

---

**115**      **DÉCHETS D'HIER,  
RESSOURCES DE DEMAIN**

---

*Les annexes*

---

## **Édition et diffusion:**

**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

Tél. sans frais : 1 800 463-4732

625, rue Saint-Amable - 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 2G5

Tél. : (418) 643-7447

**et**

5199, rue Sherbrooke Est — porte 3860  
Montréal (Québec) H1T 3X9

Tél. : (514) 873-7790

**Internet:** <http://www.bape.gouv.qc.ca/>

---

## TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉAMBULE .....	iii
<b>Annexe 1 :</b> Les renseignements relatifs au mandat .....	1
<b>Annexe 2 :</b> La période d'information et de consultation publiques .....	13
<b>Annexe 3 :</b> L'audience publique .....	21
<b>Annexe 4 :</b> Les participants aux séances publiques .....	37
<b>Annexe 5 :</b> Les visites d'installations .....	85
<b>Annexe 6 :</b> La documentation .....	91
<b>Annexe 7 :</b> Les commentaires et les propositions des participants concernant le projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale postfermeture des dépôts définitifs .....	205
<b>Annexe 8 :</b> Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets .....	221
<b>Annexe 9 :</b> Sommaire d'une étude portant sur la gestion des déchets municipaux au Québec : les lieux de traitement, les coûts et les contrats .....	247
<b>Annexe 10 :</b> Synthèse des principaux facteurs susceptibles de favoriser ou de défavoriser le transfert ou l'importation de matières résiduelles au Québec, en provenance des provinces et États limitrophes .....	259
<b>Annexe 11 :</b> Sommaire d'une étude portant sur la gestion des matières résiduelles en Europe : outils légaux, économiques et sociaux .....	265



## PRÉAMBULE

---

Le présent document présente les annexes qui viennent compléter le rapport «Déchets d'hier, ressources de demain», numéro 115 ainsi que le sommaire.

Entre autres, à titre d'exemple vous trouverez à l'annexe 3 de la présente documentation, l'itinéraire de la Commission; à l'annexe 6, la liste des centres de consultation, une note explicative sur la codification allouée aux documents qui ont été déposés durant la tenue de ce mandat et la liste de ceux-ci.



---

# **Annexe 1**

## **Les renseignements relatifs au mandat**





---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Le mandat .....	5
La lettre-mandat du ministre .....	7
La Commission, son équipe et ses collaborateurs .....	9
Les consultants .....	11



## Le mandat

En vertu de l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), le mandat du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement était de tenir une enquête et une audience publique et de faire rapport au ministre de l'Environnement et de la Faune de ses constatations et de son analyse.

### Période du mandat

---

1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 1996

---



## La lettre-mandat du ministre

Québec, le 30 novembre 1995

Madame Claudette Journault  
Présidente par intérim  
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement  
625, rue Saint-Amable, 2<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1R 2G5

Madame la Présidente,

La gestion des matières résiduelles est un enjeu de société. Chaque citoyen a un rôle à jouer et la participation collective est nécessaire.

En conséquence, en ma qualité de ministre de l'Environnement et de la Faune et en vertu des pouvoirs que me confère l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (L.R.Q., c. Q-2), je donne mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles et plus particulièrement sur les points suivants :

1. Les moyens pour réduire à la source et pour mettre en valeur les déchets ou résidus;
2. Les rôles et les responsabilités de l'ensemble des intervenants;
3. Les leviers économiques et institutionnels pour permettre la prise en charge de ces rôles et responsabilités;
4. Les mécanismes démocratiques, administratifs et politiques de gestion régionale;
5. Les modes d'élimination.

Ces points font l'objet d'énoncés de principes, d'objectifs et de propositions de la part du ministère de l'Environnement et de la Faune dans le document intitulé «Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles». Je m'attends à ce que la consultation porte sur ces points en utilisant, comme cadre de discussion, ce document, et qu'au terme du mandat, le BAPE me fasse des recommandations sur chacun de ces points.

Le mandat du BAPE débutera le 1<sup>er</sup> janvier 1996 et le rapport du Bureau devra m'être déposé au plus tard le 31 décembre 1996.

Veuillez recevoir, Madame la Présidente, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

JACQUES BRASSARD



## La Commission, son équipe et ses collaborateurs

### *La Commission*

---

Claudette Journault, présidente  
Michel Bélanger, commissaire  
Camille Genest, commissaire  
Michel Légère, commissaire  
Qussai Samak, commissaire

### *Les agent(e)s d'information*

### *Avec la collaboration de :*

---

Thérèse Daigle  
Mary-Andrée Jobin  
Serge Labrecque

Sylvie Desjarlais  
Roc Généreux  
Marielle Jean

### *Le secrétariat de commission*

### *Avec la collaboration de :*

---

Hélène Marchand

Anne-Lyne Boutin  
Denise Boutin  
Aniko Foldes  
Monique Gélinas  
Monique Millaire

### *Les agentes de secrétariat*

### *Avec la collaboration de :*

---

France Carter  
Lise Chabot

Annie Baron  
Jacynthe Gravel  
Élise Perron  
Renée Poliquin  
Lucie Richard

*L'équipe d'analyse*

*Avec la collaboration de :*

---

Maurice Berthelot  
Guy Brochu  
Serge Daoust  
Marie-Claude Delisle  
Pierre Dugas  
Louison Fortin  
Stéphan Gariépy  
Daniel Germain  
Serge Goriatchkine  
Solanges Hudon  
Andrée D. Labrecque  
Monique Lajoie  
Francis Perron

Nathalie Caza, stagiaire  
Roxanne Lessard, stagiaire

Le personnel du Service de l'analyse a été affecté aux travaux de la Commission soit pour une période déterminée ou pour l'ensemble du mandat.



## Les consultants

---

Groupe-conseil Roche ltée	Analyse des facteurs incitatifs à l'importation des déchets au Québec
Anne Racine	Analyse des mécanismes et des structures organisationnelles (sociétés de gestion) et des principes et objectifs d'une politique
Daniel Vanier	Analyse de la gestion de la matière organique au Québec et des différentes techniques de compostage
Louise Chayer	Conseillère juridique pendant la période des séances publiques



---

## **Annexe 2**

### **La période d'information et de consultation publiques**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Les séances d'information tenues en janvier et février 1996 .....	17
L'initiateur et ses représentants .....	19



## Les séances d'information tenues en janvier et février 1996

<i>Régions</i>	<i>Villes visitées</i>	<i>Dates</i>
Bas-Saint-Laurent	Rivière-du-Loup	5 février
	Rimouski	6 février
	Matane	7 février
	Amqui	8 février
Saguenay--Lac-Saint-Jean	Dolbeau	29 janvier
	Roberval	30 janvier
	Alma	31 janvier
	Chicoutimi	1 <sup>er</sup> février
Québec	La Malbaie	29 janvier
	Baie-Saint-Paul	30 janvier
	Sainte-Foy	31 janvier
	Québec	1 <sup>er</sup> février
	Cap-Santé	5 février
Mauricie--Bois-Francs	La Tuque	12 février
	Shawinigan	13 février
	Trois-Rivières	14 février
	Victoriaville	15 février
	Drummondville	20 février
Estrie	Lac-Mégantic	22 janvier
	Sherbrooke	23 janvier
	Magog	24 janvier
	Coaticook	25 janvier
Montréal	Montréal-Est	19 février
	Montréal-Nord	20 février
	Montréal (centre-ville)	21 février
	Saint-Laurent	22 février

<i>Régions</i>	<i>Villes visitées</i>	<i>Dates</i>
Outaouais	Fort-Coulonge	19 février
	Hull	20 février
	Papineauville	21 février
	Maniwaki	22 février
Abitibi-Témiscamingue	Ville-Marie	29 janvier
	Rouyn-Noranda	30 janvier
	Amos	31 janvier
	Val-d'Or	1 <sup>er</sup> février
Côte-Nord	Sept-Îles	16 janvier
	Baie-Comeau	17 janvier
	Les Escoumins	18 janvier
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	22 janvier
	Chandler	23 janvier
	New Richmond	24 janvier
	Sainte-Anne-des-Monts	25 janvier
Chaudière-Appalaches	Montmagny	12 février
	Lévis	13 février
	Lac-Etchemin	14 février
	Saint-Joseph-de-Beauce	15 février
	Thetford Mines	19 février
Laval	Laval	13 février
		14 février
Lanaudière	Joliette	8 février
	Terrebonne	15 février
Laurentides	Mont-Laurier	6 février
	Saint-Jérôme	7 février
Montérégie	Sorel	5 février
	Granby	6 février
	Saint-Jean-sur-Richelieu	7 février
	Longueuil	8 février
	Salaberry-de-Valleyfield	12 février



## L'initiateur et ses représentants

### **Ministère de l'Environnement et de la Faune**

#### **Bureau de la coordination ministérielle du plan d'action sur la gestion des résidus solides :**

M. Pierre Fabi, porte-parole  
M. Normand Beauregard  
M. Gaëtan Morin

#### **Les représentants régionaux :**

Bas-Saint-Laurent	M. Pierre Gilbert
Saguenay—Lac-Saint-Jean	M. Jean-Paul Carrier
Québec	M. Jean Rosa M. Pierre Verreault
Mauricie—Bois-Francs	M. Serge Grenier
Estrie	M. Roger Gagnon
Montréal	M. Daniel Leblanc M. Robert Tétreault
Outaouais	M <sup>me</sup> Johanne Geoffrion M. Pierre Lévesque
Abitibi-Témiscamingue	M. Serge Corbeil M. Jean-Guy Dupré
Côte-Nord	M. Pierre Bertrand M <sup>me</sup> Francine Bernard
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Donald Roussy
Chaudière-Appalaches	M. Jocelyn Roy
Laval	M. Philippe Boivin M. Alain Lavoie
Lanaudière	M <sup>me</sup> Michèle Page-Melançon
Laurentides	M. Robert Marcotte M. Philippe Boivin

Montérégie

M. Gilles Bernier  
M<sup>me</sup> Kathleen Carrière  
M. Gérard Cusson  
M. Serge Lévesque

---

---

# **Annexe 3**

## **L'audience publique**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Les séances publiques de la première partie tenues en mars et avril 1996 .....	25
Les séances thématiques tenues à Montréal en avril et mai 1996 .....	26
Les séances publiques de la deuxième partie tenues de mai à septembre 1996 .....	27
Les ateliers publics tenus dans le cadre de la deuxième partie .....	28
L'initiateur et ses représentants .....	29
Les personnes-ressources .....	30
Ministère des Affaires municipales .....	30
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec .....	31
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie .....	32
Ministère de la Santé et des Services sociaux .....	33
Ministère des Transports du Québec .....	34
Ministère de l'Éducation du Québec .....	35
Ministère des Ressources naturelles .....	35
Environnement Canada .....	35
Service frontalier des douanes .....	35
Collecte sélective Québec .....	35
Recyc-Québec .....	35
Sanipan .....	35
Communauté urbaine de Québec .....	35
Communauté urbaine de l'Outaouais .....	36
Communauté urbaine de Montréal .....	36
Ville de Montréal .....	36
Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal .....	36
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie .....	36
Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec .....	36



## Les séances publiques de la première partie tenues en mars et avril 1996

<i>Régions</i>	<i>Villes visitées</i>	<i>Dates</i>
Bas-Saint-Laurent	Rimouski	18 et 19 mars
Saguenay—Lac-Saint-Jean	Chicoutimi	20 et 21 mars
Québec	Québec	24 et 25 avril
Mauricie—Bois-Francs	Drummondville	17 avril
	Cap-de-la-Madeleine	18 avril
Estrie	Sherbrooke	1 <sup>er</sup> , 2 et 3 avril
Montréal	Montréal	11, 12, 15 et 16 avril
Outaouais	Hull	13 et 14 mars
Abitibi-Témiscamingue	Évain	11 et 12 mars
Côte-Nord	Baie-Comeau	4 et 5 mars
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Sainte-Anne-des-Monts	6 et 7 mars
Chaudière-Appalaches	Sainte-Marie (Beauce)	22 et 23 avril
Laval	Laval	27 mars
Laurentides	Saint-Jérôme	28 mars
Lanaudière	Joliette	25 et 26 mars
Montérégie	Saint-Jean-sur-Richelieu	9 et 10 avril
<p><i>Une séance spéciale (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie) comprenant les présentations du ministère de l'Environnement et de la Faune, de Recyc-Québec et de Collecte sélective Québec, ainsi que l'audition des mémoires, a été tenue conjointement par la Commission du BAPE et par le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James représenté par le président, M. Robert Daigneault, à l'endroit suivant :</i></p>		
Nord-du-Québec	Oujé-Bougoumou	3 septembre

## Les séances thématiques tenues à Montréal en avril et mai 1996

<i>Dates</i>	<i>Heures</i>	<i>Thématiques</i>
29 avril	14 h et 19 h 30	La responsabilité des entreprises
30 avril	9 h	La gestion des résidus domestiques dangereux incluant les déchets biomédicaux générés par le virage ambulatoire
	14 h	Les résidus putrescibles industriels et municipaux
	19 h 30	Les résidus industriels inorganiques non dangereux
1 <sup>er</sup> mai	9 h	La gestion des pneus hors d'usage
	14 h	Le cadre de gestion (la nouvelle Société)
	19 h 30	Le cadre de gestion (les plans de gestion intégrée des résidus sur les territoires)
2 mai	14 h	Le cadre réglementaire
	19 h 30	L'application de la réglementation
3 mai	9 h	La gestion des résidus en milieu nordique

---



## Les séances publiques de la deuxième partie tenues de mai à septembre 1996

<i>Régions</i>	<i>Villes visitées</i>	<i>Dates</i>
Bas-Saint-Laurent	Amqui	5, 6 et 7 juin
Saguenay—Lac-Saint-Jean	Alma	23 mai
Québec	Québec	17, 18, 19 et 20 juin
Mauricie—Bois-Francs	Drummondville	19 août
	Trois-Rivières	20 août
Estrie	Magog	14 et 15 août
Montréal	Montréal	26, 27, 28, 29 et 30 août
		9, 10, 11 et 12 septembre
Outaouais	Hull	29 mai
	Maniwaki	30 mai
Abitibi-Témiscamingue	Val-d'Or	27 mai
	La Sarre	28 mai
Côte-Nord	Sept-Îles	21 et 22 mai
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	Gaspé	4 juin
Chaudière-Appalaches	Saint-Georges (Beauce)	21 août
	Lévis	22 août
Laurentides	Saint-Jérôme	10 et 11 juin
Lanaudière	Joliette	12 et 13 juin
Montérégie	Salaberry-de-Valleyfield	12 et 13 août
<p><i>Une séance spéciale (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> partie) comprenant les présentations du ministère de l'Environnement et de la Faune, de Recyc-Québec et de Collecte sélective Québec, ainsi que l'audition des mémoires, a été tenue conjointement par la Commission du BAPE et par le Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James représenté par le président, M. Robert Daigneault, à l'endroit suivant :</i></p>		
Nord-du-Québec	Oujé-Bougoumou	3 septembre

## Les ateliers publics tenus dans le cadre de la deuxième partie

*Des ateliers publics, comprenant une présentation réduite du ministère de l'Environnement et de la Faune, ainsi que l'audition des mémoires ont été tenus aux endroits suivants :*

<i>Régions</i>	<i>Villes visitées</i>	<i>Dates</i>
Îles-de-la-Madeleine	Cap-aux-Meules	3 juin
Nord-du-Québec	Kuujjuaq	5 et 6 septembre

*À Kuujjuaq, l'atelier public a été tenu en collaboration avec le Comité consultatif de l'environnement Kativik, représenté par M. Michael Gordon.*

## L'initiateur et ses représentants

### Ministère de l'Environnement et de la Faune

#### Bureau de la coordination ministérielle du plan d'action sur la gestion des résidus solides :

M. Pierre Fabi, porte-parole  
M. Normand Beauregard  
M. Gaëtan Morin

#### Direction des politiques du secteur municipal, Service de la gestion des résidus solides :

M. Michel Bourret

#### Les représentants régionaux :

Bas-Saint-Laurent	M. Pierre Gilbert
Saguenay—Lac-Saint-Jean	M <sup>me</sup> Hélène Tremblay
Québec	M. Jacques Rivard
Mauricie—Bois-Francs	M. Alain Verreault
Estrie	M. Pierre-Hugues Boisvenu
Montréal	M. Robert Tétreault
Outaouais	M. Pierre Lévesque
Abitibi-Témiscamingue	M. Jean-Guy Dugré
Côte-Nord	M. Pierre Bertrand
Nord-du-Québec	M. Marc Gauvin M. Serge Corbeil
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M. Donald Roussy
Chaudière-Appalaches	M. Jean-Marie Boucher
Laval	M. Rolland Mercier
Laurentides	M. Philippe Boivin
Lanaudière	M <sup>me</sup> Michelle Page-Melançon
Montérégie	M <sup>me</sup> Kathleen Carrière

## Les personnes-ressources

### Ministère des Affaires municipales

M<sup>me</sup> Renée Marceau, porte-parole

#### Les représentants régionaux :

Bas-Saint-Laurent	M. Jean-Paul Caron
Saguenay-Lac-Saint-Jean	M. Gilles Gauthier
Québec	M. Claude Laliberté
Mauricie-Bois-Francs	M. Raymond Bussière
Estrie	M. Réjean St-Martin
Montréal	M. Pierre Lafontaine M. Raymond Lynch
Outaouais	M. Pierre Ricard M. Paul Séguin
Abitibi-Témiscamingue	M <sup>me</sup> Jocelyne Gervais
Côte-Nord	M. Louis Bélanger
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	M. Jules Coulombe
Chaudière-Appalaches	M. Claude Laliberté
Laval	M. Pierre Lafontaine
Laurentides	M <sup>me</sup> Lorraine Crevier
Lanaudière	M. Paul Fortier
Montérégie	M. Paul Fortier

**Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec**

M. Richard Boucher, porte-parole

**Les représentants régionaux :**

Bas-Saint-Laurent	M. Raymond Martel
Saguenay–Lac-Saint-Jean	M. Jules Bossanyi
Québec	M. Jean-Maurice Hamel M. Richard Morin
Mauricie–Bois-Francs	M. Camille Caron M. Camille Desmarais
Estrie	M. Patrick Chalifour M. Pierre Léger
Montréal	M. André Gauthier
Outaouais	M. Marc Clément M. Dave Fisk
Abitibi-Témiscamingue	M <sup>me</sup> Lyne Charland M. Robert Robitaille
Côte-Nord	M. Laurier Tremblay
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	M. Bernard Racine
Chaudière-Appalaches	M. Denis Poirier
Laval	M. André Gauthier
Laurentides	M. Marc Rompré
Lanaudière	M. André Gauthier
Montérégie	M. Yvon Pesant

**Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie**

M. Luc Côté, porte-parole

**Les représentants régionaux :**

Bas-Saint-Laurent	M. Sylvain Dionne
Saguenay–Lac-Saint-Jean	M. Denys Masson M. Alain Mignault
Québec	M. Luc Côté
Mauricie–Bois-Francs	M. Martin Bernatchez
Estrie	M. André Fortier
Montréal	M. Luc Côté
Outaouais	M <sup>me</sup> Marthe Bouchard
Abitibi-Témiscamingue	M. Yves Drolet
Côte-Nord	M. Sylvain Saint-Gelais
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	M. Luc Côté
Chaudière-Appalaches	M. Luc Côté
Laval	M. Jean Côté
Laurentides	M. Serge Garneau
Lanaudière	M. Luc Côté
Montérégie	M <sup>me</sup> Christiane Busque M. Jacques Quévillon

**Ministère de la Santé et des Services sociaux**

M<sup>me</sup> Michèle Bélanger, porte-parole

**Les représentants régionaux :**

Bas-Saint-Laurent	M. Michel Laferrière
Saguenay—Lac-Saint-Jean	M. Léon Larouche
Québec	M. Pierre Lajoie
Mauricie—Bois-Francs	M. Maurice Poulin
Estrie	M. Marc-André Duclos M. Patrick Polan M. Renaud Proulx
Montréal	M. Louis Drouin M. Jocelyn Lavigne
Outaouais	M <sup>me</sup> Hélène Dupont M. Gaétan Martel
Abitibi-Témiscamingue	M. Daniel Gagné
Côte-Nord	M. Jacques-François Cartier
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine	M <sup>me</sup> Marie Chagnon
Chaudière-Appalaches	M. Patrice Laflamme M <sup>me</sup> Diane Morin
Laval	M <sup>me</sup> Lise Laplante
Laurentides	M. Reiner Banken
Lanaudière	M. Marcel Bélanger
Montérégie	M. Denis Belleville M. Louis Jacques

## Ministère des Transports du Québec

M. Claude Gref, porte-parole  
M<sup>me</sup> Louise Maurice, porte-parole

### Les représentants régionaux :

Bas-Saint-Laurent	M <sup>me</sup> Guyanne Gosselin
Saguenay–Lac-Saint-Jean	M. Donald Martel
Québec	M. Yves Bédard M <sup>me</sup> Évangéline Lévesque
Mauricie--Bois-Francs	M. Serge Lapierre M. Jean-François Stringer
Estrie	M. Jean Gagné
Montréal	M. Benoît Picard
Outaouais	M. Ghislain Couture
Abitibi-Témiscamingue	M <sup>me</sup> Marie Lalancette
Côte-Nord	M. Mario Desbiens
Gaspésie--Îles-de-la-Madeleine	M <sup>me</sup> Guyanne Gosselin
Chaudière-Appalaches	M. Richard Ringuet
Laval	M. Gérald Chartrand
Laurentides	M. Guy D'Astous
Lanaudière	M. Guy D'Astous
Montérégie	M. Robert Dupont



**Ministère de l'Éducation du Québec**

M<sup>me</sup> Diane Gagnon, porte-parole

**Ministère des Ressources naturelles**

M. Paul Meunier, porte-parole

**Environnement Canada**

M. Antoine Dionne  
M. André Pelletier

**Service frontalier des douanes**

M<sup>me</sup> Diane Robert  
M. Richard Watkin

**Collecte sélective Québec**

M<sup>me</sup> Stella Anastasakis  
M. Réjean Bouchard

**Recyc-Québec**

M<sup>me</sup> Ginette Bureau  
M. Philippe Châtillon  
M. Pierre Clément  
M. Benoît Germain  
M. Léo Fradette  
M. François Lafortune  
M. Albert Leblanc  
M. Sylvain Léger  
M<sup>me</sup> Johanne Riverin

**Sanipan**

M. Gilles Bernier

**Communauté urbaine de Québec**

M<sup>me</sup> Suzanne Boisvert  
M. Benoît Delisle

**Communauté urbaine de l'Outaouais**

M. Laurence Gangur  
M. Jacques Tremblay

**Communauté urbaine de Montréal**

M. Patrick Cajka

**Ville de Montréal**

M. Pierre Morissette

**Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal**

M<sup>me</sup> Josée Méthot

**Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie**

M. François Chénier

**Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec**

M<sup>me</sup> Françoise Paquette

---

## **Annexe 4**

### **Les participants aux séances publiques**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Les participants aux séances publiques</b> .....	41
Bas-Saint-Laurent .....	41
Saguenay—Lac-Saint-Jean .....	43
Québec .....	44
Estrie .....	47
Montréal .....	49
Outaouais .....	57
Abitibi-Témiscamingue .....	58
Côte-Nord .....	59
Nord-du-Québec .....	60
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine .....	61
Chaudière-Appalaches .....	61
Laval .....	62
Lanaudière .....	63
Laurentides .....	64
Montérégie .....	66
<b>Les participants aux ateliers publics</b> .....	69
<b>Les participants aux séances thématiques</b> .....	70
La responsabilité des entreprises .....	70
La gestion des résidus domestiques dangereux incluant les déchets biomédicaux par le virage ambulatoire .....	72
Les résidus putrescibles industriels et municipaux .....	74
Les résidus industriels inorganiques non dangereux .....	76
La gestion des pneus hors d'usage .....	77
Le cadre de gestion (la nouvelle Société) .....	79
Le cadre de gestion (les plans de gestion intégrée des résidus sur les territoires) .....	80
Le cadre réglementaire et l'application de la réglementation .....	82
La gestion des résidus en milieu nordique .....	84



## Les participants aux séances publiques

Il est à noter que la provenance du mémoire peut varier de l'endroit où il a été présenté. Ainsi, un citoyen de Montréal (06) peut avoir présenté son mémoire dans la région Mauricie--Bois-Francs (04).

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
<b>Bas-Saint-Laurent</b>		
Centre d'agriculture biologique de La Pocatière	M. Christian Nanchen	04.DM-9
Comité de recherche et d'intervention environnementale du Grand-Portage	M. Michel Laferrière M. Gaétan Malenfant	01.DM-14
Commission de l'environnement de Sainte-Blandine	M. Laurent Chénard M. Richard Favreau	01.DM-12
Comptoir de linge usagé d'Amqui inc.	M. Marc-André Bourdage M <sup>me</sup> Louise B. Paquet	01.DM-3
Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent	M <sup>me</sup> Éliane Houle M <sup>me</sup> Michelle Tremblay	01.DM-10
Corporation environnementale de la Côte-du-Sud	M. Claude Langlais M. Louis Robert	01.DM-8
Éco-vertion	M <sup>me</sup> Manon Beauchemin	—
Écolo-Vallée	M <sup>me</sup> Louise Doucet	01.DM-19
Équipe Fori-Mat (Groupe d'étudiants, polyvalente Forimont)	M <sup>me</sup> Diane Banville M <sup>me</sup> Laura Chouinard M. Thierry Lemieux M. Éric V. Lévesque M. Jimmy Pilote M <sup>me</sup> Nancy Simoneau M <sup>me</sup> Mélissa Thibaudcau M. Pierre-Luc Voyer	01.DM-7
Groupe environnemental Uni-vert de Matane	M. Guy Ahier M. Michel Gauthier M. Richard Morissette	01.DM-24

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
MRC d'Avignon et de Bonaventure	M. Gaétan Béclair M. Gaétan Bernatchez M. Jean-Marie Jobin	01.DM-11
MRC de Matane	M. Denis Giroux M <sup>me</sup> Colombe Lagacé	01.DM-26
MRC de La Mitis	M <sup>me</sup> Marie-France Brunet M. Claude Dupont	01.DM-16
MRC de La Matapédia	M. Raymond Horth M. Jean-Yves Pelletier M. Dominique Robichaud	01.DM-25
MRC de Rimouski-Neigette	M <sup>me</sup> Marie Gaulin M. Bertrand Pidgeon	01.DM-1
MRC des Basques	M. François Gosselin M. André Leblond	01.DM-5
Municipalité de La Rédemption	M. Viateur Labonté M <sup>me</sup> Gaétane Viens	01.DM-9
Municipalité de Sainte-Florence	M. Firmin Paquet	01.DM-18
Municipalité de Saint-Léandre	M. Roger Bernier M. Gérald Tremblay	01.DM-21
Récupération de la Péninsule inc.	M. André Blouin M <sup>me</sup> Pierrette Dupont	01.DM-2
Récupération des Basques inc.	M <sup>me</sup> Éliane Houle M. Jean-Yves Ladurantaie	01.DM-13
Récupération Grand-Portage inc.	M. Gilles D'Amour	01.DM-17
Récupération Les Récoltes	M. Andrew Wake	-----
Recyclerest inc.	M. Rodrigue Guitarc M. Yvon Roy	01.DM-6
Régie intermunicipale de la gestion des déchets de Saint-Vianney et Saint-Tharcisius et municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui	M. Roger Blanchette M. Yvan Desbiens M. Réal Michaud	01.DM-27 01.DM-23
Ville d'Amqui	M. Gaétan Archambault M. Mario Lavoie	01.DM-20
Ville de Causapsca	M. Jean-Noël Barriault M. Raymond Horth	01.DM-22



<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Ville de Pointe-au-Père	M. Éric Robitaille	01.DM-15
Ville de Rimouski	M. Jean Matte M. Côte Roy	01.DM-4
<b>Saguenay Lac-Saint-Jean</b>		
Association des gens intéressés à l'environnement et à la santé (AGIES)	M <sup>me</sup> Céline Ratté M <sup>me</sup> Dominique Simard M <sup>me</sup> Lise Tremblay	02.DM-3
Association des propriétaires de chalets du lac Goth	M. Normand Tétréault M <sup>me</sup> Monique Tremblay	02.DM-5
Les Bleucts verts	M. Sébastien Côté M <sup>me</sup> Line Desnoyers	02.DM-6
Centre québécois du droit de l'environnement	M. Serge Dakessian	06.DM-33
Centre Récupermat enr.	M. Vincent Gaudreault M <sup>me</sup> Christiane Ouimet	02.DM-1
Club le Millezinc	M <sup>me</sup> Lise Tremblay M <sup>me</sup> Audrey Vézina	02.DM-2
Comité de l'environnement de Chicoutimi inc.	M. Pierre Gravel	02.DM-11
Conseil régional de l'environnement	M. Pierre Gravel M. Gabriel Dallaire	02.DM-12
Corporation de développement économique de la récupération et du recyclage (CODERR)	M. Gérald Tremblay	02.DM-14
Corporation régionale de développement de la récupération et du recyclage du Saguenay-Lac-Saint-Jean	M <sup>me</sup> Anne Coudé M. Gérald Tremblay	_____
Groupe d'implantation du site d'enfouissement à Larouche	M. Réjean Lévesque	02.DM-10
Les entreprises de récupération du Saguenay-Lac-Saint-Jean	M. Jocelyn Harvey M. Gaston Tremblay	02.DM-13
MRC Le Fjord-du-Saguenay	M. Robert Filion	02.DM-15
MRC du Domaine-du-Roy	M. Gaston Vallée	_____

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
MRC de Maria-Chapdelaine	M. Rosaire Fournier M. Jacques Potvin	02.DM-9
Région-laboratoire du développement durable	M. Pierre Gilbert M. Roger Thibault	02.DM-16
Services environnementaux AES	M. Bernard Gobeil	—————
Citoyennes et citoyens	MM. Martin Girard et Mario Heppell M <sup>me</sup> Ursula Larouche	02.DM-4 —————
<b>Québec</b>		
Association pour la protection de l'environnement de Lac-Saint-Charles	M. Pascal Grenier	03.DM-23
Association des aménagistes régionaux du Québec	M. Guy-Lin Beaudoin	03.DM-20
Comité de santé environnementale du Québec	M. Marcel Bélanger M. Daniel G. Bolduc	03.DM-15
Comité de citoyens de Saint-Joseph-de-Kamouraska	M. André Allard M. Frédéric Tonner	03.DM-8
ConcertAction	M. Alain Rousseau	03.DM-9
Conseil de l'industrie laitière du Québec inc.	M. Charles Langlois M. Gilles Nadeau	03.DM-14
Conseil régional de l'environnement de la région de Québec, Coalition environnementale de Portneuf, Groupe Attention Déchets, Recycampus, V.I.A. Agro-écologie inc.	M <sup>me</sup> Anne Bourget M <sup>me</sup> Line Cauchon M. Alexandre Turgeon	12.DM-6
Corporation de développement économique de Saint-Augustin-de-Desmaures	M. Vahé Kasapoglu	03.DM-4
Enjeu Environnement Jeunesse	M. Robert Renaud	06.DM-85
Groupe Dessau environnement inc.	M. Scott McKay	03.DM-18
Groupe Sani-Gestion inc.	M. Carol Coulombe	03.DM-10
La Ressourcerie de Lac-Saint-Charles	M <sup>me</sup> Solange Boucher M <sup>me</sup> Anny Hold	03.DM-2

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Les Ami-e-s de la terre de Québec	M <sup>me</sup> Margot Allen M <sup>me</sup> Johanne Morissette	03.DM-12
Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Charlevoix-Est	M. Rosaire Dufour M. Luc Néron	03.DM-21
Service de l'éducation relative à l'environnement (CEQ)	M <sup>me</sup> Marjolaine Moisan	—————
Service sanitaire Leclerc Itée	M. Yves Boudreau M. André Lemay	03.DM-13
Tecsult	M. Bernard Desjardins	—————
Union des producteurs agricoles	M <sup>me</sup> Claire Binet	16.DM-36
Union québécoise pour la conservation de la nature	M <sup>me</sup> Michèle Goyer	12.DM-12
Ville de Québec	M <sup>me</sup> Diane Bouchard M. Michel Lagacé M <sup>me</sup> Madeleine Paulin M <sup>me</sup> Françoise Viger	03.DM-11
Vivre en ville	M. Jérôme Vaillancourt	12.DM-10
Citoyenne et citoyens	M <sup>me</sup> Guylaine Bernard M. Patrice Fortin M. Michel Germain M. Jean-Pierre Lefebvre M. Benoît Morin M. Daniel Talbot	————— ————— 03.DM-7 03.DM-3 ————— —————
<b>Mauricie - Bois-Francs</b>		
Action environnement Drummond	M <sup>me</sup> Pierrette Blais-Leblanc M <sup>me</sup> Sylvie Delisle M. André Mercier M. Éric Perreault	04.DM-6
Cascades inc.	M. Claude Audet M. Paul Lemaire M <sup>me</sup> Rina McGuire	04.DM-13
Centre d'agriculture biologique de La Pocatière	M. Christian Nanchen M. Robert Robitaille	04.DM-9
Centre québécois du droit de l'environnement	M. Yves Corriveau M. Patrice Laquerre	06.DM-33

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Comité en environnement du syndicat de l'enseignement de la région de Drummondville	M. Pierre Girard M. Gilles Guay M <sup>me</sup> Louise Leduc M. Gérald Parenteau M <sup>me</sup> Berthe Tessier	04.DM-2
Conporec inc.	M. Patrice Beaulieu	04.DM-4
Conseil régional de l'environnement Mauricie—Bois-Francs Drummond	M <sup>me</sup> Christine Gagné M. Jean-Yves Guimont M. Denis Lacombe M <sup>me</sup> Jacqueline Piché	04.DM-7
Député de Drummond	M. Normand Jutras	_____
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M. François Tremblay	06.DM-67
Gestion Gaudreau inc.	M. Albert Audet M <sup>me</sup> Élane Gaudreau M. Daniel Gaudreau	04.DM-22
Groupe d'action pour le respect et la défense de l'environnement	M. Philippe Bourque M. Jean-Yves Guimont M. Robert Sylvestre	04.DM-8
La coalition environnementale Mékinac	M. Claude Baril M <sup>me</sup> Sabine Sessler	04.DM-11
La zone de pastorale de Drummondville, la zone de pastorale Drummond, le comité justice et foi, le mouvement des travailleuses et travailleurs chrétiens	M <sup>me</sup> Pierrette Blais- Leblanc M. Donald Lauzière	04.DM-23
Le Bloc vert	M. Michel Cyr M. Jacques Dion	04.DM-5
Le Club Re-vert	M <sup>me</sup> Cynthia Magnan M <sup>me</sup> Mélissa Martel	04.DM-17
Les Recycologiques—Collège de Shawinigan	M <sup>me</sup> Karine Grenier	04.DM-18
Mouvement vert Mauricie inc.	M. Patrick Rasmussen	04.DM-12
MRC de Drummond	M. Bernard Boudreau M. André Deslauriers M. Émilien Guillemette	04.DM-16
Municipalité de Saint-Nicéphore	M. Jean-Guy Forcier M. Roger Leblanc	04.DM-10

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie	M. François Chénier M. Robert Comeau M. Normand Lapointe	04.DM-20
Saint-Laurent, Grands Lacs Unis	M. Stéphane Gingras M. Marcel Messier M. Yvan Plante	06.DM-41
Syndicat des enseignants de la Mauricie	M. Louis Tremblay	04.DM-15
Ville de Drummondville et Le Bloc vert	M. François Chabot	-----
Citoyens	M. Éloi Bolduc M. Luc Falardeau M. Gérard Fréchette M. Yves Rabeau	----- 06.DM-111 04.DM-14 04.DM-19
<b>Estrie</b>		
Alenag inc.	M. Alain Aubertin M. Jean Vigneux	-----
Association du domaine hippique de l'Estrie	M. Benoît Dionne M. François Overvelde	-----
Association professionnelle des géographes du Québec	M. Michel Yergeau	06.DM-11
Centre québécois du droit de l'environnement	M. Yves Corriveau M. Patrice Laquerre	06.DM-33
Chambre de commerce et d'industrie Magog-Orford	M. Normand Gauvin M. Ghislain Girard M. Pierre Lefebvre	05.DM-16
Combat pour le respect de la vie et de l'écologie	M. Jean-Jacques Le Roux	05.DM-18
Comité de citoyens sherbrookoïsis du consensus informé	M <sup>me</sup> Pascale Camirand M <sup>me</sup> Marie-Andrée Dupont M. Martin Lemieux M. Michel Yergeau	05.DM-17
Comité eau du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	M. Jean-Guy Dépôt M. Norbert Fauteux M <sup>me</sup> Nathalie Perron	05.DM-5

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Comité matières dangereuses du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	M. Michel Ledoux M <sup>me</sup> Catherine Roy	05.DM-4
Compost Estrie	M. François Boudreau	————
Conseil régional de l'environnement de l'Estrie	M. Jean-Guy Dépôt M. Norbert Fauteux M. Roger Riendeau	05.DM-3
Conseil central des syndicats nationaux de l'Estrie	M. Janvier Cliche M. Jean Foisy	05.DM-12
Delta Biogaz Internationale	M. René Massé	05.DM-21
Département du génie civil de l'Université de Sherbrooke	M. Alexandre Cabral M <sup>me</sup> Fabienne Montgrain	————
Député d'Orford	M. Robert Benoît	05.DM-11
Environnement ESA	M. Michel Cyr	————
Ferti-Val inc.	M. Maurice Labbé M. Claude Michaud	05.DM-25
Gestion de rebuts Laidlaw	M. Jocelyn Théberge M. Jacques Thivierge	05.DM-7
La coalition Memphrémagog	M. Raymond Cloutier M. Stewart Hopps	05.DM-23
La Société de conservation du lac Lovering	M. Denis Rhéault M. Charles Terrault	05.DM-8
Memphrémagog-Conservation inc.	M. Pierre Jutras	05.DM-24
MRC de Coaticook	M. Guy Charland M <sup>me</sup> Réjane Tremblay	05.DM-15
MRC de Memphrémagog	M. Jacques Delorme M. Jean-Guy St-Roch	05.DM-14
Opération nettoyage Memphrémagog	M <sup>me</sup> Gisèle Benoît	————
Papiers Domtar, centre d'affaires Windsor	M. Guy Boucher M. Richard Gratton	05.DM-22
Recyclage Lac-Massawippi et région inc.	M <sup>me</sup> Thérèse Lami M. Marlis Wehr	05.DM-19
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	M. Pierre Morency	06.DM-98

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Ville d'Asbestos et municipalités membres de la Commission administrative du site d'enfouissement sanitaire de la région d'Asbestos	M <sup>me</sup> Charlotte Bélisle	05.DM-2
Ville de Sherbrooke	M. Georges Émond M <sup>me</sup> Odile Goulet M. Alain Leclerc	05.DM-6
Citoyenne et citoyens	M. Norbert Fauteux M <sup>me</sup> Marie-Claude Fontaine M. Yves Grandmaison M. Jean-Claude Morin M. François Pelletier	_____ _____ _____ _____ _____
<b>Montréal</b>		
Action déchets-ressources	M <sup>me</sup> Dominique Leclercq	06.DM-110
Action RE-buts	M <sup>me</sup> Brigitte Laquerre M. Benoît Marin M <sup>me</sup> Gabrielle Pelletier M. Michel Séguin	06.DM-59
Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec	M. Giovanni Dolfatto M. Manuel Dussault M. Gérald Ponton	06.DM-14
Alliance des usines de recyclage de papier du Canada	M. Cam Gentile M. Georges Richer	06.DM-17
Association canadienne de l'industrie de la peinture et du revêtement	M <sup>me</sup> Karen David M. André Julien M. Édouard Prévost	06.DM-70
Association canadienne des piles domestiques	M <sup>me</sup> Susan Antler M. Claude Séguin	06.DM-96
Association canadienne du ciment Portland	M. André Auger M <sup>me</sup> Michèle Dallaire M <sup>me</sup> Martine Gaudreault M <sup>me</sup> Camille Veillette	06.DM-13
Association de l'industrie de l'aluminium du Québec	M. Daniel Gagné M. Guy Sarrazin	06.DM-86
Association des biologistes du Québec	M <sup>me</sup> Caroline Cloutier M. Robert Hamelin	06.DM-24

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Association des brasseurs du Québec	M. Alban Asselin M. André Bougie M. Yvon Millette	06.DM-51
Association des consommateurs du Québec inc.	M <sup>me</sup> Madeleine Dalphé M <sup>me</sup> Nicole Lemire M <sup>me</sup> Suzanne Valois	06.DM-47
Association des détaillants en alimentation du Québec	M <sup>me</sup> Carole Fortin M. Michel Gadbois	06.DM-45
Association des embouteilleurs des boissons gazeuses du Québec inc.	M. Michel Dion M <sup>me</sup> Nycol Pageau-Goyette	06.DM-25
Association des industries forestières du Québec	M. Louis Désilets M. André Duchesne	06.DM-19
Association des manufacturiers de bois de sciage du Québec	M <sup>me</sup> Marie-Louise Tardif	06.DM-58
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec	M. Sandro Bertossi M. André Latour	06.DM-44
Association des pharmaciens des établissements de santé	M. Germàn Jove	—
Association des retraités du personnel non enseignant de la CECM inc.	M. Maurice Plourde	06.DM-5
Association minière du Québec inc.	M. Jean Roberge	06.DM-31
Association municipale de Westmount	M <sup>me</sup> Bridget Blackader M. Carl Frederickson M. Stephen Rothman	06.DM-90
Association professionnelle des géographes du Québec	M. Claude Martel M. Michel Yergeau	06.DM-11
Association québécoise des techniques de l'environnement et Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec	M. Hubert Demard M. Daniel Gaudreau	06.DM-89
Association québécoise pour l'évaluation d'impacts	M. Noël Bélanger M. Mario Gauthier M. Luc Ouimet M. Pierre Sénécal	06.DM-32
Ateliers les recycleurs inc.	M. Claude Papillon M. Michel Poulin	06.DM-48



<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Berlie Technologies inc.	M. Robin Côté M. Hugues Gagnon	06.DM-35
Brasserie Stroh (Québec) ltée	M. Raymond Monette	06.DM-27
Bureau canadien d'information sur les aérosols	M <sup>me</sup> Julie Grégoire	06.DM-23
Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ)	M <sup>me</sup> Monique Fitz-Back M. Alain Péliissier M. Robert Renault	06.DM-88
Centre tri-compost Montréal inc.	M. Robert Ladouceur	06.DM-30
Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) école secondaire Louis-Joseph-Papineau	M. Arthur Dubé M <sup>me</sup> Agathe Favreau M. Pierre Gosselin M <sup>me</sup> Marie-Josée Santoire	06.DM-7
Centre patronal de l'environnement	M. Michael Cloghesy M. Roger Laporte M <sup>me</sup> Colette Schwartz	06.DM-15
Centre québécois du droit de l'environnement	M. Yves Corriveau M. Serge Dakessian M. Franklin Gertler M. Patrice Laquerre	06.DM-33
Cie OÙ? QUAND? COMMENT? Communication	M. Luc Richard	—
Collecte sélective Québec	M. Jean-Marc Léger M. André Martel M. Yves Ouimet M <sup>me</sup> Maryse Vermette	06.DM-8
Comité de citoyens de Jarry, ÉCO-quartier Jarry	M. Léon Bonneville M. Marc-André Roche	06.DM-28
Comité de l'environnement du Syndicat canadien de la fonction publique—section locale 301	M. Roland Boisrond M. Serge Bourgon M. Jacques Cordeau M. André Vaillancourt	06.DM-71
Comité de vigilance des citoyens de Rivière-des-Prairies	M. Bernard Desrosiers M. Georges Roman	06.DM-78

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Comité environnement et aménagement de Mercier-Est, quartier en santé	M. Réal Bergeron M <sup>me</sup> Nicole Loubert M. Laurent Thériault	06.DM-18
Comité Res-R.	M <sup>me</sup> Liliane Cotnoir M <sup>me</sup> Jacqueline Richer	15.DM-12
Confédération des syndicats nationaux (CSN)	M <sup>me</sup> Jocelyne Everell M. Marc Laviolette M. Robert Mercier	06.DM-36
Conseil canadien de la distribution alimentaire	M <sup>me</sup> Josée Bédard M. Robert Cloutier M. Jean Lefebvre M. Michel Nadeau	06.DM-21
Conseil canadien du compostage – chapitre québécois	M <sup>me</sup> Lyne Lagacé M <sup>me</sup> Dominique Léger	06.DM-115
Conseil central du Montréal métropolitain (CSN)	M <sup>me</sup> Monique Côté M. Gilles Dubois	06.DM-9
Conseil régional de Laval	M. Guy Garand M. Daniel Lefebvre	06.DM-99
Domtar inc.	M. Guy Boucher M. Pierre Bruyère M. Richard Gratton	06.DM-61
DuPont Canada inc.	M. Yvon Choquette M. Dave Climenhage M. Alain Lamarre	06.DM-62
ÉCO de la Pointe	M. Donald Ratté	06.DM-56
ÉCO-quartier Saint-Jacques	M <sup>me</sup> Ghyslaine Beaufort M <sup>me</sup> Cécile Malaterre	06.DM-26
ÉCO-quartier Saint-Sulpice	M. Jean Laroche M. Maurice Vézeau	06.DM-29
Éco-Vert de la Rousselière	M <sup>me</sup> Françoise Maltais M <sup>me</sup> Barbara Pelletier M. Donald Ratté	06.DM-54
Emballages Consumers inc.	M. Richard Lachapelle M. René Lavoie M. Pierre Morin	06.DM-63

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Enjeu MSL (Collège Mont-Saint-Louis)	M. René Coignaud M. Martin Frankland	06.DM-79
Enjeu Environnement Jeunesse	M <sup>me</sup> Nathaly Brossard M. Robert Renaud	06.DM-85
Étude économique conseil	M. Farès Khoury	06.DM-103
Fabricants canadiens de produits alimentaires	M. Robert Doyon M. Gaétan Lussier M <sup>me</sup> Catherine Rowan	06.DM-64
Fondation québécoise en environnement	M. Gilles Baudet M. Pierre Grenier	06.DM-68
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M <sup>me</sup> Liliane Cotnoir M. Mario Laquerre M <sup>me</sup> Gabrielle Pelletier M. François Tremblay	06.DM-67
Gestion de rebuts Laidlaw	M. Jacques Thivierge M. Maurice Villeneuve	05.DM-7
Grappe de développement des industries de l'environnement inc.	M. Louis Archambault M. Robert Daigneault M. Daniel Émond	06.DM-40
Greenpeace Québec	M. Matthew Bramley M. François Tanguay	06.DM-37
Groupe de recherche d'intérêt public du Québec à McGill	M. Alex Hill	06.DM-39
Groupe de recherche appliquée en macroécologie (GRAME)	M. Jean-François Lefebvre M <sup>me</sup> Karin Michel	06.DM-12
Institut des plastiques et de l'environnement du Canada	M. Dean Dussault M. Fred Edgecombe M. Louis Rail	06.DM-57
JC Environnement inc.	M. Gilles Côté	06.DM-119
La Coalition verte	M. Al Hayek	06.DM-22
La Ressourcerie	M <sup>me</sup> Josée Duplessis	06.DM-100
La Société des alliances stratégiques inc.	M. Richard Messier M. Gilles Mousseau	06-DM-102

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Les Ami-e-s de la terre de Montréal	M <sup>me</sup> Isabelle Laporte M. Jean-Denis Marois M. François Soulard	06.DM-82
Les enductions repulpables RÉTEC inc.	M. Jacques Aubert M. Jean-François Dandenault	06.DM-16
Ministère de la Sécurité publique	M. Pierre Martel	06.DM-69
Mouvement Au courant	M. John Burcombe	—————
Mouvement écologique de Rosemont	M. Éric Ducharme M. Patrick Langlois	06.DM-20
Ordre des ingénieurs	M. Jean-Claude Marron M. Hébert Stéphanne	06.DM-3
Packaging Association of Canada	M. Louis De Bellefeuille M. Larry Dworkin M. Alan Robinson	—————
Parti longueuillois	M <sup>me</sup> Gisèle Hamelin	—————
Parti vert du Québec	M. Éric Ferland M. Victor Martel	—————
Projet d'aménagement résidentiel et industriel de Saint-Michel	M. Léo Bricault M. Mario Laquerre	06.DM-74
Projet ville en santé Westmount	M <sup>me</sup> Maureen Lafrenière M <sup>me</sup> Jennifer Patton	06.DM-76
Rassemblement des citoyens et des citoyennes de Montréal	M. Roger Laroche M <sup>me</sup> Louise Roy	06.DM-108
Recyc-Québec	Mme Ginette Bureau M. Albert Leblanc	06.DM-46
Conférence des maires de la banlieue de Montréal, Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal (RIGDIM) et Ville de Montréal	M. Georges Bossé M. Robert Laramée	06.DM-77
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	M. Philippe Bourque M. Jean-Yves Guimond M. Michel Lambert M. Pierre Morency	06.DM-98
Réseau québécois des centres de formation en entreprise et récupération (CFER)	M. Denis Lalonde M. Normand Maurice	06.DM-4

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Saint-Laurent, Grands Lacs Unis	M. Stéphane Gingras M <sup>me</sup> Kathleen Vaillancourt	06.DM-41
Sani Mobile inc.	M. Denis Bernier	06.DM-117
Services Environnement LaSalle	M. André Turgeon	—
Services sanitaires Cintec inc.	M. André Poulin M. Pierre Turcotte	06.DM-52
Société des alcools du Québec	M. Benoît Giguère M. Claude Marier M. Jocelyn Tremblay	06.DM-42
Société des Pouces-vert de Montréal	M. Denis Munger	06.DM-81
STOP	M. Christopher Beck M. Georges Hébert M. Bruce Walker M. Don Wedge M. Thomas Welt	06.DM-116
Syndicat des employé(e)s de magasins et de bureaux de la Société des alcools du Québec	M. Mario Laquerre M. Jules St-Amour	06.DM-66
Table de concertation sur la gestion intégrée des pneus hors d'usage au Québec	M. Jean-Marc Bernard M. Claude Pinault	06.DM-1
Tetra Pak inc.	M. Michel Capistran M <sup>me</sup> Anne Mathewson M <sup>me</sup> Christine Moore	06.DM-38
Troupe de théâtre Luni-Vert	M. Sébastien Bérard M. Éric Boutet M <sup>me</sup> Josée Duplessis M. Alain Labrecque	06.DM-101
Union des municipalités du Québec	M <sup>me</sup> Denise Auger M. Gilles Vaillancourt	06.DM-84
Union des producteurs agricoles	M <sup>me</sup> Claire Binet M. Steve Côté	16.DM-36
Valoraction inc.	M. Marcel Fafard	06.DM-80
Ville de Laval, Service de l'environnement et de l'ingénierie	M. André Boileau M. André Giroux M. Pierre Lafrance	06.DM-73

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Vision de l'industrie pour une solution écologique et économique	M. Jean Gattuzzo M. Gilles Guertin M. Donald Ross	06.DM-43
Vivre Saint-Michel en santé	M <sup>me</sup> Myriam Dupras M. Pierre Durocher	06.DM-75
Citoyenne et citoyens	M <sup>me</sup> Dida Berku	06.DM-112
	M. Étienne Bissonnette	06.DM-34
	M. Pierre Chamberland	-----
	M. Martin Chartrand	06.DM-53
	M. Luc Falardcau	06.DM-111
	M. François Filion	-----
	M. Gérard Fréchette	-----
	M. Stéphane Gingras	-----
	M. Gaston Hervieux	-----
	M. André Labossière	-----
	M <sup>me</sup> France Larivière et	06.DM-106
	M. Jacques Therrien	-----
	M. Marc Légère	-----
	M. André Mathieu	06.DM-6
	M. Francesco Pandini	06.DM-2
	M. Luc Richard	-----
M <sup>me</sup> Nicole St-Jean Demers	-----	
M. Thomas Thompson	-----	
M <sup>me</sup> Paule Trudeau	-----	
M. Thomas Welt	06.DM-49	
<b>Outaouais</b>		
Association pour la protection de l'environnement du lac Cameron	M <sup>me</sup> Sherryl Monette	-----
Comité des citoyens de Bouchette inc.	M. Rémi Beaulieu M. Michel Lacroix M <sup>me</sup> Mircille Larivière	07.DM-9
Communauté urbaine de l'Outaouais	M. Marc Croteau M. Claude Robert M. Jacques Tremblay	07.DM-14
Conseil central des syndicats nationaux de l'Outaouais	M <sup>me</sup> Michelle Hotte	07.DM-15

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais	M. Paul Chénard M <sup>me</sup> Ève Jasmin M. Réjean Laflamme M. Marc Turgeon	07.DM-6
Environnement Haute-Gatineau	M. Guy Boies	07.DM-11
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M. Karel Ménard	06.DM-67
Groupe d'action sur la gestion des déchets de l'Outaouais	M. Paul Chénard M. Réjean Laflamme	07.DM-7
MRC de Papineau	M. Jean Bissonnette M. Mario Laframboise	07.DM-8
MRC de Témiscamingue	M. Daniel Dufault M. Jasmin Gagnon	07.DM-4
Municipalité de Bristol	M. Jack Graham	07.DM-3
Municipalité de Wright	M. Roger Éthier	_____
Société d'écologie de Papineau	M. Jean Bernier	07.DM-12
The Concerned Citizen's Committee of Bristol	M <sup>me</sup> Theresa Aniskowicz M. Robert Fowler M <sup>me</sup> Hope Ledoux	07.DM-5
Citoyennes et citoyens	M. Réjean Carle M. Paul Chénard M. Jacques Demers M. Alain Duron M <sup>me</sup> Katherine Fletcher M <sup>me</sup> Christiane Gourde-Bureau M. Réjean Laflamme M. Fernand Lefebvre M. Claude Robert M. Marc Turgeon	_____
<b>Abitibi-Témiscamingue</b>		
Centre de santé Le Minordet	M. Serge Gaudreau	08.DM-9
Comité de vigilance environnemental régional	M <sup>me</sup> Isabelle Vallée	08.DM-5

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Comité permanent d'Amos Région pour la protection de l'environnement	M <sup>me</sup> Alice Chagnon	08.DM-19
Comité permanent sur l'environnement à Rouyn-Noranda	M. Ross Szwec	08.DM-20
Comité régional de gestion intégrée des déchets	M <sup>me</sup> Marie Brunelle	-----
Conseil régional en environnement d'Abitibi-Témiscamingue	M. Michel Lahaie M. Robert Robitaille	08.DM-12
Enjeu -- Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	M. François Landry	08.DM-2
Enjeu Le Carrefour	M. Yan Arcand M. Alexandre Beaulé M. Gilbert Blais M. Nicolas Hubert M. Éric Landreville M. Dany Racette M. Jocelyn Trudel	08.DM-10
Fondation Marie Soleil et Jonathan inc.	M. Arthur Gagnon M. Pierre Monfette	08.DM-13
Le Regroupement écologiste Val-d'Or et environs (LE RÊVE)	M. Yvan Croteau M. Henri Jacob	08.DM-17
MRC d'Abitibi-Ouest	M <sup>me</sup> Nicole Breton M. Marcel Caron M. Patrice Vachon	08.DM-7
MRC de Rouyn-Noranda	M. Arthur Gagnon M. Pierre Monfette	08.DM-1
MRC de Témiscamingue	M. Daniel Dufault	07.DM-4
Municipalité d'Authier-Nord	M. Alain Gagnon	08.DM-11
Municipalité de Colombourg	M. Daniel Villeneuve	08.DM-21
Municipalité de la Baie-James	M. Pierre Moses	10.DM-7
Municipalité de la paroisse de Macamic	M. Léo Mandeville	08.DM-3
Municipalité de Rapide-Danseur	M <sup>me</sup> Carole Turgeon	08.DM-6
Municipalité de Sainte-Germaine-Boulé	M. Richard Audet	08.DM-8
Municipalité de Saint-Mathieu-d'Harricana	M. Gabriel Soumis	-----



<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Municipalité de Normétal	M. Gaétan Petit M. Jean Racine	08.DM-14
Municipalités rurales de la MRC d'Abitibi	M. François Lemieux M. Gabriel Soumis	08.DM-4
Recyclo-Nord inc.	M <sup>me</sup> Jacynthe Châteauvert	08.DM-15
Ville de Macamic	M. Daniel Rancourt	08.DM-18
Ville de Matagami	M. Bernard Beauchamp M. Gérald Pichette	10.DM-1
Citoyens	M. Bernard Deslongchamps M. Denis Lalonde	08.DM-16
<b>Côte-Nord</b>		
Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord	M. Denis Cardinal M <sup>me</sup> Valérie Lebrun M <sup>me</sup> Claudette Villeneuve	09.DM-6
Corporation d'amélioration et de protection de l'environnement de Baie-Comeau (CAPE)	M. Denis Cardinal M. Yvan Vigneault M <sup>me</sup> Claudette Villeneuve	09.DM-12
MRC de la Haute-Côte-Nord	M. Yves Gendron M. Stéphane Rodrigue	09.DM-4
Naskapi Band of Québec	M <sup>me</sup> Brigitte Macella M. Johnny Mameanskum	09.DM-1
Premières Nations de Mamit Innuat	M. Armand Mackenzie	09.DM-10
Récupération 7-Vies inc.	M. Denis Bouchard M. Marcel Gravel	09.DM-11
Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan	M. Maurice Langlois M. Pierre Rousseau	09.DM-9
Régie régionale de la santé et des services sociaux — Côte-Nord	M. Jacques-François Cartier	09.DM-8
Scierie des Outardes	M. Gilles Barrette	_____
Table des préfets des MRC de la Côte-Nord	M. Guy-Lin Beaudoin M. Philippe Gagnon M <sup>me</sup> Linda Tremblay	09.DM-3

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Ville de Sept-Îles	M. Alain Duret M. Michel Tardif	09.DM-5
Citoyenne et citoyens	M <sup>me</sup> Natacha Amar M. Jean-Pierre Barrette M. Carl Barthe M. Martin Girard	————— ————— ————— —————
<b>Nord-du-Québec</b>		
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James	M. Abel Bosum M. Robert Daigneault M. Yves Désilets M <sup>me</sup> Suzanne Hilton M. Willie Iserhoff M. Roméo Saganash	10.DM-6
Grand Conseil des Cris (Québec)	M. Willie Iserhoff M. Roméo Saganash	10.DM-5
Municipalité de Baie-James	M. Pierre Moses	10.DM-7
Municipalité de Chapais	M. Jacques Bérubé	—————
Nemaska First Nation	M. Matthew Tanoush	10.DM-2
Première Nation de Oujé-Bougoumou	M. Joseph Shecapio Blacksmith	—————
Ville de Chibougamau	M. Ronald Blackburn	10.DM-4
<b>Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine</b>		
Comité de protection de la santé et de l'environnement de Gaspé	M <sup>me</sup> Margret Grenier M. Noël Grenier	11.DM-8
Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	M. Stephen Fortin M. Michel Goudreau M. Jean-Noël Sergerie	11.DM-4
Environnement Vert Plus	M. Éric Giguère	11.DM-5

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Groupe d'étudiants du Cégep de la Gaspésie et des Îles	M <sup>me</sup> Catherine Boulet M <sup>me</sup> Nadia Brodeur M <sup>me</sup> Carole Chicoine M <sup>me</sup> Rachel Cimon M. Serge Dubé M <sup>me</sup> Monique Fournier M <sup>me</sup> Sophie Grenier M. Hugo Perrin M <sup>me</sup> Julie Quinton	11.DM-1
MRC de Denis-Riverin	M. Magella Émond M. Christian Pelletier M. Michel Thibault	11.DM-7
MRC de Pabok	M. Maurice Anglehard M. Claude Rioux	11.DM-6
Pétroles Chalceurs (1987) inc.	M. Christian Derome	—————
Récupération La Récolte inc.	M. Jean-Noël Sergerie	11.DM-3
Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New Richmond, Caplan et Maria	M. Richard Bouchard M. Benoît Roussy	11.DM-2
Ville de Gaspé	M. André Fortin M. Rodrigue Joncas	—————
Citoyen	M. Luc-Reno Fournier	11.DM-10
<b>Chaudière-Appalaches</b>		
Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique	M. André Bélisle	12.DM-20
Conseil régional de l'environnement de la région de Québec, Coalition environnementale de Portneuf, Groupe Attention Déchets, Recycampus, V.I.A. Agro-écologie inc.	M. David Laquerre M. Alexandre Turgeon	12.DM-6
Conseil régional de l'environnement Chaudière-Appalaches	M. Guy Lessard M. Mario Quintin M <sup>me</sup> Marie-Josée Savignac	12.DM-7
Inter-paysages	M <sup>me</sup> Phyllis Leclerc	—————
Envirogneus	M. Serge Tremblay	—————
La Ressourcerie de Lac-Saint-Charles	M. Pascal Grenier	03.DM-2

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Mouvement des amis de la Rivière-Sud	M. Simon Arbour	12.DM-14
MRC de Bellechasse	M. Louis Cotte	12.DM-17
MRC de la Nouvelle-Beauce	M. Claude Plourde M. Ghislain Poulin M. Gaston Vachon	12.DM-2
MRC de Robert-Cliche	M. Denis Desbiens	12.DM-5
Municipalité de Saint-Néré	M. Jean-Louis Chabot	—————
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Rive-Sud de Québec	M. Jean-Claude Bouchard M. Alexandre Faber	12.DM-11
Société en commandite Sani-Beauce enr.	M. Jean-Noël Perron	12.DM-9
Technorecyc	M. André Cliche	12.DM-13
Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	M <sup>me</sup> Françoise Paquette M. Florient St-Onge	12.DM-8
Union québécoise pour la conservation de la nature	M <sup>me</sup> Michèle Goyer	12.DM-12
Ville de Lac-Etchemin	M. Jean Vincent	12.DM-3
Vivre en ville	M. Philippe Belley M. Jérôme Vaillancourt	12.DM-10
<b>Laval</b>		
Association pour la protection de l'environnement de Sainte-Anne-des-Plaines	M. Germàn Jove M. Yvon Patenaude	—————
Comité de protection de l'environnement Saint-François	M. Raymond Monette M. Denis Tardif	06.DM-97
Conseil régional de Laval	M. Guy Garand	06.DM-99
DuPont Canada inc.	M. Alain Lamarre	06.DM-62
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M. Mario Laquerre	06.DM-67
La Brasserie Stroh (Québec) Itée	M. Raymond Monette	06.DM-27
La Coalition verte	M. Al Hayek	06.DM-22
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	M. Pierre Morency	06.DM-98

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
STOP	M. Don Wedge	06.DM-116
Union des producteurs agricoles	M <sup>me</sup> Claire Binet	16.DM-36
Citoyens	M. Luc Falardeau	06.DM-111
	M. Mario Shooner	_____
	M. Tom Thompson	_____
<b>Lanaudière</b>		
Action-Écologie Saint-Jean-de-Matha	M. Michel Archambault M. Laurent Hénault M <sup>me</sup> Nicole Hénault M <sup>me</sup> Suzie Lemay	14.DM-17
Ciment St-Laurent	M. Pierre Beaulieu	14.DM-4
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière	M. Michel Lambert M. Jean-Pierre Marcoux	14.DM-21
Construction Bérou inc.	M. François Fortin	14.DM-11
Fédération de l'UPA de Lanaudière	M <sup>me</sup> Annette Coutu M. Hubert Coutu	14.DM-19
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M. Mario Laquerre M. Pierre Morency M. François Tremblay	06.DM-67
La Bande à Bonn'Eau	M. Roger Bilodeau M. Denis Gagnon M. Guy Roy	14.DM-2
Les Amis de l'environnement de Brandon	M. Gilles Côté	14.DM-9
MRC D'Autray	M <sup>me</sup> Danielle Joyal	14.DM-1
MRC de Joliette	M. Alain Larue M. Dominique Longpré	14.DM-5
MRC Les Moulins	M. Irénée Forget	14.DM-13 14.DM-15
Municipalité de Sainte-Émilie-de-l'Énergie	M <sup>me</sup> Lync Marcil	14.DM-7
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	M. Normand Champagne M. Robert Morin	14.DM-16
Municipalité de Saint-Michel-des-Saints	M. Alain Bellerose	14.DM-8

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Municipalité de Saint-Zénon	M. Ghislain Rivest	14.DM-3
Regroupement environnemental site de Lachenaie	M. François Bertrand M. Gilles Champagne	-----
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	M. Pierre Morency	06.DM-98
Regroupement vert de Sainte-Genève-de-Berthier	M. Gaétan Bayeur	14.DM-18
Société d'information sur les travaux d'enfouissement de Lachenaie	M. Jean-Pierre Barrette M. François Bertrand M. Gilles Champagne M. Gaston Venne	14.DM-6
Table de concertation des groupes environnementaux du territoire de la MRC D'Autray	M. Louis Trudeau	14.DM-14
Ville de Mascouche	M. Richard Marcotte M. Luc Tremblay	14.DM-12
<b>Laurentides</b>		
Centre de services aux réseaux d'entreprises du secteur forestier	M. Donel Galipeau M <sup>me</sup> Denise Julien	15.DM-6
Centre local d'écologie des Basses-Laurentides	M. Michel Cardin M <sup>me</sup> Denise Proulx	15.DM-17
Citoyennes et citoyens du Canton de Grenville	M <sup>me</sup> Denise Cordeau M <sup>me</sup> Johanne Viau	15.DM-1
Comité Res-R.	M <sup>me</sup> Liliane Cotnoir M <sup>me</sup> Jacqueline Richer	15.DM-12
Conseil régional de l'environnement des Laurentides	M. Stéphane Michaud	15.DM-19
Corporation pour la protection de l'environnement de Mirabel	M. Stéphane Michaud	15.DM-13
Corporation régionale du centre de tri (CFER)	M. Frédéric Potvin	-----
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M <sup>me</sup> Liliane Cotnoir	06.DM-67

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Groupe Récupération	M. Patrick Boyer M <sup>me</sup> Isabelle Matteau	15.DM-16
MRC d'Antoine-Labelle	M. Pierre Borduas M. Jacques Supper	15.DM-7
MRC d'Argenteuil	M. Pierre Borduas M <sup>me</sup> Marie-Josée Casaubon M. Florian St-Onge M. Jacques Supper	15.DM-11
MRC Les Pays-d'en-Haut	M. André Boisvert M. André Genest	15-DM-15
MRC de Thérèse-De Blainville	M. Yvan Deschênes M. Frédéric Potvin	15.DM-5
Municipalité du Canton de Grenville	M. Michel Brosseau	15.DM-2
Municipalité de Wentworth-Nord	M. André Genest	—————
Régie intermunicipale Argenteuil—Deux-Montagnes	M. Pierre Gionet M <sup>me</sup> Dominique Léger	15.DM-14
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et Régie intermunicipale des déchets solides de la Lièvre	M. Marc Piclet	15.DM-4
Services sanitaires Robert Richer Itée	M. Marc Delage M. Raynald Dessureault M. Robert Richer	15.DM-3
Stablex Canada inc.	M. Yves Desbiens	15.DM-8
Ville de Mirabel	M. Robert Roy	—————
Citoyenne et citoyens	MM. Daniel Foisy et Pierre Deschamps M <sup>me</sup> Marie-Louise Roy M. Mario Shooner M. Jean-Pierre Viau	15.DM-18 ————— ————— —————
<b>Montérégie</b>		
Action-Écologie de Saint-Jean-de-Matha	M. Michel Archambault	14.DM-17
Association des étudiants de biologie de l'Université de Montréal inc.	M <sup>me</sup> Joëlle Petit M. Philippe Williams	16.DM-29

<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
Atelier du chômeur du Bas-Richelieu inc.	M. Claude Desautels	16.DM-15
Centre de récupération et recyclage de linge du Grand-Montréal	M. Robert Larue	16.DM-17
Centre d'information sur l'environnement de Longueuil	M. Richard Briggs	16.DM-22
Centre de tri régional de la Haute-Yamaska	M <sup>me</sup> Juliette Gagné	—
Centre québécois du droit de l'environnement	M. Patrice Laquerre	06.DM-33
Comité de citoyens de Saint-Antoine-Abbé et de Franklin	M <sup>me</sup> Monique Desnommées M. André Hébert M. Jules Le Breton	16.DM-16
Comité des citoyens et citoyennes pour la protection de l'environnement maskoutain	M. Claude Bousquet M <sup>me</sup> Brigitte Forcier M. Jacques Fournier M. Gérard Montpetit	16.DM-26
Compo-Haut-Richelieu inc.	M <sup>me</sup> Marie-Julie Bégin M. Gilles Dolbec	16.DM-8
Conseil régional de l'environnement de la Montérégie	M. Hubert Chamberland M <sup>me</sup> Chantal d'Auteuil	16.DM-28
Conservation Saint-Hubert	M. Jean Baribeau	16.DM-20
Dépôt de pneus Franklin inc.	M. Jean-Marie Béland M. Jean-François Lapointe M. Reno Vaillancourt	16.DM-21
Enfouissement J.M. Langlois inc.	M. Claude Fournier	16.DM-19
Fédération de l'UPA de Saint-Hyacinthe	M <sup>me</sup> Carole Mcunier M. Jean-Guy Raymond M. René Walaszczyk	16.DM-25
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M. Mario Laquerre M. François Tremblay	06.DM-67
Gestion Matrec inc.	M. Charles Tremblay	16.DM-23
Groupe A & A inc.	M. Jean Boisvert M. Marc Bournival M. Angelo Turchetta	16.DM-7



<i>Participants</i>	<i>Représenté par</i>	<i>Codification du mémoire</i>
MRC de Beauharnois-Salaberry	M. Yves Daoust M. Guy Longtin	16.DM-12
MRC de la Haute-Yamaska	M. Louis Choinière M. Dominique Desmet M. François Giasson	16.DM-9
MRC de Lajemmerais	M. Michel Allaire M. Jean Robert	16.DM-10
MRC de la Vallée-du-Richelieu	M. Pierre Bélanger M. Frédéric Trépanier	16.DM-24
MRC de Rouville	M. Rosaire Houle M. Francis Provencher	16.DM-5
MRC du Bas-Richelieu	M. Olivar Gravel	16.DM-35
MRC du Haut-Richelieu	M. André Barrière M. François Giasson M <sup>me</sup> Johanne Saulnier	16.DM-11
MRC Le Haut-Saint-Laurent	M. Paul-Maurice Patenaude	16.DM-6
Municipalité de Saint-Jean-de-Matha	M. Robert Morin	14.DM-16
Nature-Action Québec inc.	M. Pascal Bigras	16.DM-27
Outarde environnement inc.	M. Jack Kugelmass M. Henri-Marc Vuillard	16.DM-30
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine	M. Raoul Charbonneau M <sup>me</sup> Linda Charest	16.DM-32
Services sanitaires Yves Lefort inc.	M. Yves Lefort	-----
Ville de Saint-Joseph-de-Sorel	M. Olivar Gravel	-----
Citoyenne et citoyens	M. Claude Chalut M. René Cormier MM. Christian Debray et Jean Guèvremont M. Yvan Grégoire M <sup>me</sup> Isabelle Marissal	----- ----- 16.DM-14 16.DM-18 16.DM-13

## Les participants aux ateliers publics

Participants	Représenté par	N° de mémoire
<b>Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine</b>		
<i>(Cap-aux-Meules)</i>		
MRC des Îles-de-la-Madeleine	M. Jeannot Gagnon	11.DM-11
Attention Fragiles	M <sup>me</sup> Patricia Bell M <sup>me</sup> Hélène Chevrier M <sup>me</sup> Damien Turbide	11.DM-12
<b>Nord-du-Québec</b>		
<i>(Kuujuaq)</i>		
Administration régionale Kativik	M. Louis Baron-Lafrenière M. Michael Barret M. Watson Fournier M. Sandy Gordon M. Michel Lachapelle M. Jacob Partridge	_____
Comité consultatif de l'environnement Kativik	M. Michael Gordon	10.DM-3
Comité consultatif de l'environnement Kativik et Commission de la qualité de l'environnement Kativik	M. Jacques Lacroix	10.DM-3
Société Makivik	M. Willie Adams	_____

## Les participants aux séances thématiques

### La responsabilité des entreprises

#### a) Les personnes-ressources responsables de la thématique

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Bearegard M. Gaëtan Morin M. Robert Lauzon
Bureau de normalisation du Québec	M. Daniel Lefebvre
Collecte sélective Québec	M. André Martel, président M <sup>me</sup> Stella Anastasakis M. Réjean Bouchard M. Daniel Denis
Recyc-Québec	M. Marc Bélanger M <sup>me</sup> Ginette Bureau M. Jean-Louis Chamard M. Léo Fradette

#### b) Les personnes-ressources invitées

Action RE-buts	M. Michel Séguin
Alliance des manufacturiers et des exportateurs du Québec	M. Manuel Dussault
Association des brasseurs du Québec	M. Yvon Millette
Association des consommateurs du Québec	M <sup>me</sup> Micheline Dalpé
Association des détaillants en alimentation du Québec	M. Michel A. Gadbois
Association des embouteilleurs des boissons gazeuses du Québec	M <sup>me</sup> Nycol Pageau-Goyette
Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec	M. André Latour
Centre patronal de l'environnement	M. Michael Cloghesy
Conseil canadien de la distribution alimentaire	M. Michel Nadeau
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie	M. Richard Duquette
Université McGill	M. Armand de Mestral

**c) Le public**

Association minière du Québec inc.

M. Jean Roberge

Breuvages Nora

M. Georges Gaucher

Enjeu Environnement Jeunesse

M. Louis Robert

Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

M. François Tremblay

Saint-Laurent, Grands Lacs Unis

M. Stéphane Gingras

STOP

M. Don Wedge

Tetra-Pak inc.

M. Pierre Chamberland

Citoyenne et citoyens

M. Gaston Hervieux

M. Pierre Morin

M<sup>me</sup> Nicole St-Jean Demers

---

## **La gestion des résidus domestiques dangereux incluant les déchets biomédicaux par le virage ambulatoire**

### **a) Les personnes-ressources responsables de la thématique**

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beauregard M. Gaëtan Morin M. Roger Binette M. Mario Boucher M <sup>me</sup> Ginette Courtois M. Jean Rivest M. Pierre Robert
Centre de formation en entreprise et récupération de Victoriaville	M. Normand Maurice
Recyc-Québec	M <sup>me</sup> Marie-Louise Bédard M. François Lafortune
Régie intermunicipale de gestion des déchets sur l'île de Montréal	M <sup>me</sup> Josée Méthot

### **b) Les personnes-ressources invitées**

Association québécoise des techniques de l'environnement et Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec	M. Len Comtois M <sup>me</sup> Johanne René
Collecte sélective Québec	M <sup>me</sup> Stella Anastasakis
Fédération des affaires sociales	M <sup>me</sup> Cécile Couture
Fédération des CLSC du Québec (CLSC La Vallée-des-Patriotes)	M. Jean-Yves Leblanc
Fondation québécoise en environnement	M. Arthur Dubé M. Denis Girard
Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie	M. Richard Duquette
Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	M <sup>me</sup> Françoise Paquette

c) **Le public**

Conseil régional de l'environnement de Lanaudière	M. Michel Lambert
Enjeu Environnement Jeunesse	M. Louis Robert
STOP	M. Don Wedge
Syndicat des cols bleus de la Ville de Montréal	M. Jacques Cordeau

---

## **Les résidus putrescibles industriels et municipaux**

### **a) Les personnes-ressources responsables de la thématique**

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beauregard M. Gaëtan Morin M. Francis Flynn M. Marc Hébert M. Jean-Marc Jalbert M. Pierre Robert M. Gilbert Tremblay
Association des industries forestières du Québec	M. Louis Désilet M. André Duchesne
Ville de Jonquière	M. Guy Gagnon M. Alain Lalumière

### **b) Les personnes-ressources invitées**

Association québécoise des industries du compostage inc.	M. Bertrand Fafard
Association québécoise des techniques de l'environnement et Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec	M. Guy Brosseau
Commission de protection du territoire agricole du Québec	M. Marc-André Bertrand M. Daniel Paquette
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec	M. Richard Boucher
Ministère des Ressources naturelles	M <sup>me</sup> Maryse Dubé
Union des municipalités du Québec	M <sup>me</sup> Denise Auger
Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	M <sup>me</sup> Françoise Paquette
Union des producteurs agricoles	M. Daniel Bernier M <sup>me</sup> Claire Binet

c) **Le public**

Conseil canadien du compostage – Chapitre québécois	M <sup>me</sup> Lyne Lagacé
Enjeu Environnement Jeunesse	M. Louis Robert
Industrie James McLaren	M. Jacques Leclerc
La Coalition verte	M. Al Hayek M. Thomas Welt
Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes	M <sup>me</sup> Dominique Léger
Citoyens	M. Gilles Côté M. Gérard Fréchette M. Gaston Hervieux

---



## **Les résidus industriels inorganiques non dangereux**

### **a) Les personnes-ressources responsables de la thématique**

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beaugard M. Gaëtan Morin M. Denis Beaulieu M. Alain Boutin M. Francis Flynn M. Serge Grenier M. Marc Hébert M. Jean-Marc Jalbert M. Pierre Robert M <sup>me</sup> Roberte Robert
Recyc-Québec	M. Benoît Germain

### **b) Les personnes-ressources invitées**

Association minière du Québec inc.	M. Jean Roberge
Table de concertation des industries métallurgiques	M. Andrew J. Brodhead

### **c) Le public**

Confédération des syndicats nationaux (CSN)	M <sup>me</sup> Jocelyne Everell
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M <sup>me</sup> Liliane Cotnoir
La Coalition verte	M. Al Hayek
Mouvement Au courant	M. John Burcombe
Parti longueuillois	M <sup>me</sup> Gisèle Hamelin
STOP	M. Don Wedge
Union des producteurs agricoles	M <sup>me</sup> Claire Binet
Citoyens	M. Gilles Côté M. Jocelyn Dumas M. Luc Falardeau M. Gaston Hervieux

## La gestion des pneus hors d'usage

### a) Les personnes-ressources responsables de la thématique

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beauregard M. Gaëtan Morin M. Denis Beaulieu M. Serge Lévesque
Recyc-Québec	M. François Laflamme M. Gilles Leduc

### b) Les personnes-ressources invitées

Association canadienne du ciment Portland	M. André Auger
Ministère de la Sécurité publique	M <sup>me</sup> Johanne Lévesque
Ministère des Transports du Québec	M <sup>me</sup> Hélène Hamman M <sup>me</sup> Anne-Marie Leclerc
Table de concertation sur la gestion intégrée des pneus hors d'usage au Québec	M. Claude Pinault M. Rémy Rousseau

### c) Le public

Bureau de consultation en relations gouvernementales Gaudreau Belly	M <sup>me</sup> Martine Gaudreau
Cimenterie Lafarge de Saint-Constant	M. Christian Gagnon
Comité de citoyens de Saint-Antoine-Abbé et de Franklin	M <sup>me</sup> Monique Desnommées
Enjeu Environnement Jeunesse	M. Louis Robert
Union québécoise pour la conservation de la nature	M <sup>me</sup> Michèle Goyer



## **Le cadre de gestion (la nouvelle Société)**

### **a) Les personnes-ressources responsables de la thématique**

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beauregard M. Gaëtan Morin M. Robert Lauzon
Collecte sélective Québec	M. André Martel, président M <sup>me</sup> Stella Anastasakis M. Réjean Bouchard
Recyc-Québec	M. Albert Leblanc, président M <sup>me</sup> Ginette Bureau M. Jean-Louis Chamard

### **b) Les personnes-ressources invitées**

Action RE-buts	M. Michel Séguin
Centre patronal de l'environnement	M. Michael Cloghesy
Secrétariat au développement des régions	M. Jean-Paul Gendron
Union des municipalités du Québec	M <sup>me</sup> Denise Auger
Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	M <sup>me</sup> Françoise Paquette M <sup>me</sup> Maryse Vermette

### **c) Le public**

Confédération des syndicats nationaux (CSN)	M <sup>me</sup> Jocelyne Everell
Enjeu Environnement Jeunesse	M. Robert Renaud
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M <sup>me</sup> Gabrielle Pelletier
Institut des plastiques et de l'environnement du Canada	M. Dean Dussault
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie	M. Normand Lapointe
STOP	M. Don Wedge
Citoyen	M. Pierre Morin

---

## **Le cadre de gestion (les plans de gestion intégrée des résidus sur les territoires)**

### **a) Les personnes-ressources responsables de la thématique**

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beaugard M. Gaétan Morin M. Mario Denis M. Jean-Marc Jalbert M. Gilbert Tremblay
Commission de protection du territoire agricole du Québec	M. Marc-André Bertrand
Ministère des Affaires municipales	M <sup>me</sup> Renée Marceau
MRC Le Fjord-du-Saguenay	M. Rénald Gaudreault

### **b) Les personnes-ressources invitées**

Action RE-buts	M. Michel Séguin
Association des aménagistes régionaux du Québec	M. Pierre Alari
Association québécoise des techniques de l'environnement et Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec	M. Carol Coulombe
Collecte sélective Québec	M <sup>me</sup> Stella Anastasakis
Communauté urbaine de Québec	M. René Gélinas
Recyc-Québec	M. Jean-Louis Chamard
Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec	M. Jean-Yves Guimond
Secrétariat au développement des régions	M. Jean-Paul Gendron
Union des municipalités du Québec	M <sup>me</sup> Denise Auger
Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	M <sup>me</sup> Françoise Paquette M <sup>me</sup> Maryse Vermette

c) **Le public**

Action Environnement Drummond	M. Éric Perreault
Association professionnelle des géographes du Québec	M. Gérard Fréchette M. Michel Yergeau
Enjeu Environnement Jeunesse	M. Robert Renaud M. Louis Robert
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M <sup>me</sup> Liliane Cotnoir
MRC de Coaticook	M. Guy Charland
STOP	M. Don Wedge
Union des producteurs agricoles	M <sup>me</sup> Claire Binet
Union québécoise pour la conservation de la nature	M <sup>me</sup> Michèle Goyer

---

## **Le cadre réglementaire et l'application de la réglementation**

### **a) Les personnes-ressources responsables de la thématique**

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beauregard M. Gaëtan Morin M. René Binette M. Luc Champagne M. Mario Denis M. Pierre Fournier M. Serge Grenier M. Michel Guay M. Jean-Marc Jalbert M. Claude Trudel
MRC de la Matapédia	M. Dominique Robichaud
Régie intermunicipale des déchets de la Rouge et Régie intermunicipale des déchets solides de la Lièvre	M. Marc Péclet
Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie (pour l'UMRCQ)	M. Robert Comeau
Union des municipalités régionales de comté et des municipalités locales du Québec	M <sup>me</sup> Françoise Paquette M. Florian St-Onge
Ville de Montréal (pour l'UMQ)	M. Pierre Morissette
Ville de Sherbrooke (pour l'UMQ)	M <sup>me</sup> Odile Goulet

### **b) Les personnes-ressources invitées**

Association canadienne de caution	M. Gilles Jutras M. Bernard Prévost
Association québécoise des techniques de l'environnement et Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec	M. Daniel Gaudreau
Centre québécois du droit de l'environnement	M. Yves Corriveau
Commission de protection du territoire agricole du Québec	M. Daniel Paquette
Comité du Barreau du Québec	M. Lorne Giroux M <sup>me</sup> Isabelle Lapointe

c) **Le public**

Association professionnelle des géographes du Québec	M. Gérard Fréchette
Centre québécois du droit de l'environnement	M. Patrice Laquerre
Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets	M <sup>me</sup> Liliane Cotnoir M. François Tremblay
Greenpeace Québec	M. Mathew Bramley
MRC du Haut-Richelieu	M. André Barrière
Parti longueuillois	M <sup>me</sup> Gisèle Hamelin
STOP	M. Don Wedge
Union des producteurs agricoles	M <sup>me</sup> Claire Binet
Union québécoise pour la conservation de la nature	M <sup>me</sup> Michèle Goyer
Citoyen	M. Luc Falardeau

---



## **La gestion des résidus en milieu nordique**

### **a) Les personnes-ressources responsables de la thématique**

Ministère de l'Environnement et de la Faune	M. Pierre Fabi, porte-parole M. Normand Beauregard M. Gaëtan Morin M. Daniel Berrouard M. René Binette M. Serge Corbeil
Administration régionale crié	M <sup>me</sup> Ginette Lajoie
Administration régionale Kativik	M. Christian Simard
Communauté Naskapis	M <sup>me</sup> Brigitte Masella

### **b) Les personnes-ressources invitées**

Association minière du Québec inc.	M. Jean Roberge
Comité consultatif pour l'environnement de la Baie-James	M. Yves Désilets
Comité consultatif de l'environnement Kativik	M. Jacques Lacroix M. François Lemire M. Pierre Paulhus
Municipalité de Baie-James	M. Pierre Moses
Secrétariat aux affaires autochtones	M. Yvon Laviolette
Ville de Chibougamau	M. Michel Larouche
Ville de Matagami	M. Jean-Robert Gagnon

### **c) Le public**

Association professionnelle des géographes du Québec	M. Gérard Fréchette
STOP	M. Don Wedge



---

# **Annexe 5**

## **Les visites d'installations**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Les visites d'installations .....	89
-----------------------------------	----



## Les visites d'installations

<i>Dates</i>	<i>Villes</i>	<i>Installations visitées</i>
18 juin 1996	Québec	Incinérateur de la Communauté urbaine de Québec
18 juin 1996	Saint-Henri (Lévis)	Les Composts du Québec
16 août 1996	Magog	Lieu d'enfouissement sanitaire de Canton Magog, Laidlaw Bestan
20 août 1996	Victoriaville	Centre de tri Gaudreau inc.
21 août 1996	Saint-Nicéphore	Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Nicéphore, Philip Environnement
16 septembre 1996	Saint-Jean-sur-Richelieu	Les produits Polychem ltée, Institut des plastiques et de l'environnement du Canada
3 décembre 1996	Saint-Étienne-des-Grès	Lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès, Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie
4 décembre 1996	Sainte-Geneviève-de-Berthier	Lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Geneviève-de-Berthier, Service sanitaire R.S. inc.
13 décembre 1996	Tracy	Conporec inc.





---

# **Annexe 6**

## **La documentation**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Les centres de consultation .....	95
Bas-Saint-Laurent .....	95
Saguenay–Lac-Saint-Jean .....	95
Québec .....	95
Mauricie–Bois-Francs .....	95
Estrie .....	95
Montréal .....	96
Outaouais .....	96
Abitibi-Témiscamingue .....	96
Côte-Nord .....	96
Nord-du-Québec .....	96
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine .....	97
Chaudière-Appalaches .....	97
Laval .....	97
Lanaudière .....	97
Laurentides .....	97
Montérégie .....	97
 Note explicative sur la codification des documents .....	 99
 Les documents déposés .....	 101
Procédure .....	101
Correspondance .....	102
Communication .....	102
Avis .....	104
Documentation .....	105
Les disquettes des transcriptions .....	105
Les transcriptions des séances publiques .....	107
Les questions et les réponses .....	113
Les documents déposés par l'initiateur .....	126
Les documents déposés par les ministères et organismes .....	143
Les documents déposés par le public .....	154
Les documents déposés par la Commission .....	165
Les mémoires déposés .....	168



## Les centres de consultation

### *Les centres de référence*

### *Les centres régionaux*

#### **Bas-Saint-Laurent**

Bibliothèque de l'Université du Québec à Rimouski

Bibliothèque municipale de Rimouski

Bibliothèque municipale d'Amqui

Bibliothèque Françoise-Bédard, Rivière-du-Loup

Bibliothèque municipale de Matane

#### **Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Bibliothèque municipale de Saint-Félicien

Bibliothèque de l'Université du Québec à Chicoutimi

Bibliothèque municipale de Chicoutimi

Hôtel de ville de Dolbeau

Bibliothèque municipale de Jonquière

Bibliothèque municipale d'Alma

Bibliothèque municipale de Roberval

#### **Québec**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,  
Québec

Bibliothèque Gabrielle-Roy, Québec

Bibliothèque municipale de Clermont

Hôtel de ville de Saint-Marc-des-Carières

École secondaire Louis-Jobin, Saint-Raymond  
(Portneuf)

Bibliothèque générale de l'Université Laval

#### **Mauricie–Bois-Francs**

Centre d'information documentaire Côte-Saint-  
Germain, Drummondville

Bibliothèque municipale Gatién-Lapointe, Trois-  
Rivières

Centre d'information nationale en environnement,  
Trois-Rivières

Bibliothèque de l'Université du Québec  
à Trois-Rivières

Bibliothèque municipale de La Tuque

Bibliothèque Charles-Édouard-Mailhot,  
Victoriaville

Bibliothèque municipale de Shawinigan

#### **Estrie**

Bibliothèque Éva-Sénécal, Sherbrooke

Bibliothèque des sciences humaines de  
l'Université de Sherbrooke

Bibliothèque municipale de Lac-Mégantic

Bibliothèque municipale Memphrémagog,  
Magog

Bibliothèque municipale de Coaticook

*Les centres de référence*

*Les centres régionaux*

---

**Montréal**

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement,  
Montréal  
Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à  
Montréal  
Société québécoise de récupération et de recyclage  
(Recyc-Québec), Anjou  
Centre de documentation géré par Action RE-buts et  
le Front commun, Montréal

Bibliothèque municipale de Dorval  
Bibliothèque municipale de Rivière-des-Prairies  
Bibliothèque de Montréal-Nord  
Bibliothèque municipale de Saint-Laurent

**Outaouais**

Bibliothèque municipale de Hull

Bibliothèque municipale de Gatineau  
Bibliothèque de l'Université du Québec à Hull  
Bibliothèque municipale de Papineauville  
Bibliothèque municipale de Fort-Coulonge  
Bibliothèque municipale de Maniwaki

**Abitibi-Témiscamingue**

Bibliothèque municipale de Rouyn, Rouyn-Noranda

Bibliothèque municipale de Ville-Marie  
Bibliothèque municipale de la ville de  
Témiscaming  
Bibliothèque de l'Université du Québec en  
Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda  
Bibliothèque municipale de Senneterre  
Bibliothèque municipale d'Amos  
Bibliothèque municipale de Val-d'Or  
Bibliothèque Richelieu de La Sarre

**Côte-Nord**

Bibliothèque municipale de Baie-Comeau  
Bibliothèque municipale de Sept-Îles

Bibliothèque municipale de Forestville  
Bibliothèque municipale de Havre-Saint-Pierre  
Bibliothèque publique de Fermont  
Bibliothèque municipale Les Escoumins

**Nord-du-Québec**

Bibliothèque municipale de Chibougamau

Bibliothèque municipale de Lebel-sur-Quévillon

*Les centres de référence**Les centres régionaux***Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine**

Bibliothèque Blanche-Lamontagne, Sainte-Anne-des-Monts  
Bibliothèque de Gaspé

Bibliothèque municipale de New Richmond  
Bibliothèque municipale de Cap-aux-Meules  
Bibliothèque de Chandler

**Chaudière-Appalaches**

Bibliothèque Honorius-Provost, Sainte-Marie

Bibliothèque municipale de Lévis  
Bibliothèque du Collège de la région de l'amiante, Thetford Mines  
Bibliothèque municipale de Saint-Georges  
Bibliothèque de la Polyvalente Louis-Jacques-Casault, Montmagny  
Bibliothèque municipale de Lac-Etchemin  
Bibliothèque municipale de Laurier-Station

**Laval**

Bibliothèque municipale de Laval

**Lanaudière**

Bibliothèque de la Maison de la culture Bonsecours, Joliette

Bibliothèque municipale de Terrebonne  
Bibliothèque municipale de Berthierville

**Laurentides**

Bibliothèque municipale de Saint-Jérôme

Bibliothèque municipale de Mont-Laurier  
Bibliothèque municipale de Lachute

**Montérégie**

Bibliothèque municipale de Salaberry-de-Valleyfield  
Bibliothèque municipale de Longueuil

Bibliothèque municipale de Cowansville  
Bibliothèque T.A.-Saint-Germain, Saint-Hyacinthe  
Bibliothèque Adélar-Berger, Saint-Jean-sur-Richelieu  
Hôtel de ville de Granby  
Bibliothèque municipale de Sorel





## Note explicative sur la codification des documents

Les deux premiers chiffres de la cote déterminent le caractère général (00) ou régional (01, 02, etc.) du document :

00	-	Général
01	-	Région du Bas-Saint-Laurent
02	-	Région du Saguenay—Lac-Saint-Jean
03	-	Région de Québec
04	-	Région de la Mauricie—Bois-Francs
05	-	Région de l'Estrie
06	-	Région de Montréal
07	-	Région de l'Outaouais
08	-	Région de l'Abitibi-Témiscamingue
09	-	Région de la Côte-Nord
10	-	Région du Nord-du-Québec
11	-	Région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
12	-	Région de Chaudière-Appalaches
13	-	Région de Laval
14	-	Région de Lanaudière
15	-	Région de Laurentides
16	-	Région de la Montérégie

Les deux caractères suivants correspondent à :

PR	-	Les documents de procédure
CR	-	Les documents de correspondance
CM	-	Les documents de communication
AV	-	Les avis et les comptes rendus
D-2	-	Les disquettes des transcriptions
D-5	-	Les transcriptions des séances publiques
D-8	-	Les questions et les réponses
DA	-	Les documents déposés par l'initiateur
DB	-	Les documents déposés par les ministères et organismes
DC	-	Les documents déposés par le public
DD	-	Les documents déposés par la Commission
DM	-	Les mémoires déposés

Les chiffres subséquents indiquent la numérotation chronologique des documents déposés.

**Exemple** — Le document *03.DA-28* concerne spécifiquement la région de Québec (03) et représente le 28<sup>e</sup> document déposé par l'initiateur (DA), en l'occurrence le ministère de l'Environnement et de la Faune.



## Les documents déposés

### Procédure

- 00.PR-1 Ne s'applique pas.
- 00.PR-2 Ne s'applique pas.
- 00.PR-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. Document de consultation publique, *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, 1995, 52 pages et annexes (version française et version anglaise).
- 00.PR-3.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Les déchets, un enjeu collectif*, 1995 (version française et version anglaise).
- 01.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région du Bas-Saint-Laurent*, Québec, 1996, 5 p.
- 02.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean*, Québec, 1996, 6 p.
- 03.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de Québec*, Québec, 1996, 7 p.
- 04.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de la Mauricie–Bois-Francs*, Québec, 1996, 6 p.
- 05.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de l'Estrie*, Québec, 1996, 5 p.
- 06.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de Montréal*, Québec, 1996, 9 p.
- 07.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de l'Outaouais*, Québec, 1996, 6 p.
- 08.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, 1996, 5 p.
- 09.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de la Côte-Nord*, Québec, 1996, 5 p.
- 10.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région du Nord-du-Québec - Dernière version*, Québec, 1996, 4 p.
- 11.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine*, Québec, 1996, 5 p.
- 12.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de Chaudière-Appalaches*, Québec, 1996, 7 p.

- 13.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de Laval*, Québec, 1996, 3 p.
- 14.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de Lanaudière*, Québec, 1996, 7 p.
- 15.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région des Laurentides*, Québec, 1996, 5 p.
- 16.PR-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région de la Montérégie*, Québec, 1996, 6 p.

## Correspondance

- 00.CR-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Mandat du Ministre demandant au BAPE de tenir une enquête et une audience publique sur l'ensemble de la gestion des matières résiduelles*, 30 novembre 1995, 2 p.

## Communication

- 00.CM-1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Liste des centres de consultation ouverts pour la période du mandat*.
- 00.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse de la tournée d'information à travers le Québec*, 10 janvier 1996, 2 p. et annexe (version française et version anglaise).
- 00.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse annonçant la nomination des membres de la Commission et la première partie de l'audience publique*, 13 février 1996, 2 p. et annexe.
- 00.CM-2.2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué de presse annonçant le début de l'audience publique sur la gestion des matières résiduelles au Québec*, 4 mars 1996, 2 p.
- 01.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Bas-Saint-Laurent*, 30 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 02.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 23 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 03.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Québec*, 23 janvier 1996, 2 p. et annexe.
- 04.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Mauricie-Bois-Francs*, 6 février 1996, 1 p. et annexe.
- 05.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Estrie*, 16 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 06.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Montréal*, 13 février 1996, 1 p. et annexe.

- 07.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Outaouais*, 13 février 1996, 1 p. et annexe.
- 07.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Outaouais annonçant la première partie de l'audience publique*, 29 février 1996, 1 p.
- 08.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Abitibi-Témiscamingue*, 23 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 08.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Abitibi-Témiscamingue annonçant la première partie de l'audience publique*, 29 février 1996, 1 p. et annexe.
- 09.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Côte-Nord*, 10 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 09.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Côte-Nord annonçant la première partie de l'audience publique*, 27 février 1996, 1 p.
- 11.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, 16 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 11.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Gaspésie annonçant la première partie de l'audience publique*, 27 février 1996, 1 p.
- 12.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Chaudière-Appalaches*, 6 février 1996, 1 p. et annexe.
- 13.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Laval*, 6 février 1996, 1 p. et annexe.
- 13.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Laval annonçant la première partie de l'audience publique*, 14 mars 1996, 1 p.
- 14.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Laurentides et Lanaudière*, 30 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 14.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Lanaudière annonçant la première partie de l'audience publique*, 14 mars 1996, 1 p.
- 15.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Laurentides et Lanaudière*, 30 janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 15.CM-2.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Laurentides annonçant la première partie de l'audience publique*, 14 mars 1996, 1 p.

- 16.CM-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Communiqué régional Montérégie*, 30 janvier 1996, 1 p. et annexe.

### Avis

- 00.AV-1 Ne s'applique pas.
- 00.AV-2 Ne s'applique pas.
- 00.AV-3 Ne s'applique pas.
- 01.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région du Bas-Saint-Laurent*, 19 février 1996, 9 p.
- 02.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean*, 8 février 1996, 6 p. et annexe.
- 03.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de Québec*, 14 février 1996, 10 p.
- 04.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de la Mauricie—Bois-Francs*, 28 février 1996, 9 p. et annexe.
- 05.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de l'Estrie*, 31 janvier 1996, 8 p.
- 06.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de Montréal*, 28 février 1996, 7 p. et annexes.
- 07.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de l'Outaouais*, 29 février 1996, 7 p.
- 08.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue*, 8 février 1996, 8 p.
- 09.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de la Côte-Nord*, 24 janvier 1996, 8 p.
- 11.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine*, 31 janvier 1996, 7 p.
- 12.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de Chaudière-Appalaches*, 8 mars 1996, 8 p.
- 13.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de Laval*, 22 février 1996, 4 p.
- 14.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR et L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans les régions des Laurentides et de Lanaudière*  
15.AV-4 27 février 1996, 13 p.
- 16.AV-4 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu des soirées de consultation publique dans la région de la Montérégie*, 21 février 1996, 11 p.

**Documentation**

00.D-1 Ne s'applique pas.

***Les disquettes des transcriptions***

- 01.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 18 et 19 mars 1996, Rimouski, 1 disquette.
- 01.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues les 5, 6 et 7 juin 1996, Amqui, 1 disquette.
- 02.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 20 et 21 mars 1996, Chicoutimi, 1 disquette.
- 02.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues le 23 mai 1996, Alma, 1 disquette.
- 03.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 24 et 25 avril 1996, Québec, 1 disquette.
- 03.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues les 17, 18, 19 et 20 juin 1996, Québec, 1 disquette.
- 04.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues le 17 avril 1996, Drummondville, 1 disquette.
- 04.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues le 18 avril 1996, Cap-de-la-Madeleine, 1 disquette.
- 04.D-2.3 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues le 19 août 1996, Drummondville, 1 disquette.
- 04.D-2.4 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues le 20 août 1996, Trois-Rivières, 1 disquette.
- 05.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 1<sup>er</sup>, 2 et 3 avril 1996, Sherbrooke, 1 disquette.
- 05.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues les 14 et 15 août 1996, Magog, 1 disquette.
- 06.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 11 et 12 avril 1996, Montréal, 1 disquette.
- 06.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 15 et 16 avril 1996, Montréal, 1 disquette.
- 06.D-2.3 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances thématiques tenues le 29 avril 1996, Montréal, 1 disquette.

- 06.D-2.4 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séances thématiques tenues le 30 avril 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 06.D-2.5 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séances thématiques tenues le 1<sup>er</sup> mai 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 06.D-2.6 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séances thématiques tenues les 2 et 3 mai 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 06.D-2.7 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues les 26 et 27 août 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 06.D-2.8 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues les 28 et 29 août 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 06.D-2.9 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues le 30 août 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 06.D-2.10 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues les 9 et 10 septembre 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 06.D-2.11 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues les 11 et 12 septembre 1996, Montréal, 1 disquette.*
- 07.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séances tenues les 13 et 14 mars 1996, Hull, 1 disquette.*
- 07.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues le 29 mai 1996, à Hull, 1 disquette.*
- 07.D-2.3 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues le 30 mai 1996, Maniwaki, 1 disquette.*
- 08.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séances tenues les 11 et 12 mars 1996, Évain, 1 disquette.*
- 08.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues le 27 mai 1996, Val-d'Or, 1 disquette.*
- 08.D-2.3 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues le 28 mai 1996, La Sarre, 1 disquette.*
- 09.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séances tenues les 4 et 5 mars 1996, Baie-Comeau, 1 disquette.*
- 09.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séances tenues les 21 et 22 mai 1996, Sept-Îles, 1 disquette.*
- 10.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 3 septembre 1996, Oujé-Bougoumou, 1 disquette.*
- 11.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séances tenues les 6 et 7 mars 1996, Sainte-Anne-des-Monts, 1 disquette.*



- 11.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues le 4 juin 1996, Gaspé, 1 disquette.
- 12.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 22 et 23 avril 1996, Sainte-Marie (Beauce), 1 disquette.
- 12.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 21 août 1996, Saint-Georges (Beauce), 1 disquette.
- 12.D-2.3 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 22 août 1996, Lévis, 1 disquette.
- 13.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues le 27 mars 1996, Laval, 1 disquette.
- 14.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 25 et 26 mars 1996, Joliette, 1 disquette.
- 14.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, rencontre avec Bérou Transvick, séance tenue le 10 avril 1996, Saint-Jean-sur-Richelieu, 1 disquette.
- 14.D-2.3 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues les 12 et 13 juin 1996, Joliette, 1 disquette.
- 14.D-2.4 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, rencontre avec Service sanitaire R.S. inc., séance tenue le 13 août 1996, Salaberry-de-Valleyfield, 1 disquette.
- 15.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues le 28 mars 1996, Saint-Jérôme, 1 disquette.
- 15.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues les 10 et 11 juin 1996, Saint-Jérôme, 1 disquette.
- 16.D-2.1 *Copie disquette - Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séances tenues les 9 et 10 avril 1996, Saint-Jean-sur-Richelieu, 1 disquette.
- 16.D-2.2 *Copie disquette - Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séances tenues les 12 et 13 août 1996, Salaberry-de-Valleyfield, 1 disquette.

### ***Les transcriptions des séances publiques***

- D-5 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Transcriptions. La gestion des matières résiduelles au Québec.*
- 01.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 18 mars 1996, 19 h 30, Rimouski, 194 p.
- 01.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 19 mars 1996, 14 h, Rimouski, 146 p.
- 01.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 19 mars 1996, 19 h 30, Rimouski, 135 p.
- 01.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 6 juin 1996, 13 h, Amqui, 161 p.
- 01.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 5 juin 1996, 19 h 30, Amqui, 137 p.

- 01.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 6 juin 1996, 19 h 30, Amqui, 169 p.*
- 01.D-5.7 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 7 juin 1996, 9 h, Amqui, 144 p.*
- 02.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 20 mars 1996, 19 h 30, Chicoutimi, 148 p.*
- 02.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 21 mars 1996, 14 h, Chicoutimi, 158 p.*
- 02.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 21 mars 1996, 19 h 30, Chicoutimi, 168 p.*
- 02.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 23 mai 1996, 13 h 30, Alma, 191 p.*
- 02.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 23 mai 1996, 19 h 30, Alma, 176 p.*
- 03.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 24 avril 1996, 14 h, Québec, 149 p.*
- 03.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 24 avril 1996, 19 h 30, Québec, 154 p.*
- 03.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 25 avril 1996, 14 h, Québec, 202 p.*
- 03.D-5.4 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 25 avril 1996, 19 h 30, Québec, 221 p.*
- 03.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 17 juin 1996, 19 h 30, Québec, 125 p.*
- 03.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 18 juin 1996, 19 h 30, Québec, 135 p.*
- 03.D-5.6.1 *COMITÉ DES CITOYENS DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA. Rectification à la séance du 18 juin 1996 en soirée à Québec, 19 juin 1996, 1 p.*
- 03.D-5.7 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 19 juin 1996, 19 h 30, Québec, 74 p.*
- 03.D-5.8 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 20 juin 1996, 19 h 30, Québec, 108 p.*
- 04.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 17 avril 1996, 14 h, Drummondville, 164 p.*
- 04.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 17 avril 1996, 19 h 30, Drummondville, 233 p.*
- 04.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 18 avril 1996, 14 h, Cap-de-la-Madeleine, 159 p.*
- 04.D-5.4 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie, séance tenue le 18 avril 1996, 19 h 30, Cap-de-la-Madeleine, 204 p.*
- 04.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 19 août 1996, 14 h, Drummondville, 108 p.*
- 04.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie, séance tenue le 19 août 1996, 19 h 30, Drummondville, 141 p.*

- 04.D-5.7 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 20 août 1996, 13 h, Trois-Rivières, 201 p.
- 04.D-5.8 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 20 août 1996, 19 h 30, Trois-Rivières, 105 p.
- 05.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 1<sup>er</sup> avril 1996, 19 h 30, Sherbrooke, 129 p.
- 05.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 2 avril 1996, 14 h, Sherbrooke, 134 p.
- 05.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 2 avril 1996, 19h30, Sherbrooke, 159 p.
- 05.D-5.4 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 3 avril 1996, 14 h, Sherbrooke, 152 p.
- 05.D-5.5 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 3 avril 1996, 19 h 30, Sherbrooke, 150 p.
- 05.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 14 août 1996, 13 h 30, Magog, 112 p.
- 05.D-5.7 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 14 août 1996, 19 h 30, Magog, 104 p.
- 05.D-5.8 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 15 août 1996, 13 h, Magog, 172 p.
- 05.D-5.9 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 15 août 1996, 19 h 30, Magog, 130 p.
- 06.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 11 avril 1996, 14 h, Montréal, 152 p.
- 06.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 11 avril 1996, 19 h 30, Montréal, 209 p.
- 06.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 12 avril 1996, 14 h, Montréal, 172 p.
- 06.D-5.4 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 15 avril 1996, 19 h 30, Montréal, 193 p.
- 06.D-5.5 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 16 avril 1996, 14 h, Montréal, 206 p.
- 06.D-5.6 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 16 avril 1996, 19 h 30, Montréal, 316 p.
- 06.D-5.7 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur la responsabilité des entreprises, tenue le 29 avril 1996, 14 h, Montréal, 157 p.
- 06.D-5.8 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, suite de la séance thématique sur la responsabilité des entreprises, tenue le 29 avril 1996, 19 h 30, Montréal, 194 p.
- 06.D-5.9 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur la gestion des résidus domestiques dangereux incluant les déchets biomédicaux générés par le virage ambulatoire, tenue le 30 avril 1996, 9 h, Montréal, 148 p.
- 06.D-5.10 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur les résidus putrescibles industriels et municipaux, tenue le 30 avril 1996, 14 h, Montréal, 176 p.
- 06.D-5.11 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur les résidus industriels inorganiques non dangereux, tenue le 30 avril 1996, 19 h 30, Montréal, 143 p.

- 06.D-5.12 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur la gestion des pneus hors d'usage, tenue le 1<sup>er</sup> mai 1996, 9 h, Montréal, 177 p.
- 06.D-5.13 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur le cadre de gestion, la nouvelle Société proposée, tenue le 1<sup>er</sup> mai 1996, 14 h, Montréal, 174 p.
- 06.D-5.14 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique, suite du cadre de gestion, la nouvelle Société proposée, tenue le 1<sup>er</sup> mai 1996, 19 h 30, Montréal, 179 p.
- 06.D-5.15 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur le cadre de gestion (les plans de gestion intégrée des résidus sur le territoire), tenue le 2 mai 1996, 14 h, Montréal, 176 p.
- 06.D-5.16 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique, suite du cadre de gestion (les plans de gestion intégrée des résidus sur le territoire), tenue le 2 mai 1996, 19 h 30, Montréal, 219 p.
- 06.D-5.17 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance thématique sur la gestion des résidus en milieu nordique, tenue le 3 mai 1996, 9 h, Montréal, 165 p.
- 06.D-5.18 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 26 août 1996, 13 h, Montréal, 219 p.
- 06.D-5.19 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 26 août 1996, 19 h 30, Montréal, 151 p.
- 06.D-5.20 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 27 août 1996, 13 h, Montréal, 209 p.
- 06.D-5.21 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 27 août 1996, 19 h 30, Montréal, 206 p.
- 06.D-5.21.1 CONSEIL CANADIEN DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE. *Rectification à la séance du 27 août 1996 en soirée*, 28 août 1996, 1 p.
- 06.D-5.22 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 28 août 1996, 13 h, Montréal, 170 p.
- 06.D-5.23 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 28 août 1996, 19 h 30, Montréal, 188 p.
- 06.D-5.24 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 29 août 1996, 13 h, Montréal, 189 p.
- 06.D-5.25 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 29 août 1996, 19 h 30, Montréal, 148 p.
- 06.D-5.26 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 30 août 1996, 13 h, Montréal, 181 p.
- 06.D-5.27 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 9 septembre 1996, 13 h, Montréal, 236 p.
- 06.D-5.28 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 9 septembre 1996, 19 h 30, Montréal, 195 p.
- 06.D-5.29 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 10 septembre 1996, 13 h, Montréal, 218 p.
- 06.D-5.30 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 10 septembre 1996, 19 h 30, Montréal, 165 p.
- 06.D-5.31 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 11 septembre 1996, 13 h, Montréal, 220 p.
- 06.D-5.32 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 11 septembre 1996, 19 h 30, Montréal, 178 p.

- 06.D-5.33 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 12 septembre 1996, 13 h, Montréal, 235 p.
- 06.D-5.34 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 12 septembre 1996, 19 h 30, Montréal, 169 p.
- 07.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 13 mars 1996, 19 h 30, Hull, 138 p.
- 07.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 14 mars 1996, 14 h, Hull, 150 p.
- 07.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 14 mars 1996, 19 h 30, Hull, 124 p.
- 07.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 29 mai 1996, 14 h, Hull, 150 p.
- 07.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 29 mai 1996, 19 h 30, Hull, 157 p.
- 07.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 30 mai 1996, 13 h 30, Maniwaki, 123 p.
- 08.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 11 mars 1996, 19 h 30, Évain, 212 p.
- 08.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 12 mars 1996, 14 h, Évain, 149 p.
- 08.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 12 mars 1996, 19 h 30, Évain, 148 p.
- 08.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 27 mai 1996, 13 h 30, Val-d'Or, 218 p.
- 08.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 27 mai 1996, 19 h 30, Val-d'Or, 76 p.
- 08.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 28 mai 1996, 13 h 30, La Sarre, 185 p.
- 08.D-5.7 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 28 mai 1996, 19 h 30, La Sarre, 112 p.
- 09.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 4 mars 1996, 14 h, Baie-Comeau, 169 p.
- 09.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 4 mars 1996, 19 h 30, Baie-Comeau, 165 p.
- 09.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 5 mars 1996, 14 h, Baie-Comeau, 165 p.
- 09.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 21 mai 1996, 19 h 30, Sept-Îles, 138 p.
- 09.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 22 mai 1996, 14 h, Sept-Îles, 159 p.
- 10.D-5.1 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 3 septembre 1996, Oujé-Bougoumou, 192 p. (transcription de l'enregistrement mécanique).
- 11.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 6 mars 1996, 19 h 30, Sainte-Anne-des-Monts, 157 p.
- 11.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 7 mars 1996, 14 h, Sainte-Anne-des-Monts, 181 p.
- 11.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 7 mars 1996, 19 h 30, Sainte-Anne-des-Monts, 102 p.

- 11.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 4 juin 1996, 14 h, Gaspé, 145 p.
- 11.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 4 juin 1996, 19 h 30, Gaspé, 175 p.
- 12.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 22 avril 1996, 19 h 30, Sainte-Marie (Beauce), 177 p.
- 12.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 23 avril 1996, 14 h, Sainte-Marie (Beauce), 90 p.
- 12.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 23 avril 1996, 19 h 30, Sainte-Marie (Beauce), 187 p.
- 12.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 21 août 1996, 19 h 30, Saint-Georges (Beauce), 87 p.
- 12.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 22 août 1996, 13 h, Lévis, 164 p.
- 12.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 22 août 1996, 19 h 30, Lévis, 188 p.
- 13.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 27 mars 1996, 14 h, Laval, 147 p.
- 13.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 27 mars 1996, 19 h 30, Laval, 223 p.
- 14.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 25 mars 1996, 19 h 30, Joliette, 193 p.
- 14.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 26 mars 1996, 14 h, Joliette, 147 p.
- 14.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 26 mars 1996, 19 h 30, Joliette, 202 p.
- 14.D-5.4 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, rencontre avec Bérrou Transvick, séance tenue le 10 avril 1996, 10 h, Saint-Jean-sur-Richelieu, 134 p.
- 14.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 12 juin 1996, 14 h, Joliette, 99 p.
- 14.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 12 juin 1996, 19 h 30, Joliette, 160 p.
- 14.D-5.7 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 13 juin 1996, 14 h, Joliette, 128 p.
- 14.D-5.8 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 13 juin 1996, 19 h, Joliette, 76 p.
- 14.D-5.9 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, rencontre avec Service sanitaire R.S. inc., séance tenue le 13 août 1996, 9 h 30, Salaberry-de-Valleyfield, 72 p.
- 15.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 28 mars 1996, 14 h, Saint-Jérôme, 159 p.
- 15.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 28 mars 1996, 19 h 30, Saint-Jérôme, 199 p.
- 15.D-5.3 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 10 juin 1996, 14 h, Saint-Jérôme, 129 p.
- 15.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 10 juin 1996, 19 h 30, Saint-Jérôme, 88 p.

- 15.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 11 juin 1996, 14 h, Saint-Jérôme, 118 p.
- 15.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 11 juin 1996, 19 h 30, Saint-Jérôme, 153 p.
- 16.D-5.1 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 9 avril 1996, 19 h 30, Saint-Jean-sur-Richelieu, 179 p.
- 16.D-5.2 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 10 avril 1996, 14 h, Saint-Jean-sur-Richelieu, 156 p.
- 16.D-5.3 *Transcription, audience publique 1<sup>re</sup> partie*, séance tenue le 10 avril 1996, 19 h 30, Saint-Jean-sur-Richelieu, 132 p.
- 16.D-5.4 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 12 août 1996, 13 h, Salaberry-de-Valleyfield, 182 p.
- 16.D-5.5 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 12 août 1996, 19 h, Salaberry-de-Valleyfield, 168 p.
- 16.D-5.6 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 13 août 1996, 13 h, Salaberry-de-Valleyfield, 196 p.
- 16.D-5.7 *Transcription, audience publique 2<sup>e</sup> partie*, séance tenue le 13 août 1996, 19 h, Salaberry-de-Valleyfield, 179 p.

### ***Les questions et les réponses***

- 00.D-8.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Réponse à une lettre de M. Luc Falardeau, citoyen de Montréal, concernant les activités de la Commission*, correspondance échangée les 7 et 14 mars 1996, 3 p.
- 00.D-8.2 *Échange de correspondance entre le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, Action Environnement Drummond, le Comité de l'environnement de Chicoutimi inc. et le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant une série de 27 questions demandées à la présidente de la Commission d'enquête sur la gestion des matières résiduelles*, du 24 janvier 1996 au 18 mars 1996, pagination multiple.
- 00.D-8.2.1 *Réponse de la Caisse de dépôt et placement du Québec sur une des 27 questions posées au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant des actions de compagnies actives dans le domaine de la gestion du traitement ou de l'élimination des déchets domestiques*, 4 mars et 2 avril 1996, pagination multiple et annexes.
- 00.D-8.2.2 *Réponse de la Commission de protection du territoire agricole du Québec sur une des 27 questions posées au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant la liste des décisions en regard des dossiers de gestion des déchets et les résultats de ces démarches*, 29 février, 6 mars, 17 et 19 avril 1996, pagination multiple et annexes.

- 00.D-8.2.3 *Réponse de la Sûreté du Québec à la question numéro 12 posée au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement concernant la liste des poursuites subies par des compagnies actives dans la gestion des déchets au Québec, 18 juin 1996, 1 p. et annexe.*
- 00.D-8.2.4 *Réponse du ministère de l'Environnement et de la Faune concernant le bilan des flux de déchets, la liste des rapports d'inspection et la liste des avis de non-conformité (avis d'infraction), les LES, les DMS et les dépôts en tranchée ainsi que des documents à l'appui, 2 juillet 1996, 2 p.*
- 00.D-8.2.4.1 *Lieux d'élimination de déchets spéciaux dans des cellules étanches - Déchets qui lixivient au-delà des normes de l'article 30 du «Règlement sur les déchets solides» sans être visés par le «Règlement sur les déchets dangereux», 25 juin 1996, 2 p.*
- 00.D-8.2.4.2 *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux sur les lieux de production pour les régions administratives 01, 02, 03, 04, 06, 11, 12, 13, 14 et 16, 30 avril 1996, 11 p.*
- 00.D-8.2.4.3 *Enfouissement des résidus municipaux, industriels, commerciaux et institutionnels provenant de l'extérieur de la région administrative, 29 avril 1996, 6 p.*
- 00.D-8.2.4.4 *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries par région administrative, 30 avril 1996, 17 p.*
- 00.D-8.2.4.5 *Lieux d'enfouissement sanitaire par région administrative, 3 juin 1996, 33 p.*
- 00.D-8.2.4.6 *Dépôt de matériaux secs par région administrative, 3 juin 1996, 40 p.*
- 00.D-8.2.4.7 *Dépôt en tranchée par région administrative, 3 juin 1996, 61 p.*
- 00.D-8.2.4.8 *Bilan des condamnations pour l'exercice financier 1991-1992, 28 juin 1996, 4 p.*
- 00.D-8.2.4.9 *Bilan non officiel des condamnations pour l'exercice financier 1992-1993, 28 juin 1996, 5 p.*
- 00.D-8.2.4.10 *Bilan non officiel des condamnations pour l'exercice financier 1993-1994, 28 juin 1996, 4 p.*
- 00.D-8.2.4.11 *Bilan non officiel des condamnations pour l'exercice financier 1994-1995, non daté, 8 p.*
- 00.D-8.2.4.12 *Bilan non officiel des condamnations pour l'exercice financier 1995-1996, 11 avril 1996, 10 p.*
- 00.D-8.2.4.13 *Suivi des dossiers en révision devant la Commission d'accès à l'information, février 1996, 2 p.*
- 00.D-8.2.4.14 *Identification du personnel et application des règlements ou directives sur la gestion des matières résiduelles, 5 juin 1996, 10 p.*



- 00.D-8.3 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Lettre adressée à M. Yvon Plante de Saint-Nicéphore, relativement aux questions posées en première partie d'audience publique à la séance du 17 avril 1996, concernant une demande de renseignement sur les municipalités, les entrepreneurs privés et les organismes publics en relation d'affaires avec Philip environnement inc.*, 23 avril 1996, 1 p.
- 00.D-8.3.1 *Réponse de Philip environnement inc. en relation avec la question de M. Yvon Plante de Saint-Nicéphore*, 23 et 24 avril 1996, 2 p.
- 00.D-8.3.2 RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, MAURICIE—BOIS-FRANCS. *Réponse à la demande d'information présentée par monsieur Yvon Plante de Saint-Nicéphore*, 29 avril 1996, 3 p.
- 00.D-8.4 COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SAINT-FRANÇOIS. *Questions présentées par le Comité concernant le «Règlement sur les déchets solides (Q-2.R. 14)», sur la «Loi 207» du ministère des Affaires municipales et sur des questions qui concernent le document de consultation*, 27 mars 1996, non paginé.
- 00.D-8.4.1 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Réponse à la question posée par le Comité de protection de l'environnement de Saint-François sur la «Loi 207»*, 22 avril 1996, 1 p.
- 00.D-8.4.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponses aux questions posées par le Comité de protection de l'environnement de Saint-François concernant les boues d'usines d'épuration, l'article 112 du RDS, des questions diverses sur les LES, les plans de gestion décrits à la proposition 4 du document de consultation ainsi que les mécanismes de consultation prévus par la «Loi sur l'aménagement et l'urbanisme»*, 27 juin 1996, 4 p. et annexe.
- 00.D-8.5 ADS GROUPE-CONSEIL INC. *Questions posées par M. Guy Bélanger de Montréal lors de la séance du 23 avril 1996, concernant le tonnage des boues d'usine d'épuration et de fosse septique ainsi que des boues industrielles*, 11 avril 1996, 3 p.
- 00.D-8.5.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Extraits des transcriptions des séances publiques en réponse aux questions posées par M. Guy Bélanger de Montréal*, 1 p. et annexe.
- 00.D-8.6 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Questions posées lors de la séance tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu le mardi 9 avril 1996, concernant les liens possibles entre l'avant-projet de la «Loi sur les SEM» et les principes contenus dans le document de consultation et entre le «Projet 127» et ces mêmes principes*, entre le 10 et le 20 avril 1996, non paginé.
- 00.D-8.6.1 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Réponse aux questions du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets*, 10 mai 1996, 1 p.
- 00.D-8.7 ACTION ENVIRONNEMENT DRUMMOND. *Question concernant la compagnie «Philip Environmental», concernant un éventuel certificat d'autorisation pour un «projet de gestion de résidus» qu'elle désire réaliser à Saint-Nicéphore*, 24 avril 1996, 1 p. et annexe.
- 00.D-8.7.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse niant une demande d'autorisation au lieu d'enfouissement de Saint-Nicéphore autre que celle déjà déposée à la Commission (04.DA-2)*, 30 mai 1996, 1 p.

- 00.D-8.7.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse confirmant l'absence d'une demande d'autorisation concernant un projet sur le territoire de la MRC de Drummond*, 17 juin 1996, 1 p. et annexes.
- 00.D-8.8 TREMBLAY, Daniel. *Requête pour qu'une enquête soit faite sur les parcs à résidus miniers de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ainsi qu'une question sur un «projet de construction» d'un incinérateur à Val-d'Or*, 27 mars 1996, 1 p.
- 00.D-8.8.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Réponse concernant la requête de M. Daniel Tremblay de Val-d'Or pour mener une enquête sur les parcs à résidus miniers*, 17 avril 1996, 1 p.
- 00.D-8.8.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse confirmant qu'aucune demande d'autorisation n'avait été reçue pour un projet de construction d'un incinérateur de résidus solides dans la région de Val-d'Or*, 30 mai 1996, 1 p.
- 00.D-8.9 BERTRAND, François. *Requête du document portant sur la demande d'agrandissement couvrant l'ensemble de la propriété de la compagnie U.T.L. de Lachenaie (B.F.I.)*, 23 février 1996, 1 p.
- 00.D-8.9.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse à la question de M. François Bertrand concernant la demande d'agrandissement de l'Usine de triage Lachenaie inc.*, 30 mai 1996, 1 p. et annexe.
- 00.D-8.10 SAINT-LAURENT, GRANDS LACS UNIS. *Questions relatives à l'incinération des résidus solides en cimenteries*, 17 avril 1996, 3 p. et annexe.
- 00.D-8.10.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse relativement aux questions soulevées par Saint-Laurent, Grands Lacs Unis*, 30 mai 1996, 1 p.
- 00.D-8.11 MRC DU BAS-RICHELIEU. *Questions concernant le plan de gestion des résidus que devront élaborer les MRC*, 14 mai 1996, 2 p.
- 00.D-8.11.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponses aux questions de la MRC du Bas-Richelieu*, 30 mai 1996, 1 p.
- 00.D-8.12 CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC. *Questions portant sur les objectifs et principes de la réduction de matières résiduelles, sur la Société de gestion des matières résiduelles, sur l'incinération et l'enfouissement ainsi que sur les enjeux pour le milieu de l'éducation*, 24 avril 1996, 2 p.
- 00.D-8.12.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponses aux questions de la Centrale de l'enseignement du Québec*, 3 juin 1996, 4 p.
- 00.D-8.13 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Lettre adressée à M. Jean-Marie Béliand de Dépôt de pneus Franklin inc., demandant des précisions sur la provenance et l'utilisation de leurs pneus*, 7 juin 1996, 1 p.
- 00.D-8.13.1 DÉPÔT DE PNEUS FRANKLIN INC. *Réponse à la lettre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, 10 juin 1996, 1 p.
- 00.D-8.14 LABOSSIÈRE, André. *Questions concernant les CFC*, 19 avril 1996, 1 p. et annexes.

- 00.D-8.14.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse aux questions de M. André Labossière*, 6 juin 1996, 1 p. et annexe.
- 00.D-8.15 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Lettre à M. Pierre Morissette du Service de la propreté de la Ville de Montréal pour connaître les intentions de consultation publique de la Ville concernant son plan d'action et les prévisions au sujet de l'incinérateur désaffecté Des Carrières*, 25 avril 1996, 1 p.
- 00.D-8.15.1 VILLE DE MONTRÉAL. *Réponse à la lettre du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement*, 31 mai 1996, 2 p.
- 00.D-8.16 CONSTRUCTION BÉROU INC. *Liste de questions n<sup>os</sup> 1 à 50 dans le cadre de l'audience publique sur la gestion des matières résiduelles et demande de documents*, 22 et 30 mai 1996, pagination multiple.
- 00.D-8.16.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Réponse aux questions de Construction Bérou inc. concernant le taux de participation aux audiences génériques, la liste des principaux participants, le coût anticipé des audiences génériques et la négation du fait que la Commission aurait effectué un sondage d'intérêt public*, juin 1996, 3 p. et annexes.
- 00.D-8.16.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponses aux questions n<sup>os</sup> 1 à 50 de Construction Bérou inc.*, 11 juin 1996, 6 p. et annexes.

### Annexes à l'appui

- 00.D-8.16.2.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Élaboration de nouveaux projets de lois et de règlements ou de modifications à des lois et règlements existants et mise en œuvre de règlements - Directives et procédures administratives*, mise à jour 1<sup>er</sup> novembre 1993, 27 p. et annexes.
- 00.D-8.16.2.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Élaboration et révision de politiques - Directives et procédures administratives*, mise à jour en janvier 1995, 7 p. et annexes.
- 00.D-8.16.2.3 MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT. *Mémoire au Conseil des ministres concernant le «Projet de loi sur l'établissement ou l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets»*, 2 juin 1993, 4 p.
- 00.D-8.16.2.4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumé de dossier - Déchets solides sur le dépôt de matériaux secs Saint-Félix-de-Valois*, 12 mars 1996, 2 p.
- 00.D-8.16.2.5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE. *Protocole d'entente sur les rôles et objectifs des deux parties sur la politique de reconnaissance et de financement des CRE*, 16 octobre 1995, 6 p. et annexe.
- 00.D-8.16.2.6 CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE. *Règlements généraux du Conseil*, 3 août 1995, 15 p.

- 00.D-8.16.2.7 CONSEIL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE. *Plan d'actions 95-96*, 4 p.
- 00.D-8.16.2.8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Guide sur le processus d'inspection*, Direction des affaires régionales, mise à jour du 28 février 1996, pagination multiple.
- 00.D-8.16.2.9 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste officielle des laboratoires accrédités*, Direction des laboratoires, 10 mai 1996, pagination multiple.
- 00.D-8.16.2.10 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste des lieux d'élimination de déchets dangereux au Québec (liste GERLED exhaustive)*, Direction générale des politiques, mise à jour du 1<sup>er</sup> mars 1996, non paginé.
- 00.D-8.16.2.11 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région Bas-Saint-Laurent et région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.12 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région Saguenay-Lac-Saint-Jean*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.13 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive régions de Québec et Chaudière-Appalaches*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.14 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région Mauricie-Bois-Francs*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.15 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région de l'Estrie*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.16 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région de Montréal*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.17 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région de l'Outaouais*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.18 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région de l'Abitibi-Témiscamingue*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.19 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région Côte-Nord*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)

- 00.D-8.16.2.20 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région Nord-du- Québec*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.21 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région de Laval*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.22 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région de Lanaudière*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.23 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région des Laurentides*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.24 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste GERLED exhaustive région de la Montérégie*, 1 disquette. (Disponible au secrétariat de Commission.)
- 00.D-8.16.2.25 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Procédure de reclassement des anciens lieux d'élimination de déchets dangereux GERLED*, décembre 1990, 10 p. et annexes.
- 00.D-8.16.2.26 CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. *Système national de classification des lieux contaminés*, mars 1992, non paginé.
- 00.D-8.16.2.27 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Fréquence des visites de contrôle dans les lieux d'élimination des matières résiduelles*, 7 juin 1996, 3 p.
- 00.D-8.16.2.28 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note à M. Jean-Marc Jalbert concernant le «Landfill Mining»*, 24 juillet 1995, 2 p. et annexe.
- 00.D-8.16.2.29 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note au dossier de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie (RITDM) concernant des certificats de conformité ainsi qu'une proposition pour le suivi environnemental*, Direction régionale de Lanaudière, 31 mai 1996, 1 p.
- 00.D-8.16.2.30 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Composition, mandat et activités réalisées par la Société québécoise de gestion des matières résiduelles*, non daté, 2 p.
- 00.D-8.16.2.31 CONSEIL DU TRÉSOR - GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Recueil des politiques de gestion concernant les droits et obligations des fonctionnaires ainsi que le «Règlement sur les normes d'éthique», de discipline et le relevé provisoire des fonctions dans la fonction publique*, février 1992 et juin 1987, 2 et 3 p.

- 00.D-8.16.2.32 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *État de situation concernant «Les enfouissements sanitaires de l'Est - Sainte-Julie»*, Direction régionale de la Montérégie, 30 mai 1996, 1 p. et annexes.
- 00.D-8.16.2.33 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *État de situation concernant la fermeture du lieu d'enfouissement sanitaire de Laterrière - MRC Le Fjord-du-Saguenay*, Direction régionale du Saguenay— Lac-Saint-Jean, mise à jour du 3 mai 1996, 2 p.
- 00.D-8.16.2.34 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note concernant le lieu d'enfouissement sanitaire de Sherbrooke - Zone excédentaire*, Direction régionale de l'Estrie, 29 mai 1996, 1 p.
- 00.D-8.16.2.35 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Organigramme du ministère de l'Environnement et de la Faune*, Direction des communications et du marketing, 1 p.
- 00.D-8.16.3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE. *Réponse du Conseil concernant la nature de son mandat, sa composition et le nom des administrateurs siégeant au conseil d'administration*, 11 juin 1996, 2 p. et annexe.
- 00.D-8.16.4 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE. *Réponse concernant les noms des administrateurs siégeant au conseil d'administration*, 1996, 2 p. et annexe.
- 00.D-8.16.5 USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC. *Réponses de l'Usine de triage Lachenaie concernant la divulgation des documents relatifs aux articles 3 et 4 du «Règlement sur les déchets solides» concernant leurs LES et échange de correspondance*, 1996, pagination diverse.
- 00.D-8.16.5.1 SERRENER CONSULTATION INC. *Demande de modification du certificat de conformité afin de préciser les élévations finales des déchets sur les parties des lots 82 et 83*, document préparé pour Usine de triage Lachenaie inc., mai 1995, 6 p., plans et annexes.
- 00.D-8.16.5.2 SERRENER CONSULTATION INC. *Plan de la surélévation proposée*, document préparé pour Usine de triage Lachenaie inc., 13 juin 1995.
- 00.D-8.16.5.3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Certificat de conformité pour une modification à un lieu d'élimination des déchets solides, soit l'Usine de triage Lachenaie inc.*, 15 juin 1995, 2 p.
- 00.D-8.16.5.4 SERRENER CONSULTATION INC. *Demande de modification du certificat de conformité afin de relocaliser les volumes de déchets autorisés et non utilisés sur une partie des lots 82, 83, 90, 93 et 94*, document préparé pour Usine de triage Lachenaie inc., juin 1995, 22 p., plans et annexes.

- 00.D-8.16.5.5 SERRENER CONSULTATION INC. *Plan de la géométrie du profil des déchets et du fonds des cellules 1 et 2 de la zone actuelle d'exploitation*, document préparé pour Usine de triage Lachenaie inc., 12 juin 1995.
- 00.D-8.16.5.6 SERRENER CONSULTATION INC. *Plan de l'aménagement actuel du site et localisation des forages*, document préparé pour Usine de triage Lachenaie inc., 12 juin 1995.
- 00.D-8.16.5.7 SERRENER CONSULTATION INC. *Plan de l'aménagement proposé*, document préparé pour Usine de triage Lachenaie inc., 12 juin 1996.
- 00.D-8.16.5.8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Certificat de conformité pour l'établissement d'un lieu d'élimination de déchets solides concernant l'Usine de triage Lachenaie inc.*, 14 juillet 1995, 3 p.
- 00.D-8.16.6 RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL– DEUX-MONTAGNES. *Réponse concernant la divulgation des documents relatifs aux articles 3 et 4 du «Règlement sur les déchets solides» pour leur LES et échange de correspondance*, 1996, pagination multiple.
- 00.D-8.16.6.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Certificat de conformité pour une modification à un lieu d'enfouissement sanitaire de la Régie intermunicipale Argenteuil–Deux-Montagnes*, 9 mai 1994, 3 p.
- 00.D-8.16.6.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Rapport d'analyse accompagnant l'émission du certificat de conformité*, 25 avril 1994, non paginé.
- 00.D-8.16.6.3 LAVERY, DE BILLY. *Lettre à M<sup>me</sup> Michelle Page-Melançon du ministère de l'Environnement concernant le dossier Régie intermunicipale Argenteuil– Deux-Montagnes*, 17 décembre 1993, 4 p.
- 00.D-8.16.6.4 SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT INC. *Addenda n° 2 au projet Ville de Mirabel*, document préparé pour la Régie, février 1994, pagination multiple.
- 00.D-8.16.6.5 SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT INC. *Addenda n° 3 au projet Ville de Mirabel*, document préparé pour la Régie, avril 1994, pagination multiple.
- 00.D-8.16.6.6 SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT INC. *Plan d'ensemble, recouvrement final, drainage de surface et séquence d'opération*, juin 1993.

- 00.D-8.16.7 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions adressées à la MRC de Matawinie concernant les états de situation de gestion actuelle, le bilan du tonnage détourné de l'enfouissement et l'utilisation et les débouchés du compost de la Régie intermunicipale de traitement des déchets de Matawinie, ainsi que le programme de gestion des matières résiduelles de la MRC, correspondance du 7 juin et du 24 septembre 1996, 3 p.*
- 00.D-8.16.7.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT. *Réponses aux questions concernant la Régie, 23 septembre 1996, 2 p.*
- 00.D-8.16.7.2 MRC DE MATAWINIE. *Réponse à la question concernant le programme de gestion de la MRC, 28 octobre 1996, 2 p. et annexes.*
- 00.D-8.17 ENVIRONNEMENT JEUNESSE. *Questions en rapport avec le financement des projets en ERE au niveau national et des différents programmes visant l'application des 3R, 24 avril 1996, 3 p.*
- 00.D-8.17.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Réponse à Environnement Jeunesse en rapport avec la conservation des ressources et l'environnement sain ayant trait aux CFC et sur le programme du ministère de l'Environnement de l'Ontario destiné au milieu scolaire, 5 juin 1996, 1 p. et annexes.*
- 00.D-8.17.2 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC. *Réponse aux questions concernant la provenance et le coût des bouteilles utilisées par la SAQ, 10 juin 1996, 1 p.*
- 00.D-8.17.3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse aux questions 2.2.1, 2.2.2, 3.1, 3.2, 4.1 à 4.3, 5.2 et 5.3, 14 juin 1996, 3 p. et annexes.*
- 00.D-8.17.4 RECYC-QUÉBEC. *Réponse concernant le soutien à la mise en place de programmes des 3R à l'échelle des institutions ainsi qu'à l'intégration au niveau des programmes d'enseignement, 13 juin 1996, 2 p. et annexe.*
- 00.D-8.18 BRETON, Camil Gaston. *Question relative au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, 25 avril 1996, 1 p. et annexe.*
- 00.D-8.18.1 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Réponse à M. Camil Gaston Breton confirmant l'existence d'un plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, 14 juin 1996, 1 p. et annexe.*
- 00.D-8.19 GREEN COALITION. *Questions concernant les coûts de la collecte sélective tels qu'indiqués dans la proposition n° 5 du document de consultation, 7 mai 1996, 2 pages.*
- 00.D-8.19.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse à Green Coalition expliquant que le MEF ne procède pas à des analyses économiques de l'industrie de la collecte et du transport des résidus, 1 p. et annexes.*
- 00.D-8.20 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Demandes d'information sur les impacts possibles de l'incinération sur la production agricole québécoise, les boues et le compost ainsi que le potentiel de réduction à la source, de réemploi et de recyclage et des marchés afférents liés à la production agricole, 21 février 1996, 4 p.*
- 00.D-8.20.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponses aux demandes d'information de l'UPA, 27 juin 1996, 2 p. et annexe.*



- 00.D-8.21 LA TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-FRANÇOIS «LE BLOC VERT». *Demande concernant la possibilité d'obtenir l'organigramme actuel et celui proposé par le MEF pour la gestion des matières résiduelles*, 25 mars 1996, 1 p. et annexe.
- 00.D-8.21.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse à la question sur les organigrammes*, 2 juillet 1996, 2 p.
- 00.D-8.22 MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES. *Demande d'information relative aux clauses réglementaires applicables aux sites de dépôt en tranchée de déchets solides et aux lieux d'enfouissement sanitaire en milieu nordique*, 5 juillet 1996, 2 p.
- 00.D-8.22.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse aux questions posées par la municipalité de Baie-James sur la gestion de résidus en milieu nordique*, 12 juillet 1996, 3 p.
- 00.D-8.23 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Demande d'information concernant les émissions atmosphériques de l'usine de Minéraux Noranda de Rouyn-Noranda*, 30 mai 1996, 2 p.
- 00.D-8.23.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponses aux questions du Front commun pour une gestion écologique des déchets*, 18 juillet 1996, 2 p. et annexes.
- 00.D-8.24 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions à la Commission de la santé et de la sécurité du travail concernant la cotisation des récupérateurs et les critères appliqués*, 4 juillet 1996, 2 p.
- 00.D-8.24.1 COMMISSION DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL. *Réponses aux questions*, 18 juillet 1996, 2 p.
- 00.D-8.25 ACTION ENVIRONNEMENT DRUMMOND. *Demande faite à la Commission de produire les documents déposés à la Cour supérieure dans le cadre d'un jugement rendu le 30 mai 1994 à Montréal et échange de correspondance*, 6 juin 1996, non paginé.
- 00.D-8.25.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse à la demande faite par la Commission concernant le dépôt de documents*, 16 juillet 1996, 1 p.
- 00.D-8.25.2 LES CONSULTANTS SBCS INC. *Rapport accompagnant la demande de certificat et de permis pour le site d'enfouissement sanitaire, route 143 à Saint-Nicéphore*, 15 octobre 1981, 24 p., plans et annexes.
- 00.D-8.25.3 AUDET SBCS INC. *Plan d'aménagement du site d'enfouissement sanitaire route 143 à Saint-Nicéphore*, révisé le 16 avril 1984, pagination diverse, annexe.
- 00.D-8.25.3.1 *Option d'achat entre Henri-Paul Gagnon et Les entreprises de rebuts D.G. ltée*, 5 juillet 1984, non paginé et plans.
- 00.D-8.25.4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Permis d'exploitation d'un système de gestion des déchets solides et certificat de conformité pour l'établissement d'un lieu d'élimination des déchets solides à Saint-Nicéphore*, 26 septembre 1985, non paginé et annexes.

- 00.D-8.25.5 AUDET SBCS INC. *Plan d'aménagement du site d'enfouissement sanitaire route 143 à Saint-Nicéphore*, révisé le 6 mai 1986, 55 pages, plans et annexes.
- 00.D-8.25.6 *Demande de permis de Saint-Nicéphore*, octobre 1988, non paginé, plan et annexes.
- 00.D-8.25.7 SNC-LAVALIN INC. *Plan de localisation du lieu d'enfouissement sanitaire et de l'aire d'exploitation*, novembre 1993.
- 00.D-8.25.8 SNC-LAVALIN INC. *Plan de localisation, projet enfouissement sanitaire Saint-Nicéphore*, octobre 1988.
- 00.D-8.25.9 FORATEK INTERNATIONAL INC. *Étude hydrogéologique d'un terrain situé sur une partie des lots 129 et 130, rg III, à Saint-Nicéphore*, septembre 1981, 14 p., plan et annexes.
- 00.D-8.25.9.1 FORATEK INTERNATIONAL INC. *Saint-Nicéphore : deuxième complément aux relevés hydrogéologiques pour l'étude d'un site d'enfouissement sanitaire*, février 1984, 11 p. et annexes.
- 00.D-8.25.10 SNC-LAVALIN INC. *Rapport préliminaire. Travaux proposés au lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Nicéphore*, 2 décembre 1992, p. 1.1 à 4.5, plans et annexes.
- 00.D-8.25.11 *Décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec mettant en cause Les entreprises de rebuts D.G. ltée, Henri-Paul Gagnon, Corporation municipale de Saint-Nicéphore, le ministère de l'Environnement et la Régie intermunicipale (déchets) de la région de Drummond*, 21 décembre 1983, 5 p.
- 00.D-8.25.11.1 *Décision de la Commission de protection du territoire agricole du Québec mettant en cause Les entreprises de rebuts D.G. ltée, Gestion Jules Joyal inc., Gestion Michel Joyal inc., la Corporation municipale de Saint-Nicéphore et le ministère de l'Environnement du Québec*, 21 juin 1984, 6 p.
- 00.D-8.25.12 SNC INC. *Demande de certificat d'autorisation pour l'établissement d'un lieu d'élimination des déchets solides à Saint-Nicéphore*, avril 1989, p. 1.0 à 5.1, plans et annexes.
- 00.D-8.25.13 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Directive du Ministre indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact sur l'environnement pour le projet d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire par la compagnie Les entreprises de rebuts Sanipan inc. dans la municipalité de Saint-Nicéphore*, novembre 1993, 14 pages.
- 00.D-8.25.14 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Projet de lieux d'enfouissements sanitaires*, 8 juin 1993, 4 p.
- 00.D-8.26 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Questions adressées à Environnement Canada sur ses intentions quant à la présentation de modification législative sur la gestion des déchets, à l'importation et l'exportation avec les États-Unis, et sur la politique fédérale visant la gestion des matières résiduelles sur les terrains relevant de sa juridiction et l'encadrement normatif*, 31 mai 1996, 1 p.

- 00.D-8.26.1 ENVIRONNEMENT CANADA. *Réponses aux questions posées par la Commission*, 5 août 1996, 4 p.
- 00.D-8.26.2 ENVIRONNEMENT CANADA. *Guide de l'écogouvernement*, 1995, 39 p.
- 00.D-8.27 *Échange de correspondance entre la Commission. Action RE-buts et la RIGDIM relative aux contrats liant la SIGED et la firme Foster Wheeler concernant le projet d'incinérateur de la RIGDIM*, mai à août 1996, 6 p.
- 00.D-8.27.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL. *Dépôt de documents portant sur la résiliation des contrats avec la Société d'énergie Foster Wheeler ltée*, 20 août 1996, non paginé.
- 00.D-8.27.2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Échange de correspondance entre Action RE-buts et la Commission concernant des documents non publics de la SIGED et réponse de la Commission*, 10 et 25 septembre 1996, pagination multiple.
- 00.D-8.27.3 ACTION RE-BUTS. *Réponse et commentaires concernant la décision de la Commission et échange de correspondance*, octobre 1996, 5 p. (document disponible aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal).
- 00.D-8.27.4 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL. *Réponse à la Commission et dépôt de documents traitant de la SIGED*, 7 novembre 1996, pagination multiple (document disponible aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal).
- 00.D-8.27.5 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Demande adressée à la régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal (RIGDIM) concernant les montants versés à la Société intermunicipale de gestion et d'élimination des déchets (SIGED) et les coûts liés à son fonctionnement*, 12 décembre 1996, 1 p. et annexe. (document disponible pour consultation aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, en communiquant au 1 800 463-4732)
- 00.D-8.27.6 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ÎLE DE MONTRÉAL. *Réponse à la Commission relative au sujet précité*, 14 janvier 1997, 1 p. et annexe; mise à jour, 10 février 1997, 2 p. (document disponible pour consultation aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, en communiquant au 1 800 463-4732)
- 00.D-8.28 *Échange de correspondance entre la Commission, le ministère du Revenu et le ministère des Finances relative au traitement fiscal accordé aux cotisations versées à des fonds en fiducie établis à des fins d'élimination des déchets*, de mai à août 1996, non paginé.
- 00.D-8.28.1 MINISTÈRE DES FINANCES. *Réponse du Ministère quant aux modalités d'application de cette mesure annoncée à l'occasion du Discours sur le budget du 9 mai 1996*, 16 septembre 1996, 2 p.
- 00.D-8.29 GREENPEACE. *Demande d'information à la Commission concernant diverses émissions causées par l'incinération des déchets*, 4 septembre 1996, 2 p. et annexe.
- 00.D-8.29.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse à la demande d'information de Greenpeace*, 1<sup>er</sup> octobre 1996, 2 p. et annexes.

- 00.D-8.29.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Échange de correspondance entre la Commission, le Ministère et Greenpeace concernant la demande d'information relative aux émissions atmosphériques des dioxines et furannes, octobre-novembre 1996, 3 p.*
- 00.D-8.30 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Demande de renseignements au ministère de l'Environnement et de la Faune sur la décision du Ministère concernant l'obligation, pour Construction Bérou inc., d'obtenir une nouvelle attestation municipale, l'avis de la Direction de l'évaluation environnementale attestant d'importantes différences entre les documents déposés pour l'obtention du certificat de la municipalité et le projet actuel, ainsi que sur la responsabilisation des régions administratives en matière de gestion des matières résiduelles, 11 octobre 1996, 1 page.*
- 00.D-8.30.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse à la Commission sur la demande de renseignements et correspondance relative aux sujets précités, 18 octobre 1996, 2 pages et annexes.*
- 00.D-8.31 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Demande de renseignements adressée à la Ville de Montréal concernant certains aspects des activités de compostage au Complexe environnemental Saint-Michel, 6 décembre 1996, 3 p.*
- 00.D-8.31.1 VILLE DE MONTRÉAL. *Réponse à la Commission sur la demande de renseignements relative au sujet précité, 9 décembre 1996, 3 p.*
- 00.D-8.32 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Demande d'information adressée à Recyc-Québec concernant les systèmes de consigne différentielle dans les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, 29 octobre 1996, 1 p.*
- 00.D-8.32.1 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission et extraits de documents de législation relatifs au sujet précité, 16 décembre 1996, pagination multiple.*
- 00.D-8.33 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Demande d'information adressée à Recyc-Québec concernant les coûts du système de consignation publique, 24 octobre 1996, 1 p. et annexes.*
- 00.D-8.33.1 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission et renseignements complémentaires sur la gestion de la consigne publique, 3 p. et annexes.*

### ***Les documents déposés par l'initiateur***

- 00.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Recueil de renseignements vulgarisés sur les déchets solides d'origine domestique, 1995, 45 p.*
- 00.DA-2 SERRENER CONSULTATION INC. *Validation des données du ministère de l'Environnement et de la Faune sur la gestion des déchets solides, octobre 1994, 70 p. et annexes.*
- 00.DA-3 CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. *Le code canadien de bonnes pratiques d'emballage, 1990, 24 p.*
- 00.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Politique de gestion intégrée des déchets solides, 1989, 16 p.*

- 00.DA-5 CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. *Profils environnementaux - Lignes directrices pour l'atteinte des objectifs du «Protocole national sur l'emballage» par l'entreprise*, août 1994, 78 p. (version française et version anglaise).
- 00.DA-6 CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. *Le Protocole national sur l'emballage - Rapport d'étape 1992*, juin 1994, 30 p. (version française et version anglaise).
- 00.DA-7 CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. *Protocole national sur l'emballage*, 1990, 4 p.
- 00.DA-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Projet de règlement sur les déchets solides - Version technique*, mars 1994, 30 p.
- 00.DA-9 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale postfermeture des dépôts définitifs - Version technique*, Direction des politiques du secteur municipal, Service de la gestion des résidus solides, mai 1994, 7 p.
- 00.DA-10 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Directive - Projet d'établissement ou d'agrandissement de lieu d'enfouissement sanitaire*, non daté, 17 p.
- 00.DA-11 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Répartition des résidus éliminés par catégorie d'installation (1992)*, 16 janvier 1996, 1 p.
- 00.DA-12 ENVIRONNEMENT CANADA. *Enquête nationale sur les opérations de compostage au Canada - Deuxième édition, le Conseil canadien du compostage*, mai 1995, 10 p.
- 00.DA-13 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage de pneus hors d'usage autorisés*, 16 janvier 1996, 1 p.
- 00.DA-14 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste des dépotoirs*, 16 janvier 1996, 3 p.
- 00.DA-15 COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Mieux vivre avec nos déchets - La gestion des déchets solides municipaux et la santé publique*, 1993, 138 p. et annexes.
- 00.DA-16 ONTARIO MINISTRY OF ENVIRONMENT AND ENERGY & CANADIAN INDUSTRY PACKAGING STEWARDSHIP INITIATIVE ONTARIO. *The Funding of Packaging Recycling in Ontario*, 8 juin 1994, 15 p.
- 00.DA-16.1 *A Snapshot: CIPSI Across Canada*, 16 janvier 1995, 2 p.
- 00.DA-17 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Localisation des lieux d'enfouissement sanitaire (zone d'exclusion de 100 km pour les dépôts en tranchées)*, 1 p.
- 00.DA-18 OCDE. *Politiques des pays membres influant sur la réduction des déchets au minimum*, document de référence de l'OCDE sur la réduction des déchets au minimum, annexes I et II, 1994, p. 41-77.
- 00.DA-19 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Nature des contaminants associés à l'enfouissement de matières organiques*, Bureau de la coordination ministérielle du plan d'action sur la gestion des résidus solides, 7 mars 1996, 1 p.
- 00.DA-20 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Synthèse des informations relatives aux déchets spéciaux produits au Québec pour chacun des six secteurs d'activité visés*, Service des matières dangereuses, 1994, 2 p.

- 00.DA-21 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets*, 8 mars 1996, 61 p. et annexes.
- 00.DA-21.1 *Règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets - Juridique P1 & P2 (22 mars 1996) et technique (15 mai 1994)*, 1 disquette.
- 00.DA-22 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Comparaison des résultats de réduction obtenus par l'Ontario et le Québec*, Bureau de la coordination ministérielle du plan d'action sur la gestion des matières résiduelles, 1 p.
- 00.DA-23 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Centre de transfert de déchets dangereux région Côte-Nord*, 1996, 3 p.
- 00.DA-24 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO. *Waste & Secondary Materials - Density & Conversion Table*, document déposé par le ministère de l'Environnement et de la Faune, en réponse à la Commission sur le facteur de conversion du poids des résidus vers le volume, sans date, 4 p.
- 00.DA-25 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Comparaison des tarifs d'enfouissement (1994)*, 1 p.
- 00.DA-26 ALBERTA ENVIRONMENTAL PROTECTION. *A Full Cost Analysis Guide for Municipal Waste Managers*, septembre 1995, 77 p.
- 00.DA-27 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Pour une gestion environnementale des résidus solides municipaux - Guide de la collecte des résidus domestiques dangereux*, Direction de la récupération et du recyclage, 1994, 70 p.
- 00.DA-28 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Pour une gestion environnementale des résidus solides municipaux - Guide de la collecte sélective des matières recyclables*, Direction de la récupération et du recyclage, 1994, 135 p.
- 00.DA-29 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Processus d'inspection - Le traitement des plaintes - Chapitre III*, 28 juillet 1994, non paginé.
- 00.DA-30 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale postfermeture des dépôts définitifs - Les modalités de détermination des sommes à amasser*, Direction de la promotion du développement durable, 13 novembre 1995, pagination multiple.
- 00.DA-31 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Éléments d'élaboration d'un plan de gestion des matières résiduelles*, sans date, 2 p. et annexe.
- 00.DA-32 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Présentation des systèmes de gestion des déchets de l'Allemagne, de la France et du Manitoba*, 13 mars 1996, pagination multiple.
- 00.DA-33 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Évaluation des systèmes de traitement de boues de fosses septiques par voie d'infiltration dans le sol*, 24 février 1995, 7 p.
- 00.DA-34 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste par région des projets de LES et de DMS inscrits à la procédure avec estimation des quantités de déchets solides ou des matériaux secs à enfouir en carrière ou en site minier*, 2 p.

- 00.DA-35 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Évaluation économique du «Projet de règlement sur les déchets solides»*, Direction de la promotion du développement durable, 28 avril 1994, 107 p.
- 00.DA-36 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Directive sur le compostage de fumier et de feuilles mortes*, 11 mars 1994, 2 p.
- 00.DA-37 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieu d'enfouissement sanitaire aménagé avec 2 niveaux de protection (ou site d'enfouissement technique)*, 1 p.
- 00.DA-38 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste des lieux de lagunage des boues présentement en attente d'autorisation*, 1 p.
- 00.DA-39 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Décision n° 95-218 - Réunion du Conseil des ministres au sujet de propositions de moyens de gestion pour une consultation publique sur les matières résiduelles solides*, 15 novembre 1995, 1 p.
- 00.DA-40 MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Note de service de M<sup>r</sup> Jean Deaudelin à M. Pierre Fabi lui transmettant une lettre du sous-ministre rappelant le principe de confidentialité des avis juridiques*, Direction générale des affaires juridiques, 20 février 1996, 1 p. et annexe.
- 00.DA-41 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Guide sur la gestion des boues de fosses septiques*, révisé en janvier 1988, pagination multiple.
- 00.DA-42 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Conseil d'administration de la Société québécoise de gestion des matières résiduelles*, 1 p.
- 00.DA-43 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Positions techniques de la Direction des écosystèmes urbains dans le cadre de la refonte du «Règlement sur les déchets solides»*, Direction des écosystèmes urbains, mise à jour en mars 1996, 84 p.
- 00.DA-44 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Interprétation et applications des articles 45 et 50 du «Règlement sur les déchets solides» - Avis, recommandations et décision du Comité technique d'orientation*, mars, décembre 1993 et 16 juin 1995, 3 p.
- 00.DA-45 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Application des articles 45 et 50 du «Règlement sur les déchets solides»*, 2 p.
- 00.DA-46 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Acétates de présentation du document «Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles»*, 4 mars 1996.
- 00.DA-47 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste des principales modifications prévues au «Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets» (mars 1996) par rapport au «Règlement sur les déchets solides»*, Direction des politiques du secteur municipal, 25 mars 1996, 4 p.
- 00.DA-48 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Tableau comparatif des normes d'aménagement des sites d'enfouissement technique et des structures d'entreposage du fumier, du lisier et du purin*, Bureau de la coordination ministérielle, 1 p.
- 00.DA-49 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Données d'octobre 1995 sur les coûts de la collecte à la tonne, le taux de rendement, les coûts estimés des principales propositions, l'augmentation des coûts d'élimination et le financement*, 4 p.

- 00.DA-50 LE CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. *Critères de qualité du compost*, janvier 1996, 14 p.
- 00.DA-51 BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC. *Norme nationale du Canada. Amendements organiques - Composts*, 15 janvier 1996, 29 p.
- 00.DA-51.1 BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC. *Modificatif n° 1 à Norme nationale du Canada. Amendements organiques - Composts - Détermination du taux d'assimilation d'oxygène - Méthode respirométrique*, 18 septembre 1996, 3 p.
- 00.DA-52 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Précisions sur l'interprétation de l'article 1 de la «Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets»*, 30 juin 1994, 2 p.
- 00.DA-53 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Durée de vie des dépôts de matériaux secs autorisés et des projets déposés*, 25 mars 1996, 1 p.
- 00.DA-54 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Examens des performances environnementales - Japon*, 1994, p. 49-67.
- 00.DA-54.1 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Examens des performances environnementales - Allemagne*, 1993, p. 53-70.
- 00.DA-54.2 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Examens des performances environnementales - Royaume-Uni*, 1994, p. 71-89.
- 00.DA-54.3 ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES. *Examens des performances environnementales - Pays-Bas*, 1995, p. 85-102.
- 00.DA-55 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Composition et origine des matières résiduelles solides au Québec (%) - 1992 et ventilation des quantités de matières récupérées au Québec à des fins de recyclage et de valorisation - 1992*, 2 p.
- 00.DA-56 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Étude économique du «Projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale postfermeture des dépôts définitifs»*, Direction de la promotion du développement durable, 15 mars 1994, 45 p.
- 00.DA-57 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Les instruments économiques pour la protection de l'environnement*, 9 p.
- 00.DA-58 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Jugement déclaratoire et en mandamus concernant le lieu d'enfouissement exploité à Saint-Nicéphore*, Cour supérieure - District de Montréal, 30 mai 1994, 15 p.
- 00.DA-59 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Modification d'un certificat de conformité pour la surélévation et profil final pour les régions 01 à 15*, 27 février 1996, 7 p.
- 00.DA-60 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Mémoire au Comité technique d'orientation sur la surélévation et profil final des lieux d'enfouissement sanitaire*, 16 juin 1995, 9 p. et annexe.
- 00.DA-61 «How Do Countries Stack Up on Recycling Rates?», *Recycling Laws International*, août 1995, 1 p.



- 00.DA-62 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Bilan des dépôts de matériaux secs au Québec (DMS)*, Service de la gestion des résidus solides, 13 février 1996, 4 p.
- 00.DA-63 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note de service concernant le brûlage des déchets solides dans les dépôts en tranchée*, Service de la gestion des résidus solides, 25 mars 1996, 2 p.
- 00.DA-64 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Synthèse des actions de suivi pour les lieux de traitement de boues de fosses septiques par lagunage, période du 1<sup>er</sup> avril 1995 au 15 mars 1996*, 1 p.
- 00.DA-65 STATE RECYCLING LAWS UPDATE. *Rates & Dates in the States - A Reference Chart of Recycling Mandates for Product Makers*, avril 1995, 1 p.
- 00.DA-66 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Refonte du «Règlement sur les déchets solides» - Tableau comparatif du «Projet de règlement sur les déchets solides» (mars 1994) avec le «Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets» (mars 1996)*, Direction des politiques du secteur municipal, mars 1996, 31 p.
- 00.DA-66.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Copie disquette du document*, 1 disquette.
- 00.DA-67 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Les dépotoirs illicites sur les terres publiques*, rapport du Comité interministériel composé du ministère des Ressources naturelles et du ministère de l'Environnement et de la Faune, 15 mai 1995, 18 p. et annexes.
- 00.DA-68 SPROUL, Otis J. et Clifford A. SHARPE. *Water Quality Degradation by Wood Bark Pollutants*, juin 1968, pagination multiple.
- 00.DA-69 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Coûts unitaires par tonne des lieux d'enfouissement sanitaire*, 2 p.
- 00.DA-70 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réunions et recommandations du Comité technique d'orientation sur l'élimination des poussières de cimenteries dans les lieux d'enfouissement sanitaire, sur la remise en exploitation d'un lieu ou une partie d'un lieu d'enfouissement sanitaire, sur la gestion des carcasses d'animaux, sur l'interprétation et application des articles 45 et 50 du «Règlement sur les déchets solides», sur le site d'enfouissement de la compagnie BFI liée à Lachenaie, sur la portée du terme «ruisseau» dans l'article 26 du «Règlement sur les déchets solides», sur l'élimination des résidus de tapis dans les dépôts de matériaux secs, sur les résidus du déchetage des carcasses d'automobiles (FLUFF), sur la Station d'épuration des eaux usées de la CUM ainsi que sur l'autorisation d'un dépôt de matériaux secs dans la municipalité de Saint-Amable*, de juin 1991 à août 1994, 12 p.
- 00.DA-70.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Décisions du Comité technique d'orientation concernant la gestion des résidus solides, portant sur l'utilisation de verre concassé comme abrasif par le ministère des Transports du Québec, ainsi que sur la récupération des déchets domestiques dangereux*, 15 janvier 1996, pagination multiple.
- 00.DA-71 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *État de la situation de l'élimination des poussières de four à ciment dans les sites d'enfouissement sanitaire*, 12 juillet 1995, 4 p.

- 00.DA-72 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Portrait de la situation actuelle en ce qui a trait à la surélévation pour tous les lieux d'enfouissement sanitaire du Québec, y incluant les lieux qui ont été fermés au cours des trois dernières années*, 5 avril 1993, 16 p. et annexe.
- 00.DA-73 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Vision stratégique - Les grands enjeux 1996-2001 - Les choix stratégiques 1996-1998*, 2 documents, 29 p.
- 00.DA-74 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La politique d'achat environnementale du gouvernement du Québec*, 11 février 1996, 3 p.
- 00.DA-75 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Caractérisation des boues de 34 stations d'épuration des eaux usées municipales*, Direction générale de l'assainissement des eaux, Direction de l'assainissement agricole, janvier et février 1988, 11 p.
- 00.DA-76 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Caractérisation des boues de différentes stations d'épuration à travers la province*, 5 p.
- 00.DA-77 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Valorisation agricole des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales - Guide de bonnes pratiques*, juillet 1991, 91 p.
- 00.DA-77.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Addenda n° 1 aux «Guide de bonnes pratiques - Valorisation agricole des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales» publié en juillet 1991 et «Guide de bonnes pratiques - Valorisation sylvicole des boues de stations d'épuration des eaux usées municipales» publié en mai 1991*, octobre 1995, 7 p.
- 00.DA-78 H.-C. LAVALLÉE INC. *Données sur les résidus primaires de désencrage*, version préliminaire, document préparé pour l'Association des industries forestières du Québec ltée, 28 mars 1996, non paginé.
- 00.DA-79 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Portrait des activités de surveillance et de contrôle des lieux d'enfouissement au MENVIQ avant PAERLES*, 25 mars 1996, 5 p. et annexe.
- 00.DA-80 VÉZINA, Michel. «Enrichissement collectif ou sculement de quelques individus ?», *Le Devoir*, 30 mars 1996, p. C29 et C30.
- 00.DA-81 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire fermés mais dont le recouvrement final n'est pas terminé*, 10 avril 1996, 1 p.
- 00.DA-82 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Représentation schématique d'un modèle de réduction des déchets solides*, 1 p.
- 00.DA-83 «Characterization of Municipal Solide Waste in the United States», 1994 Update, EPA, 1 p.
- 00.DA-84 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Composition moyenne des résidus domestiques et pourcentage des différentes formes de valorisation*, 1 p.
- 00.DA-85 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Le ministère de l'Environnement et de la Faune - Une organisation au service de ses clientèles*, 1994, 40 p.

- 00.DA-86 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résultats d'échantillonnages des trois incinérateurs au Québec*, résumé, pagination multiple, 19 p.
- 00.DA-87 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste par région des projets de DMS et des projets de LES inscrits à la procédure avec estimation des quantités de matériaux secs à enfouir*, 8 février 1996, 4 p.
- 00.DA-87.1 *Dernière mise à jour de la liste par région des projets de DMS et des projets de LES inscrits à la procédure avec estimation des quantités de matériaux secs à enfouir*, 12 mars 1996, 4 p.
- 00.DA-88 ENVIRONNEMENT CANADA. *Le programme d'essai et d'évaluation national des incinérateurs*, 1991, 28 p.
- 00.DA-89 YAKOWITZ, Harvey. «Incineration of Municipal Solid Waste : Scientific and Technical Evaluation of the State-of-the-Art by an Expert Panel», *Ressources, Conservation and Recycling*, 1990, p. 241-251.
- 00.DA-90 WORLD WASTES. *Exploring the Economics of Mining Landfills*, articles de Harvey Fisher et David M. Findlay, p. 50-54.
- 00.DA-91 «Projet de règlement» - «Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2)», *Gazette officielle du Québec*, 125<sup>e</sup> année, n° 26, 23 juin 1995, p. 4188-4189 et 4195.
- 00.DA-92 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Incinérateurs de déchets solides, comparaisons des normes, objectifs ou critères*, 3 p.
- 00.DA-93 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. «Projet de règlement» modifiant le «Règlement sur la qualité de l'atmosphère R.20)», *version technique du 12 mai 1995*, Direction de la coordination, Direction générale des politiques, révisée le 1<sup>er</sup> avril 1996, p. 31-37.
- 00.DA-94 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Autorisation délivrée pour l'utilisation de cendres à des fins autres que la filtration de lixivats*, 22 avril 1996, 6 p.
- 00.DA-95 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Inventaire des dépôts en tranchée situés en territoire non organisé*, Direction régionale de la Côte-Nord, 17 avril 1996, 8 p. (Les données ont été transférées dans chaque région respective.)
- 00.DA-96 MINISTÈRE DE LA JUSTICE. *Lettre adressée à M. Gaëtan Morin concernant la modification ou révocation d'une autorisation par application de l'article 122.1, paragraphe a, de la «Loi sur la qualité de l'environnement»*, Direction générale des affaires juridiques, 18 avril 1996, 2 p.
- 00.DA-97 THE GLOBE AND MAIL. «Ontario to Allow New Incinerators», Rusk, James, 3 janvier 1996, 1 p.
- 00.DA-98 MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Mémoire au Comité technique d'orientation sur l'utilisation des résidus de déchetage des carcasses de véhicules automobiles (fluff) comme matériau de recouvrement des déchets solides*, Direction générale des politiques, 7 août 1995, 4 p.
- 00.DA-99 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Représentation schématique d'un modèle de réduction des déchets solides*, 1 p. (Document déposé également sous la cote 00.DA-82.)
- 00.DA-100 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Évolution de la population desservie par la collecte sélective suivant un modèle obéissant à la loi normale*, 1 p.

- 00.DA-101 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résultats du Québec en matière de réduction des déchets*, 1 p.
- 00.DA-102 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note de service à M. Jean-Marc Jalbert lui transmettant une liste de références bibliographiques concernant les différentes méthodes d'imperméabilisation des LES*, 16 avril 1996, 2 p. et annexe.
- 00.DA-103 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note de service à M. Jean-Marc Jalbert concernant la taxation à l'enfouissement en Ontario, la durée de vie des LES et l'évaluation environnementale des LES en Ontario*, 22 avril 1996, 2 p. et annexes.
- 00.DA-104 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC. *Rapport des activités de la récupération, de recyclage et de réemploi des contenants de vins et de spiritueux*, 1994, pagination multiple.
- 00.DA-105 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Tableau identifiant le nombre d'établissements dont la valeur des expéditions de produits de propre fabrication est supérieure à 10 millions de dollars*, 1 p.
- 00.DA-106 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles - Les audits, les profils environnementaux et les plans de réduction*, 4 p.
- 00.DA-107 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles - La gestion des boues*, 6 p.
- 00.DA-108 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Système de fonds en fiducie*, 1 p.
- 00.DA-109 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Ordures ménagères : tri sélectif et pouvoir calorifique - Info déchets - Environnement & technique, n° 111*, novembre 1991, pagination multiple.
- 00.DA-110 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale postfermeture des dépôts définitifs, version technique*, avril 1996, 23 p.
- 00.DA-111 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Dépôt définitif de déchets solides en carrière*, 2 p.
- 00.DA-112 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Guide de la collecte et du compostage des résidus verts, pour une gestion environnementale des résidus solides municipaux*, mars 1996, 86 p.
- 00.DA-113 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Acétates - Hypothèses pour le calcul du potentiel optimal de récupération et efficacité actuelle de la collecte sélective municipale sur la réduction des déchets*, 2 p.
- 00.DA-114 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note de service adressée à MM. Jean Pronovost et Denys Jean concernant l'interprétation et application de l'article 50, (surélévation) du «Règlement sur les déchets solides»*, 6 avril 1993, 16 p.
- 00.DA-115 TECSULT INC. *Étude pour le ministère de l'Environnement sur la gestion des résidus d'incinération de déchets solides, de déchets biomédicaux et de boues de stations d'épuration d'eau usées*, rapport final, mars 1993, pagination multiple.

- 00.DA-116 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note de service à M. Jean-Marc Jalbert concernant la justification des normes de rejet des eaux de lixiviation*, 22 avril 1996, 2 p. et annexes.
- 00.DA-117 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Extraits du «Règlement sur les déchets biomédicaux»*, p. 166.1 -166.13 et annexe.
- 00.DA-118 *Requête en jugement déclaratoire et en mandamus - Service sanitaire Leclerc ltée c. Pierre Paradis et Michel Gauvin et Procureur général du Québec*, Cour supérieure du Québec, 1<sup>er</sup> février 1993, 9 p.
- 00.DA-119 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec en 1994*, 4 p. et annexes. (Voir note explicative en document déposé 00.DA-125.)
- 00.DA-120 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste des projets d'enfouissement qui ont été assujettis à l'article 2, deuxième paragraphe, de la «Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets»*, 1 p.
- 00.DA-121 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note de service à M. Noël Savard concernant le rapport de contrôle de qualité de l'échantillonnage des émissions atmosphériques de l'usine d'acide de Minéraux Noranda de Rouyn-Noranda*, 30 janvier 1992, 8 p. et annexes.
- 00.DA-122 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Décisions du comité technique d'orientation*, 1991-1995, pagination multiple.
- 00.DA-123 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Problématique des pneus hors d'usage et solutions possibles*, document préparé par M. Clément Audet, 10 septembre 1993, 14 p.
- 00.DA-124 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Correspondance adressée à M. Gaston Moisan concernant l'étude du projet de site d'enfouissement sanitaire à Chapais*, 1<sup>er</sup> mai 1996, 2 p. et annexe.
- 00.DA-124.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponse à la Commission concernant des précisions au sujet du LES de Chapais*, 24 juillet 1996, 1 p. et annexe.
- 00.DA-125 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note de service adressée à M. Jean-Marc Jalbert concernant le bilan des statistiques québécoises sur la gestion des matières résiduelles en 1994*, 22 avril 1996, 2 p. et annexe.
- 00.DA-126 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La problématique des eaux souterraines au Québec*, projet, avril 1996, 73 p.
- 00.DA-127 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Projet de politique de protection et de conservation des eaux souterraines*, avril 1996, 35 p. et tableau.
- 00.DA-128 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Plan d'action pour la mise en œuvre de la Politique de protection et de conservation des eaux souterraines*, projet, avril 1996, 89 p.
- 00.DA-129 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note sur l'application des normes de qualité des eaux*, 1996, non paginé.

- 00.DA-130 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Enfouissement des résidus municipaux, industriels, commerciaux et institutionnels provenant de l'extérieur des régions administratives*, avril 1996, non paginé.
- 00.DA-131 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste des certificats d'autorisation délivrés pour la valorisation agricole des boues d'usines d'épuration*, mai 1996, 1 p. et annexes.
- 00.DA-132 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Comparaison des résultats de divers échantillonnages pour Ciment St-Laurent de Joliette ; Ciment St-Laurent de Beauport ; Ciment Lafarge de St-Constant*, juin 1993-janvier 1994, non paginé.
- 00.DA-133 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement utilisant un procédé de filtration des lixiviats à partir de cendres*, 22 avril 1996, 1 p.
- 00.DA-134 VILLE DE LONGUEUIL. *Réponse à la Commission concernant la caractérisation des résidus d'incinération des déchets solides et de boues*, 8 mai 1996, 1 p. et annexes.
- 00.DA-135 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note sur l'application des normes de qualité des eaux*, 1 p. et annexes.
- 00.DA-136 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Informations sur l'impact des RDD sur les LES*, 24 juillet 1996, pagination multiple.
- 00.DA-137 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Note à M. Pierre Fabi concernant le site de Dépôt de pneus Franklin*, 23 septembre 1996, 2 p. et lettre de transmission.
- 01.DA-1 ADS ASSOCIÉS LTÉE. *Étude réalisée pour le ministère de l'Environnement et l'OPDQ sur la gestion des déchets solides municipaux sur le territoire des MRC de Matane, de la Matapédia, de La Mitis et de Rimouski-Neigette - Volet 1 - Mode actuel de gestion des déchets*, Office de planification et de développement du Québec, février 1991, 120 p., annexes et tableaux.
- 01.DA-2 ADS ASSOCIÉS LTÉE. *Étude réalisée pour le ministère de l'Environnement et l'OPDQ sur la gestion des déchets solides municipaux sur le territoire des MRC de Matane, de la Matapédia, de La Mitis et de Rimouski-Neigette - Volet 2 - Sélection des technologies*, Office de planification et de développement du Québec, mars 1991, 87 p. et annexe.
- 01.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossier de la région du Bas-Saint-Laurent*, Direction régionale du Bas-Saint-Laurent, 1996, non paginé.
- 01.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production*, Direction régionale de la Gaspésie, 30 avril 1996, 1 p.
- 01.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale de la Gaspésie, 30 avril 1996, 1 p.
- 02.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Tableaux des lieux d'enfouissement sanitaire - Résumés de dossiers lieux d'enfouissement sanitaire : Excavation Dolbeau inc., MRC Le Fjord-du-Saguenay, Drainage Lazure inc., Martin Deschênes et Marcel Tremblay*, Direction régionale du Saguenay-Lac-Saint-Jean, 20 mars 1996, non paginé.

- 02.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Acétates de présentation du document «La gestion des matières résiduelles dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean»*, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, mars 1996, 15 pages.
- 02.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste des projets d'agrandissement ou d'établissement de lieux d'enfouissement sanitaire et de dépôt de matériaux secs dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean - Volume projeté et capacité annuelle en mètre cube et en tonne métrique*, 21 mars 1996, 4 p.
- 02.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Inventaire des dépôts en tranchée en territoire non organisé*, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, non daté, 1 p.
- 02.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production*, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 1 p.
- 02.DA-6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean, 30 avril 1996, 2 p.
- 03.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers de la région de Québec*, Direction régionale de Québec, 1996, non paginé.
- 03.DA-1.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Complément d'information du résumé de dossiers sur les lieux sanitaires*, mise à jour 1994 à 1996, pagination multiple.
- 03.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *État de situation - Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Charlevoix-Est*, Direction régionale de Québec, mise à jour le 11 avril 1996, 2 p. et annexe.
- 03.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumé de dossier - Lieux d'enfouissement sanitaire*, Direction régionale de Québec, 1994, 1995 et 1996, 21 p.
- 03.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Inventaire des dépôts en tranchée situés en territoire non organisé*, Direction régionale de Québec, 17 avril 1996, 1 p.
- 03.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production*, Direction régionale de Québec, 30 avril 1996, 2 p.
- 03.DA-6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale de Québec, 30 avril 1996, 1 p.
- 04.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumé de dossier - Lieux d'enfouissement sanitaire*, Région de la Mauricie Bois-Francs, avril 1996, non paginé.
- 04.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Avis de modification à Les entreprises de rebuts Sanipan inc. concernant l'aménagement de la phase II du lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Nicéphore et Certificat de conformité concernant le captage du biogaz à ce lieu d'enfouissement sanitaire*, 7 août 1984 au 11 janvier 1996, pagination multiple.

- 04.DA-3 *Plan du site de Saint-Nicéphore*, non daté, 1 p.
- 04.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Permis d'exploitation d'un système de gestion des déchets solides à Les entreprises de rebuts Sanipan inc.*, janvier 1988 à mai 1995, 4 p.
- 04.DA-5 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Décret concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de la municipalité de Champlain pour la réalisation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire qu'elle exploite sur son territoire*, 13 mars 1996, 12 p.
- 04.DA-6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Inventaire des dépôts en tranchée situés en territoire non organisé*, Direction régionale de la Mauricie-Bois-Francs, 17 avril 1996, 1 p.
- 04.DA-7 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production*, Direction régionale de la Mauricie-Bois-Francs, 30 avril 1996, 1 p.
- 04.DA-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale de la Mauricie Bois-Francs, 30 avril 1996, 1 p.
- 05.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers - Déchets solides de la région de l'Estrie*, Direction régionale de l'Estrie, mise à jour les 28 mars et 1<sup>er</sup> avril 1996, non paginé.
- 05.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Bilan de la gestion des matières résiduelles dans la région de l'Estrie*, non daté, 1 p.
- 05.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Dépôts en tranchée - Région de l'Estrie*, non daté, 1 p.
- 05.DA-4 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MAGOG. *Implantation du programme de vidange obligatoire des installations septiques sur le territoire de la municipalité de Magog*, 10 avril 1996, 1 p. et annexe.
- 06.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers de la région de Montréal*, Direction régionale de Montréal, 1995, 1996, non paginé.
- 06.DA-2 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Les exigences d'une gestion intégrée des déchets*, rapport du Groupe de travail sur la gestion intégrée de déchets et matières récupérables, 20 janvier 1994, 42 p. et annexes.
- 06.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Correspondance des municipalités membres d'une entente intermunicipale visant une gestion intégrée des déchets et du maire de Pointe-Claire au ministre de l'Environnement et de la Faune, concernant une recommandation du Ministre visant la construction et l'exploitation d'ouvrages*, 23 et 24 novembre 1995, non paginé.
- 06.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Correspondance adressée à M. Jean-Marc Jalbert concernant le Projet d'usine de tricompostage de la Ville de Montréal*, Direction des politiques du secteur municipal, 13 décembre 1995, 6 p.



- 06.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production*, Direction régionale de Montréal, 30 avril 1996, 1 p.
- 07.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Avis et condamnations relativement au LES Cook à Aylmer*, Direction régionale de l'Outaouais, Service de l'environnement, 18 mars 1996, 3 p.
- 07.DA-2 BERNARDIN, Gilles. *Lettre au ministère de l'Environnement et de la Faune en vue de l'obtention d'un certificat et d'un permis pour l'implantation d'un site d'enfouissement temporaire sur le terrain de la mine Hilton*, 1<sup>er</sup> avril 1991, 2 p. et annexe.
- 07.DA-3 SANITECH LAMARCHE INC. *Extrait d'une résolution afin d'obtenir un permis d'exploitation auprès du ministère de l'Environnement du Québec pour l'enfouissement sanitaire sur le site de la mine Hilton*, 24 septembre 1986, 1 p. et annexe.
- 07.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Acétates de présentation dans la région de l'Outaouais*, 13 mars 1996, 4 acétates.
- 07.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Divers constats d'infraction contre les municipalités de Bowman, de Pointe-à-la-Croix, de Harrington, de Pontiac, de Saint-Jean-de-Cherbourg, la MRC des Laurentides et la corporation municipale de Saint-Hubert*, 1994 et 1995, non paginé.
- 07.DA-6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumé de dossier - Lieu d'enfouissement sanitaire 2940841 Canada inc.*, Direction régionale de l'Outaouais, 7 mars 1996, 4 p.
- 07.DA-7 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Inventaire des dépôts en tranchée situés en territoire non organisé*, Direction régionale de l'Outaouais, 1 p.
- 07.DA-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale de l'Outaouais, 30 avril 1996, 3 p.
- 08.DA-1 *Échange de correspondance entre le ministre de l'Environnement et de la Faune et le ministre des Affaires municipales concernant le mandat que le MEF projette de confier au Conseil régional de l'Abitibi-Témiscamingue*, janvier 1996, non paginé.
- 08.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumés de dossiers - Déchets solides : Villes de Val-d'Or, de La Sarre, de Chibougamau*, 19 février 1996, non paginé.
- 08.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumés de dossiers - Déchets solides : Ville de Val-d'Or et Ville de La Sarre*, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 8 mars 1996, non paginé.
- 08.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Inventaire des dépôts en tranchée situés en territoire non organisé*, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 17 avril 1996, 1 p.
- 08.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 30 avril 1996, 2 p.

- 09.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Document d'information générale concernant le projet de valorisation des boues et des cendres de la papetière QUNO et des boues municipales de la ville de Baie-Comeau ainsi qu'un état d'avancement des travaux*, Direction régionale de la Côte-Nord, 13 mars 1996, non paginé.
- 09.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers de la Ville de Sept-Îles, de la MRC Haute-Côte-Nord (Canton des Bergeronnes), de la Régie intermunicipale d'enfouissement sanitaire de Manicouagan (RIESM) et de la MRC Haute-Côte-Nord (Sainte-Anne-de-Portneuf)*, Direction régionale de la Côte-Nord, 1996, non paginé.
- 09.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale de la Côte-Nord, 30 avril 1996, 1 p.
- 09.DA-4 Ne s'applique pas.
- 09.DA-5 Ne s'applique pas.
- 09.DA-6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre adressée à la Ville de Sept-Îles en réponse à leur projet d'agrandissement du site d'enfouissement sanitaire de Sept-Îles, plus particulièrement concernant l'imperméabilisation des cellules*, Direction de l'évaluation environnementale des projets en milieu terrestre, 28 mars 1996, 2 p.
- 10.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumé de dossier - Déchets solides : Ville de Chibougamau*, Direction régionale du Nord-du-Québec, février et mars 1996, 5 p.
- 10.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région du Nord-du-Québec en langue crie*, 1996, 11 p.
- 10.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région du Nord-du-Québec en langue montagnaise*, 9 p.
- 10.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles dans la région du Nord-du-Québec en langue innu*, 9 p.
- 10.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale du Nord-du-Québec, 30 avril 1996, 1 p.
- 10.DA-6 LE COMITÉ D'EXAMEN DE LA CONVENTION DE LA BAIE-JAMES ET DU NORD QUÉBÉCOIS. *Projet de lieu d'enfouissement sanitaire à Chapais*, 18 décembre 1995, 1 p. et annexes.
- 10.DA-7 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Correspondance adressée à M. Gaston Moisan concernant le lieu d'enfouissement sanitaire à Chapais*, 1<sup>er</sup> mai 1996, 1 p. et annexe.
- 10.DA-7.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Changement d'avis du MEF concernant le lieu d'enfouissement sanitaire à Chapais*, 12 juillet 1996, 3 p.
- 10.DA-7.2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Complément à la correspondance du 12 juillet 1996 portant sur les motifs qui ont mené à l'autorisation d'un projet différent*, 24 juillet 1996, 3 p.

- 11.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers : Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de New Richmond, de Caplan, de Maria, des Anses, M. Adélaré Dorion (Percé), MRC Denis-Riverin et Ville de Gaspé, mise à jour le 15 mars 1996, non paginé.*
- 11.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Réponses aux questions de M. Stephen Fortin concernant la disposition faite pour certains rebuts, les lieux d'incinération de déchets, la liste des avis d'infractions et des recours pénaux et le suivi des boues de fosses septiques et des stations d'épuration gérées par l'entreprise privée, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 26 mars 1996, 4 p.*
- 11.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 30 avril 1996, 1 p.*
- 11.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries, Direction régionale de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 30 avril 1996, 1 p.*
- 12.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers - Déchets solides de la région Chaudière-Appalaches, 1996, non paginé.*
- 12.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Émission de composés organiques semi-volatils par l'incinérateur de la RIGDRSQ à Lévis, 1992, 5 p.*
- 12.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production, Direction régionale de Chaudière-Appalaches, 30 avril 1996, 1 p.*
- 12.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries, Direction régionale de Chaudière-Appalaches, 30 avril 1996, 2 p.*
- 13.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production, Direction régionale de Laval, 30 avril 1996, 1 p.*
- 14.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Dates d'échantillonnage - Ruisseau Saint-Pierre, effectué en amont et en aval au LES, 4 p. et 1 carte.*
- 14.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Rapport d'inspection des lieux d'enfouissement sanitaire des Services sanitaires Transvick enr., Direction régionale de Montréal et de Lanaudière, 16 août 1994, 2 p. et annexes.*
- 14.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers de Service sanitaire R.S. inc., de Construction Bérou inc. faisant affaire sous la raison sociale de Services sanitaires Transvick enr. et de Usine de triage Lachenaie inc., Direction régionale de Lanaudière, mars 1996, non paginé.*
- 14.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Plan montrant différents lots du cadastre de la paroisse Sainte-Geneviève-de-Berthier, du cadastre de la paroisse de Saint-Thomas de Joliette, 19 décembre 1994, 1 plan.*

- 14.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *État de situation - Brûlage de poteaux de bois traité rebutés chez Ciment St-Laurent (Indépendant) inc.*, 9 avril 1996, 1 p.
- 14.DA-6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *États de situation 1990-1996 du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha et du lieu d'enfouissement sanitaire J.G. Durand inc. 1989-1990 ainsi qu'un état de situation de la gestion des déchets solides dans les régions de Montréal et de Lanaudière*, Directions régionales de Montréal et de Lanaudière, pagination multiple.
- 14.DA-7 USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC. *Réponse à la demande d'information du ministère de l'Environnement et de la Faune concernant la quantité d'énergie produite par UTL achetée par Hydro-Québec à ce jour, le prix d'enfouissement affiché à l'entrée du lieu et celui chargé aux municipalités situées à proximité de ce lieu et faisant l'objet d'une entente spéciale*, 3 avril 1996, 1 p.
- 14.DA-8 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Décret concernant la délivrance d'un certificat d'autorisation en faveur de «Usine de triage Lachenaie inc.» pour la réalisation du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement sanitaire de Lachenaie sur le territoire de la Ville de Lachenaie*, ministère de l'Environnement et de la Faune, 29 novembre 1995, 16 p.
- 14.DA-9 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Résumé des certificats de conformité de Construction Bérou inc. - Services sanitaires Transvick enr.*, 21 mars 1996, 1 p.
- 14.DA-10 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre adressée à Action-Écologie concernant une plainte et une demande de vérification de conformité de lots du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha concernant l'enfouissement des déchets solides*, Direction régionale de Lanaudière, 25 février 1993, 1 p.
- 14.DA-11 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Lettre à Corporation de l'aménagement de la rivière L'assomption concernant l'évaluation de l'impact sur la santé publique et l'environnement advenant un glissement de terrain dans le secteur du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, Direction des substances dangereuses, 22 février 1990, 2 p. et annexe.
- 14.DA-12 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Lettre adressée à Martineau Walker concernant le renouvellement du permis d'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire de Construction Bérou inc. à Saint-Jean-de-Matha*, les Directions régionales de Montréal et de Lanaudière, 27 avril 1994, 1 p. et annexe.
- 14.DA-13 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Correspondance avec Construction Bérou inc. concernant la construction d'un second bassin de traitement des eaux de lixiviation*, janvier-mars 1993, pagination multiple.
- 14.DA-14 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Inventaire des dépôts en tranchée situés en territoire non organisé*, 17 avril 1996, 1 p.
- 14.DA-15 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production*, Direction régionale de Lanaudière, 30 avril 1996, 1 p.
- 14.DA-16 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale de Lanaudière, 30 avril 1996, 1 p.

- 15.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers - Déchets solides de la région des Laurentides*, Directions régionales de Laval et des Laurentides, 1996, non paginé.
- 15.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus de scieries*, Direction régionale des Laurentides, 30 avril 1996, 1 p.
- 16.DA-1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'enfouissement sanitaire et résumés de dossiers de la région de la Montérégie*, 1996, non paginé.
- 16.DA-2 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Bilan des déchets solides et spéciaux*, Direction régionale de la Montérégie, 1 p.
- 16.DA-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *La gestion des matières résiduelles en Montérégie*, 9 avril 1996, 9 p.
- 16.DA-4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lieux d'entreposage ou d'élimination des résidus industriels non dangereux et non spéciaux sur les lieux de production*, Direction régionale de la Montérégie, 2 p.
- 16.DA-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *État de situation - Dossier Albright et Wilson Canada limitée, usine de phosphore de Varennes*, Direction régionale de la Montérégie, 12 avril 1996, 2 p. et annexe.
- 16.DA-6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Bilan des déchets solides et spéciaux - Entreposage*, Direction régionale de la Montérégie, 3 p.
- 16.DA-7 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Échantillons sur les micropolluants et pesticides et rapports d'analyses sur la physicochimie du milieu à Sainte-Cécile-de-Milton*, du 14 au 29 août 1995, 8 p.

### ***Les documents déposés par les ministères et organismes***

- 00.DB-1 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation sur les pneus hors d'usage*, février 1996, 5 p.
- 00.DB-2 RECYC-QUÉBEC. *Consigne : évolution des ventes et de la récupération des contenants à remplissage unique*, 1 p.
- 00.DB-2.1 *Consigne : évolution du taux de récupération*, 1 p.
- 00.DB-2.2 *Consigne : aluminium récupéré par tonnes métriques*, 1 p.
- 00.DB-2.3 *Consigne : PET récupéré par tonnes métriques*, 1 p.
- 00.DB-2.4 *Consigne : verre récupéré par tonnes métriques*, 1 p.
- 00.DB-2.5 *Évolution du prix des matières consignées*, 1 p.
- 00.DB-2.6 *Évolution de la valeur des matières consignées récupérées (1989-1996)*, 2 p.

- 00.DB-3 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Réponses aux questions de la Commission concernant les programmes d'aide financière et technique qui s'adressent aux entreprises du secteur du recyclage – Bilan des programmes et État de la technologie concernant les pneus*, 3 p. et annexes.
- 00.DB-4 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Réponses aux questions de la Commission concernant l'utilisation des boues industrielles dans les travaux de construction des chaussées et la disposition des matières résiduelles*, 15 mars 1996, 2 p.
- 00.DB-5 RECYC-QUÉBEC. *Rapport annuel 1994-1995*, 28 p.
- 00.DB-6 RECYC-QUÉBEC. *Projet de gestion intégrée des matières résiduelles aux Îles-de-la-Madeleine*, version revue et corrigée, 18 mars 1996, 29 p.
- 00.DB-7 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Loi modifiant les lois constitutives des communautés urbaines et d'autres dispositions législatives - Projet de loi n° 121*, 1995, 24 p.
- 00.DB-8 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal (avant-projet de loi)*, 1995, 14 p.
- 00.DB-9 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les municipalités - Projet de loi n° 127*, 1995, 52 p.
- 00.DB-10 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Réponses aux questions de la Commission concernant le délai prévu pour la consultation publique lors d'une modification au schéma d'aménagement, les coûts reliés à une modification, un plan de gestion intégrée des matières résiduelles impliquant plusieurs MRC, ainsi que l'application de la «Loi sur l'aménagement et l'urbanisme» pour les villes de Chapais, Chibougamau, Matagami et Lebel-sur-Quévillon*, 15 mars 1996, 1 p. et annexe.
- 00.DB-11 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. «Tarification à l'acte : pour ou contre ?», *Cyclus*, vol. 3, n° 3, Québec, septembre 1992, p. 1-8.
- 00.DB-12 SKUMATZ, Lisa. «Metering the (Garbage) Spigot - Continued Growth for Variable Rates», *BioCycle*, novembre 1995, p. 36-38.
- 00.DB-13 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Liste des regroupements municipaux et leur compétence en matière de gestion des matières résiduelles*, 15 mars 1996, 3 p.
- 00.DB-14 CENTRE & SOUTH HASTINGS RECYCLING BOARD. *User Pay - Garbage Program in Sidney Township - Preliminary Findings*, document déposé par Collecte Sélective Québec, juin 1994, pagination multiple.
- 00.DB-15 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Séminaire sur la réduction des coûts de la collecte sélective - Cahier de participation*, préparé par Serrener Consultation inc., octobre 1995, non paginé. (Toute reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit est strictement interdite.)
- 00.DB-16 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Information dans le cadre de l'audience publique concernant les huiles et pesticides*, 18 mars 1996, 1 p.
- 00.DB-17 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation sur l'aide à l'industrie du recyclage : évolution administrative PADIR*.

- 00.DB-18 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission sur la valeur énergétique d'un pneu hors d'usage, en litres par pneu*, 12 mars 1996, 2 p.
- 00.DB-19 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission concernant la dévulcanisation des pneus*, 19 mars 1996, 1 p.
- 00.DB-20 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relative aux pourcentages de recyclage/valorisation des matières résiduelles par rapport à ceux d'élimination pour l'année 1994*, 13 mars 1996, 1 p.
- 00.DB-21 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission concernant la documentation sur des systèmes actuels de gestion de résidus d'emballage existant au Canada ou à l'étranger*, 25 mars 1996, non paginé.
- 00.DB-22 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relative aux pourcentages de recyclage/valorisation des matières résiduelles par rapport à ceux d'élimination pour l'année 1994*, 13 mars 1996, 1 p. (Document également déposé sous la cote 00.DB-20).
- 00.DB-23 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relative à la valeur énergétique d'un pneu hors d'usage, en litres par pneu*, 12 mars 1996, 2 p. (Document également déposé sous la cote 00.DB-18.)
- 00.DB-24 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relative à la dévulcanisation des pneus*, 19 mars 1996, 2 p. (Document également déposé sous la cote 00.DB-19.)
- 00.DB-25 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relative à la documentation sur Internet concernant des données sur la valorisation des matières résiduelles*, 25 mars 1996, 3 p.
- 00.DB-26 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relativement à l'utilisation de matières résiduelles dans les revêtements routiers*, 26 mars 1996, 1 p. et annexes.
- 00.DB-27 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission concernant les travaux du comité sur la récupération et le recyclage du mercure*, 26 mars 1996, 2 p. et annexes.
- 00.DB-28 RECYC-QUÉBEC. *Répertoire québécois des récupérateurs et des recycleurs*, édition 1995, 102 p.
- 00.DB-29 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Municipalités ayant des programmes de gestion des résidus domestiques dangereux*, 31 décembre 1995, 30 p.
- 00.DB-30 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Municipalités ayant des programmes de gestion des résidus domestiques dangereux*, 31 décembre 1995, 15 p.
- 00.DB-31 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Municipalités ayant des activités de gestion des résidus spéciaux*, 15 octobre 1995, 18 p.
- 00.DB-32 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Municipalités ayant des programmes de gestion des résidus compostables*, 15 octobre 1995, 9 p.
- 00.DB-33 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Municipalités ayant des programmes de collecte sélective*, 1<sup>er</sup> mars 1996, 31 p.
- 00.DB-34 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Résultats de l'enquête menée auprès des municipalités québécoises sur les programmes de collecte sélective mis en place sur leur territoire et autres activités visant la réduction des déchets domestiques*, octobre 1995, 9 p. et annexes.

- 00.DB-35 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Répartition des RDD récupérés au Québec en 1994*, février 1996, 1 p.
- 00.DB-36 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Coûts moyens de traitement ou d'élimination des résidus domestiques dangereux*, 28 mars 1996, 1 p.
- 00.DB-37 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Rapport annuel 1995*, mars 1996, 12 p.
- 00.DB-38 OFFICE PROVISOIRE DE SÉLECTION DE LIEUX D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS LTÉE. *Politique de gestion des effets et d'indemnisation*, octobre 1993, 22 p., document déposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 00.DB-39 ARMOUR, Audrey M. *Innovative Approaches to Impact Management in Facility Siting*, mai 1992, 8 p., document déposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 00.DB-40 BANKEN, Reiner. *Mitigation of Social Impact Through Compensation*, Direction de la santé publique des Laurentides, avril 1995, 9 p.
- 00.DB-41 ARMOUR, Audrey M. *Socially Responsive Facility Siting*, 1990, p. 165-183, document déposé par le ministère de la Santé et des Services sociaux.
- 00.DB-42 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Lettre adressée à la Commission établissant le lien entre le document de consultation et le schéma d'aménagement des MRC*, 27 mars 1996, 2 p.
- 00.DB-43 CENTRE & SOUTH HASTINGS RECYCLING BOARD. *Blue Box 2000 - Breaking 50*, Ontario, août 1995, 44 p.
- 00.DB-44 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Industries, commerces et institutions - Les ICI desservis par la collecte sélective municipale*, 28 mars 1996, 1 p.
- 00.DB-45 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Réponse à la Commission sur les exigences du MEF en regard de la gestion des fumiers et des lisiers*, 28 mars 1996, 2 p. et annexe.
- 00.DB-46 RECYC-QUÉBEC. *Calendrier et description des thèmes du programme de formation sur la récupération des matières recyclables et valorisables*, 2 p.
- 00.DB-47 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Coûts de la collecte sélective, par tonne métrique et par porte*, 9 avril 1996, 2 p.
- 00.DB-48 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Valeur de l'aluminium dans la collecte sélective*, 1 p.
- 00.DB-49 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation sur les débouchés de certains matériaux secs*, 10 avril 1996, 9 p.
- 00.DB-50 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission concernant l'interdiction d'enfouissement par matière aux États-Unis*, avril 1996, 1 p. et annexes.
- 00.DB-51 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Effets des biogaz des sites d'enfouissement sur la santé de la population et implications législatives*, Direction régionale de la santé publique Montréal-Centre, septembre 1995, 37 p. et annexes.



- 00.DB-52 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation du BQMS : définition*. Bureau québécois matière secondaire, 1996, non paginé.
- 00.DB-53 RECYC-QUÉBEC. *Acétate de présentation. Récupération - Recyclage - Objectif 2000*, 1996, 1 p.
- 00.DB-54 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Bilan des activités de collecte des résidus domestiques dangereux en 1994*, février 1996, 1 p.
- 00.DB-55 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Évolution des frais d'exploitation de la collecte sélective en fonction de l'augmentation du rendement moyen - Comparaison de frais d'exploitation*, 3 p.
- 00.DB-56 MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX. *Lettre de la Direction de la gestion des ressources réseau concernant les politiques et procédures pour chacune des catégories de déchets biomédicaux*, 25 mars 1992, 1 p. et annexe.
- 00.DB-57 AUDETTE, Richard. *Les MRC, dix ans après : un bilan de leur engagement*, document préparé pour le Conseil des affaires sociales du Québec, avril 1992, 39 p.
- 00.DB-58 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Prise de décision au sein des MRC et poids relatif de la municipalité la plus peuplée*, 7 p.
- 00.DB-59 RECYC-QUÉBEC. *Bilan des matières récupérées et recyclées au Québec selon le recensement des matières effectué en 1994*, édition 1996, 70 p.
- 00.DB-60 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Aide financière par région administrative 1990-1996*, février 1996, 17 p.
- 00.DB-61 COLLECTIVE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Résultats financiers 1990-1995*, 1 p.
- 00.DB-62 LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES PNEUS HORS D'USAGE AU QUÉBEC. *Pour une gestion intégrée des pneus hors d'usage au Québec*, novembre 1995, 113 p. et annexes.
- 00.DB-63 LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES PNEUS HORS D'USAGE AU QUÉBEC. *Résumé du mémoire Pour une gestion intégrée des pneus hors d'usage au Québec*, 7 p., déposé par Recyc-Québec.
- 00.DB-64 AMERICAN PLASTICS COUNCIL. *California Resin Manufacturer's Report*, novembre 1995, 7 p.
- 00.DB-65 QUICK FASTS. *Reduction Report: Paper & the "3 Rs"*, document déposé par Collecte sélective, 5 p. et annexe.
- 00.DB-66 LA TABLE DE CONCERTATION SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES PNEUS HORS D'USAGE AU QUÉBEC. *Communiqué de presse annonçant un consensus autour d'une solution permanente pour la gestion des pneus hors d'usage*, 10 avril 1996, 3 p.
- 00.DB-67 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Liste des entreprises du secteur de la protection de l'environnement qui sont certifiées ISO 9000 et al.*, mise à jour 26 mars 1996, 1 p.
- 00.DB-68 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Document concernant l'état d'avancement de la révision des schémas d'aménagement*, 18 avril 1996, 2 p.

- 00.DB-69 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Liste des entreprises du secteur de la protection de l'environnement qui sont certifiées ISO 9000 et al.*, 26 mars 1996, 3 p.
- 00.DB-70 MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES. *Liste des MRC qui ont adopté leur projet de schéma révisé après la consultation*, 1 p.
- 00.DB-71 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Procédure de révision d'un schéma d'aménagement*, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1996, 1 p.
- 00.DB-72 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *La révision des schémas d'aménagement*, février 1992, 96 p. et annexes.
- 00.DB-73 BUREAU DE LA NORMALISATION DU QUÉBEC. *Documents de présentation*, 29 avril 1996, non paginé.
- 00.DB-74 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Revue des structures de financement de Éco-emballage de Duales System Deutschland*, avril 1995, 15 p. et annexes.
- 00.DB-75 L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC. *Acétate sur les contenants de boissons*, 29 avril 1996, 1 p.
- 00.DB-76 EUROPEN. *La directive sur les déchets d'emballages - Quelles conséquences pour l'industrie et le commerce ?*, 1995, 21 p.
- 00.DB-77 RECYC-QUÉBEC. *État des législations européennes et canadiennes sur les emballages*, avril 1996, 4 p.
- 00.DB-77.1 RECYC-QUÉBEC. *Éco-emballages français*, 9 p.
- 00.DB-77.2 RECYC-QUÉBEC. *Point vert allemand*, 8 p. et schéma.
- 00.DB-77.3 RECYC-QUÉBEC. *État des législations sur les emballages en Europe*, juin 1995, non paginé. (Document également déposé sous la cote 00.DC-53.)
- 00.DB-78 BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC. *Norme nationale du Canada - Amendements organiques - Composts*, 15 janvier 1996, 28 p.
- 00.DB-78.1 BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC. *Norme nationale du Canada - Amendements organiques - Composts - Détermination de la teneur en corps étrangers - Méthode granulométrique*, 15 janvier 1996, 8 p.
- 00.DB-78.2 BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC. *Norme nationale du Canada - Amendements organiques - Composts - Détermination du taux d'assimilation d'oxygène - Méthode respirométrique*, 15 janvier 1995, 9 p.
- 00.DB-79 ASSOCIATION DES INDUSTRIE FORESTIÈRES DU QUÉBEC. *La gestion des boues des papetières du Québec*, 30 avril 1996, non paginé.
- 00.DB-80 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation sur le fonctionnement du système de consignation*, 15 p.
- 00.DB-81 RECYC-QUÉBEC. *Information concernant l'argent versé par la Société des alcools du Québec à Collecte sélective*, 19 avril 1996, 1 p.

- 00.DB-82 RECYC-QUÉBEC. *Document de présentation à la séance thématique*, 30 avril 1996, non paginé.
- 00.DB-83 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation - BQMS : historique*, 30 avril 1996, 15 p.
- 00.DB-84 ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC. *Bilan environnemental, 1993-1995*, 23 p. (version française et version anglaise).
- 00.DB-85 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Projet de loi n° 132 - Loi modifiant la Loi sur les permis de distribution de bière et de boissons gazeuses*, 1995, 4 p.
- 00.DB-86 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. *Entente relative à l'application de la «Loi sur la qualité de l'environnement» (L.R.Q., c. Q-2) entre le MSPQ et le MEF*, février et avril 1995, 4 p.
- 00.DB-87 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation de la séance thématique - Responsabilisation du producteur*, 29 avril 1996, 11 p.
- 00.DB-88 RECYC-QUÉBEC. *Réponse relative à une demande d'information de la Commission et documents complémentaires - Description des systèmes corporatifs - Cadre général - Budget annuel de la Société*, 26 avril 1996, 4 p. et annexes.
- 00.DB-89 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Suivi de la qualité du bitume ecoflex en production et en chantier*, révisé septembre 1994, 10 p. et annexes.
- 00.DB-90 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Bitume ecoflex*, novembre 1994, 41 p.
- 00.DB-91 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Réponse à la Commission sur la valeur fertilisante des fumiers*, non daté, 2 p.
- 00.DB-92 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. *Enrobés fabriqués au liant ecoflex*, septembre 1994, 15 p. et tableaux.
- 00.DB-93 RECYC-QUÉBEC. *Vos résidus : une valeur économique, un apport écologique*, dépliant.
- 00.DB-94 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation sur l'évolution du BQMS*, 10 p.
- 00.DB-95 RECYC-QUÉBEC. *Résidus industriels - Incitatifs pour les industries à détourner les matières de l'élimination*, 5 p.
- 00.DB-96 LE PLAN VERT DU CANADA. *Guide de formation des inspecteurs des douanes*, 19 octobre 1992, pagination multiple.
- 00.DB-97 REVENU CANADA. *Instructions aux gestionnaires des services opérationnels concernant les importations illégales des déchets au Québec*, 31 mai 1991, 2 p.
- 00.DB-98 MINISTÈRE DU CONSEIL EXÉCUTIF. *Interventions financières des conseils régionaux de développement dans les projets environnementaux*, 29 mai 1996, pagination multiple.
- 00.DB-99 RECYC-QUÉBEC. *Bilan des matières récupérées et recyclées au Québec (version préliminaire)*, 67 p. (Version finale déposée sous la cote 00.DB-59.)
- 00.DB-100 RECYC-QUÉBEC. *Acétates de présentation sur les pneus hors d'usage : mandat*.

- 00.DB-101 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relativement au projet d'établissement de centres régionaux de tri de vieux vêtements*, 14 juin 1996, pagination multiple.
- 00.DB-102 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission concernant Caoutech inc.*, 14 juin 1996, 2 p.
- 00.DB-103 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission concernant le recyclage des contenants de verre générés par la Société des alcools du Québec en 1994*, juin 1996, 4 p. et annexes.
- 00.DB-104 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission concernant l'explication du déficit de l'exercice 1995-1996*, 14 juin 1996, 1 p. et annexes.
- 00.DB-105 *Le compost, la gestion de la matière organique*, Paris, Éditions François Dubusc, table des matières du volume, 1987, 618 p., lettre déposée par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (Le document est disponible pour consultation en s'adressant à M<sup>me</sup> Louise Rochette, Complexe scientifique, tél. : 643-7249.)
- 00.DB-106 *Extraits du colloque sur les amendements organiques et la productivité du sol*, table des matières du volume, Drummondville, 7 octobre 1991, 107 p., déposé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. (Le document est disponible pour consultation en s'adressant à M<sup>me</sup> Louise Rochette, Complexe scientifique, tél. : 643-7249.)
- 00.DB-107 AGRICULTURE CANADA, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Étude comparative et économique entre les diverses façons d'augmenter la matière organique dans les sols agricoles - Rapport final*, Marc Trudelle, mars 1992, 113 p. et résumé.
- 00.DB-108 AGRICULTURE CANADA, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION DE L'ONTARIO. *Les pratiques de gestion optimales - Grandes cultures*, 133 p. (document disponible au secrétariat de Commission).
- 00.DB-109 POTVIN, Denis et Richard CLOUTIER. *Le compostage au Québec : problématique technique et inventaire des matériaux*, 1991, 223 p. (Le document est disponible pour consultation en s'adressant à M<sup>me</sup> Louise Rochette, Complexe scientifique, tél. : 643-7249, ainsi qu'au secrétariat de la Commission.)
- 00.DB-110 RECYC-QUÉBEC. *Réponse à la Commission relative à l'implication de RECYC-QUÉBEC dans les projets de ressourcerie*, janvier 1996, 1 p. et annexe.
- 00.DB-111 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Pour la réalisation du plein potentiel d'emploi en matière de recyclage des résidus domestiques*, septembre 1996, 15 p. et annexes.
- 00.DB-112 ÉTUDE ÉCONOMIQUE-CONSEIL. *Étude avantages-coûts des systèmes de récupération des matières résiduelles*, document préparé pour Recyc-Québec, août 1996, 94 p.
- 00.DB-113 MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES. *Réponse à la Commission concernant la valorisation des boues et autres résidus de l'industrie de transformation du bois*, 5 novembre 1996, 4 p.
- 00.DB-114 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Programme d'assainissement des eaux usées municipales*, 25 novembre 1996, 2 p.

- 00.DB-115 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Guide explicatif de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, Direction générale de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire, 1987, 7 p.
- 00.DB-116 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Réponse à la sur les inconvénients causés par la présence de produits consignés dans les bacs de récupération pour les programmes de collecte sélective*, 29 janvier 1997, 2 p. (document disponible pour consultation aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, en communiquant au 1 800 463-4732).
- 01.DB-1 SAUVESTY, Annie et Marton TABI. *Le compostage au Québec*, Consortium sur le développement du compostage au Québec, document déposé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 1995, 76 p.
- 01.DB-2 AGRICULTURE CANADA, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec - Rapport synthèse*, entente auxiliaire Canada-Québec sur le développement agroalimentaire, 1990, 71 p.
- 01.DB-3 CONSEIL CANADIEN DU COMPOSTAGE. *Fiches techniques d'information - Projets de recherche et de développement sur le compostage réalisés de 1988 à 1994 au Québec*, document déposé par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, décembre 1994, 115 p. et annexes.
- 01.DB-4 AGRICULTURE CANADA, MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Inventaire des problèmes de dégradation des sols agricoles du Québec*, 1990, 67 p.
- 02.DB-1 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Discours de M. Rénald Gaudreault concernant l'enfouissement sanitaire*, lors du congrès de l'UMRCQ le 1<sup>er</sup> octobre 1993, 5 p.
- 02.DB-2 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Service de la gestion intégrée des déchets - Bilan des activités, année 1995*, 1<sup>er</sup> mars 1996, 26 p.
- 02.DB-3 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Présentation de M. Rénald Gaudreault à la séance thématique concernant les plans de gestion intégrée*, 1<sup>er</sup> mai 1996, 9 p. et annexes.
- 02.DB-4 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Plan directeur de gestion intégrée des déchets*, 17 juin 1994, 51 p. et annexe.
- 02.DB-5 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Gestion des déchets - Historique du dossier de 1971 à...*, avril 1996, 66 p.
- 02.DB-6 VILLE DE JONQUIÈRE. *Document de présentation thématique sur l'usine d'épuration de Jonquière*, 30 avril 1996, 10 p.
- 03.DB-1 COMMUNAUTÉ URBAINE DE QUÉBEC. *Plan directeur de gestion intégrée des déchets solides et liquides - (proposition)*, mars 1996, 8 p.
- 03.DB-2 POULIN THÉRIAULT INC. *Plan directeur de gestion intégrée des déchets solides et liquides (proposition)*, document préparé pour la Communauté urbaine de Québec, 1994-1995, 30 p. et annexe.

- 04.DB-1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. *Plan directeur triennal 1994, 1995, 1996*, préparé par le Bureau de formation et d'intervention inc., 36 p. et annexes.
- 04.DB-2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. *Élaboration de scénarios de gestion des déchets - Sommaire*, préparé par le Bureau de formation et d'intervention inc., novembre 1992, 38 p.
- 04.DB-2.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. *Élaboration de scénarios de gestion des déchets*, préparé par le Bureau de formation et d'intervention inc., novembre 1992, 241 p.
- 04.DB-3 CONSEIL DE LA CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-ÉTIENNE-DES-GRÈS. *Procès-verbaux du Conseil de différentes séances tenues en 1990, 1991 et 1992*, pagination multiple.
- 04.DB-4 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. *Procès-verbal de la Régie lors de la réunion du 8 octobre 1991*, 7 p. et annexe.
- 04.DB-5 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. *Entente relative à la création de la Régie entre la MRC de Francheville et la MRC Le Centre-de-la-Mauricie, et la MRC de Mékinac et la MRC de Maskinongé et la Ville de Trois-Rivières*, 9 juillet 1991, 13 p. et annexes.
- 04.DB-6 *Jugement de la Cour supérieure Sa Majesté la Reine c. Gestion des rebuts DMP inc.*, déposé par la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie, 26 avril 1996, 8 p. et annexe.
- 04.DB-7 MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES ET DE L'ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Projets sur les fumiers, lisiers ou autre matière organique subventionnés par le Conseil des recherches en pêche et en agroalimentaire du Québec*, 18 avril 1996, pagination multiple.
- 04.DB-8 UNIVERSITÉ LAVAL. *Conseil-Champs - L'outil de référence en gestion des champs*, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, novembre 1995, 3 p. et annexe.
- 04.DB-9 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. *Extraits des interrogatoires effectués lors des audiences en chambre d'expropriation du Québec dans le dossier d'expropriation par la RIGDM du LES de Saint-Étienne-des-Grès*, 6 mai 1996, p. 84 à 157.
- 06.DB-1 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Bilan de réduction des métaux lourds dans les effluents des industries du traitement de surface (1980-1993) sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal*, Service de l'environnement. Assainissement de l'air, octobre 1994, 26 p.
- 06.DB-2 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *La réduction à la source, le réemploi et le recyclage des déchets solides urbains sur le territoire de la Communauté urbaine de Montréal - Rapport de la table de collaboration*, février 1995, 71 p.
- 06.DB-3 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Sommaire - Lixiviats du CTED*, 15 avril 1996, 1 p.
- 06.DB-4 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Centre de tri et d'élimination 3370A048*, Service de l'environnement, 15 avril 1996, 1 p.

- 06.DB-5 CENTRE DE RECHERCHE INDUSTRIELLE DU QUÉBEC. *Usine de compostage de résidus organiques à la Ville de Montréal - Projet pilote - Rapport technique*, document préparé pour la Ville de Montréal, 1996, 120 p. et annexes.
- 06.DB-6 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Extrait du Recueil de lois concernant la Communauté urbaine de Montréal*, 1969 avec amendements jusqu'au 31 décembre 1977, p. 51.
- 06.DB-7 COMMUNAUTÉ URBAINE DE MONTRÉAL. *Codification administrative de la «Loi sur la Communauté urbaine de Montréal»*, mise à jour de mars 1996, p. 74-75.
- 06.DB-8 SOCIÉTÉ INTERMUNICIPALE DE GESTION ET D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS INC. *Communiqué de presse annonçant que la Société résilie ses contrats avec Foster Wheeler*, 21 mars 1996, 1 p.
- 06.DB-9 VILLE DE MONTRÉAL. *Plan d'action pour une gestion intégrée des résidus et des matières recyclables 1996-1999*, version préliminaire, octobre 1996, 36 p.
- 06.DB-10 ACTION RE-BUTS. *Précisions concernant le fonctionnement de la Ressourcerie de Montréal à titre de centre de recherche appliquée ainsi que les retombées et activités générées*, 13 décembre 1996, 5 p. et annexe.
- 12.DB-1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. «*Projet de loi 237*» (privé) - «*Loi concernant la Ville de Saint-Romuald*», Éditeur officiel du Québec, 1994, 3 p.
- 13.DB-1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. «*Projet de loi 296*» (privé) - «*Loi concernant la Ville de Lavet*», Éditeur officiel du Québec, 1994, 3 p.
- 13.DB-2 MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE, DU COMMERCE, DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE. *Réponses aux questions de la Commission concernant les statistiques sur le niveau de déchets industriels, le marché de la bière et les budgets de programmes de recherche du ministère*, avril 1996, 4 p. et annexes.
- 15.DB-1 RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX DES LAURENTIDES. *Réponse à la Commission concernant l'assujettissement des centres de tri aux programmes de santé au travail*, 10 avril 1996, 2 p.
- 15.DB-2 WEBLER, Thomas, Hans KASTENHOLZ et Ortwin RENN. «*Public Participation in Impact Assessment: A Social Learning Perspective*», *Environ Impact Assess Rev*, 1995, p. 441-463.
- 15.DB-3 MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES. *Réponse à la Commission concernant l'état de la recherche sur la revalorisation des boues des stations d'épuration*, 11 avril 1996, 1 p.
- 16.DB-1 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. «*Projet de loi 211*» (privé) - «*Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu*», Éditeur officiel du Québec, 1994, 4 p.

***Les documents déposés par le public***

- 00.DC-1 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Regard critique sur le document de consultation «Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles»*, février 1996, 10 p.
- 00.DC-2 STOP. *Commentaires par le groupe STOP sur le document de consultation «Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles»*, 19 février 1996, 5 p.
- 00.DC-3 SEGUIN, Michel. *Le scandale des déchets au Québec*, Les éditions Ecosociété, Montréal, 1994, 247 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-4 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Plus d'idées pour moins de déchets - Secteur communautaire*, Montréal, 1995, 93 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-5 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Plus d'idées pour moins de déchets - Secteur municipal*, Montréal, 1995, 83 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-6 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Plus d'idées pour moins de déchets - Secteur entreprise privée*, Montréal, 1995, 71 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-7 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Plus d'idées pour moins de déchets - Secteur scolaire primaire*, Montréal, 1995, 55 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-8 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Interprétation et applications des articles 45 et 50 du «Règlement sur les déchets solides» : avis, recommandations et décisions numéros 93-05 et 93-21 du Comité technique d'orientation*, document déposé par le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, 1993, 1994 et 1995, 4 p. et annexe.
- 00.DC-9 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *L'audience publique du BAPE sur la gestion des matières résiduelles*, 21 février 1996, 4 p.
- 00.DC-10 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Lettre au ministre de l'Environnement et de la Faune concernant le Projet de règlement sur les «chapeaux»*, 14 mars 1996, 1 p.
- 00.DC-11 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Lettre au ministre de l'Environnement et de la Faune concernant la modification du «Règlement sur les déchets solides»*, 22 février 1996, 1 p.
- 00.DC-12 CONSEIL TRIBAL MAMUITUN. *Caractérisation environnementale du site d'enfouissement de Betsiamites*, rapport d'expertise concernant la qualité des eaux de lixiviation d'un dépôt en tranchée présenté au Conseil de bande de Betsiamites, février 1996, 68 p.
- 00.DC-13 BENNETT REMEDIATION SERVICES LTD. *Information concernant leur procédé de traitement de sol contaminé*, document déposé par M. Pierre Gravel, 29 février 1996, 1 p. et annexes.



- 00.DC-14 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Trousse d'information à l'intention des participantes et participants aux audiences génériques sur la gestion des déchets*, 21 février 1996, pagination multiple.
- 00.DC-15 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Le Québec et l'environnement - Mémoire, version préliminaire*, non paginé.
- 00.DC-16 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Communiqué de presse portant sur le C.T.O. et l'Assemblée nationale : deux pouvoirs réglementaires parallèles en environnement, l'un public, l'autre discret*, Sherbrooke, 1<sup>er</sup> avril 1996, 2 p. et annexes.
- 00.DC-17 REVENU CANADA. *Diverses factures des douanes canadiennes concernant le transport de déchets*, 1996, 8 p.
- 00.DC-18 VALORACTION INC. *Diverses commandes de fourniture et livraison de milieux filtrants BIOFILmc par Bestan inc. Laidlaw*, 1995-1996, 8 p.
- 00.DC-19 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Liste des Conseils régionaux de l'environnement du Québec*, 4 décembre 1995, 3 p.
- 00.DC-20 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE ET LE REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Protocole d'entente de reconnaissance et de financement des CRE*, pagination multiple.
- 00.DC-21 NICK, Christophe *et al.* Deux articles portant sur comment la France est devenue la poubelle de l'Europe, *Actuel*, 1988, pagination multiple.
- 00.DC-22 ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY ET LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA. *Accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement américain concernant l'exportation, l'importation et le transit de déchets dangereux de part et d'autre de leur frontière commune à des fins de traitement, d'entreposage ou d'élimination*, 28 octobre 1986, p. 3-8.
- 00.DC-23 COURTAGES ALENAG INC. *Communiqué d'information concernant la Maison de courtages et ses actions dans le domaine de la gestion des déchets*, Sherbrooke, 2 avril 1996, 4 p. et annexe.
- 00.DC-24 *Information concernant l'imperméabilisation des sites d'enfouissement*, déposé par M. Raymond Cloutier, 1 p.
- 00.DC-25 *Photos représentant des géomembranes de lieux d'enfouissement sanitaire*, 9 photos.
- 00.DC-26 GESTION DE REBUTS LAIDLAW QUÉBEC LTÉE. *Rectification aux déclarations faites par M. Pierre Gravel, concernant la compagnie Laidlaw*, 25 mars 1996, 2 p.
- 00.DC-27 RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES GROUPES ÉCOLOGISTES. *Le bouquet écologique - Les déchets*, vol. 9, numéro 1 (hors série), mars 1996, 22 p.
- 00.DC-28 LE DEVOIR. *Plus de 80 % des sites d'enfouissement au Québec dérogent aux normes*, Louis-Gilles Francœur, 11 mai 1994, 1 p.
- 00.DC-29 VOGTMANN, H. *et al.* *The Degradation of Agrochemicals During Composting*, deuxième symposium international en agriculture et horticulture, The Hebrew University of Jerusalem, 1983, p. 358 à 379.

- 00.DC-30 *Compostage en bord de champ* (publication étrangère). 4 p.
- 00.DC-31 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Avis général sur les usines de tri-compostage des déchets mélangés*, Direction de la récupération et du recyclage, 1<sup>er</sup> décembre 1992, 21 p.
- 00.DC-32 L'ASSOCIATION CANADIENNE DES FABRICANTS DE PRODUITS CHIMIQUES. *Réduction des émissions*, 1995, 36 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-33 GROUPE D'ACTION POUR LE RESPECT ET LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT. *L'enfouissement, c'est pas de la tarte*, comité de citoyens de Saint-Étienne-des-Grès, non daté, 2 p.
- 00.DC-34 HERVIEUX, Gaston. *Analyse sommaire du rapport synthèse de l'utilisation des résidus dans les cimenteries*, 16 avril 1996, pagination multiple (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-35 TRIBUNAL DE LA CONCURRENCE. *Ordonnance concernant certaines pratiques auxquelles s'est adonnée Laidlaw Waste Systems Ltd. dans les collectivités des districts régionaux de Cowicham Valley et de Nanaimo et du district de Campbell River en Colombie-Britannique*, 20 janvier 1992, 2 p.
- 00.DC-36 SEGUIN, Michel. *Vers un réseau de ressourceries au Québec*, Action RE-buts, 18 p.
- 00.DC-37 CENTRE HOSPITALIER RÉGIONAL DU GRAND-PORTAGE, INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC ET INSTITUT ARMAND-FRAPPIER. *L'industrie porcine - Les risques reliés à la santé humaine*, mai 1995, 13 p.
- 00.DC-38 *Divers articles et documents concernant la pollution agricole porcine*, documents déposés par Mouvement vert Mauricie inc., non paginé.
- 00.DC-39 BLOCK, Alan A. et Frank R. SCARPITTI. *Poisoning for Profit - The Mafia and Toxic Waste in America*, New York, 1985, 361 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-40 BUREAU DE NORMALISATION DU QUÉBEC. *Articles concernant la série de normes ISO 14000*, 1995-1996, pagination multiple.
- 00.DC-41 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du RNCREQ - Résolution n° 21-04-96-15*, 1 p.
- 00.DC-42 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du RNCREQ - Résolution n° 21-04-96-16*, 1 p.
- 00.DC-43 REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale du RNCREQ - Résolution n° 21-04-96-17*, 1 p.
- 00.DC-44 MASSICOTTE, Daniel et Serge TREMBLAY. *Document de présentation concernant l'Association des récupérateurs de pneus du Québec*, 7 p. et annexe.

- 00.DC-45 COOPERS & LYBRAND CONSULTING. *Analysis and Report on Beverage Container Recovery Methods - Rapport non publié de la Direction de la gestion des déchets dangereux d'Environnement Canada*, déposé par STOP, 22 décembre 1995, 21 p. et annexes.
- 00.DC-46 CIERNIAVSKY, Ben, Jack MINTZ et Sergio TRAVIZA. *Eco-Fees and Tax Policies for Waste Minimization - Préparé pour Environnement Canada*, déposé par STOP, octobre 1995, 94 p. et annexes.
- 00.DC-47 SOLID WASTE MANAGEMENT TASK GROUP. *A Snapshot of Waste Reduction Initiatives in Canada at the Provincial and Territorial Level*, déposé par STOP, 11 mai 1995, 18 p.
- 00.DC-48 CONPOREC INC. *Exposé sur la compagnie Conporec inc.*, mai 1996, 16 p.
- 00.DC-49 ENVIRONMENTAL AND ENERGY STUDY INSTITUTE. *Information concernant Week in Congress - Global Action and Information Network*, 30 avril 1996, 1 p.
- 00.DC-50 HERSHKOWITZ, Allen. *How Garbage Could Meet Its Maker, The Atlantic Monthly*, document déposé par Action RE-buts, juin 1993, p. 108-109.
- 00.DC-50.1 BUND. *The Returnables Roundabout Requirements for an Environment-Friendly System of Returnable Drinks Containers*, déposé par Action RE-buts, 12 p.
- 00.DC-50.2 SCHALL, John. *Program on Solid Waste Policy Yale University*, document déposé par Action RE-buts, octobre 1992, 84 p.
- 00.DC-50.3 YOUNG, John E. et Marcia D. LOWE. *L'état de la planète*, chapitres 3 et 4, document déposé par Action RE-buts, pagination multiple.
- 00.DC-51 COMPO-HAUT-RICHELIEU INC. *Revue de presse et annexes*, 1994-1995, pagination multiple.
- 00.DC-52 GREENPEACE QUÉBEC. *Documents relatifs à l'incinération*, 2 mai 1996, 1 p. et annexes, pagination multiple.
- 00.DC-53 RECYC-QUÉBEC. *État des législations sur les emballages en Europe*, juin 1995, non paginé. (Document déposé également sous la cote 00.DB-77.3.)
- 00.DC-54 Imprimé de la version électronique de «*Lois de l'État de Californie concernant la gestion des résidus valorisables*» obtenue par le Centre québécois du droit de l'environnement, déposé par l'Union québécoise pour la conservation de la nature, avril 1996, pagination multiple.
- 00.DC-55 UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Invitation à bâtir un projet de société*, 2 mai 1996, 1 p.
- 00.DC-56 COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE. *Vers une gestion intégrée et globale des eaux au Québec - Rapport final*, mars 1996, 89 p. et annexes.
- 00.DC-56.1 COMITÉ DE BASSIN DE LA RIVIÈRE CHAUDIÈRE. *Vers une gestion intégrée et globale des eaux au Québec - Rapport final*, mars 1996, 10 p.
- 00.DC-57 MCKENZIE-MOHR, Doug. *The Psychology of Reducing the Municipal Solid Waste-Stream*, préparé pour l'Association of Municipal Recycling Coordinators, février 1995, 14 p. et annexe.

- 00.DC-58 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. Divers articles et correspondance, pagination multiple.
- 00.DC-59 L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Plan de gestion de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal*, 5 mai 1993, 14 p.
- 00.DC-59.1 L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. *Plan de gestion de la Régie intermunicipale de gestion des déchets de l'île de Montréal - Annexes*, 5 mai 1993, pages multiples.
- 00.DC-60 FAIRLIE, Simon. «Long Distance, Short Life - Why Big Business Favours Recycling», déposé par Action RE-buts, *The Ecologist*, vol. 22, n° 6, novembre/décembre 1992, 7 p.
- 00.DC-61 VILLE DE QUÉBEC, CONSEIL DE QUARTIER SAINT-JEAN-BAPTISTE. *Priorité absolue aux 3r*, document déposé par M<sup>me</sup> Margot Allen, 29 avril 1996, 6 p. et annexe.
- 00.DC-62 SOLMAX GÉOSYNTHÉTIQUE. *Guide de sélection des géomembranes*, déposé par M. Jean-Noël Sergerie, non paginé.
- 00.DC-63 FENTON, Robert. *The Winnipeg Packaging Project: Comparaison of Milk Containers*, novembre 1993, 22 p.
- 00.DC-64 PHILIP ENVIRONMENTAL INC. *Communiqué de presse annonçant que la firme reçoit une offre d'achat de 118 M\$US pour sa division des déchets solides*, 29 juillet 1996, 3 p.
- 00.DC-65 BENCHMARK ENVIRONMENTAL CONSULTING. *ISO 14000: An Uncommon Perspective*, octobre 1995, 22 p.
- 00.DC-66 THE CANADIAN ENVIRONMENTAL NETWORK. *Report on the ISO 14000 Survey of Provincial and Federal Government Agencies*, 12 juillet 1996, 7 p.
- 00.DC-67 GROUPE A & A INC. *Lettre de transmission à la Commission de documents relatifs au procédé Bausort*, 19 août 1996, 2 p.
- 00.DC-67.1 LES CONSULTANTS LBCD INC. *Bausort : un procédé de récupération et de recyclage des résidus provenant des chantiers de construction et de démolition*, 10 p.
- 00.DC-67.2 SUTCO MASCHINENBAU GMBH. *Bausort: A Treatment Process for Building Wastes*, 5 p.
- 00.DC-67.3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Avis préliminaire de M. Gilbert Tremblay de la Direction des résidus au MEF, sur un avant-projet de récupération de matériaux secs à Châteauguay*, 9 janvier 1995, 6 p.
- 00.DC-67.4 SUTCO MASCHINENBAU GMBH. *Photos de maquettes du procédé Bausort*, 3 p.
- 00.DC-67.5 GROUPE A & A INC. *Enregistrement d'une visite de l'usine SutcoMaschinenbau GmbH en Allemagne*, 1 vidéocassette (disponible au secrétariat de la Commission).
- 00.DC-68 INTERRÉGIES RÉCUPÉRATION LES MUNICIPALITÉS VERTES HAUTES-LAURENTIDES. *Lettre de transmission à la Commission de divers articles et études sur la toxicité des déchets domestiques dangereux*, 27 août 1996, 2 p.

- 00.DC-68.1 REINHART, Debre R. *A Review of Recent Studies on the Sources of Hazardous Compounds Emitted from Solid Waste Landfills : A U.S. Experience*, Waste Management & Research, 1993, p. 257-268.
- 00.DC-68.2 REVUE CANADIENNE DE GÉNIE CIVIL. *Household Hazardous Wastes: Options for Management*, article de Carol Boyle et Brian Baetz, vol. 20, n° 4, août 1993, p. 543-549.
- 00.DC-68.3 FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT. *Une chimie qui n'a pas d'avenir au Québec*, 9 p.
- 00.DC-68.4 ENVIRONNEMENT CANADA, MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Un indicateur de rejets toxiques : l'indice Chimiotox*, septembre 1992, 24 p. et annexes.
- 00.DC-68.5 FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT. *La problématique des rebuts de peinture au Québec*, 11 p.
- 00.DC-68.6 LE CONSEIL CANADIEN DES MINISTRES DE L'ENVIRONNEMENT. *Huiles à lubrification recyclables*, 2 p.
- 00.DC-68.7 BIOSPHÈRE. «*Le nouveau 2 \$ accueilli froidement*» et «*Les populations de bélugas se rétablissent au ralenti*», 2 extraits d'articles de Gilles Delisle et Fred Brucmer, 1 p.
- 00.DC-68.8 VECTEUR ENVIRONNEMENT. *Vers un rejet zéro des surplus de peinture*, vol. 29, n° 3, Guy Giasson, juin 1996, 3 p.
- 00.DC-69 MINISTRY OF ENVIRONMENT & ENERGY OF ONTARIO. *Backgrounder Proposed Regulatory Standards for New Landfilling Sites Accepting Non-hazardous Waste*, juin 1996, 16 p. et annexes.
- 00.DC-70 LE DEVOIR. *La tarification des déchets à l'unité serait une sage économie*, article de Louis-Gilles Francœur, 28 décembre 1994, 1 p.
- 00.DC-71 VECTEUR ENVIRONNEMENT. *Collecte des rebuts : un fabricant québécois devient un leader mondial dans la collecte et la récupération*, vol. 29, n° 2, article de Guy Giasson, avril 1996.
- 00.DC-72 VILLE DE MONTRÉAL. *Complexe environnemental de Saint-Michel : centre de recherche et d'éducation (projet)*, septembre 1996, 28 p.
- 00.DC-73 INSTITUT DE LA DURÉE, GENÈVE. *A Regional Orientation of the Economy - A Key Factor in Sustainable Product Design in the Future Economy*, Documentation Eco Materials & Eco Design, 11, 13 décembre 1994, 13 p.
- 00.DC-74 SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC. *Sondage omnibus SOM-R du 23 au 28 août 1996 sur la consigne des bouteilles effectuée par la SAQ*, 2 p.
- 00.DC-75 GREENPEACE QUÉBEC. *Lettre et photos adressées à la Commission, concernant un dépotoir illégal à l'Île-d'Entrée, Îles-de-la-Madeleine*, 25 septembre 1996, 1 p. et 19 photos (les photos sont disponibles au secrétariat de la Commission).

- 00.DC-76 XÉROX CANADA. *Documentation sur la politique de Xérox Canada concernant la santé, la sécurité et l'environnement*, 19 septembre 1996, non paginé.
- 00.DC-76.1 XÉROX CANADA. *Dépliant - Qualité de la fabrication - Procédé de remise en état de Xérox*, 4 p.
- 00.DC-76.2 XÉROX CANADA. *Vidéo expliquant le procédé de remise en état de Xérox*, 1 vidéo. (La vidéocassette est disponible au secrétariat de la Commission.)
- 00.DC-77 CANADIAN AEROSOL INFORMATION BUREAU (BIAC). *Commentaire du BIAC sur le bulletin de nouvelles de Collecte sélective Québec daté de septembre 1996, 28 octobre 1996*, 2 p.
- 00.DC-78 CROP INC. *Sondage auprès des québécois sur la consignation des contenants à remplissage unique - Rapport synthèse*, document préparé pour l'Association des brasseurs du Québec, octobre 1996, 11 p. et annexes.
- 01.DC-1 MRC DE LA MATAPÉDIA. *Étude pour l'aménagement d'un lieu d'enfouissement sanitaire étanche et pour l'installation d'un système de traitement du lixiviat à Saint-Cléophas*, octobre 1995, 21 p.
- 01.DC-2 MRC DE LA MATAPÉDIA. *Études comparatives de coûts réalisées pour le projet d'aménagement d'un nouveau lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Cléophas et scénarios possibles pour la Matapédia*, octobre 1995-mars 1996, 4 p.
- 01.DC-3 CORPORATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CÔTE-DU-SUD. *Information concernant le coût de la collecte de déchets domestiques dangereux effectuée à la ville de La Pocatière à l'automne de 1994*, 2 avril 1996, 1 p. et annexe.
- 01.DC-4 BLOUIN, André. *Plan d'action pour une gestion intégrée des déchets solides - Problématique et solutions régionales*, document préparé pour la MRC de Rimouski-Neigette, septembre 1992, 125 p.
- 02.DC-1 SERVICES ENVIRONNEMENTAUX AES INC. *Réponse à la Commission concernant la capacité du lieu d'enfouissement sanitaire de Services environnementaux AES inc.*, 21 mars 1996, 1 p. et annexe.
- 02.DC-2 CHAMBRE DE COMMERCE DE CHICOUTIMI. *Lettre à la Commission concernant ses préoccupations relatives au dossier de la gestion des déchets au Saguenay*, 28 août 1996, 2 p.
- 03.DC-1 VILLE DE QUÉBEC. *Recyclage pour l'année 1993*, Service des travaux publics, 28 janvier 1993, 3 p.
- 04.DC-1 *Photographie aérienne du site d'enfouissement sanitaire de Saint-Nicéphore*, 8 août 1991, 1 photo.
- 04.DC-2 PHILIP ENVIRONNEMENT. *Lettre à M. Normand Jutras relative à l'exploitation du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore*, 26 juillet 1996, 1 p.
- 04.DC-3 *Résumé d'analyse des différents contaminants présents dans la rivière Saint-Maurice*, pagination multiple.

- 05.DC-1 MORENCY, Pierre. *Projet cendres de bois*, présenté à la MRC de Memphrémagog, janvier 1989, 10 p.
- 05.DC-2 SERRENER CONSULTATION INC. *Demande de renouvellement de permis du lieu d'enfouissement sanitaire Bestan inc.*, octobre 1989, 64 p., annexes et plans (les plans sont disponibles au secrétariat de la Commission).
- 05.DC-3 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Certificat de conformité pour une modification à un lieu d'enfouissement sanitaire de Magog*, Direction régionale de l'Estrie, 18 janvier 1990, 2 p.
- 05.DC-4 MRC DE MEMPHRÉMAGOG. *Communiqué de presse concernant la demande de la MRC de décréter un moratoire sur l'importation de cendres de bois*, 8 février 1989, 1 p.
- 05.DC-5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre adressée à la MRC de Memphrémagog concernant l'importation des cendres*, Direction régionale de l'Estrie, 31 janvier 1989, 2 p.
- 05.DC-6 MRC DE MEMPHRÉMAGOG. *Copies de résolutions adoptées sur l'importation de cendres*, 11 janvier 1989 et 8 février 1989, 3 p.
- 05.DC-7 Ne s'applique pas.
- 05.DC-8 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE BROMPTON. *Avis de conformité à Ferti-Val inc. touchant le compostage et/ou l'entreposage de boues conditionnées en provenance de la station d'épuration des eaux de la région sherbrookoise - Certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune délivré à Ferti-Val inc. concernant l'aire de compostage*, mai-décembre 1993, 2 p.
- 05.DC-9 CANTON DE BROMPTON. *Règlement numéro 360 modifiant le Règlement de zonage numéro 340*, 4 octobre 1993, 3 p.
- 05.DC-10 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS. *Articles 3.5 à 5.1 du Règlement de contrôle intérimaire*, 1 p. et plan.
- 05.DC-11 FERTI-VAL INC. *Demande de modification au certificat d'autorisation pour la construction de la plate-forme de compostage «Phase II»*, 17 janvier 1996, pagination multiple et plan.
- 05.DC-12 MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS. *Projet de règlement afin d'autoriser le traitement de boues des stations d'épuration des eaux usées domestiques*, 5 mars 1996, 1 p.
- 05.DC-13 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE. *État de l'environnement en Estrie*, 1995, 240 p.
- 05.DC-14 LA TRIBUNE. *Série de trois articles portant sur Laidlaw et MM. Pierre Morency et Michel Morin, et correspondance à cet effet*, avril 1996, non paginé.
- 05.DC-15 FERTI-VAL INC. *Demande d'un avis de non-contrevenance pour Ferti-Val inc. à Canton de Compton*, 27 février 1996, 3 p.
- 05.DC-16 *Information concernant les aménagements proposés pour transformer le site d'enfouissement de Magog en un mégasite géré par la compagnie Laidlaw*, 5 p.

- 05.DC-17 LA TRIBUNE. *Le géant Laidlaw met la main sur Jarbec*, article de Gilles Dallaire et Maurice Cloutier, 18 novembre 1995, 1 p.
- 05.DC-18 CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE SHERBROOKE. *Les lieux d'enfouissement sanitaire en Estrie et la santé publique - Rapport final*, Richard Carrier et Marc-André Duclos, Département de santé communautaire, 10 mai 1993, 20 p. et annexes (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 06.DC-1 INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL DU QUÉBEC. *Lettre adressée à M. Luc Ouimet du Bureau de consultation de Montréal, concernant la gestion intégrée des déchets solides et des matières récupérables à la Ville de Montréal*, 12 mars 1992, 2 p. et annexes.
- 06.DC-2 ENJEU ENVIRONNEMENT JEUNESSE. *Document se rapportant à la demande d'information sur le programme START du ministère ontarien de l'Environnement*, 18 avril 1996, 5 p.
- 06.DC-3 VILLE DE MONTRÉAL. *Réussir Montréal - Les orientations et les stratégies du plan d'urbanisme de Montréal*, décembre 1992, 113 p.
- 06.DC-4 JC ENVIRONNEMENT. *Le projet de la municipalité régionale de Peel utilisant le système de compostage à biocellule Herhof*, 30 mai 1996, 2 p.
- 06.DC-4.1 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE PEEL. *Projet de compostage centralisé*, 7 p.
- 06.DC-4.2 THE HERHOF UMWELT TECHNIK. *The Herhof-Stabilate Method - Waste Treatment with Herhof Composting Boxes*, février 1996, 3 p.
- 06.DC-4.3 THE ONTARIO TECHNOLOGIST. *Environnement Bigger is Rarely Better (or Everything Rots in Time - Including Governments)*, article de Davis Coling, vol. XXXVIII, n° 1, janvier/février 1996, p. 8 et 9.
- 06.DC-4.4 JC ENVIRONNEMENTAL. *Beyond the Blue Box and Composting, Recycling Product News*, vol. 4, n° 3, avril 1996, 1 p.
- 06.DC-4.5 BIOCYCLE. *Modular Management of Residential organics*, article de Gies Glenda, février 1996, 2 p.
- 07.DC-1 COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC. *Décision rendue concernant la demande de Démolition outaouais d'obtenir l'autorisation d'exploiter un site d'enfouissement sur le territoire de la municipalité de Bouchette*, mai 1996, 21 p.
- 08.DC-1 MRC D'ABITIBI-OUEST. *Information complémentaire à la Commission concernant les coûts reliés au système de récupération, les matériaux visés ainsi que les principales conditions applicables aux municipalités qui adhèrent au système de la Fondation*, 27 août 1996, 4 p.
- 08.DC-1.1 LES TRANSFORMEURS. *Contrat de services pour la collecte des matières récupérables*, 3 p.
- 08.DC-1.2 MRC DE ROUYN-NORANDA. *Centre de traitement multimatériaux de Rouyn-Noranda*, 16 novembre 1994, pagination multiple.



- 10.DC-1 THE KATIVIK ENVIRONMENTAL ADVISORY COMMITTEE. *Solid Waste Management in the Communities of the Kativik Region - Questionnaire de sept questions*, 4 avril 1996, 1 p.
- 10.DC-1.1 CORPORATION OF THE NORTHERN VILLAGE OF KANGIRSUK. *Réponses de différents intervenants au questionnaire*, pagination multiple.
- 11.DC-1 RE-UTILES INC. *Rapport du sondage sur les habitudes actuelles de gestion des déchets à la maison et sur les attitudes face à la gestion régionale aux Îles-de-la-Madeleine*, septembre 1990, 62 p. et annexes.
- 11.DC-2 ENVIROBEC INC. *Rapport d'échantillonnage des émissions atmosphériques produites par l'incinérateur des Îles-de-la-Madeleine*, préparé pour la MRC des Îles-de-la-Madeleine, juillet 1994, 25 p. et annexes.
- 12.DC-1 MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE. *Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement sanitaire à Saint-Édouard-de-Frampton*, mai 1996, 5 p.
- 14.DC-1 MRC DE MATAWINIE. *Résolution de la MRC acceptant les bases de la nouvelle politique en matière de gestion des déchets, notamment en ce qui a trait au moratoire*, 13 décembre 1995, 3 p.
- 14.DC-2 LE PROTECTEUR DU CITOYEN. *Rapport annuel 1989-1990*, p. 37-39.
- 14.DC-3 ENVIRO LANAUDIÈRE INC. *Rapport d'analyses d'eau prélevée à Lachenaie (voie de desserte autoroute 640)*, 7 juin 1994, 1 p. et annexes.
- 14.DC-4 LE JOURNAL DE MONTRÉAL. *Ciment Saint-Laurent envisage une fermeture - Les cimenteries tournent à vide*, article de Yvon Laprade, Montréal, 25 mars 1996, p. 37.
- 14.DC-5 L'ACTION. *La formation au service de l'agriculture et Les sites d'abreuvement pour protéger l'eau*, 24 mars 1996, p. 53.
- 14.DC-6 LE JOURNAL DE MONTRÉAL. *Pollution : la santé publique dans la balance*, 25 mars 1996, p. 7.
- 14.DC-7 CONSTRUCTION BÉROU INC. *Lettre adressée au ministre de l'Environnement du Québec relativement à la demande de modification du certificat d'autorisation du LES Saint-Jean-de-Matha*, 24 juillet 1991, 1 p. et annexe.
- 14.DC-8 CONSTRUCTION BÉROU INC. *Travaux de stabilisation des pentes en bordure du ruisseau Saint-Pierre*, 25 septembre 1991, 1 carte.
- 14.DC-9 *Extrait d'un jugement de la Cour supérieure opposant la municipalité de Saint-Jean-de-Matha et Construction Bérou inc. et la Commission de protection du territoire agricole du Québec*, Longueuil, 24 janvier 1994, p. 13 et 15.
- 14.DC-10 LE DEVOIR. *La police veut dresser le portrait des «familles» de l'industrie des déchets*, article de Louis-Gilles Francœur, 27 novembre 1992, p. A-2.
- 14.DC-11 SOCIÉTÉ D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DE LACHENAIE. *Le temps des vidanges*, 19 décembre 1995, pagination multiple.

- 14.DC-12 USINE DE TRIAGE LACHENAIE INC. *Avis de projet relativement à l'exploitation du secteur Nord du lieu d'enfouissement sanitaire Ville de Lachenaie, par Usine de triage Lachenaie inc.*, 29 novembre 1995, non paginé.
- 14.DC-13 SAUVÉ, Suzanne. *Après avoir passé 30 secondes, imaginez toute une vie*, article de journal, 1 p.
- 14.DC-14 SAUVÉ, Suzanne. *Le site d'enfouissement pourrait devenir un mégadépotoir !*, article de journal, 1 p.
- 14.DC-15 L'ARTISAN. *Dépotoir... Citoyens de Lachenaie, où êtes-vous ?*, 26 mars 1996, 1 p.
- 14.DC-16 BROWNING-FERRIS INDUSTRIES INC. AND SUBSIDIARIES. *Browning-Ferris Reports First Quarter Results*, Houston, 30 janvier 1996, 3 p.
- 14.DC-17 LE DEVOIR. *Le ministère de l'Environnement autorise un projet que rejetait une municipalité*, article de Louis-Gilles Francœur, 30 mars 1993, 1 p.
- 14.DC-18 *Articles de journaux concernant le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha, 1990-1994*, non paginé, 1 photo.
- 14.DC-19 REGROUPEMENT VERT DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER. *Commentaires apportés sur l'état de situation du site d'enfouissement de Sainte-Geneviève-de-Berthier suite à la visite publique du 4 décembre dernier*, 15 décembre 1996, 2 p. et 6 photographies.
- 15.DC-1 CNFS SNC-LAVALIN. *Étude géotechnique et hydrogéologique du lieu d'enfouissement sanitaire Mirabel, Québec - Rapport final*, préparé pour la Régie intermunicipale Argenteuil- Deux-Montagnes, août 1993, pagination multiple.
- 15.DC-2 RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL- DEUX-MONTAGNES. *Acétates de présentation à la séance thématique*, 9 p.
- 15.DC-3 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GRENVILLE. *Résumé des procédures relatives au projet de site d'enfouissement sanitaire dans la municipalité - Projet Bo-Bois*, 9 juin 1995, pagination multiple.
- 15.DC-4 PARTI QUÉBÉCOIS, ARGENTEUIL. *Correspondance adressée à M. Gilles Perron concernant un projet de site d'enfouissement dans la région de Grenville*, 16 juin 1995, 1 p.
- 16.DC-1 SERVICES SANITAIRES Y.R. ET R. LEFORT INC. *Demande de modification du site d'enfouissement de la municipalité de l'Acadie*, 3 février 1996, 3 p.
- 16.DC-2 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Projet de loi 204 (privé) - Loi concernant la Régie intermunicipale de gestion des déchets de la région maskoutaine*, Éditeur officiel du Québec, 17 juin 1994, p. 1 et 5.
- 16.DC-3 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉGION MASKOUTAINE. *Entente intermunicipale relative à la gestion des déchets entre les municipalités de la MRC Les Maskoutains et les municipalités de la MRC d'Acton*, 15 mai 1991, 14 p.
- 16.DC-4 LALONDE, VALOIS, LA MARRE, VALOIS & ASSOCIÉS INC. *Évaluation d'une proposition pour l'enlèvement, le transport et l'élimination des déchets - Rapport final*, préparé pour la Ville de Longueuil, 5 décembre 1986, 10 p.

- 16.DC-5 *Divers documents concernant le contrat n° 86-VP-25 de la Ville de Longueuil relativement à l'enlèvement, le transport, la disposition et l'élimination des déchets*, 1986, pagination multiple.
- 16.DC-6 VILLE DE LONGUEUIL. *La valorisation des déchets domestiques*, Comité de l'environnement, 1992, pagination multiple.
- 16.DC-7 THE SOUTH SHORE COURIER. *Les déchets de Longueuil enfouis à Saint-Jean-de-Matha*, article de Maurice Giroux, 18 juillet 1989, p. A-12.
- 16.DC-8 *Intersan propose la solution*, article d'un périodique, non paginé.
- 16.DC-9 VILLE DE LONGUEUIL. *Règlement n° 79-1414 concernant les déchets*, 6 juin 1979, non paginé.
- 16.DC-10 VILLE DE LONGUEUIL. *Convention entre la Ville de Longueuil et Transport Sanico ltée*, 7 février 1996, 3 p. et résolutions.
- 16.DC-11 VILLE DE LONGUEUIL. *Contrat de collecte et de disposition de matières récupérables intervenu avec Transport Sanico ltée*, 7 février 1996, 15 p. et résolutions.
- 16.DC-12 VILLE DE LONGUEUIL. *Entente intervenue avec Intersan inc.*, 16 janvier 1996, 1 p. et résolutions.
- 16.DC-13 VILLE DE LONGUEUIL. *Extrait du procès-verbal de la séance spéciale du conseil municipal tenue le 20 décembre 1995*, 3 p.
- 16.DC-14 VILLE DE LONGUEUIL. *Réponse de la Ville concernant le projet de consigne élargie de Recyc-Québec*, 17 septembre 1996, 4 p.

### ***Les documents déposés par la Commission***

- 00.DD-1 LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC. *La gestion intégrée des résidus solides*, étude d'envergure gouvernementale conduite principalement auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune et de Recyc-Québec, rapport de 1995, p. 20-38.
- 00.DD-2 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Transcription d'une rectification transmise à M. Gilles Barrette concernant le «Règlement sur les campements industriels»*, 11 mars 1996, 1 p. et annexe.
- 00.DD-3 H.A. SIMONS LTÉE. *Étude sur la gestion des boues - Résumé*, juin 1992, 104 p. et annexes.
- 00.DD-4 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Règlement sur les déchets solides (R.R.Q., 1981, c. Q-2, r. 14), section B.1*, texte à jour au 1<sup>er</sup> juin 1994, 36 p. (document disponible pour consultation aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal, en communiquant au 1 800 463-4732).
- 00.DD-5 ROCHE LTÉE. *Analyse des facteurs incitatifs à l'importation des déchets au Québec - Version finale*, août 1996, 68 p. et annexes.
- 00.DD-6 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *La gestion des déchets municipaux au Québec : les lieux de traitements, les coûts et les contrats*, 6<sup>fé</sup> 1996, 45 p. et annexes (document disponible aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal).

- 00.DD-7 BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT. *Compte rendu d'une réunion impliquant la Commission représentée par M. Qussaï Samak, Recyc-Québec et Collecte sélective Québec, concernant une formule hybride de gestion comprenant à la fois la consigne et la collecte sélective*, 12 novembre 1996, 2 p.
- 14.DD-1 COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. *Décision portant sur certains documents produits par le ministère de l'Environnement et de la Faune et par la municipalité de Saint-Jean-de-Matha concernant le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 25 avril 1996, 3 p.
- 14.DD-1.1 DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN ET AL. *Refus de rendre publics les documents déposés auprès de la Commission par le ministère de l'Environnement et de la Faune et la municipalité de Saint-Jean-de-Matha*, préparé pour Construction Bérou inc., 1996, pagination multiple (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.2 COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE PUBLIQUE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. *Lettre à Construction Bérou inc. l'invitant à rencontrer la Commission pour lui expliquer le préjudice que pourrait subir l'entreprise si son dossier était mis à la disposition du public*, 28 mars 1996, 2 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.3 SERRENER CONSULTATION INC. *Demande de modification des certificats de conformité existants afin de modifier le profil final du lieu d'enfouissement sanitaire sur une partie des lots 332 et 333 de la municipalité de Saint-Jean-de-Matha*, préparé pour Services sanitaires Transvick enr., 16 novembre 1995, 5 p. et annexes (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Lettre à Construction Bérou inc. demandant des attestations conformes au projet de construction d'un second bassin de traitement des eaux de lixiviation*, Directions régionales de Montréal et de Lanaudière, 24 mars 1993, 1 p. et annexes (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.5 SERRENER CONSULTATION INC. *Plan d'ensemble et de localisation des forages*, préparé pour les Services sanitaires Transvick enr., 14 août 1992, 1 plan (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.6 SERRENER CONSULTATION INC. *Modification aux aménagements du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, préparé pour les Services sanitaires Transvick enr., 28 juillet 1992, 1 plan (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.7 *Correspondance échangée entre le ministère de l'Environnement et de la Faune, Martineau Walker, Construction Bérou inc. concernant le renouvellement du permis d'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, octobre 1993 à avril 1994, pagination multiple (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.8 SERRENER CONSULTATION INC. *Présentation des concepts, devis et plans concernant la modification du système de gestion des déchets au lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, 69 p. et plan (document disponible au secrétariat de la Commission).

- 14.DD-1.9 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Construction Bérrou inc. - Services sanitaires Transvick enr. - Résumé des certificats de conformité*, 21 mars 1996, 1 p. (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.10 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Certificat émis à la demande de Construction Bérrou inc. relativement à un projet d'exploitation d'un système de gestion des déchets dans la paroisse de Saint-Jean-de-Matha*, août 1992, pagination multiple et plan (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-1.11 SERRENER CONSULTATION INC. *Divers plans préparés pour les Services sanitaires Transvick enr., Division de Construction Bérrou inc. sur le projet*, septembre et décembre 1992, 11 plans (document disponible au secrétariat de la Commission).
- 14.DD-2 COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. *Demande de la Commission de certains documents relatifs au lieu d'enfouissement sanitaire Sainte-Geneviève-de-Berthier*.
- 14.DD-2.1 COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. *Correspondance portant sur certains documents produits par le ministère de l'Environnement et de la Faune et par le service Sanitaire R.S. inc. concernant le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Geneviève-de-Berthier*, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, pagination multiple.
- 14.DD-2.2 COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. *Assignment à comparaître devant la Commission le 13 août 1996 signifiée à Service sanitaire R.S. afin de produire l'extrait du registre visé à l'article 57.1 du RDS pour la période du 26 mai au 8 juin 1996*, 5 août 1996, 1 p.
- 14.DD-2.3 COMMISSION D'ENQUÊTE ET D'AUDIENCE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES. *Décision sur la divulgation de certains documents concernant le lieu d'enfouissement sanitaire de Sainte-Geneviève-de-Berthier*, 9 septembre 1996, 5 p.
- 14.DD-2.4 SERVICE SANITAIRE R.S. INC. *Lettre du 30 janvier adressée au MEF, Directions régionales de Montréal et de Lanaudière, accompagnée des certificats d'analyse chimique de la dernière campagne d'échantillonnage ayant eu lieu en novembre 1995 et une carte de localisation des piézomètres*, 30 janvier 1996, pagination multiple.
- 14.DD-2.5 SERRENER CONSULTATION INC. *Demande de modification du certificat de conformité afin de modifier le profil final du lieu d'enfouissement sanitaire préparée pour Service sanitaire R.S. inc., sur une partie des lots*, 9 novembre 1994, révisée le 19 décembre 1994, pagination multiple.
- 14.DD-2.6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Certificat de conformité pour une modification à un lieu d'élimination de déchets solides à Sainte-Geneviève-de-Berthier*, 7 juillet 1995, 3 p.
- 14.DD-2.7 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Certificat de conformité pour une modification à un lieu d'élimination de déchets solides à Saint-Thomas*, 7 juillet 1995, 3 p.

- 14.DD-2.8 SERRENER CONSULTATION INC. *Plan d'ensemble numéro 41250-101 préparé pour Service sanitaire R.S. inc.*, 11 novembre 1994, révisé le 19 décembre 1994, 1 plan.
- 14.DD-2.9 SERRENER CONSULTATION INC. *Coupes (phase 1) numéro 41250-102 préparées pour Service sanitaire R.S. inc.*, 11 novembre 1994, révisé le 19 décembre 1994, 1 plan.
- 14.DD-2.10 SERRENER CONSULTATION INC. *Coupes (phase 3) numéro 41250-104 préparées pour Service sanitaire R.S. inc.*, 11 novembre 1994, révisé le 19 décembre 1994, 1 plan.
- 14.DD-2.11 *Plan d'arpentage montrant les lots 157 et 158 et une partie des lots 156, 159, 160, 166, 176, 177, 179, 180, 181 et 182 de la paroisse de Berthier et les lots 389, 394, 395 et 396 et une partie des lots 390, 391 et 393 de la paroisse de Saint-Thomas, préparé par M. Richard Castonguay*, 15 octobre 1992, révisé le 16 décembre 1994, 1 plan.
- 14.DD-2.12 SERVICE SANITAIRE R.S. INC. *Extrait du registre des opérations pour la période du 27 mai au 7 juin 1996 inclusivement, registre visé à l'article 57.1 du RDS*, 13 p.

### ***Les mémoires déposés***

- 01.DM-1 MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. *Mémoire*, mai 1996, 22 p.
- 01.DM-1.1 MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE. *Réponses aux commentaires émis sur le mémoire*, 5 septembre 1996, 2 p.
- 01.DM-2 RÉCUPÉRATION DE LA PÉNINSULE INC. *Mémoire*, juin 1996, 22 p.
- 01.DM-3 COMPTOIR DE LINGE USAGÉ D'AMQUI INC. *Environnement et économie, deux causes un outil*, mémoire, 1996, 15 p.
- 01.DM-4 VILLE DE RIMOUSKI. *Mémoire*, mai 1996, 12 p.
- 01.DM-4.1 VILLE DE RIMOUSKI. *Annexe au mémoire*, 13 mai 1996, 1 p.
- 01.DM-5 MRC DES BASQUES. *Gestion de nos matières résiduelles : OSER avec des solutions adaptées à notre réalité*, mémoire, 16 mai 1996, 8 p. et annexe.
- 01.DM-6 RECYCLEREST INC. *Mémoire*, 16 mai 1996, 30 p. et annexe.
- 01.DM-7 ÉQUIPE FORI-MAT. *Ça, par exemple !*, mémoire, 7 juin 1996, 4 p.
- 01.DM-8 CORPORATION ENVIRONNEMENTALE DE LA CÔTE- DU-SUD. *Mémoire*, juin 1996, 20 p. et annexe.
- 01.DM-9 MUNICIPALITÉ DE LA RÉDEMPTION. *Mémoire*, juin 1996, 6 p.
- 01.DM-10 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU BAS-SAINT-LAURENT. *Pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles au Québec*, mémoire, mai 1996, 19 p.
- 01.DM-11 MRC D'AVIGNON ET DE BONAVENTURE. *Mémoire*, mai 1996, 10 p. et annexe.

- 01.DM-12 COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT DE SAINTE-BLANDINE. Mémoire, juin 1996, 11 p. et annexe.
- 01.DM-13 RÉCUPÉRATION DES BASQUES INC. *Gestion des matières résiduelles au Québec dans les petites municipalités en région éloignée*, mémoire, mai 1996, 20 p.
- 01.DM-14 COMITÉ DE RECHERCHE ET D'INTERVENTION ENVIRONNEMENTALE DU GRAND-PORTAGE. Mémoire, mai 1996, 13 p.
- 01.DM-15 VILLE DE POINTE-AU-PÈRE. Mémoire, mai 1996, 10 p.
- 01.DM-15.1 VILLE DE POINTE-AU-PÈRE. Annexe au mémoire, mai 1996, 1 p.
- 01.DM-16 MRC DE LA MITIS. Mémoire, 22 mai 1996, 19 p.
- 01.DM-17 RÉCUPÉRATION GRAND-PORTAGE INC. Mémoire, 7 juin 1996, 24 p.
- 01.DM-18 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FLORENCE. *Gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, 1996, 4 p.
- 01.DM-19 ÉCOLO-VALLÉE. *La sensibilisation, l'information et l'éducation pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, juin 1996, 17 p.
- 01.DM-19.1 ÉCOLO-VALLÉE. *Plan d'action en vue d'une gestion intégrée des matières résiduelles*, annexe au mémoire, mars 1996, 82 p. et annexes.
- 01.DM-20 VILLE D'AMQUI. Mémoire, 6 juin 1996, 8 p.
- 01.DM-20.1 VILLE D'AMQUI. Annexe au mémoire, 9 septembre 1996, 4 p.
- 01.DM-21 MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE. *Pour la défense de notre dépôt en tranchée*, mémoire, 6 juin 1996, 5 p.
- 01.DM-22 VILLE DE CAUSAPSCAL. Mémoire, 5 juin 1996, 3 p.
- 01.DM-23 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON-DU-LAC-HUMQUI. Mémoire, juin 1996, 7 p. et annexes.
- 01.DM-24 GROUPE ENVIRONNEMENTAL UNI-VERT. Mémoire, mai 1996, 15 p.
- 01.DM-25 MRC DE LA MATAPÉDIA. Mémoire, 6 juin 1996, 9 p. et annexes.
- 01.DM-25.1 MRC DE LA MATAPÉDIA. *Expérience pilote de décentralisation de la gestion des déchets solides - Avant-projet*, annexe au mémoire, 11 octobre 1995, 5 p.
- 01.DM-26 MRC DE MATANE. *Gestion des matières résiduelles*, mémoire, 6 juin 1996, 9 p.
- 01.DM-27 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA GESTION DES DÉCHETS DE SAINT-VIANNEY ET SAINT-THARCISIUS. Mémoire, 5 juin 1996, 2 p. et annexes.
- 01.DM-28 ÉCOTECH. Mémoire, 1996, 8 p.
- 01.DM-29 MRC DE TÉMISCOUATA. Mémoire, septembre 1996, 4 p.

- 02.DM-1 CENTRE RÉCUPERMAT ENR. *La modification de la loi R-20, art.1(f) de la Commission de la construction du Québec*, mémoire, avril 1996, 9 p. et annexes.
- 02.DM-1.1 CENTRE RÉCUPERMAT ENR. Annexe au mémoire, 22 mai 1996, 1 p.
- 02.DM-2 LE CLUB LE MILLEZINC. *Mémoire sur le compostage*, mémoire, 23 mai 1996, 16 p. et annexes.
- 02.DM-3 A.G.I.E.S. *Mémoire sur les matières résiduelles*, mémoire, 23 mai 1996, 10 p. et annexes.
- 02.DM-4 GIRARD, Martin et Mario HEPPELL. *Valorisation de la biomasse et des matières recyclables par la collecte et le traitement des produits dangereux*, mémoire, 29 avril 1996, 56 p. et annexes.
- 02.DM-4.1 GIRARD, Martin et Mario HEPPELL. *Gestion des matières résiduelles*, annexe au mémoire, 29 avril 1996, 11 p.
- 02.DM-5 L'ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DE CHALETS DU LAC GOTH. *Les dépôts en tranchée, une manière risquée d'entreposer vos déchets*, mémoire, 23 mai 1996, 5 p. et annexes.
- 02.DM-6 LES BLEUETS VERTS. *Le manifeste de la bande d'ordures*, mémoire, 1996, 8 p.
- 02.DM-7 LA CORPORATION MUNICIPALE DE LA DORÉ. Mémoire, 1996, 2 p.
- 02.DM-8 LE CENTRE DE TRI RÉGIONAL DE LA MAISON DE QUARTIER DE JONQUIÈRE INC. Mémoire, mai 1996, 47 p.
- 02.DM-9 MRC DE MARIA-CHAPDELAINE. *Consultation sur la gestion des matières résiduelles*, mémoire, mai 1996, 10 p. et annexe.
- 02.DM-10 GROUPE D'IMPLANTATION DU SITE D'ENFOUISSEMENT À LAROUCHE. Mémoire, mai 1996, 6 p. et annexes.
- 02.DM-11 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DE CHICOUTIMI INC. Mémoire, mai 1996, 58 p.
- 02.DM-12 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT. Mémoire, mai 1996, 21 p.
- 02.DM-13 LES ENTREPRISES DE RÉCUPÉRATION DU SAGUENAY -LAC-SAINT-JEAN. Mémoire, mai 1996, 18 p.
- 02.DM-14 CODERR-02. Mémoire, 1996, 13 p.
- 02.DM-15 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. Mémoire, mai 1996, 9 p.
- 02.DM-15.1 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. Annexe au mémoire, mai 1996, 1 p.
- 02.DM-15.2 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Plan directeur de gestion intégrée des déchets*, annexe au mémoire, 17 juin 1994, 58 p.
- 02.DM-15.3 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Une région engagée dans le développement durable*, annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 02.DM-15.4 MRC LE FJORD-DU-SAGUENAY. *Une région engagée dans le développement durable*, annexe au mémoire, 1996, 35 p.



- 02.DM-16 RÉGION-LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Une région engagée dans le développement durable*, mémoire, 23 mai 1996, 14 p.
- 02.DM-16.1 RÉGION-LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Horizon 1996-1999*, annexe au mémoire, 1996, 28 p.
- 02.DM-16.2 RÉGION-LABORATOIRE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE. *Mise à jour du mémoire*, mai 1996, pagination multiple.
- 02.DM-17 MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST. Mémoire, 28 juin 1996, 15 p.
- 03.DM-1 MRC DE LA JACQUES-CARTIER. *Commentaire de la MRC de la Jacques-Cartier*, mémoire, avril 1996, 8 p.
- 03.DM-2 LA RESSOURCERIE DE LAC-SAINT-CHARLES. Mémoire, 25 avril 1996, 6 p.
- 03.DM-3 LEFEBVRE, Jean-Pierre. Mémoire, 17 mai 1996, 10 p.
- 03.DM-4 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMANES. Mémoire, 15 mai 1996, 2 p.
- 03.DM-5 MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-SIMÉON. Mémoire, 22 mai 1996, 1 p.
- 03.DM-6 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES INDUSTRIELS DU COMPOSTAGE INC. Mémoire, 1996, 2 p.
- 03.DM-7 GERMAIN, Michel. Mémoire, juin 1996, 6 p.
- 03.DM-8 COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA. Mémoire, 5 juin 1996, 3 p.
- 03.DM-8.1 COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-JOSEPH-DE-KAMOURASKA. *Version dactylographiée du mémoire*, 1996, 3 p.
- 03.DM-9 CONCERTATION. *Pour une véritable gestion démocratique des matières résiduelles*, mémoire, juin 1996, 3 p. et annexes.
- 03.DM-10 GROUPE SANI-GESTION INC. Mémoire, 1996, 10 p.
- 03.DM-10.1 GROUPE SANI-GESTION INC. *Rapport annuel 1995*, annexe au mémoire, version française et anglaise, 16 p.
- 03.DM-10.2 GROUPE SANI-GESTION INC. *Notice annuelle*, annexe au mémoire, 21 mars 1996, 16 p.
- 03.DM-10.3 GROUPE SANI-GESTION INC. *Rapport intérimaire*, annexe au mémoire, mars 1996, dépliant.
- 03.DM-10.4 GROUPE SANI-GESTION INC. *Service de récupération et recyclage*, annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 03.DM-10.5 GROUPE SANI-GESTION INC. *Location et vente*, annexe au mémoire, 1996, 2 p.
- 03.DM-10.6 GROUPE SANI-GESTION INC. Annexe au mémoire, 1996, 8 p.

- 03.DM-11 VILLE DE QUÉBEC. Mémoire, juin 1996, 10 p.
- 03.DM-11.1 VILLE DE QUÉBEC. Annexe au mémoire, 5 juin 1996, 5 p.
- 03.DM-11.2 VILLE DE QUÉBEC. *Complément au mémoire de la Ville de Québec*, 1996, 2 p.
- 03.DM-12 LES AMI-E-S DE LA TERRE DE QUÉBEC. *La gestion des matières résiduelles - Les changements à apporter aux 18 propositions du MEF*, mémoire, 5 juin 1996, 25 p. et annexes.
- 03.DM-12.1 LES AMI-E-S DE LA TERRE DE QUÉBEC. *Extrait du mémoire présenté*, 5 juin 1996, 9 p.
- 03.DM-13 SERVICE SANITAIRE LECLERC LTÉE. Mémoire, 6 juin 1996, 9 p. et annexes.
- 03.DM-14 L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU QUÉBEC. Mémoire, juin 1996, 39 p. et annexe.
- 03.DM-14.1 L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU QUÉBEC. *Présentation du mémoire du CDILE aux commissaires du BAPE*, annexe au mémoire, 19 juin 1996, 17 p.
- 03.DM-14.2 L'INDUSTRIE LAITIÈRE DU QUÉBEC. *Errata du mémoire*, 17 juillet 1996, 1 p.
- 03.DM-15 COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Pour une gestion responsable et durable de nos matières résiduelles*, mémoire, juin 1996, 27 p.
- 03.DM-15.1 COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Résumé des suggestions du mémoire*, 19 juin 1996, 1 p.
- 03.DM-15.2 COMITÉ DE SANTÉ ENVIRONNEMENTALE DU QUÉBEC. *Acétates de présentation du mémoire*, 19 juin 1996, 2 p.
- 03.DM-16 COMITÉ BRUNDTLAND PAIX ET ENVIRONNEMENT DU CONSEIL SYNDICAL DE LA RÉGION DE QUÉBEC (CEQ). Mémoire, juin 1996, 5 p.
- 03.DM-17 TRI EXPERTS-CONSEILS EN ENVIRONNEMENT. Mémoire, 5 juin 1996, 4 p. et annexe.
- 03.DM-17.1 RECYC-QUÉBEC. Annexe au mémoire, 30 mai 1996, 3 p.
- 03.DM-17.2 RECYC-QUÉBEC. *Bulletin d'affaires*, annexe au mémoire, mai 1996, pagination multiple.
- 03.DM-18 GROUPE DESSAU ENVIRONNEMENT INC. Mémoire, juin 1996, 19 p.
- 03.DM-19 LE MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE ÉTUDIANT DE RIVIÈRE-DU-LOUP. *Le temps d'agir*, mémoire, 20 juin 1996, 14 p.
- 03.DM-20 ASSOCIATION DES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX DU QUÉBEC. Mémoire, 18 juin 1996, 25 p.
- 03.DM-21 LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE CHARLEVOIX-EST. *Proposition du ministère de l'Environnement et de la Faune pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, juin 1996, 8 p.
- 03.DM-22 BERNARD, Annie, Jacques BERNARD, Suzanne PAQUET et Stéphane BERNARD. *Réflexion et témoignage présentés au BAPE*, mémoire, 20 août 1996, 8 p.

- 03.DM-23 ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE LAC-SAINT-CHARLES. Mémoire, septembre 1996, 4 p.
- 03.DM-24 FRONT-VERT ENJEUX. Mémoire, septembre 1996, 8 p.
- 03.DM-25 DONNACART L. T. INC. *La problématique entourant le recyclage des résidus du bois*, mémoire, septembre 1996, 12 p. et annexe.
- 04.DM-1 LE COMITÉ ZONE D'INTERVENTION PRIORITAIRE DU LAC SAINT-PIERRE. *Le lac Saint-Pierre, un milieu à protéger*, mémoire, juin 1996, 16 p.
- 04.DM-2 SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DE DRUMMONDVILLE. *Réflexions et recommandations au BAPE pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 19 août 1996, non paginé et annexe.
- 04.DM-3 RÉCUPÉRATION CENTRE DU QUÉBEC INC. *La gestion des matières résiduelles*, mémoire, 15 juillet 1996, 10 p.
- 04.DM-4 CONPOREC INC. Mémoire, août 1996, 26 p.
- 04.DM-5 LE BLOC VERT. Mémoire, août 1996, 12 p.
- 04.DM-6 ACTION ENVIRONNEMENT DRUMMOND. Mémoire, août 1996, 81 p. et annexes.
- 04.DM-6.1 ACTION ENVIRONNEMENT DRUMMOND. Annexe au mémoire, 13 septembre 1996, 2 p.
- 04.DM-7 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE–BOIS-FRANCS–DRUMMOND. Mémoire, août 1996, 25 p. et annexes.
- 04.DM-7.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT MAURICIE – BOIS-FRANCS –DRUMMOND. Annexe au mémoire, 1996, pagination multiple.
- 04.DM-8 GROUPE D'ACTION POUR LE RESPECT ET LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT. Mémoire, version préliminaire, 20 août 1996, 31 p.
- 04.DM-8.1 GROUPE D'ACTION POUR LE RESPECT ET LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT. Version finale du mémoire, 20 août 1996, 31 p.
- 04.DM-9 CENTRE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA POCATIÈRE. *Compostage des déchets urbains par des agriculteurs. Impacts environnementaux et proposition de réglementation*, mémoire, juillet 1996, 34 p. et annexes.
- 04.DM-9.1 CENTRE D'AGRICULTURE BIOLOGIQUE DE LA POCATIÈRE. Mise à jour du mémoire, juillet 1996, 3 p.
- 04.DM-10 MUNICIPALITÉ DE SAINT-NICÉPHORE. *Mémoire sur les propositions du ministère de l'Environnement et de la Faune*, version préliminaire, 19 août 1996, 26 p. et annexes.
- 04.DM-10.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-NICÉPHORE. *Addenda au mémoire*, 8 août 1996, 2 p.
- 04.DM-10.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-NICÉPHORE. *Synthèse du mémoire*, 19 août 1996, 10 p.

- 04.DM-10.3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-NICÉPHORE. *Mémoire sur la proposition du ministère de l'Environnement et de la Faune*, version finale, 19 août 1996, 41 p. et annexes.
- 04.DM-11 LA COALITION ENVIRONNEMENTALE MÉKINAC. *Mémoire sur la gestion des déchets dans la MRC de Mékinac*, 1996, 22 p.
- 04.DM-11.1 LA COALITION ENVIRONNEMENTALE MÉKINAC. Annexe au mémoire, 1996, pagination multiple.
- 04.DM-12 MOUVEMENT VERT MAURICIE INC. Mémoire, version préliminaire, août 1996, non paginé.
- 04.DM-12.1 MOUVEMENT VERT MAURICIE INC. Mémoire, version finale, août 1996, 15 p.
- 04.DM-13 CASCADES INC. *La gestion des matières résiduelles de l'industrie du recyclage et de la fabrication de papiers, cartons et plastiques*, mémoire, 19 août 1996, 21 p. et annexes.
- 04.DM-13.1 CASCADES INC. Annexe au mémoire, 1996, 5 p.
- 04.DM-14 FRÉCHETTE, Gérard. Mémoire, 1996, 2 p.
- 04.DM-15 SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE LA MAURICIE. Mémoire, 1996, 10 p.
- 04.DM-16 MRC DE DRUMMOND. Mémoire, 19 août 1996, 14 p. et annexes.
- 04.DM-16.1 MRC DE DRUMMOND. Résumé du mémoire, 19 août 1996, 10 p.
- 04.DM-16.2 MRC DE DRUMMOND. Communiqué de presse concernant le mémoire, 19 août 1996, 3 p.
- 04.DM-17 LE CLUB RE-VERT. Mémoire, 6 août 1996, 20 p. et annexes.
- 04.DM-17.1 LE CLUB RE-VERT. Résumé du mémoire, 6 août 1996, 5 p.
- 04.DM-18 LES RECYCOLOGIQUES. Mémoire, 20 août 1996, 21 p. et annexes.
- 04.DM-19 RABEAU, Yves. *Analyse de la question de la consigne et la collecte sélective au Québec*, mémoire, août 1996, 41 p.
- 04.DM-19.1 RABEAU, Yves. Annexe au mémoire, 3 octobre 1996, 8 p.
- 04.DM-20 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. Mémoire, août 1996, 28 p. et annexes.
- 04.DM-20.1 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA MAURICIE. *Plan de gestion quinquennal de gestion intégrée des résidus de la RIGDM*, annexe au mémoire. 1996, 2 p.
- 04.DM-21 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION INTÉGRÉE DES DÉCHETS BÉCANCOUR-NICOLET-YAMASKA. Mémoire, septembre 1996, 8 p.
- 04.DM-22 GESTION GAUDREAU INC. *Dans la région des Bois-Francs un système original de gestion intégrée*, mémoire, 20 août 1996, 11 p. et annexe.

- 04.DM-23 LA ZONE DE PASTORALE DE DRUMMONDVILLE, LA ZONE DE PASTORALE DRUMMOND, LE COMITÉ JUSTICE ET FOI, LE MOUVEMENT DES TRAVAILLEUSES ET TRAVAILLEURS CHRÉTIENS. Mémoire, 19 août 1996, 9 p.
- 04.DM-24 MESSIER, Rolland. *Analyse, suggestion et recommandations*, mémoire, 1996, 10 p. et annexe.
- 05.DM-1 MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE. Mémoire, 10 juin 1996, 2 p.
- 05.DM-1.1 MUNICIPALITÉ DE CHARTIERVILLE. Annexe au mémoire, 16 août 1996, 3 p.
- 05.DM-2 VILLE D'ASBESTOS ET MUNICIPALITÉS MEMBRES DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU SITE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE LA RÉGION D'ASBESTOS. *Tout ce que l'on enfouit... est perdu*, mémoire, 1996, non paginé.
- 05.DM-3 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE. *La gestion intégrée des matières résiduelles dans la région de l'Estrie*, mémoire, août 1996, 1 p. et annexes.
- 05.DM-4 COMITÉ MATIÈRES DANGEREUSES DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE. *Vers une gestion intégrée des déchets dangereux diffus en Estrie*, mémoire, août 1996, 8 p. et annexes.
- 05.DM-4.1 COMITÉ MATIÈRES DANGEREUSES DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 05.DM-5 COMITÉ EAU DU CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE L'ESTRIE. *La gestion intégrée des matières résiduelles dans la région de l'Estrie*, mémoire, août 1996, 4 p. et annexe.
- 05.DM-6 VILLE DE SHERBROOKE. Mémoire, 15 août 1996, 19 p.
- 05.DM-6.1 VILLE DE SHERBROOKE. Résumé du mémoire, 15 août 1996, 4 p.
- 05.DM-7 GESTION DE REBUTS LAIDLAW. Mémoire, 15 août 1996, 16 p.
- 05.DM-8 LA SOCIÉTÉ DE CONSERVATION DU LAC LOVERING. Mémoire, 1996, 10 p. et annexes.
- 05.DM-9 CABRAL, Alexandre et Fabienne C. MONTGRAIN. *Modélisation de la contamination dans les sites d'enfouissement sanitaire élaborés selon le «Projet de Règlement sur les déchets solides»*, mémoire, juillet 1996, 23 p. et annexes.
- 05.DM-9.1 CABRAL, Alexandre et Fabienne C. MONTGRAIN. Résumé du mémoire, 1996, 2 p.
- 05.DM-9.2 CABRAL, Alexandre et Fabienne C. MONTGRAIN. Annexe au mémoire, 16 août 1996, 3 p.
- 05.DM-10 LA COALITION CONTRE L'IMPORTATION DES DÉCHETS. Mémoire, août 1996, 27 p.
- 05.DM-11 BENOÎT, Robert (député d'Orford). Mémoire, juin 1996, 15 p.
- 05.DM-12 CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'ESTRIE. Mémoire, 14 août 1996, 9 p.
- 05.DM-13 UTILITOUT. Mémoire, juillet 1994, 18 p.

- 05.DM-14 MRC DE MEMPHRÉMAGOG. Mémoire, 14 août 1996, 15 p.
- 05.DM-14.1 MRC DE MEMPHRÉMAGOG. Résumé du mémoire, 14 août 1996, 4 p.
- 05.DM-15 MRC DE COATICOOK. Mémoire, août 1996, 20 p.
- 05.DM-15.1 MRC DE COATICOOK. *Acéates de présentation du mémoire*, 1996, 15 p.
- 05.DM-16 CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MAGOG-ORFORD. *La gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 31 juillet 1996, 4 p.
- 05.DM-17 COMITÉ DE CITOYENS SHERBROOKOIS DU CONSENSUS INFORMÉ. *Rapport final du Comité de la conférence de consensus*, mémoire, 29 avril 1996, 12 p. et annexe.
- 05.DM-17.1 COMITÉ DE CITOYENS SHERBROOKOIS DU CONSENSUS INFORMÉ. Résumé du mémoire, 14 août 1996, 4 p.
- 05.DM-17.2 COMITÉ DE CITOYENS SHERBROOKOIS DU CONSENSUS INFORMÉ. *Guide sur le programme des 3 R-C à Sherbrooke*, annexe au mémoire, mars 1996, 58 p., cartes et annexes.
- 05.DM-18 COMBAT POUR LE RESPECT DE LA VIE ET DE L'ÉCOLOGIE. *Le Québec est-il la poubelle de l'Amérique ?*, mémoire, 15 août 1996, 5 p.
- 05.DM-19 RECYCLAGE LAC-MASSAWIPPI ET RÉGION INC. *Pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles*, mémoire, 14 août 1996, 22 p. et annexes.
- 05.DM-19.1 RECYCLAGE LAC-MASSAWIPPI ET RÉGION INC. *A Plan for Responsible and Sustainable Waste Management*, version anglaise du mémoire, 14 août 1996, 25 p. et annexes.
- 05.DM-20 COMITÉ DE CITOYENS DE MAGOG. *Commentaires des citoyens de Magog*, mémoire, août 1996, 2 p.
- 05.DM-21 DELTA BIOGAZ INTERNATIONALE. *Traitement écologique pour les déchets*, mémoire, 1996, 15 p.
- 05.DM-21.1 DELTA BIOGAZ INTERNATIONALE. *Vidéocassette*, 1996.
- 05.DM-22 PAPIERS DOMTAR, CENTRE D'AFFAIRES WINDSOR. Mémoire, 15 août 1996, 10 p.
- 05.DM-22.1 PAPIERS DOMTAR, CENTRE D'AFFAIRES WINDSOR. Annexe au mémoire, 1996, 9 p.
- 05.DM-22.2 PAPIERS DOMTAR, CENTRE D'AFFAIRES WINDSOR. Résumé du mémoire, 15 août 1996, 5 p.
- 05.DM-23 LA COALITION MEMPHRÉMAGOG. Mémoire, août 1996, 7 p.
- 05.DM-23.1 LA COALITION MEMPHRÉMAGOG. Annexe au mémoire, 5 septembre 1996, 1 p.
- 05.DM-24 MEMPHRÉMAGOG-CONSERVATION INC. *Gestion intégrée des matières résiduelles en Estrie*, mémoire, 15 août 1996, 4 p. et annexes.

- 05.DM-24.1 MEMPHRÉMAGOG-CONSERVATION INC. Résumé du mémoire, 15 août 1996, 4 p.
- 05.DM-25 FERTI-VAL INC. *La valorisation des matières résiduelles organiques*, mémoire, août 1996, 4 p.
- 05.DM-26 FONDATION MARÉCAGES MEMPHRÉMAGOG. Mémoire, 14 août 1996, 13 p.
- 05.DM-27 MRC DU GRANIT. Mémoire, septembre 1996, 14 p.
- 06.DM-1 TABLE DE CONCERTATION SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES PNEUS HORS D'USAGE AU QUÉBEC. *Pour une gestion intégrée des pneus hors d'usage au Québec*, mémoire, novembre 1995, 113 p. et annexes.
- 06.DM-2 PANDINI, Francesco. Mémoire, 1996, 3 p.
- 06.DM-2.1 REGROUPEMENT DE CITOYENS AUTOUR DU SITE MIRON. *Pétition*, annexe au mémoire, 1996, non paginé.
- 06.DM-2.2 REGROUPEMENT DE CITOYENS AUTOUR DU SITE MIRON. *Lettre ouverte au ministre David Cliche*, annexe au mémoire, 1996, 2 p.
- 06.DM-3 ORDRE DES INGÉNIEURS. Mémoire, juin 1996, 42 p. et annexes.
- 06.DM-3.1 ORDRE DES INGÉNIEURS. *Document de présentation publique*, annexe au mémoire, juin 1996, 16 p.
- 06.DM-3.2 ORDRE DES INGÉNIEURS. Résumé et annexe au mémoire, 26 août 1996, 6 p.
- 06.DM-4 LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DES CFER. *Zéro déchet dans les plus brefs délais*, mémoire, août 1996, 11 p.
- 06.DM-5 ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT DE LA CECM INC. Mémoire, 26 juin 1996, 3 p.
- 06.DM-5.1 ASSOCIATION DES RETRAITÉS DU PERSONNEL NON ENSEIGNANT DE LA CECM INC. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 06.DM-6 MATHIEU, André. Mémoire, 8 juillet 1996, 28 p. et annexes.
- 06.DM-6.1 MATHIEU, André. *Sommaire de présentation*, annexe au mémoire, 29 août 1996, 7 p. et annexes.
- 06.DM-7 CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU. *La problématique de la gestion des électroménagers usagés au Québec*, mémoire, juin 1996, 63 p. et annexes.
- 06.DM-7.1 CENTRE DE FORMATION EN ENTREPRISE ET RÉCUPÉRATION ÉCOLE SECONDAIRE LOUIS-JOSEPH-PAPINEAU. Version finale du mémoire, juin 1996, 63 p. et annexes.
- 06.DM-8 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. Mémoire, août 1996, 95 p.

- 06.DM-8.1 LE GROUPE LÉGER & LÉGER INC. *Perception et comportements des Québécois à l'égard de la gestion des matières résiduelles et de la collecte sélective*, annexe au mémoire, juin 1996, 63 p.
- 06.DM-8.2 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Les actions de Collecte sélective Québec : conséquences sociales, individuelles et collectives*, annexe au mémoire, juin 1996, 41 p. et annexe.
- 06.DM-8.3 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Analyse comparative des systèmes de consigne et de collecte sélective*, annexe au mémoire, juin 1995, 26 p.
- 06.DM-8.4 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Complément à l'analyse comparative des systèmes de consigne et de collecte sélective*, annexe au mémoire, juillet 1996, 22 p.
- 06.DM-9 CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSN). *La région de Montréal et la gestion des matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 44 p.
- 06.DM-9.1 CONSEIL CENTRAL DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN (CSN). *Recommandations du CCMM*, annexe au mémoire, 1996, 4 p.
- 06.DM-10 DUFOUR, Manon. *Mémoire*, 1996, 5 p. et annexes.
- 06.DM-11 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GÉOGRAPHES DU QUÉBEC. *Une gestion durable et responsable des matières résiduelles*, mémoire, 27 août 1996, 18 p.
- 06.DM-11.1 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES GÉOGRAPHES DU QUÉBEC. *Résumé du mémoire*, 27 août 1996, 5 p.
- 06.DM-12 GROUPE DE RECHERCHE APPLIQUÉE EN MACROÉCOLOGIE. *Mesures législatives et incitatifs économiques pour la gestion des déchets : comparaison France, Allemagne et Québec et les leçons à en tirer*, mémoire, août 1996, 62 p. et annexes.
- 06.DM-13 ASSOCIATION CANADIENNE DU CIMENT PORTLAND. *Mémoire*, août 1996, 19 p. et annexe.
- 06.DM-13.1 ASSOCIATION CANADIENNE DU CIMENT PORTLAND. *Rectification au mémoire*, août 1996, 1 p.
- 06.DM-13.2 ASSOCIATION CANADIENNE DU CIMENT PORTLAND. *Acéates de présentation du mémoire*, août 1996, 9 p.
- 06.DM-14 ALLIANCE DES MANUFACTURIERS ET DES EXPORTATEURS DU QUÉBEC. *Un plan d'action efficace : la clé d'une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 16 p.
- 06.DM-15 CENTRE PATRONAL DE L'ENVIRONNEMENT. *Mémoire*, 28 août 1996, 29 p.
- 06.DM-16 LES ENDUCTIONS REPIU.PABLES RÉTEC INC. *Mémoire*, 30 août 1996, 6 p.
- 06.DM-17 ALLIANCE DES USINES DE RECYCLAGE DE PAPIER DU CANADA. *Le recyclage des papiers et cartons rebuts*, mémoire, août 1996, 13 p. et annexes.
- 06.DM-17.1 ALLIANCE DES USINES DE RECYCLAGE DE PAPIER DU CANADA. *Version anglaise du mémoire*, août 1996, 10 p.



- 06.DM-17.2 FIRST CONSULTING GROUP. *Activity-based Costing: Implications for Curb Side Recycling Systems*, annexe au mémoire, octobre 1995, 21 p. et annexes.
- 06.DM-18 COMITÉ ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DE MERCIER-EST, QUARTIER EN SANTÉ. Mémoire, août 1996, 6 p.
- 06.DM-19 L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC. *La gestion des matières résiduelles de l'industrie forestière*, mémoire, août 1996, 31 p. et annexes.
- 06.DM-19.1 L'ASSOCIATION DES INDUSTRIES FORESTIÈRES DU QUÉBEC. Résumé du mémoire, 1996, 4 p.
- 06.DM-20 MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DE ROSEMONT. Mémoire, août 1996, 7 p.
- 06.DM-20.1 MOUVEMENT ÉCOLOGIQUE DE ROSEMONT. *Notre M.E.R... la Terre !*, dépliant, automne 1996.
- 06.DM-20.2 VILLE DE MONTRÉAL. *Le programme d'action environnementale de Montréal*, dépliant, automne 1996.
- 06.DM-21 CONSEIL CANADIEN DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE. *Une gestion environnementale durable, efficace et responsable pour les emballages et imprimés*, mémoire, août 1996, 15 p.
- 06.DM-21.1 CONSEIL CANADIEN DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE. Résumé du mémoire, août 1996, 5 p.
- 06.DM-21.2 CONSEIL CANADIEN DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE. Annexe au mémoire, 29 avril 1996, 1 p.
- 06.DM-21.3 CONSEIL CANADIEN DE LA DISTRIBUTION ALIMENTAIRE. *L'environnement : leadership national de la distribution alimentaire canadienne*, annexe au mémoire, 1996, 13 p.
- 06.DM-22 LA COALITION VERTE. Mémoire, 26 août 1996, 4 p. et annexes.
- 06.DM-22.1 LA COALITION VERTE. Version anglaise du mémoire, 26 août 1996, 4 p. et annexes.
- 06.DM-23 BUREAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LES AÉROSOLS. Mémoire, août 1996, 10 p. et annexes.
- 06.DM-23.1 BUREAU CANADIEN D'INFORMATION SUR LES AÉROSOLS. Résumé du mémoire, août 1996, 6 p.
- 06.DM-24 ASSOCIATION DES BIOLOGISTES DU QUÉBEC. *Gérer les matières résiduelles dans le respect de l'environnement et de la santé publique*, mémoire, 12 août 1996, 20 p.
- 06.DM-25 L'ASSOCIATION DES EMBOUTEILLEURS DES BOISSONS GAZEUSES DU QUÉBEC INC. *Pour une gestion responsable et partagée*, mémoire, août 1996, 35 p. et annexes.
- 06.DM-25.1 L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DES BOISSONS GAZEUSES. *Rapport annuel de 1995 sur la responsabilité des emballages*, annexe au mémoire, août 1996, dépliant.

- 06.DM-26 ÉCO-QUARTIER SAINT-JACQUES. *La gestion des déchets dans les petits commerces : cas du district Saint-Jacques de la ville de Montréal*, mémoire, 1996, 44 p.
- 06.DM-27 LA BRASSERIE STROH (QUÉBEC) LTÉE. Mémoire, 1996, 13 p.
- 06.DM-27.1 LA BRASSERIE STROH (QUÉBEC) LTÉE. Résumé du mémoire, 1996, 3 p.
- 06.DM-28 COMITÉ DE CITOYENS DE JARRY, ÉCO-QUARTIER JARRY. Mémoire, 1996, non paginé.
- 06.DM-29 ÉCO-QUARTIER SAINT-SULPICE. *Enquête sur le recyclage auprès des résidents du district Saint-Sulpice*, mémoire, juillet 1996, 42 p.
- 06.DM-29.1 ÉCO-QUARTIER Sulpice. Résumé du mémoire, août 1996, 8 p.
- 06.DM-30 CENTRE TRI-COMPOST MONTRÉAL INC. Mémoire, 30 août 1996, 19 p.
- 06.DM-30.1 CENTRE TRI-COMPOST MONTRÉAL INC. Résumé du mémoire, 30 août 1996, 8 p. et annexe.
- 06.DM-31 L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC INC. Mémoire, août 1996, 12 p.
- 06.DM-31.1 L'ASSOCIATION MINIÈRE DU CANADA. *Réduction volontaire des émissions*, annexe au mémoire, 1996, 16 p.
- 06.DM-31.2 L'ASSOCIATION MINIÈRE DU QUÉBEC INC. *Bilan environnemental, 1993-1995*, annexe au mémoire, 1996, 23 p.
- 06.DM-32 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'ÉVALUATION D'IMPACTS. *Pour une gestion démocratique des matières résiduelles au Québec*, mémoire, août 1996, 20 p. et annexes.
- 06.DM-32.1 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR L'ÉVALUATION D'IMPACTS. Résumé du mémoire, août 1996, 2 p.
- 06.DM-33 CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT. *Quelques aspects juridiques de la gestion des résidus au Québec*, mémoire, 19 août 1996, 106 p. et annexe.
- 06.DM-33.1 CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT. Résumé du mémoire, 28 août 1996, 5 p.
- 06.DM-33.2 CENTRE QUÉBÉCOIS DU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT. *Si l'environnement avait des droits*, 1996, dépliant.
- 06.DM-34 BISSONNETTE, Étienne. *Pour une gestion vraiment durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 12 août 1996, 10 p.
- 06.DM-35 BERLIE TECHNOLOGIES INC. *La gestion des boues de station d'épuration municipales et des papetières*, mémoire, 29 août 1996, 12 p. et annexes.
- 06.DM-36 CONFÉDÉRATION DES SYNDICATS NATIONAUX. Mémoire, août 1996, 49 p.
- 06.DM-37 GREENPEACE QUÉBEC. Correspondance concernant les mémoires, 18 août 1996, 2 p.
- 06.DM-37.1 GREENPEACE QUÉBEC. *L'incinération des déchets : une fausse piste qui menace la santé publique*, mémoire, août 1996, 13 p.

- 06.DM-37.2 GREENPEACE QUÉBEC. *La responsabilité environnementale des industries au-delà de la vente*, mémoire, août 1996, 65 p.
- 06.DM-37.3 GREENPEACE QUÉBEC. *Industrial Responsibility Beyond the Point of Sale*, mémoire, août 1996, 59 p.
- 06.DM-37.4 SWEDISH ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. *Towards an Ecocycle Society*, annexe au mémoire, 1996, 19 p.
- 06.DM-37.5 SWEDISH ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. *Closing the Ecocycle*, annexe au mémoire, 1<sup>er</sup> octobre 1994, 64 p.
- 06.DM-37.6 SWEDISH ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. *Important Material Flows*, annexe au mémoire, décembre 1994, 10 p.
- 06.DM-37.7 SWEDISH ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. *Electronic and Electrical Equipment*, annexe au mémoire, mars 1995, 74 p. et annexe.
- 06.DM-37.8 SWEDISH ENVIRONMENTAL PROTECTION AGENCY. *Packaging in the Ecocycle*, annexe au mémoire, mars 1994, 22 p.
- 06.DM-37.9 COMMISSION ECOCYCLE . *Proposals on Producer Responsibility for End of Life Vehicles in Sweden*, annexe au mémoire, juin 1995, 135 p.
- 06.DM-37.10 PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT. *Programme pour une production plus propre*, annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 06.DM-37.11 THE UNIVERSITY OF TENNESSEE. *Center for Clean Products and Clean Technologies*, annexe au mémoire, 1996, 122 p.
- 06.DM-37.12 GREENPEACE QUÉBEC. Résumé et annexe au mémoire, 1996, pagination multiple.
- 06.DM-38 TETRA PAK INC. Mémoire, 27 août 1996, 5 p. et annexes.
- 06.DM-38.1 TETRA PAK INC. *Self-Horizons*, annexe au mémoire, mai 1996, 16 p.
- 06.DM-38.2 TETRA PAK INC. *The Environment A Common Sense Approach*, annexe au mémoire, 1996, 25 p.
- 06.DM-39 LE GROUPE DE RECHERCHE D'INTÉRÊT PUBLIC DU QUÉBEC À MCGILL. *Évaluation de la mise en application d'une méthode intégrée de gestion des déchets avec quatre catégories de tri pour la ville de Montréal*, mémoire, 1996, 23 p.
- 06.DM-39.1 LE GROUPE DE RECHERCHE D'INTÉRÊT PUBLIC DU QUÉBEC À MCGILL. *Assessment of the Four Stream Integrated Waste Management Model Applied to Montréal*, mémoire, 1996, 23 p. et annexes.
- 06.DM-40 GRAPPE DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT INC. *Le développement durable dans le domaine de la gestion des matières résiduelles*, mémoire, 29 août 1996, 26 p. et annexes.

- 06.DM-40.1 GRAPPE DE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES DE L'ENVIRONNEMENT INC. Résumé du mémoire, 29 août 1996, 4 p.
- 06.DM-41 SAINT-LAURENT, GRANDS LACS UNIS. *D'une économie du jetable vers une économie de services*, mémoire, août 1996, 45 p. et annexes.
- 06.DM-42 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC. *Récupération des bouteilles. Le choix du meilleur système*, mémoire, 28 août 1996, 12 p.
- 06.DM-42.1 SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC. Annexe au mémoire, 8 p. et annexes.
- 06.DM-43 VISION DE L'INDUSTRIE POUR UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE. *Pour une solution écologique et économique*, mémoire, août 1996, 39 p. et annexes.
- 06.DM-43.1 VISION DE L'INDUSTRIE POUR UNE SOLUTION ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE. Résumé du mémoire, août 1996, 6 p.
- 06.DM-44 ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. Mémoire, août 1996, 15 p. et annexes.
- 06.DM-44.1 ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. Annexe au mémoire, 15 mai 1995, 1 p.
- 06.DM-44.2 ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUÉBEC. Annexe au mémoire, 1996, 2 p.
- 06.DM-45 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC. Mémoire, août 1996, 34 p. et annexes.
- 06.DM-45.1 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Rapport annuel 1995. Perspectives 1996*, annexe au mémoire, août 1996, 24 p.
- 06.DM-45.2 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Résolution adoptée en assemblée générale annuelle le 1<sup>er</sup> octobre 1995*, annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 06.DM-45.3 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC. *Position de l'Association des détaillants en alimentation*, annexe au mémoire, 1996, 6 p.
- 06.DM-45.4 ASSOCIATION DES DÉTAILLANTS EN ALIMENTATION DU QUÉBEC. Informations supplémentaires relatives aux questions posées. annexe au mémoire, 19 septembre 1996, 3 p.
- 06.DM-46 RECYC-QUÉBEC. *La gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, 26 août 1996, 85 p. et annexes.
- 06.DM-46.1 RECYC-QUÉBEC. *Bilan de la gestion des matières résiduelles au Québec*, annexe au mémoire, août 1996, 50 p.
- 06.DM-46.2 TRANSFERT ENVIRONNEMENT. *Paramètres sociaux de la gestion intégrée des déchets*, annexe au mémoire, juillet 1996, 95 p. et annexes.

- 06.DM-46.3 ADS GROUPE-CONSEIL INC. ET RECYC-QUÉBEC. *Inventaire des équipements utilisés pour récupérer les contenants consignés et proposition d'un concept de gestion*, annexe au mémoire, juin 1996, 83 p. et annexes.
- 06.DM-46.4 LE GROUPE LÉGER & LÉGER. *Étude sur les perceptions des consommateurs à l'égard de la consignation des contenants de boissons*, annexe au mémoire, mai 1995, pagination multiple.
- 06.DM-46.5 SERRENER CONSULTATION INC. *Plan directeur des infrastructures de gestion des matières résiduelles et des déchets solides au Québec. Horizon 1996-2001 - Rapport final*, annexe au mémoire, juillet 1996, 84 p.
- 06.DM-46.6 SERRENER CONSULTATION INC. *Annexe A. Fiches synthèses sur le bilan de la situation actuelle en matière de 3-R-V-E par région administrative*, mémoire, 1996, non paginé.
- 06.DM-46.7 ADS GROUPE-CONSEIL INC. *Analyse du potentiel de récupération et recyclage de certaines composantes automobiles hors d'usage au Québec - Rapport final*, annexe au mémoire, juillet 1996, 35 p.
- 06.DM-46.8 LE GROUPE LÉGER & LÉGER. *Étude sur les perceptions des détaillants en alimentation à l'égard de la consignation des contenants de boisson - Rapport final*, annexe au mémoire, mai 1995, p. 10-22.
- 06.DM-46.9 CROP. *Étude auprès des Québécois sur la récupération*, annexe au mémoire, avril 1991, 57 p.
- 06.DM-46.10 MULTI-RÉSO. *Opinion des Québécois à l'égard de l'instauration d'une consigne sur les contenants de produits de la Société des alcools du Québec*, annexe au mémoire, octobre 1993, 12 p. et annexe.
- 06.DM-46.11 RECYC-QUÉBEC. *Notes d'allocation de M. Albert Leblanc, président de Recyc-Québec*, annexe au mémoire, 26 août 1996, 16 p.
- 06.DM-46.12 RECYC-QUÉBEC. *Études*, annexe au mémoire, 26 août 1996, 1 p.
- 06.DM-47 ASSOCIATION DES CONSOMMMATEURS DU QUÉBEC INC. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 23 p.
- 06.DM-47.1 ASSOCIATION DES CONSOMMMATEURS DU QUÉBEC INC. *Résumé du mémoire*, août 1996, 4 p.
- 06.DM-48 ATELIERS LES RECYCLEURS INC. *La récupération et le recyclage du textile au Québec*, mémoire, 28 août 1996, 10 p. et annexe.
- 06.DM-48.1 ATELIERS LES RECYCLEURS INC. *Enjeux du textile recyclé au Québec*, annexe au mémoire, 1996, 3 p.
- 06.DM-48.2 ATELIERS LES RECYCLEURS INC. *Fiche de renseignements*, annexe au mémoire, 1996, 5 p.
- 06.DM-49 WELT, Thomas. *La gestion des résidus organiques municipaux-domestiques et ici*, mémoire, août 1996, pagination multiple.

- 06.DM-49.1 WELT, Thomas. *Page 2 de 2*, annexe au mémoire, août 1996, 1 p.
- 06.DM-49.2 WELT, Thomas. Résumé du mémoire, août 1996, 7 p.
- 06.DM-50 SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DE MONTRÉAL. Mémoire, août 1996, 31 p.
- 06.DM-51 L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC. Mémoire, 27 août 1996, 32 p. et annexes.
- 06.DM-51.1 L'ASSOCIATION DES BRASSEURS DU QUÉBEC. Acétates de présentation du mémoire, 27 août 1996, 13 p.
- 06.DM-52 SERVICES SANITAIRES CINTEC INC. Mémoire, 19 août 1996, 24 p. et annexes.
- 06.DM-53 CHARTRAND, Martin. Mémoire, 25 août 1996, 3 p.
- 06.DM-54 ÉCO-VERT DE LA ROUSSELIÈRE. *Les moyens incitatifs comme piste de solutions*, mémoire, août 1996, 37 p. et annexes.
- 06.DM-54.1 ÉCO-VERT DE LA ROUSSELIÈRE. Résumé du mémoire, août 1996, 7 p.
- 06.DM-55 ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC. Mémoire, 26 août 1996, 2 p.
- 06.DM-55.1 ORDRE DES ADMINISTRATEURS AGRÉÉS DU QUÉBEC. *Guide de la saine gestion des entreprises et des organisations*, annexe au mémoire, 1992, pagination multiple.
- 06.DM-56 ÉCO DE LA POINTE. *Les moyens de favoriser le compostage*, mémoire, 11 juin 1996, 19 p.
- 06.DM-56.1 ÉCO DE LA POINTE. Résumé du mémoire, 1996, 4 p.
- 06.DM-57 INSTITUT DES PLASTIQUES ET DE L'ENVIRONNEMENT DU CANADA. Mémoire, 23 août 1996, 22 p.
- 06.DM-58 ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE BOIS DE SCIAGE DU QUÉBEC. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 24 p.
- 06.DM-58.1 ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE BOIS DE SCIAGE DU QUÉBEC. Résumé du mémoire, septembre 1996, 4 p.
- 06.DM-59 ACTION RE-BUTS. Mémoire, août 1996, 55 p.
- 06.DM-59.1 ACTION RE-BUTS. *Chantier sur l'économie sociale à vocation environnementale*, annexe au mémoire, 28 août 1996, 19 p.
- 06.DM-60 ACTIONS POUR LA DÉFENSE DE LA NATURE. *Taxer les tarifs d'enfouissement des matières résiduelles*, mémoire, 27 août 1996, 2 p. et annexe.
- 06.DM-61 DOMTAR INC. Mémoire, 27 août 1996, 10 p. et annexes.
- 06.DM-61.1 DOMTAR INC. *Rapport annuel 1995*, annexe au mémoire, 87 p.
- 06.DM-62 DUPONT CANADA INC. *La position de Dupont Canada inc.*, mémoire, août 1996, 10 p. et annexes.

- 06.DM-63 EMBALLAGES CONSUMERS INC. *La gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 20 p.
- 06.DM-63.1 EMBALLAGES CONSUMERS INC. Résumé du mémoire, août 1996, 5 p.
- 06.DM-64 FABRICANTS CANADIENS DE PRODUITS ALIMENTAIRES. *Pour une gestion responsable des emballages*, mémoire, septembre 1996, 24 p.
- 06.DM-65 HYDRO-QUÉBEC. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 15 p. et annexes.
- 06.DM-66 SYNDICAT DES EMPLOYÉ(E)S DE MAGASINS ET DE BUREAUX DE LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC. *Un nouveau plan pour le Québec : la consigne des bouteilles de vins et de spiritueux à la S.A.Q.*, mémoire, 10 septembre 1996, 32 p.
- 06.DM-67 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. *Pour une vraie gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, septembre 1996, 75 p. et annexes.
- 06.DM-67.1 FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS. Résumé du mémoire, septembre 1996, 5 p. et annexes.
- 06.DM-68 FONDATION QUÉBÉCOISE EN ENVIRONNEMENT. *La gestion des déchets domestiques au Québec*, mémoire, 30 août 1996, 14 p.
- 06.DM-69 MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE. Mémoire, 12 septembre 1996, 10 p.
- 06.DM-70 L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT. Mémoire, 11 septembre 1996, 11 p.
- 06.DM-70.1 L'ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE ET DU REVÊTEMENT. Résumé du mémoire, 11 septembre 1996, 2 p.
- 06.DM-71 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE. SECTION LOCALE 301. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 30 août 1996, 41 p. et annexe.
- 06.DM-71.1 COMITÉ DE L'ENVIRONNEMENT DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE. SECTION LOCALE 301. Addenda au mémoire pour correction, 1996, 1 p.
- 06.DM-72 ASSOCIATION DES INGÉNIEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC. Mémoire, 9 septembre 1996, 13 p.
- 06.DM-73 VILLE DE LAVAL, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INGÉNIERIE. Mémoire, 28 août 1996, 22 p.
- 06.DM-73.1 VILLE DE LAVAL, SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'INGÉNIERIE. Résumé du mémoire, 19 mars 1996, 11 p.
- 06.DM-73.2 VILLE DE LAVAL. *Complément d'information au mémoire concernant le projet-pilote de collecte à 3 voies*, 16 décembre 1996, 2 p. et annexes (document disponible aux bureaux du BAPE à Québec et à Montréal).

- 06.DM-74 PROJET D'AMÉNAGEMENT RÉSIDENTIEL ET INDUSTRIEL DE SAINT-MICHEL. Mémoire, septembre 1996, 38 p.
- 06.DM-75 VIVRE SAINT-MICHEL EN SANTÉ. Mémoire, août 1996, 16 p. et annexe.
- 06.DM-76 PROJET VILLE EN SANTÉ WESTMOUNT. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 28 août 1996, 7 p.
- 06.DM-77 CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA BANLIEUE DE MONTRÉAL, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL ET VILLE DE MONTRÉAL. *Mémoire sur la gestion des matières résiduelles*, 30 août 1996, 40 p.
- 06.DM-77.1 CONFÉRENCE DES MAIRES DE LA BANLIEUE DE MONTRÉAL, RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SUR L'ÎLE DE MONTRÉAL ET VILLE DE MONTRÉAL. *Présentation du mémoire*, 11 septembre 1996, 13 p.
- 06.DM-78 COMITÉ DE VIGILANCE DES CITOYENS DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES. Mémoire, 30 août 1996, 11 p.
- 06.DM-79 ENJEU MSL (COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS). Mémoire, 30 août 1996, 12 p. et annexe.
- 06.DM-79.1 ENJEU MSL (COLLÈGE MONT-SAINT-LOUIS). Résumé du mémoire, 30 août 1996, 3 p.
- 06.DM-80 VALORACTION INC. *Mémoire sur la problématique des boues de fosses septiques*, 1996, 13 p.
- 06.DM-80.1 VALORACTION INC. Résumé du mémoire, 1996, 4 p.
- 06.DM-81 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. *Mémoire sur le tri global*, 30 août 1996, 8 p. et annexe.
- 06.DM-81.1 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. Annexe au mémoire, 1996, non paginé.
- 06.DM-81.2 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. *La récupération en couleur*, annexe au mémoire, 11 septembre 1996, 7 p.
- 06.DM-81.3 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. *Drapeau tout québécois*, annexe au mémoire, 10 août 1995, 1 p.
- 06.DM-81.4 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. *Éco-parc, le parc industriel écologique Montréal 1992*, annexe au mémoire, juin 1991, 8 p.
- 06.DM-81.5 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. *Échec aux déchets*, annexe au mémoire, 25 mars 1992, non paginé.
- 06.DM-81.6 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. *Éco-logis, émission télé hebdomadaire sur les 4 R*, annexe au mémoire, 5 septembre 1996, 5 p.
- 06.DM-81.7 SOCIÉTÉ DES POUCES-VERT DE MONTRÉAL. *Projet de chronique hebdomadaire sur la récupération*, annexe au mémoire, 8 mars 1993, 3 p.
- 06.DM-82 LES AMI-E-S DE LA TERRE DE MONTRÉAL. *Pour une gestion écologique des matières résiduelles sur l'île de Montréal*, mémoire, 27 août 1996, 20 p.



- 06.DM-83 LA FÉDÉRATION DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DU QUÉBEC. Mémoire, septembre 1996, 15 p.
- 06.DM-84 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. *Propositions gouvernementales pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 46 p.
- 06.DM-84.1 UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC. *Présentation du mémoire*, 10 septembre 1996, 10 p.
- 06.DM-85 ENJEU ENVIRONNEMENT JEUNESSE. *Une génération qui pousse !*, mémoire, 11 août 1996, 38 p. et annexes.
- 06.DM-86 L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM DU QUÉBEC. *La gestion des matières résiduelles*, mémoire, 10 septembre 1996, 10 p.
- 06.DM-86.1 L'ASSOCIATION DE L'INDUSTRIE DE L'ALUMINIUM DU QUÉBEC. Annexe au mémoire, 10 septembre 1996, non paginé.
- 06.DM-87 GRIP-QUÉBEC-UQAM. Mémoire, septembre 1996, 17 p.
- 06.DM-88 CENTRALE DE L'ENSEIGNEMENT DU QUÉBEC. *Se donner les moyens pour une gestion démocratique, durable et responsable des matières résiduelles*, mémoire, septembre 1996, 35 p.
- 06.DM-89 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Pour une gestion équitable et rentable des déchets*, mémoire, septembre 1996, 36 p. et annexes.
- 06.DM-89.1 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES TECHNIQUES DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSOCIATION DES ENTREPRENEURS DE SERVICES EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Précisions aux réponses données par les représentants de l'AQTE/AESEQ lors de la séance du 12 septembre 1996 en soirée*, 13 décembre 1996, 2 p.
- 06.DM-90 ASSOCIATION MUNICIPALE DE WESTMOUNT. Mémoire, août 1996, 6 p.
- 06.DM-91 PHILIP ENVIRONMENTAL INC. Mémoire, août 1996, 17 p.
- 06.DM-92 TABLE DE CONCERTATION DE L'INDUSTRIE MÉTALLURGIQUE ET ENVIRONNEMENT. Mémoire, 3 septembre 1996, 12 p.
- 06.DM-93 NATURE-ACTION BELŒIL- MONT-SAINT-HILAIRE INC. Mémoire, 20 août 1996, 50 p.
- 06.DM-93.1 NATURE-ACTION BELŒIL- MONT-SAINT-HILAIRE INC. Addenda au mémoire, 20 août 1996, 2 p.
- 06.DM-94 PACKAGING ASSOCIATION OF CANADA. Mémoire, 28 août 1996, 13 p.
- 06.DM-95 MASSICOTTE, Daniel et Dany BELLEMARE. Mémoire, 1996, 22 p.
- 06.DM-96 ASSOCIATION CANADIENNE DES PILES DOMESTIQUES. Mémoire, 1996, 6 p. et annexes.
- 06.DM-96.1 INSTITUTE FOR RISK RESEARCH - UNIVERSITY OF WATERLOO, *Final Report*, annexe au mémoire, février 1992, 122 p.

- 06.DM-96.2 NATIONAL ELECTRICAL MANUFACTURERS ASSOCIATION (U.S.A.). *The Declining Presence of Mercury in Batteries and Municipal Solid Waste*, annexe au mémoire, mai 1996, 22 p.
- 06.DM-97 COMITÉ DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT SAINT-FRANÇOIS. Mémoire, 9 septembre 1996, 13 p. et annexes.
- 06.DM-98 LE REGROUPEMENT NATIONAL DES CONSEILS RÉGIONAUX DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. Mémoire, septembre 1996, 35 p.
- 06.DM-99 CONSEIL RÉGIONAL DE LAVAL. *La gestion des matières résiduelles*, mémoire, 28 août 1996, 21 p.
- 06.DM-100 LA RESSOURCERIE. Mémoire, août 1996, 23 p.
- 06.DM-101 TROUPE DE THÉÂTRE LUNI-VERT. *L'éducation environnementale : une solution de premier plan à la gestion des matières résiduelles*, mémoire, septembre 1996, 23 p. et annexes.
- 06.DM-102 LA SOCIÉTÉ DES ALLIANCES STRATÉGIQUES INC. *10 000 nouveaux emplois au Québec sans investissement de l'État*, mémoire, septembre 1996, 13 p.
- 06.DM-103 ÉTUDE ÉCONOMIQUE-CONSEIL. Mémoire, 9 septembre 1996, 13 p.
- 06.DM-104 CONSEIL DE VILLE DE WESTMOUNT. Mémoire, version française et version anglaise, 9 septembre 1996, 1 p.
- 06.DM-105 GROUPE ÉQUILIBRE DU COLLÈGE MONTMORENCY. Mémoire, août 1996, non paginé et annexes.
- 06.DM-106 LARIVIÈRE, France et Jacques THERRIEN - ACTION RE-BUTS. *Compostage communautaire en milieu urbain*, mémoire, 1996, 3 p. et annexe.
- 06.DM-107 ASSOCIATION CANADIENNE DE L'INDUSTRIE DU MÉDICAMENT. Mémoire, 11 septembre 1996, 13 p.
- 06.DM-108 RASSEMBLEMENT DES CITOYENS ET DES CITOYENNES DE MONTRÉAL. Mémoire, 11 septembre 1996, 8 p.
- 06.DM-109 ZUCCALI, Gino. Mémoire, 12 septembre 1996, 2 p.
- 06.DM-109.1 ZUCCALI, Gino. Version finale du mémoire, 12 septembre 1996, 2 p.
- 06.DM-110 ACTION DÉCHETS-RESSOURCES. Mémoire, 1996, 3 p.
- 06.DM-111 FALARDEAU, Luc. *La réduction des déchets à la source*, mémoire, 10 septembre 1996, 5 p.
- 06.DM-111.1 FALARDEAU, Luc. Complément d'information au mémoire, 11 septembre 1996, 7 p.
- 06.DM-112 BERKU, Dida B.C.L. Mémoire, 12 septembre 1996, 6 p. et annexes.
- 06.DM-113 MONTPETIT, Pierre. *Une autre manière de récupérer les déchets*, mémoire, 4 avril 1995, 1 p.
- 06.DM-114 VAILLANCOURT, André. Mémoire, 1996, 5 p.

- 06.DM-115 CONSEIL CANADIEN DU COMPOSTAGE - CHAPITRE QUÉBÉCOIS. Mémoire, 10 septembre 1996, 42 p. et annexes.
- 06.DM-115.1 CONSEIL CANADIEN DU COMPOSTAGE - CHAPITRE QUÉBÉCOIS. Résumé du mémoire, septembre 1996, pagination multiple.
- 06.DM-116 STOP. *D'où jaillit l'enfouissement*, mémoire, août 1996, pagination multiple.
- 06.DM-117 SANI MOBILE INC. Mémoire, 1996, 17 p.
- 06.DM-117.1 SANI MOBILE INC. *Le choix logique en environnement*, annexe au mémoire, 1996, 16 p.
- 06.DM-117.2 SANI MOBILE INC. *Rapport annuel*, annexe au mémoire, version française et anglaise, 1996, 14 p.
- 06.DM-118 COMITÉ ENVIRONNEMENT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC. Mémoire, 12 septembre 1996, 3 p.
- 06.DM-119 JC ENVIRONNEMENT INC. Mémoire, août 1996, 11 p.
- 06.DM-120 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC. Mémoire, 18 octobre 1996, 6 p. et annexe.
- 06.DM-121 BARREAU DU QUÉBEC. Mémoire, 25 octobre 1996, 6 p.
- 06.DM-122 GROUPE DE RECHERCHE EN ÉCOLOGIE SOCIALE. Mémoire, 1995, 25 p. et annexe.
- 07.DM-1 CLUB OPTIMISTE DE BOUCHETTE. Mémoire, 22 février 1996, 1 p.
- 07.DM-2 MUNICIPALITÉ DE BOUCHETTE. Mémoire, 22 février 1996, 2 p.
- 07.DM-3 MUNICIPALITÉ DE BRISTOL. Mémoire, 29 mai 1996, 4 p.
- 07.DM-4 MRC DE TÉMISCAMINGUE. Mémoire, 8 mai 1996, 22 p.
- 07.DM-4.1 MRC DE TÉMISCAMINGUE. Annexe au mémoire, 10 mai 1996, 3 p.
- 07.DM-5 THE CONCERNED CITIZENS' COMMITTEE OF BRISTOL. *Comments on Waste Management for the Province of Québec*, mémoire, 29 mai 1996, 19 p.
- 07.DM-6 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DE L'OUTAOUAIS. *La gestion intégrée des déchets : des choix stratégiques pour une solution durable*, mémoire, 15 mai 1996, 14 p.
- 07.DM-7 GROUPE D'ACTION SUR LA GESTION DES DÉCHETS DE L'OUTAOUAIS. *La gestion des déchets : un projet collectif*, mémoire, 15 mai 1996, 6 p.
- 07.DM-8 MRC DE PAPINEAU. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 15 mai 1996, 16 p. et annexes.
- 07.DM-9 LE COMITÉ DES CITOYENS DE BOUCHETTE INC. Mémoire, mai 1996, 11 p.

- 07.DM-9.1 LE COMITÉ DES CITOYENS DE BOUCHETTE INC. Résumé du mémoire, mai 1996, 7 p.
- 07.DM-10 MONETTE, Sherryl. Mémoire, 1996, 3 p. et annexe.
- 07.DM-11 ENVIRONNEMENT HAUTE-GATINEAU. Mémoire, mai 1996, 14 p. et annexe.
- 07.DM-12 SOCIÉTÉ D'ÉCOLOGIE DE PAPINEAU. Mémoire, 15 mai 1996, 23 p.
- 07.DM-13 MUNICIPALITÉ DE LAC-SAINTE-MARIE. Mémoire, 30 mai 1996, 4 p.
- 07.DM-14 COMMUNAUTÉ URBAINE DE L'OUTAOUAIS. Mémoire, mai 1996, 49 p. et annexe.
- 07.DM-15 CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE L'OUTAOUAIS. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 29 mai 1996, 18 p.
- 07.DM-16 DEMERS, Jacques. *Bouclons la boucle de la table à la terre*, mémoire, 15 avril 1996, 2 p.
- 08.DM-1 MRC DE ROUYN-NORANDA. *Pour une gestion véritablement intégrée des déchets sur un territoire de la MRC de Rouyn-Noranda dans une perspective globale de diminution des matières à enfouir*, mémoire, 13 mai 1996, 20 p. et annexe.
- 08.DM-2 ENJEU U.Q.A.T. *L'enjeu de la gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, 1996, 22 p.
- 08.DM-3 MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE MACAMIC. Mémoire, mai 1996, 1 p.
- 08.DM-4 MUNICIPALITÉS RURALES DE LA MRC D'ABITIBI. Mémoire, 1996, non paginé.
- 08.DM-5 COMITÉ DE VIGILANCE ENVIRONNEMENTAL RÉGIONAL. Mémoire, 1996, 5 p.
- 08.DM-6 MUNICIPALITÉ DE RAPIDE-DANSEUR. Mémoire, 28 mai 1996, 2 p.
- 08.DM-7 MRC D'ABITIBI-OUEST. Mémoire, mai 1996, 39 p.
- 08.DM-7.1 MRC D'ABITIBI-OUEST. *La gestion des boues de fosses septiques*, annexe au mémoire, mai 1996, 20 p.
- 08.DM-7.2 MRC D'ABITIBI-OUEST. *Inventaire des équipements d'élimination*, annexe au mémoire, 1996, 1 plan.
- 08.DM-7.3 MRC D'ABITIBI-OUEST. *Carte de la MRC*, annexe au mémoire, 1996, 1 carte.
- 08.DM-7.4 MRC D'ABITIBI-OUEST. *Informations supplémentaires*, annexe au mémoire, 27 août 1996, 4 p.
- 08.DM-8 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-GERMAINE-BOULÉ. *Sur le «Projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets»*, mémoire, 28 mai 1996, 7 p.
- 08.DM-9 CENTRE DE SANTÉ LE MINORDET. *Pour une gestion responsable et durable de nos matières résiduelles*, mémoire, mai 1996, 10 p.
- 08.DM-10 ENJEU LE CARREFOUR. Mémoire, 2 mai 1996, 7 p.

- 08.DM-11 MUNICIPALITÉ D'AUTHIER-NORD. Mémoire, 1996, 2 p.
- 08.DM-12 CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. *Mémoire sur les résidus solides en Abitémis*, version préliminaire du mémoire, 1996, 6 p.
- 08.DM-12.1 CONSEIL RÉGIONAL EN ENVIRONNEMENT D'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE. Version finale du mémoire, 1996, 5 p.
- 08.DM-13 FONDATION MARIE SOLEIL ET JONATHAN INC. *Abolition de la consigne sur les contenants à remplissage unique et imposition d'une contribution obligatoire aux fabricants et distributeurs de biens à courte durée*, mémoire, mai 1996, 5 p.
- 08.DM-14 MUNICIPALITÉ DE NORMÉTAL. *Mémoire présenté par la municipalité de Normétal sur la gestion intégrée des matières résiduelles*, mémoire, 1996, 3 p.
- 08.DM-15 RECYCLO-NORD INC. Mémoire, mai 1996, 38 p.
- 08.DM-15.1 RECYCLO-NORD INC. *Inventaire des équipements d'élimination*, annexe au mémoire, 1996, 1 plan.
- 08.DM-16 DESLONGCHAMPS, Bernard. Mémoire, 1996, 3 p.
- 08.DM-17 LE REGROUPEMENT ÉCOLOGISTE VAL-D'OR ET ENVIRONS (LE RÊVE). Mémoire, mai 1996, 7 p. et annexes.
- 08.DM-18 VILLE DE MACAMIC. Mémoire, 17 mai 1996, 6 p.
- 08.DM-19 COMITÉ PERMANENT D'AMOS - RÉGION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT. Mémoire, 27 mai 1996, 7 p. et annexe.
- 08.DM-20 COMITÉ PERMANENT SUR L'ENVIRONNEMENT À ROUYN-NORANDA. *La gestion durable et responsable de nos résidus*, mémoire, 27 mai 1996, 13 p.
- 08.DM-21 MUNICIPALITÉ DE COLOMBOURG. Mémoire, mai 1996, 7 p.
- 08.DM-22 MUNICIPALITÉ DE TASCHEREAU. Mémoire, 28 mai 1996, 2 p.
- 08.DM-23 CARIGNAN, Jean-Pierre. Mémoire, 1996, 36 p. et annexes.
- 08.DM-24 LE CONSEIL CENTRAL DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE UNGAVA CSN. Mémoire, septembre 1996, 23 p.
- 09.DM-1 NASKAPI BAND OF QUÉBEC. *Position of the Naskapi Band of Québec on the Management of Solid Waste*, mémoire, 30 avril 1996, 15 p.
- 09.DM-2 HOGUE, Hervé. Mémoire, 1996, 5 p. et annexes.
- 09.DM-3 LA TABLE DES PRÉFETS DES MRC DE LA CÔTE-NORD. Mémoire, 10 mai 1996, 65 p.
- 09.DM-3.1 L'INSPECTEUR. Annexe au mémoire, vol. 4, n° 3, septembre 1993, 1 p.
- 09.DM-4 MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD. Mémoire, avril 1996, 20 p.

- 09.DM-5 VILLE DE SEPT-ÎLES. *La gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, 1996, 15 p.
- 09.DM-6 LE CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD. *La gestion des matières résiduelles sur la Côte-Nord*, mémoire, mai 1996, 17 p.
- 09.DM-7 CORPORATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE SEPT-ÎLES. *Gestion écologique des matières résiduelles*, mémoire, mai 1996, 11 p. et annexes.
- 09.DM-8 RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – CÔTE-NORD. *Pour une gestion des déchets respectueuse de la santé et de l'environnement*, mémoire, mai 1996, 37 p.
- 09.DM-9 RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ENFOUISSEMENT SANITAIRE DE MANICOUAGAN. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 25 avril 1996, 27 p.
- 09.DM-10 LES PREMIÈRES NATIONS MAMIT INNUAT. Mémoire, 21 mai 1996, 7 p.
- 09.DM-11 RÉCUPÉRATION 7-VIES INC. Mémoire, 21 mai 1996, 10 p.
- 09.DM-12 CORPORATION D'AMÉLIORATION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAIE-COMEAU. Mémoire, 1996, 12 p.
- 09.DM-12.1 CORPORATION D'AMÉLIORATION ET DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE BAIE-COMEAU. Annexe au mémoire, 1994, pagination multiple.
- 09.DM-12.2 L'ÉCOLO-JOURNAL. Annexe au mémoire, juin 1995, 8 p.
- 09.DM-12.3 L'ÉCOLO-JOURNAL. Annexe au mémoire, avril 1995, 8 p.
- 09.DM-12.4 ENVIRO-ÉQUIPE. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 09.DM-12.5 ENVIRO-ÉQUIPE. ENVIROGESTE. Annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 09.DM-12.6 ENVIRO-ÉQUIPE. Annexe au mémoire, 1996, 35 p.
- 09.DM-13 LES BÉCOLOS. Mémoire, 17 mai 1996, non paginé.
- 09.DM-14 MUNICIPALITÉ SAINTE-HÉLÈNE-DE-MANCEBOURG. *Résolution n° 96-11-157 concernant leur plan de gestion des matières résiduelles*, mémoire, 22 novembre 1996, 2 p.
- 10.DM-1 VILLE DE MATAGAMI. Mémoire, septembre 1996, 20 p.
- 10.DM-2 NEMASKA FIRST NATION. *1996 The Year Of The Child in Nemiscau*, mémoire, 1996, 4 p.
- 10.DM-3 COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK. *Région éloignée, milieu nordique : les caractéristiques de la gestion des matières résiduelles au Nunavik*, version préliminaire du mémoire, septembre 1996, 13 p.
- 10.DM-3.1 COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT KATIVIK. *Région éloignée, milieu nordique : les caractéristiques de la gestion des matières résiduelles au Nunavik*, version finale du mémoire, septembre 1996, 12 p. et annexe.
- 10.DM-4 VILLE DE CHIBOUGAMAU. Mémoire, 1996, 5 p. et annexes.

- 10.DM-5 GRAND CONSEIL DES CRIS (QUÉBEC). *Rapport du Grand Conseil des Cris et de l'administration régionale crie sur la gestion des déchets au Québec*, mémoire, septembre 1996, 20 p.
- 10.DM-5.1 THE GRAND COUNCIL OF THE CREES (OF QUÉBEC) AND THE CREE REGIONAL AUTHORITY. Version anglaise du mémoire, septembre 1996, 20 p. et annexes.
- 10.DM-6 COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES. *La gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, 3 septembre 1996, 8 p.
- 10.DM-6.1 COMITÉ CONSULTATIF POUR L'ENVIRONNEMENT DE LA BAIE-JAMES. *Waste Management in Québec*, version anglaise du mémoire, 3 septembre 1996, 6 p.
- 10.DM-7 MUNICIPALITÉ DE BAIE-JAMES. Mémoire, 3 septembre 1996, 6 p. et 1 carte.
- 10.DM-8 BOSUM, Abel. *Notes for an Address by Chief Abel Bosum*, mémoire, 3 septembre 1996, 7 p.
- 11.DM-1 GROUPE D'ÉTUDIANTS DU CÉGEP DE LA GASPÉSIE ET DES ÎLES. *Horizon vert pour une revalorisation optimale de nos résidus*, mémoire, juin 1996, 15 p.
- 11.DM-2 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS SOLIDES DE NEW RICHMOND, CAPLAN ET MARIA. Mémoire, 21 mai 1996, 8 p.
- 11.DM-3 RÉCUPÉRATION LA RÉCOLTE INC. Mémoire, 4 juin 1996, 13 p. et annexes.
- 11.DM-4 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT GASPÉSIE-ÎLES-DE-LA-MADELEINE. Mémoire, 4 juin 1996, 23 p.
- 11.DM-5 ENVIRONNEMENT VERT PLUS. Mémoire, 4 juin 1996, 12 p.
- 11.DM-6 MRC DE PABOK. Mémoire, juin 1996, 9 p.
- 11.DM-7 MRC DE DENIS-RIVERIN. Mémoire, juin 1996, 8 p.
- 11.DM-8 COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ. Mémoire, 1996, 15 p. et annexe.
- 11.DM-8.1 COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ. Annexe au mémoire, 1996, pagination multiple.
- 11.DM-8.2 COMITÉ DE PROTECTION DE LA SANTÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT DE GASPÉ. Mise à jour des annexes au mémoire, 29 août 1996, pagination multiple.
- 11.DM-9 VILLE DE MURDOCHVILLE. Mémoire, 4 juin 1996, 3 p.
- 11.DM-10 FOURNIER, Luc-Reno. Mémoire, 4 juin 1996, 4 p.
- 11.DM-11 MRC DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Consultation sur la gestion des matières résiduelles*, mémoire, 3 juin 1996, 11 p.
- 11.DM-11.1 MRC DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE, – RECYC-QUÉBEC – C.T.M.A. *Guide du tri à la source*, annexe au mémoire, 1996, 1 p.

- 11.DM-11.2 MRC DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Centre de traitement des déchets*, annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 11.DM-11.3 MRC DES ÎLES-DE-LA-MADELEINE. *Aux Îles, on récupère...*, annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 11.DM-12 ATTENTION FRAGILES. Mémoire, 1996, 8 p.
- 11.DM-13 POIRIER, Jean-Léon. *Mon opinion*, mémoire, 5 juillet 1996, 2 p.
- 11.DM-13.1 POIRIER, Jean-Léon. Annexe au mémoire, 1996, 4 p.
- 12.DM-1 DESCHÉNES, Henri. Mémoire, 6 juin 1996, 3 p.
- 12.DM-2 MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE. *La gestion des matières résiduelles*, mémoire, 20 juin 1996, 14 p. et annexe.
- 12.DM-2.1 MRC DE LA NOUVELLE-BEAUCE. Résumé du mémoire, 22 août 1996, 6 p.
- 12.DM-3 VILLE DE LAC-ETCHEMIN. Mémoire, 10 juillet 1996, 4 p.
- 12.DM-4 RÉGIE INTERMUNICIPALE DU COMTÉ DE BEAUCE-SUD. Mémoire, 19 juillet 1996, 5 p.
- 12.DM-5 MRC DE ROBERT-CLICHE. Mémoire, août 1996, 8 p.
- 12.DM-5.1 MRC DE ROBERT-CLICHE. Annexe au mémoire, 11 septembre 1996, 6 p.
- 12.DM-6 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC, COALITION ENVIRONNEMENTALE DE PORTNEUF, GROUPE ATTENTION DÉCHETS, RECYCAMPUS, V.I.A. AGRO-ÉCOLOGIE INC. *Pour une politique viable de gestion intégrée des matières résiduelles au Québec*, mémoire, août 1996, 70 p. et annexes.
- 12.DM-6.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA RÉGION DE QUÉBEC, COALITION ENVIRONNEMENTALE DE PORTNEUF, GROUPE ATTENTION DÉCHETS, RECYCAMPUS, V.I.A. AGRO-ÉCOLOGIE INC. Résumé du mémoire, août 1996, 4 p.
- 12.DM-7 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES. *La gestion durable et responsable de nos matières résiduelles dans la région Chaudière-Appalaches*, mémoire, août 1996, 25 p.
- 12.DM-7.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT CHAUDIÈRE-APPALACHES. Résumé du mémoire, août 1996, 3 p.
- 12.DM-8 UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC. Mémoire, août 1996, 32 p. et annexe.
- 12.DM-8.1 UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC. Résumé du mémoire, août 1996, 3 p.
- 12.DM-8.2 UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC. *Au cœur des régions pour porter l'avenir*, annexe au mémoire, 1996, 8 p.



- 12.DM-8.3 UNION DES MUNICIPALITÉS RÉGIONALES DE COMTÉ ET DES MUNICIPALITÉS LOCALES DU QUÉBEC. Communiqué de presse, 22 août 1996, 3 p.
- 12.DM-9 SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SANI BEAUCE ENR. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 4 p.
- 12.DM-10 VIVRE EN VILLE. *Les matières résiduelles : le Québec à la croisée des chemins*, mémoire, juillet 1996, 90 p.
- 12.DM-10.1 VIVRE EN VILLE. Résumé du mémoire, août 1996, 5 p.
- 12.DM-11 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RIVE-SUD DE QUÉBEC. Mémoire, août 1996, 14 p. et annexe.
- 12.DM-12 UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE (UQCN). *Une gestion durable des ressources pour une gestion responsable des matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 78 p.
- 12.DM-12.1 UNION QUÉBÉCOISE POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE – PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT – FONDS MONDIAL POUR LA NATURE. *Sauver la Planète*, annexe au mémoire, octobre 1991, 24 p.
- 12.DM-12.2 WASTE AGE. *Reclaiming Landfills: Amazing Interest*, article de John T. Aquino, annexe au mémoire, février 1994, 3 p.
- 12.DM-12.3 WORK ON WASTE U.S.A. *If the Answer Is Incineration, Someone Asked the Wrong Question*, annexe au mémoire, janvier 1993, 34 p.
- 12.DM-12.4 MASS BURN MSW INCINERATION STUDY (BURNABY, B.C.). *The Waste Program*, annexe au mémoire, avril 1993, 76 p. et annexes.
- 12.DM-12.5 GROUPE DE RECHERCHE ET D'ANALYSE INTERDISCIPLINAIRE EN GESTION DE L'ENVIRONNEMENT. *Rapport sur la production et le traitement des déchets domestiques à Montréal*, annexe au mémoire, 26 septembre 1989, 79 p. et annexes.
- 12.DM-12.6 SCHOOL OF FORESTRY AND ENVIRONMENTAL STUDIES – YALE UNIVERSITY. *Program on Solid Waste Policy*, annexe au mémoire, octobre 1992, 85 p.
- 12.DM-12.7 MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE PEEL. *Projet de compostage centralisé, municipalité régionale de Peel*, annexe au mémoire, 1996, 28 p.
- 12.DM-12.8 UQCN. Mise à jour du mémoire, 29 août 1996, p. 7-10.
- 12.DM-13 TECHNORECYC. *La récupération des déchets, c'est une question de collect... invité !*, mémoire, août 1996, 23 p.
- 12.DM-14 MOUVEMENT DES AMIS DE LA RIVIÈRE SUD. *Le lieu d'enfouissement sanitaire d'Armagh : un exemple à ne pas suivre*, mémoire, août 1996, 59 p. et annexes.

- 12.DM-15 L'ATELIER D'AMÉNAGEMENT D'URBANISME ET D'ENVIRONNEMENT. *Pour que le développement durable soit...*, mémoire, août 1996, 35 p.
- 12.DM-16 DIRECTION RÉGIONALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE LA PLANIFICATION ET DE L'ÉVALUATION CHAUDIÈRE-APPALACHES. Mémoire, 3 septembre 1996, 3 p.
- 12.DM-16.1 RÉGIE RÉGIONALE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX CHAUDIÈRE-APPALACHES. Annexe au mémoire, juin 1996, 33 p. et annexe.
- 12.DM-17 MRC DE BELLECHASSE. Mémoire, septembre 1996, 25 p. et annexes.
- 12.DM-18 RÉCUPÉRATION LOTBINIÈRE INC. *Consultation sur la gestion durable et responsable des matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 15 p.
- 12.DM-19 PYROVAL INC. Mémoire, 19 septembre 1996, 18 p.
- 12.DM-20 ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE. Mémoire, août 1996, 19 p.
- 14.DM-1 MRC D'AUTRAY. Mémoire, 16 mai 1996, 11 p.
- 14.DM-2 BANDE À BONN'EAU. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, mai 1996, 9 p.
- 14.DM-3 MUNICIPALITÉ DE SAINT-ZÉNON. Mémoire, 13 juin 1996, 3 p.
- 14.DM-4 CIMENT ST-LAURENT. *L'utilisation des matières résiduelles à la cimenterie de Joliette*, mémoire, 1996, 11 p.
- 14.DM-4.1 CIMENT ST-LAURENT. *Le défi du partenariat, une dynamique entre l'entreprise et son environnement*, annexe au mémoire, décembre 1993, 43 p. et annexes.
- 14.DM-5 MRC DE JOLIETTE. *La gestion des matières résiduelles*, mémoire, 12 juin 1996, 9 p.
- 14.DM-5.1 MRC DE JOLIETTE. Mise à jour du mémoire, 2 août 1996, 1 p.
- 14.DM-6 SOCIÉTÉ D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT. Mémoire, mai 1996, 64 p. et annexes.
- 14.DM-6.1 SOCIÉTÉ D'INFORMATION SUR LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT. *L'implication des citoyens par l'intermédiaire des comités de vigilance*, annexe au mémoire, août 1996, 16 p.
- 14.DM-7 MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉMÉLIE-DE-L'ÉNERGIE. Mémoire, 13 juin 1996, 6 p.
- 14.DM-8 MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS. Mémoire, 12 juin 1996, 3 p. et annexes.
- 14.DM-8.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-MICHEL-DES-SAINTS. Annexe au mémoire, 1 carte.
- 14.DM-9 LES AMIS DE L'ENVIRONNEMENT DE BRANDON. *Le cadre général de gestion des résidus et la tarification des services d'élimination*, mémoire, juin 1996, 19 p.

- 14.DM-10 FERNET, Luc. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 4 mai 1996, 18 p.
- 14.DM-10.1 FERNET, Luc. *Cotraitements dans une cimenterie*, annexe au mémoire, 1995, 26 p.
- 14.DM-10.2 FERNET, Luc. *Gestion des déchets domestiques et toxiques*, annexe au mémoire, 1995, 20 p.
- 14.DM-11 CONSTRUCTION BÉROU INC. *Analyse des propositions du ministère de l'Environnement et de la Faune pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, juin 1996, 91 p. et annexes.
- 14.DM-11.1 CONSTRUCTION BÉROU INC. Correspondance, annexe au mémoire, 30 août 1996, 2 p.
- 14.DM-12 VILLE DE MASCOUCHE. Mémoire, 13 juin 1996, 16 p. et annexes.
- 14.DM-13 MRC LES MOULINS. Mémoire, 12 juin 1996, 9 p. (document également déposé sous la cote 14.DM-15.)
- 14.DM-14 LA TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES ENVIRONNEMENTAUX DU TERRITOIRE DE LA MRC D'AUTRAY. *Pour une régie de la gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, 12 juin 1996, 6 p.
- 14.DM-15 MRC LES MOULINS. Mémoire, 12 juin 1996, 9 p. (document également déposé sous la cote 14.DM-13.)
- 14.DM-16 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. Mémoire, 12 juin 1996, 21 p.
- 14.DM-16.1 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC. *Décision*, annexe au mémoire, 17 décembre 1992, 4 p.
- 14.DM-16.2 LAVERLY, DE BILLY. Annexe au mémoire, 27 novembre 1992, 17 p. et annexes.
- 14.DM-16.3 DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN, PERREAULT. Annexe au mémoire, 28 octobre 1992, 3 p.
- 14.DM-16.4 CONSTRUCTION BÉROU INC. Annexe au mémoire, 30 juin 1994, 2 p. et annexe.
- 14.DM-16.5 COUR SUPÉRIEURE DISTRICT DE JOLIETTE. Annexe au mémoire, 5 juillet 1993, 20 p.
- 14.DM-16.6 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. Annexe au mémoire, 4 décembre 1995, 8 p.
- 14.DM-16.7 DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN, PERREAULT. Annexe au mémoire, 29 avril 1996, 9 p.
- 14.DM-16.8 LANDRY ET POULIOT. Annexe au mémoire, 4 mai 1993, 3 p.
- 14.DM-16.9 JOURNAL L'ACTION. Article de Marc Laporte, annexe au mémoire, 30 mars 1992, 1 p.

- 14.DM-16.10 CONSTRUCTION BÉROU INC. *Demande de certificat de conformité*, annexe au mémoire, 15 juillet 1992, 2 p.
- 14.DM-16.11 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Extrait du procès-verbal*, annexe au mémoire, 2 septembre 1992, 4 p.
- 14.DM-16.12 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. Annexe au mémoire, 26 février 1989, 7 p.
- 14.DM-16.13 LANDRY ET POULIOT. Annexe au mémoire, 6 janvier 1994, 2 p.
- 14.DM-16.14 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. Annexe au mémoire, 27 août 1991, 2 p.
- 14.DM-16.15 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. Annexe au mémoire, 22 juillet 1991, 3 p.
- 14.DM-16.16 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Vidéocassette*, annexe au mémoire.
- 14.DM-17 ACTION-ÉCOLOGIE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Plan du mémoire destiné à la Commission d'enquête générique sur la gestion des matières résiduelles*, version préliminaire du mémoire, 1996, 5 p.
- 14.DM-17.1 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Liste de manquements possibles du ministère*, annexe au mémoire, 1996, 2 p.
- 14.DM-17.1.1 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Accusé de réception relatif à une demande de conformité*, annexe au mémoire, 30 octobre 1991, 4 p.
- 14.DM-17.1.2 MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Certificat attestant le dépôt de la demande de modification du permis d'exploitation pour le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, annexe au mémoire, 2 octobre 1990, 2 p.
- 14.DM-17.1.3 SERRENER CONSULTATION INC. *Demande de modification du permis d'exploitation du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, annexe au mémoire, 30 septembre 1996, 6 p.
- 14.DM-17.1.4 GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. *Ordonnance du ministre de l'Environnement et de la Faune en vertu de l'article 59 de la «Loi sur la qualité de l'environnement» concernant Construction Bérou inc.*, annexe au mémoire, 25 février 1994, 5 p.
- 14.DM-17.1.5 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Correspondance concernant le lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, annexe au mémoire, 7 septembre 1994, 1 p.
- 14.DM-17.1.6 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC. *Correspondance concernant des résultats d'analyses des résurgences, carte topographique*, annexe au mémoire, septembre 1992, 3 p.

- 14.DM-17.2 ACTION-ÉCOLOGIE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Diaporama*, annexe au mémoire, 13 juin 1996, 9 p.
- 14.DM-17.2.1 SERVICES TECHNIQUES EN EAU SOUTERRAINE INC. *Rapport technique (première partie) pour le site d'enfouissement sanitaire de Saint-Jean-de-Matha*, annexe au mémoire, mai 1977, 2 p.
- 14.DM-17.2.2 SERVICES TECHNIQUES EN EAU SOUTERRAINE INC. *Étude hydrogéologique du site Saint-Jean-de-Matha, Québec*, annexe au mémoire, mars 1977, 3 p.
- 14.DM-17.3 ACTION-ÉCOLOGIE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Chronologie d'événements reliés à Bérou-Transvick devant la Commission d'accès à l'information*, annexe au mémoire, 1996, 13 p.
- 14.DM-17.3.1 *Articles de journaux concernant la Commission d'accès à l'information (La Presse) (Le Devoir)*, annexe au mémoire, 24 mars 1993, 2 p.
- 14.DM-17.3.2 DUNTON, RAINVILLE, TOUPIN, PERREAULT. *Correspondance adressée à la Commission d'accès à l'information*, annexe au mémoire, 30 août 1993, 2 p.
- 14.DM-17.3.3 COMMISSION D'ACCÈS À L'INFORMATION. *Décision de la Commission*, annexe au mémoire, 30 août 1996, 6 p.
- 14.DM-17.3.4 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Correspondance adressée à Action Écologie Saint-Jean-de-Matha relative à la demande d'accès aux documents*, annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 14.DM-17.4 ACTION-ÉCOLOGIE SAINT-JEAN-DE-MATHA. *Bilan de la participation d'action-écologie au comité environnement du lieu d'enfouissement (du 6 septembre 1990 au 10 avril 1991)*, annexe au mémoire, 7 p.
- 14.DM-18 REGROUPEMENT VERT DE SAINTE-GENEVIÈVE-DE-BERTHIER. *Pour une gestion des déchets écologique, équitable et démocratique*, mémoire, 13 juin 1996, 30 p. et annexes.
- 14.DM-19 FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE. *La gestion des matières résiduelles*, mémoire, 13 juin 1996, 6 p.
- 14.DM-20 MRC DE MONTCALM. Mémoire, juin 1996, 10 p.
- 14.DM-21 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LANAUDIÈRE. Mémoire, juin 1996, 4 p.
- 14.DM-22 COMITÉ DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES DU GRAND-JOLIETTE. Mémoire, 4 septembre 1996, 8 p. et annexe.
- 15.DM-1 CITOYENNES ET CITOYENS DU CANTON DE GRENVILLE. *Le cas du Canton de Grenville*, mémoire, juin 1996, 16 p. et annexes.

- 15.DM-2 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GRENVILLE. *Consultation sur la gestion des matières résiduelles*, mémoire, mai 1996, 2 p.
- 15.DM-3 SERVICES SANITAIRES ROBERT RICHER LTÉE. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, juin 1996, 40 p. et annexes.
- 15.DM-3.1 SERVICES SANITAIRES ROBERT RICHER LTÉE. Annexe au mémoire, septembre 1996, pagination multiple.
- 15.DM-4 RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE ET RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS SOLIDES DE LA LIÈVRE. Mémoire, 1996, 61 p. et annexes.
- 15.DM-5 MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE. Mémoire, 29 mai 1996, 14 p.
- 15.DM-5.1 MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE. *Plan de gestion des résidus domestiques*, annexe au mémoire, 23 mai 1996, non paginé.
- 15.DM-6 CENTRE DE SERVICES AUX RÉSEAUX D'ENTREPRISES DU SECTEUR FORESTIER. *La gestion des résidus provenant des scieries dans la région des Laurentides : valorisation ou élimination*, mémoire, mai 1996, non paginé.
- 15.DM-7 MRC D'ANTOINE-LABELLE. Mémoire, 11 juin 1996, 28 p. et annexes.
- 15.DM-7.1 MRC D'ANTOINE-LABELLE. *L'environnement en forêt, pensons-y*, annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 15.DM-8 STABLEX CANADA INC. Mémoire, 31 mai 1996, non paginé.
- 15.DM-9 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE MINERVE. Mémoire, 29 mai 1996, 3 p.
- 15.DM-10 MUNICIPALITÉ D'AMHERST. Mémoire, 22 mai 1996, 2 p.
- 15.DM-11 MRC D'ARGENTEUIL. Mémoire, 10 juin 1996, 16 p.
- 15.DM-12 COMITÉ RES-R. Mémoire, 3 juin 1996, 24 p.
- 15.DM-12.1 COMITÉ RES-R. Annexe au mémoire, 1996, 1 plan.
- 15.DM-12.2 COMITÉ RES-R. *Jugement de la Cour supérieure dans le dossier de la municipalité du Canton de Grenville*, annexe au mémoire, août 1993, 13 p.
- 15.DM-12.3 *Extrait du journal L'Argenteuil*, annexe au mémoire, 29 mars 1992, 1 p.
- 15.DM-12.4 MRC D'ARGENTEUIL. *Extrait de procès-verbal et correspondance*, annexe au mémoire, 1991, 1992, 1993 et 1995, 5 p.
- 15.DM-12.5 MRC D'ARGENTEUIL. *Extrait du procès-verbal de la MRC*, tenu le 10 juin 1992, annexe au mémoire, 2 p.
- 15.DM-12.6 COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC. *Décision rendue concernant la MRC d'Argenteuil*, annexe au mémoire, 13 mai 1992, 23 p.
- 15.DM-12.7 MUNICIPALITÉ DU CANTON DE GRENVILLE. *Copie de résolution de la municipalité*, annexe au mémoire, 7 avril 1995, 2 p.

- 15.DM-12.8 COLLECTE SÉLECTIVE QUÉBEC. *Correspondance adressée à la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes, concernant le programme Centre de récupération*, mémoire, 23 novembre 1995, 2 p.
- 15.DM-12.9 SNC-LAVALIN ENVIRONNEMENT. *Correspondance adressée à la Régie intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes concernant le réaménagement du LES*, annexe au mémoire, 17 juin 1993, 3 p.
- 15.DM-12.10 MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA FAUNE. *Modification d'un certificat de conformité pour la surélévation et profil final*, annexe au mémoire, 27 février 1996, 1 p.
- 15.DM-12.11 *Landrienne, un exemple à suivre en milieu rural*, annexe au mémoire, 3 p.
- 15.DM-13 CORPORATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT DE MIRABEL. *Mémoire*, 30 mai 1996, 11 p.
- 15.DM-14 RÉGIE INTERMUNICIPALE ARGENTEUIL -- DEUX-MONTAGNES. *La gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, juin 1996, 35 p. et annexes.
- 15.DM-15 MRC LES PAYS-D'EN-HAUT. *Mémoire*, 1996, 5 p.
- 15.DM-16 RÉCUPERATION. *Mémoire*, 4 juin 1996, non paginé.
- 15.DM-17 CENTRE LOCAL D'ÉCOLOGIE DES BASSES-LAURENTIDES. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, 10 juin 1996, non paginé.
- 15.DM-18 FOISY, Daniel et Pierre DESCHAMPS. *Mémoire*, 4 juin 1996, 7 p. et annexes.
- 15.DM-18.1 L'INFORMATION DU NORD. *Trois articles de Denis Viger*, mars-mai 1996, 3 p.
- 15.DM-19 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES. *Mémoire*, 6 juin 1996, 19 p.
- 15.DM-19.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DES LAURENTIDES. *Rapport de la consultation publique sur le thème de l'occupation du territoire laurentien et le développement durable : un enjeu qui nous concerne tous*, annexe au mémoire, 9 juin 1996, 39 p.
- 16.DM-1 CHABOT, Claude. *Les vidanges dans ma cour*, mémoire, 8 février 1996, 1 p.
- 16.DM-2 QIT-FER ET TITANE INC. *Mémoire*, 22 avril 1996, 4 p.
- 16.DM-3 STELCO McMASTER LTÉE. *Mémoire*, 23 avril 1996, 4 p.
- 16.DM-3.1 STELCO McMASTER LTÉE. *Addenda au mémoire*, 9 août 1996, 2 p.
- 16.DM-4 MELRI INC. *Mémoire*, 21 mai 1996, 13 p.
- 16.DM-4.1 MELRI INC. *Correspondance adressée au ministre de l'Environnement et de la Faune*, annexe au mémoire, 21 mai 1996, 2 p.
- 16.DM-5 MRC DE ROUVILLE. *Mémoire*, 15 mai 1996, 15 p.

- 16.DM-5.1 MRC DE ROUVILLE. *Extrait du livre des délibérations*, annexe au mémoire, 15 mai 1996, 2 p.
- 16.DM-5.2 MRC DE ROUVILLE. Résumé du mémoire, 19 juillet 1996, 5 p.
- 16.DM-6 MRC LE HAUT-SAINT-LAURENT. Mémoire, 5 juin 1996, 5 p.
- 16.DM-7 GROUPE A & A INC. Mémoire, juin 1996, 14 p.
- 16.DM-7.1 FORLINI DÉMOLITION (QUÉ.) LTÉE. Lettre d'appui au mémoire, 13 mai 1996, 1 p.
- 16.DM-7.2 SIMCO DÉMOLITION INC. Lettre d'appui au mémoire, 1996, 1 p.
- 16.DM-7.3 MEGA DÉMOLITION. Lettre d'appui au mémoire, 3 juin 1996, 1 p.
- 16.DM-7.4 ÉQUIPEMENTS FERMAT INC. Lettre d'appui au mémoire, 5 juin 1996, 1 p.
- 16.DM-7.5 DAN-COR LTÉE. Lettre d'appui au mémoire, 5 juin 1996, 1 p.
- 16.DM-8 COMPO-HAUT-RICHELIEU INC. Mémoire, 13 août 1996, pagination multiple.
- 16.DM-8.1 COMPO-HAUT-RICHELIEU INC. *Il est simple de produire des déchets. Il est compliqué d'en disposer*, annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 16.DM-8.2 COMPO-HAUT-RICHELIEU. *Vos déchets ne sont pas tous pour la poubelle*, annexe au mémoire, 1996, dépliant.
- 16.DM-9 MRC DE LA HAUTE-YAMASKA. *La gestion des matières résiduelles par les MRC : intérêts et appréhensions de la MRC de la Haute-Yamaska*, mémoire, juillet 1996, 19 p.
- 16.DM-10 MRC DE LAJEMMERAIS. Mémoire, juillet 1996, 16 p. et annexe.
- 16.DM-10.1 MRC DE LAJEMMERAIS. *Synthèse. Projet de gestion intégrée des déchets*, annexe au mémoire, décembre 1994, 16 p.
- 16.DM-10.2 MRC DE LAJEMMERAIS. Résumé du mémoire, août 1996, 4 p.
- 16.DM-11 MRC DU HAUT-RICHELIEU. *Gestion des matières résiduelles au Québec*, mémoire, 13 août 1996, 15 p.
- 16.DM-11.1 MRC DU HAUT-RICHELIEU. Mise à jour du mémoire, 1996, 3 p.
- 16.DM-12 MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY. Mémoire, août 1996, 21 p.
- 16.DM-12.1 MRC DE BEAUHARNOIS-SALABERRY. Résumé du mémoire, août 1996, 5 p. et annexes.
- 16.DM-13 MARISSAL, Isabelle. *Développement durable et gestion écologique des résidus au Québec*, mémoire, 1996, 15 p. et annexes.
- 16.DM-14 GUÉVREMONT, Jean et Christian DEBRAY. *Pour une gestion responsable de la gestion de nos matières résiduelles*, mémoire, 13 août 1996, 8 p.



- 16.DM-14.1 GUÈVREMONT, Jean et Christian DEBRAY. Résumé du mémoire, 1996, 1 p.
- 16.DM-14.2 GUÈVREMONT, Jean et Christian DEBRAY. Annexe au mémoire, 13 août 1996, 6 p.
- 16.DM-15 ATELIER DU CHÔMEUR DU BAS-RICHELIEU INC. *Le réemploi et l'aide sociale : solutions pour l'an 2000*, mémoire, juin 1996, 15 p.
- 16.DM-15.1 ATELIER DU CHÔMEUR DU BAS-RICHELIEU INC. Résumé du mémoire, juin 1996, 6 p.
- 16.DM-16 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. *Les sites d'entreposage de pneus : des sites orphelins ?*, mémoire, 31 juillet 1996, 26 p.
- 16.DM-16.1 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 16.DM-16.2 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 16.DM-16.3 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 30 p.
- 16.DM-16.4 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 16.DM-16.5 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 16.DM-16.6 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 2 p.
- 16.DM-16.7 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 4 p.
- 16.DM-16.8 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 5 p.
- 16.DM-16.9 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 3 p.
- 16.DM-16.10 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Annexe au mémoire, 1996, 1 p.
- 16.DM-16.11 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Complément au mémoire, 9 septembre 1996, 6 p. et annexes.
- 16.DM-16.12 LE COMITÉ DE CITOYENS DE SAINT-ANTOINE-ABBÉ ET DE FRANKLIN. Complément au mémoire, 19 septembre 1996, 4 p.
- 16.DM-17 CENTRE DE RÉCUPÉRATION ET RECYCLAGE DE LINGE DU GRAND-MONTRÉAL. *Le centre régional de tri des textiles*, mémoire, 1996, 10 p. et annexe.
- 16.DM-18 GRÉGOIRE, Yvan. Mémoire, 31 juillet 1996, 17 p.

- 16.DM-19 ENFOUISSEMENT J.M. LANGLOIS INC. Mémoire, juillet 1996, 13 p.  
16.DM-19.1 ENFOUISSEMENT J.M. LANGLOIS INC. Résumé du mémoire, juillet 1996, 5 p.
- 16.DM-20 CONSERVATION SAINT-HUBERT. Mémoire, juillet 1996, 26 p.
- 16.DM-21 DÉPÔT DE PNEUS FRANKLIN INC. *Rôle des dépôts de pneus usés dans une gestion intégrée des pneus hors d'usage au Québec*, mémoire, 31 juillet 1996, 12 p.
- 16.DM-22 CENTRE D'INFORMATION SUR L'ENVIRONNEMENT DE LONGUEUIL. *Pour une gestion durable des matières résiduelles*, mémoire, 29 juillet 1996, 4 p.
- 16.DM-23 GESTION MATREC INC. *Propositions sur la gestion des matières résiduelles et consultation publique*, mémoire, 12 août 1996, 14 p.
- 16.DM-24 MRC DE LA VALLÉE-DU-RICHELIEU. *Pour une gestion durable de nos matières résiduelles*, mémoire, juillet 1996, 14 p. et annexes.
- 16.DM-25 FÉDÉRATION DE L'UPA DE SAINT-HYACINTHE. *Pour une gestion durable et responsable des matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 6 p.
- 16.DM-26 COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN. Mémoire, juillet 1996, 18 p. et annexes.  
16.DM-26.1 COMITÉ DES CITOYENS ET CITOYENNES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT MASKOUTAIN. Résumé du mémoire, 13 août 1996, 4 p. et annexes.
- 16.DM-27 NATURE-ACTION QUÉBEC INC. *Mémoire sur la gestion écologique des déchets-ressources*, mémoire, 5 août 1996, non paginé.  
16.DM-27.1 NATURE-ACTION QUÉBEC INC. Résumé du mémoire, 1996, 9 p.
- 16.DM-28 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE. *Mémoire sur la gestion des déchets-ressources en Montérégie*, mémoire, 13 août 1996, 41 p. et annexe.  
16.DM-28.1 CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA MONTÉRÉGIE. Résumé du mémoire, 13 août 1996, 4 p.
- 16.DM-29 ASSOCIATION DES ÉTUDIANTS DE BIOLOGIE DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL INC. *Les vrais coûts du recyclage du papier : suggestion d'angle d'étude*, mémoire, 12 août 1996, 12 p. et annexes.
- 16.DM-30 OUTARDE ENVIRONNEMENT INC. Mémoire, 12 août 1996, 12 p.
- 16.DM-31 SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE DE SAINT-BRUNO. Mémoire, 27 août 1996, 3 p.
- 16.DM-32 LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE LA RÉGION MASKOUTAINE. Mémoire, août 1996, 38 p. et annexes.
- 16.DM-33 MRC DE CHAMPLAIN. *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles*, mémoire, août 1996, 10 p. et annexe.

- 16.DM-34 MRC DE ROUSSILLON. Mémoire, août 1996, 12 p. et annexe.
- 16.DM-35 MRC DU BAS-RICHELIEU. *Gestion des déchets dans le Bas-Richelieu*, mémoire, 13 septembre 1996, 7 p.
- 16.DM-36 L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES. Mémoire, septembre 1996, 29 p. et annexes.
- 16.DM-37 CONPOREC INC. *Mémoire sur le projet de Règlement modifiant le Règlement sur les déchets solides*, 1996, 6 p.



---

## Annexe 7

### **Les commentaires et les propositions des participants concernant le projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale postfermeture des dépôts définitifs**



---

## Table des matières

---

SECTION I	Champ d'application, objet et définition .....	211
SECTION II	Exploitant .....	212
SECTION III	Fiduciaire .....	213
SECTION IV	Bénéficiaire .....	214
SECTION V	Acte de fiducie .....	214
SECTION VI	Fonds .....	215
SECTION VII	Modalités de remboursement .....	217
SECTION VIII	Fin de la fiducie .....	218
SECTION IX	Sanctions .....	219
SECTION X	Dispositions finales .....	219
ANNEXE I	.....	219
ANNEXE II	.....	219
ANNEXE III	.....	219





**COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS DES PARTICIPANTS  
CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES FONDS DE GESTION  
ENVIRONNEMENTALE POSTFERMETURE DES DÉPÔTS DÉFINITIFS**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

NOTRE RÉF.

**SECTION I Champ d'application, objet et définition**

1. Champ d'application
2. Objet
3. Définition

Le nouveau règlement ne permettra pas de régler certains cas problématiques comme les LES ou les dépotoirs fermés lors de l'adoption du *Règlement sur les déchets solides en 1978* et les LES qui fermeront à court terme à la suite de l'impossibilité pour les propriétaires de les rendre conformes aux futures normes. Le gouvernement devrait donc créer un fonds unique pour tout le Québec. 06.DM-84

L'Association des manufacturiers de bois de sciage s'oppose à la création d'un fonds en fiducie pour la gestion des sites privés d'enfouissement des résidus ligneux parce qu'elle considère qu'il s'agit d'un gel de capital qui pourrait avoir des effets négatifs sur le fonds de roulement des scieries de petites et moyennes tailles. Le besoin de suivi des contrôles environnementaux du site est moins évident à cause de la nature peu polluante de ces produits. 06.DM-58

Les organismes publics devraient être exclus de l'obligation de constituer des réserves financières. Ainsi, les organismes publics seraient très concurrentiels vis-à-vis des entreprises privées. En raison de la pérennité des organismes publics, le contrôle des sites après leur fermeture est assuré de toute façon. 16.DM-24

Un fonds de réserve concernant les dépôts de matériaux secs devrait être également constitué, mais pour une période moindre. Il en résulterait une meilleure responsabilisation et l'assurance d'une meilleure gestion environnementale des DMS. 16.DM-23

Il est recommandé que les DMS soient assujettis au projet de règlement sur les fonds de gestion dès qu'il entrera en vigueur, tout comme c'est le cas pour les lieux d'enfouissement sanitaire actuels. Il est recommandé aussi que les décharges en tranchée, les décharges en milieux nordiques et les décharges pour déchets de pourvoiries soient couvertes par le projet de règlement et cotisent à un fonds en fiducie. Les exploitants de ces dépôts définitifs pourraient cotiser à une fiducie privée, comme c'est le cas pour les sites d'enfouissement, ou à une fiducie provinciale. Il est recommandé que les exploitants d'incinérateurs cotisent à un fonds de gestion postfermeture. 06.DM-33

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	NOTRE RÉF.
Actuellement, le projet de règlement est trop rigide et il ne devrait pas être nécessaire de constituer des réserves financières pour les sites d'enfouissement associés directement à une usine en exploitation. Pour les sites non associés à une usine exploitée, les fonds ne devraient pas être consolidés.	06.DM-61
Il serait fort intéressant de s'inspirer de la réglementation sur les mines ( <i>Loi sur les mines</i> , L.R.Q., c. M-13.1 [chapitre IV]) pour effectuer des modifications au <i>Règlement sur les déchets solides</i> . Le règlement visant les mines mentionne que les exploitants doivent fournir un plan de réaménagement et de restauration qui contient la description d'une garantie pour assurer l'exécution des travaux qui y sont prévus. Cette description doit satisfaire aux normes déterminées par règlement quant à la durée, la forme, le montant et les conditions de la garantie. Le montant de la garantie visée correspond à 70 % de l'évaluation des coûts anticipés.	12.DM-07
Le gouvernement devrait peut-être attendre de voir l'expérience en cours dans le domaine des plans de fermeture des mines. Il pourrait voir s'il est facile de gérer un tel fonds.	08.DM-02
Dans le secteur minier, il arrive qu'il y ait exploitation de sites d'enfouissement sanitaire. Comme la réglementation sur la restauration des sites miniers prévoit la constitution d'un fonds pour restaurer un site en vertu de la <i>Loi sur les mines</i> , il ne devrait pas y avoir une nouvelle obligation pour les entreprises minières à détenir ou créer une autre réserve financière.	06.DM-31

## **SECTION II Exploitant**

### **4. Obligations de l'exploitant**

Le projet de règlement sur les fonds de gestion devrait laisser plus de latitude à l'exploitant pour déterminer les conditions de sa fiducie et de sa gestion des fonds postfermeture. Le projet de règlement devrait permettre le remplacement d'une fiducie par d'autres garanties financières équivalentes. Il doit aussi permettre au ministre de l'Environnement et de la Faune de reconnaître comme équivalentes les fiducies déjà constituées lors de son entrée en vigueur, lorsque ces fiducies reconnaissent et appliquent les objectifs visés par cette réglementation.	15.DM-03
--	----------

**COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS**

*NOTRE RÉF.*

Chaque gestionnaire de LES devrait préparer un plan de gestion, incluant les opérations de postfermeture, basé sur différents facteurs, notamment la nature hydrogéologique du milieu où est aménagé le site, le mode d'étanchéité des cellules, la nature des déchets enfouis, le mode de gestion de l'enfouissement dans les cellules, la superficie du site, la longévité du site, le tonnage annuel au regard de la vitesse de biodégradation des déchets, les frais de suivi environnemental estimés durant la période de postfermeture, etc. Le plan de gestion précisant l'importance des sommes accordées aux opérations de fermeture et de postfermeture serait soumis au MEF pour être entériné. Une révision serait effectuée par l'exploitant tous les trois ans. Une approche similaire est utilisée dans le secteur des entreprises papetières où le ministère de l'Environnement fédéral les oblige à procéder tous les trois ans à une étude environnementale.

04.DM-20

Le propriétaire devrait soumettre au gouvernement un rapport sur la somme qu'il estime nécessaire pour le suivi, les moyens qu'il compte prendre pour l'obtenir et la planification de l'entretien du site après sa fermeture. À la lecture du rapport, le gouvernement aurait la possibilité de faire des recommandations au propriétaire. Le propriétaire devrait, à la suite de la fermeture du site, soumettre annuellement un rapport au MEF, qui préciserait les moyens pris et les sommes qui ont été nécessaires pour l'entretien du site.

05.DM-13

### **SECTION III Fiduciaire**

#### **5. Obligations du fiduciaire**

#### **6. Rapport annuel du fiduciaire**

#### **7. États financiers vérifiés**

#### **8. Reddition de compte**

#### **9. Rémunération du fiduciaire**

Une fiducie québécoise de suivi et de réhabilitation de dépôts définitifs devrait être créée et administrée par un comité composé de représentants à nombre égal de citoyens, de groupes environnementaux, de l'industrie et du MEF.

06.DM-33

La fiducie québécoise de suivi et de réhabilitation de dépôts définitifs servirait à effectuer le suivi postfermeture des petits dépôts définitifs, à réhabiliter des dépôts orphelins, à financer des initiatives visant la prévention de dépôts anarchiques et, en dernier lieu, à financer les projets environnementaux.

06.DM-33

**Annexe 7:** Les commentaires et les propositions des participants concernant le projet de règlement sur les fonds de gestion environnementale postfermeture des dépôts définitifs

---

<b>COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS</b>	<b>NOTRE RÉF.</b>
Les fonds de suivi devraient être gérés par les MRC, les régions ou les communautés urbaines.	07.DM-14
Le fonds ne devrait pas être géré par des sociétés financières nationales, mais en région afin que des gens du milieu bénéficient des retombées et que les élus soient responsables devant leurs concitoyens des taxes qu'ils ont prélevées. Dans le cas contraire, cette proposition serait antidémocratique et non respectueuse des principes de gestion municipale établis.	12.DM-02
L'argent des fonds de réserve devrait être géré au niveau national pour prévenir les fuites de capitaux et parer aux problèmes éventuels des sites existants qui ne possèdent pas de telles réserves.	05.DM-10
Les fonds de suivi devraient être gérés par le gouvernement afin d'assurer en outre un peu plus de transparence dans le processus si la gestion des sites demeure privée.	06.DM-93

---

**SECTION IV Bénéficiaire**

---

- 10. Obligations du bénéficiaire
- 11. Remplacement du bénéficiaire
- 12. Remboursement du bénéficiaire

---

**SECTION V Acte de fiducie**

---

- 13. Identification de la fiducie
- 14. Renseignements et documents à inclure dans l'acte de fiducie
- 15. Renseignements et documents concernant l'exploitant
- 16. Renseignements et documents concernant le dépôt définitif
- 17. Autres renseignements
- 18. Conditions à prévoir dans l'acte de fiducie
- 19. Accès à l'acte de fiducie

---

**SECTION VI Fonds**

**20. Constitution du fonds**

**21. Détermination de la valeur du fonds**

**22. Détermination de la contribution par mètre cube de déchets**

**23. Détermination du versement trimestriel**

Le fonds de suivi devrait être différent selon la catégorie de sites. Pour les dépotoirs fermés à la suite de l'adoption du *Règlement sur les déchets solides* de 1978 et les LES qui fermeront dans les prochaines années faute de pouvoir techniquement être conformes aux nouvelles normes, il est suggéré d'établir un fonds unique pour tout le Québec. Ce fonds sera administré par le ministère des Finances et surveillé par un organisme indépendant qui ferait rapport au gouvernement. Pour les LES qui sont conformes aux nouvelles normes et qui pourront rester ouverts pendant plusieurs années, et ceux qui seront conçus selon les nouvelles normes, il est recommandé que chaque exploitant privé ou public crée un fonds de suivi et veille à son approvisionnement.

06.DM-03

Il est important que les fonds de réserve postfermeture soient protégés contre toute évasion fiscale ou faillite.

04.DM-05

Le projet sur les fonds de gestion ne devrait pas favoriser l'exploitation des sites dont la capacité est supérieure à 1,5 million de tonnes comme, mais bien les petits sites d'enfouissement qui présentent moins de risques environnementaux. La période minimale la gestion postfermeture devrait être de 30 ans sans aucune exception. Les sites qui ont été exploités pendant moins de 30 ans devraient se voir ajouter des années supplémentaires de surveillance. Le calcul pour le montant alloué à la gestion postfermeture devrait aussi inclure les cellules fermées des sites qui seront encore en exploitation dès l'entrée en force du règlement. Dans le cas où un surplus d'argent serait disponible après la période postfermeture, il devrait servir à un fonds provincial plutôt qu'être versé en totalité à la municipalité hôte. Le fonds de gestion ne doit en aucun cas servir à couvrir les frais de fermeture du site, responsabilité qui incombe à l'exploitant. Ces frais seraient couverts dans le cas où l'exploitant ne peut les régler par le fonds québécois. Afin d'éviter tout conflit d'intérêt, la création d'un comité superviseur est nécessaire pour garder un œil sur les opérations postfermeture. Ce comité, constitué notamment d'un élu de la municipalité hôte, devrait tenir des réunions publiques où la population serait invitée à participer. De plus, ce comité aurait un représentant des groupes environnementaux concernés.

04.DM-06

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

NOTRE RÉF.

Les sommes placées dans le fonds devraient être exemptes de toute forme de taxation par le gouvernement et jouir d'un traitement fiscal équivalent au montant placé en vue de la fermeture des sites. Celles-ci devraient aussi être déductibles des revenus générés par l'exploitation de ces lieux. La contribution financière de l'exploitant d'un site devrait être modulée en fonction des caractéristiques propres au site dont les activités ont été suspendues. Les réserves financières qui excéderaient les montants effectivement utilisés devraient être retournées au propriétaire après la période de référence de 30 ans suggérée. Le principe qui devrait guider le gouvernement dans le choix des modalités financières applicables à la constitution des réserves devrait être la disponibilité des fonds nécessaires au suivi après la fermeture de ce dernier. Ces sommes ne devraient pas servir à la gestion des sites orphelins.

Le futur règlement sur les fonds de gestion devrait tenir compte de la longévité du LES. Comme le nombre de LES actifs est limité au Québec, la gestion au cas par cas ne serait pas problématique, du moins pour tout ce qui touche les aspects administratifs et les garanties financières.

04.DM-20

La détermination des sommes à amasser doit être faite en fonction de la capacité d'un dépôt définitif plutôt que de sa superficie. Les fonds de gestion postfermeture à accumuler doivent être déterminés en fonction de la capacité totale d'un dépôt définitif.

06.DM-33

Le niveau de cotisation aux fonds en fiducie devrait être établi par tonne métrique et fixé par le gouvernement.

01.DM-08

Le montant devrait être fixé à 5 \$ la tonne métrique. Ainsi, une partie des coûts environnementaux et sociaux («externalités») seraient compris dans la facture de l'élimination.

06.DM-85

En ce qui concerne la réserve financière, il n'est pas certain, à la suite d'expériences connues, que 4 \$ la tonne soient suffisants. Les cautions déposées devraient être valides pour une période de 50 à 100 ans.

07.DM-9

Toutes les décharges pour débris de construction et de démolition devraient accumuler des sommes identiques dans leur fonds de gestion postfermeture, soit un minimum de 24 \$ le mètre carré. La distinction entre celles qui font le traitement des lixiviats et celles qui ne le font pas est injustifiée.

06.DM-33

Une fiducie québécoise de suivi et de réhabilitation de dépôts définitifs devrait être financée à l'aide des montants versés aux fonds de gestion postfermeture par les exploitants de petits dépôts définitifs qui ne désirent pas constituer des fonds de gestion privés, de la moitié des sommes restantes dans le patrimoine fiduciaire lors de la terminaison d'un fonds de gestion privé et d'un montant de 1 \$ perçu pour chaque tonne de déchets enfouis ou incinérés.

06.DM-33

<b>COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS</b>	<b>NOTRE RÉF.</b>
<p>La création d'un fonds de fermeture et de suivi devrait être progressive dans les cas de sites publics. On devrait attendre que les infrastructures soient amorties avant d'amorcer la constitution de ce fonds. La création d'un fonds de fermeture pourrait se faire dans un court délai pour les sites privés. Le but visé n'est pas d'octroyer un avantage compétitif aux sites publics par rapport aux sites privés, mais de s'assurer de la disponibilité de fonds pour ces derniers, davantage susceptibles de se transformer en sites orphelins et d'engendrer des problèmes de contamination.</p>	15.DM-14
 <b>SECTION VII Modalités de remboursement</b>	
<b>24. Remboursements autorisés</b>	
<b>25. Demande de remboursement</b>	
<p>Les débours doivent être la responsabilité de l'exploitant. Faire couvrir à même la fiducie postfermeture le défaut de l'exploitant de respecter ses obligations constitue une invitation directe à se soustraire des obligations de la réglementation. Ces questions devraient être réglées dans le projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets en augmentant les montants de garantie ou en évitant que les exigences de la garantie ne prennent fin avant que toutes les obligations prévues aux articles 64 et suivants n'aient été remplies par l'exploitant, tel qu'il a déjà été recommandé.</p>	06.DM-121
<p>Il n'y a aucune raison pour que la caution donnée en garantie par l'exploitant, pour le respect de ses obligations pendant l'exploitation et la fermeture, soit remboursée par la fiducie. Ces obligations sont celles de l'exploitant et non celles de la fiducie et elles doivent être réservées aux situations de postfermeture. Il s'agit d'un moyen indirect pour l'exploitant et la caution de se décharger de sa responsabilité au détriment de tiers.</p>	06.DM-121
<p>Tout en étant favorable à l'obligation faite aux propriétaires de constituer des réserves financières suffisantes pour le suivi et le contrôle de leur site après leur fermeture, il est proposé que cette caution serve au recyclage de la décharge en fin de carrière selon la méthode du «Landfill Mining» pour en augmenter la durée de vie tout en s'assurant de lui faire bénéficier des plus récentes performances techniques de contrôle et d'élimination des biogaz et du lixiviat.</p>	06.DM-83
<p>La gestion technique de la fiducie, notamment l'évaluation de l'admissibilité des dépenses et les autorisations de paiement, doit être faite sur recommandation des comités de suivi. Toutes les études et les suivis réalisés par les comités de suivi doivent être accessibles au public.</p>	06.DM-33

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	NOTRE RÉF.
<p>Il devrait y avoir une obligation légale de maintenir une assurance protection en cas de risques majeurs pour la période postfermeture. Il faut aussi éviter que les sommes accumulées servent notamment aux travaux d'immobilisation, d'imperméabilisation du site ou de traitement du lixiviat ou du biogaz.</p>	05.DM-15
 <b>SECTION VIII Fin de la fiducie</b>	
 <b>26. Fin de la fiducie</b>	
 <b>27. Attribution des sommes restantes</b>	
<p>Les fonds de fermeture spécifiques devraient être constitués pour chacun des sites en fonction de ses conditions d'exploitation et les surplus des fonds nécessaires durant la période de fermeture et suivi devraient revenir aux propriétaires des sites après démonstration de leur innocuité. Un sérieux exercice de rationalisation concernant l'élimination et la restauration des sites fermés ou à fermer s'impose.</p>	06.DM-89
<p>Une entreprise pourrait conserver le fonds et la responsabilité du suivi après la fermeture ou remettre le fonds et transférer la responsabilité du site au tiers détenteur de fonds.</p>	06.DM-91
<p>Les sommes qui restent dans le patrimoine fiduciaire devraient être partagées en parts égales entre la municipalité hôte et une fiducie québécoise de suivi et de réhabilitation de dépôt définitif. Cette fiducie financerait l'application des normes réglementaires et la résorption de la pollution pour les dépôts définitifs qui n'ont pas de fonds de gestion privé.</p>	06.DM-33
<p>Aucune raison ne milite en faveur de l'attribution des sommes restantes dans la fiducie à la municipalité. Étant souvent l'exploitant ou membre de la régie exploitante, elle serait alors en conflit d'intérêt. De plus, la municipalité aura parfois bénéficié de lucratives redevances de la part d'un exploitant privé. Enfin, toute somme restante devrait être affectée exclusivement aux fins pour lesquelles de telles fiducies ont été créées.</p>	06.DM-121
<p>Par ailleurs, la durée trop courte de la période postfermeture (articles 68 et 69 du projet de règlement sur la mise en décharge) permettrait à la municipalité non seulement de se libérer de ses obligations, mais aussi de mettre la main sur le solde de la fiducie selon l'article 27. Pour des raisons évidentes, une telle solution nous apparaît inacceptable.</p>	



**SECTION IX Sanctions**

**28. Sanctions**

**SECTION X Dispositions finales**

**29. Date d'entrée en vigueur**

**ANNEXE I**    INFORMATIONS REQUISES POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE FIDUCIE, LE CALCUL DE LA VALEUR DU FONDS À ACCUMULER ET LE CALCUL DE LA CONTRIBUTION PAR MÈTRE CUBE DE DÉCHETS

**ANNEXE II**    CALCUL DE LA VALEUR DU FONDS À ACCUMULER ET GRILLE DES MONTANTS SERVANTS À ÉTABLIR LA VALEUR DU FONDS À ACCUMULER

**ANNEXE III**    CALCUL DE LA CONTRIBUTION PAR MÈTRE CUBE DE DÉCHETS



---

## **Annexe 8**

### **Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

Chapitre I	Définitions et domaine d'application .....	225
Chapitre II	Les décharges .....	226
Chapitre III	Les installations d'incinération de déchets urbains .....	239
Chapitre IV	Les centres de transfert de déchets .....	240
Chapitre V	Garantie .....	241
Chapitre VI	Certificat d'autorisation et permis .....	242
Chapitre VII	Dispositions pénales .....	243
Chapitre VIII	Dispositions diverses, modificatives et transitoires .....	244



# Commentaires et propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Articles du  
règlement NOTRE RÉF.

## Chapitre 1 Définitions et domaine d'application

- Le MEF devrait préciser les déchets qui sont visés par le projet de règlement. Au sujet des résidus provenant du traitement des eaux usées ou de l'eau potable assimilées à des boues (article 1 (2°)), les résidus primaires et secondaires ainsi que les résidus de désencrage ne devraient pas être visés par cette définition puisqu'ils sont régis par le *Règlement sur les fabriques de pâtes et papier*. 1-2 04.DM-13
- Les résidus des fabriques de pâtes et papier sont actuellement considérés comme des «déchets» malgré le fait qu'ils présentent un potentiel de valorisation intéressant. La notion de «résidus» proposée est plus intéressante. Par ailleurs, à partir du moment où une matière générée au cours d'un procédé de fabrication peut constituer une matière première pour un autre procédé, l'État ne devrait pas intervenir dans sa gestion si ce n'est pour encadrer la performance environnementale du deuxième procédé de fabrication. 06.DM-19
- En l'absence de définitions appropriées dans la réglementation actuelle, le MEF assimile plusieurs sous-produits des activités de métallurgie à des déchets solides ou, pire, à des déchets spéciaux. Pourtant, ces résidus n'ont aucune ressemblance avec les déchets domestiques. Ils sont de nature minérale et semblables à des résidus miniers quant à leur volume important et à leur composition chimique ou leur granulométrie. De fait, deux sous-produits ont récemment été classés «résidus miniers» par le MEF. La définition des résidus miniers contenue à l'article 1 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* devrait donc être mise en vigueur au plus tôt. De plus, une nouvelle section du *Règlement sur les déchets solides* devrait être consacrée spécifiquement aux résidus industriels d'origine métallurgique comme dans certains règlements, dont celui sur la qualité de l'atmosphère. En outre, la valorisation, l'élimination et la pertinence de développer des tests pour caractériser les résidus industriels devraient être examinées. 16.DM-02
- Si le MEF persiste à considérer les laitiers comme des déchets domestiques, leur élimination devra s'effectuer dans des sites étanches. Pourtant, les analyses de lixiviation sur les laitiers ont toujours donné des résultats en bas de la norme du *Règlement sur les déchets solides*. L'utilisation de sites étanches serait trop onéreuse pour l'industrie métallurgique du Québec et pourrait entraîner une diminution de la compétitivité par rapport à l'industrie mondiale. De plus, comme les laitiers sont considérés comme des déchets solides, il n'est pas possible d'en importer même s'ils constituent une source de matières premières nécessaires à des opérations industrielles. Si les laitiers sont considérés comme des résidus selon le projet de règlement, il devrait être permis d'éliminer la portion non réutilisable des laitiers dans des sites à usage exclusif, comme des parcs à résidus miniers. 16.DM-04

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

---

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Articles du  
règlement NOTRE RÉF.

**Chapitre II Les décharges**

3-101

**Section 1 Dispositions générales**

3-4

Il devrait être permis d'enfouir les carcasses d'animaux ne pouvant être recyclées (article 3 (12°)).

12.DM-17

Le projet de règlement doit être harmonisé avec le *Règlement sur les fabriques de pâtes et papier* (Q-2, r. 12.1) quant au pourcentage de siccité pour les boues secondaires de traitement d'effluent d'usines de pâtes et papier (article 3 (9°)).

06.DM-19

L'enfouissement des résidus de désencrage devrait constituer une avenue acceptable même si ces derniers sont importés (article 3 (1°)).

04.DM-13

Les articles 3 (10°), 6 (2°), 8 (5°) et 32 (2°) doivent être regroupés pour en améliorer la compréhension. Il est inacceptable que l'exploitant d'un site d'enfouissement ne soit pas tenu d'accepter les sols classés entre les critères B et C, car il oblige les entreprises à payer plus cher pour éliminer ces déchets.

06.DM-19

L'articles 3 (10°) et l'article 6 (2°) devraient être abrogés puisque les sols ne sont pas des déchets. De même, l'article 50 n'a pas sa raison d'être car les eaux souterraines font déjà l'objet d'une politique. De plus, l'article 6 devrait être modifié pour permettre d'enfouir les catégories de déchets qui y sont mentionnés dans des sites spécifiques. À l'article 8, il faudrait préciser que l'exploitant d'un site est tenu de recevoir «en priorité» les déchets de la MRC. Par ailleurs, il ne devrait y avoir aucune contrainte territoriale pour les résidus industriels.

06.DM-92

**Section 2 Les sites d'enfouissement technique**

5-69

**§1 Dispositions générales**

5-9

Il est urgent de mettre en vigueur au Québec une législation qui concorde avec celle du Vermont afin que le traitement des matières résiduelles soit uniforme de part et d'autre du bassin du lac Memphrémagog. L'Estrie et le Québec tout entier doivent se mettre au diapason dans les plus brefs délais. En effet, le Vermont, qui contribue à environ 70 % des eaux qui alimentent le lac Memphrémagog, a adopté un règlement qui contient des exigences strictes concernant la conception, l'exploitation et la surveillance quotidienne des LES. Ce règlement comprend même une section sur le montant du cautionnement requis chaque année pour assurer le recouvrement final et la gestion du site après fermeture. Depuis 1992, tous les sites au Vermont doivent être construits en respectant les normes établies par l'État. Les sites qui ne sont pas imperméabilisés à l'aide d'une membrane synthétique doivent être fermés peu importe leur capacité inutilisée.

05.DM-24



**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement  
sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

---

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Articles du  
règlement    NOTRE RÉF.

Le projet de règlement semble avoir été très influencé par la réglementation américaine. Il oriente la conception générale des LES en fonction des technologies d'imperméabilisation, de collecte et de traitement des lixiviats et des biogaz qui sont utilisées présentement aux États-Unis. Ainsi, le projet prévoit une conception minimale à respecter pour le système d'imperméabilisation sans définir clairement les objectifs à atteindre. Le projet permet l'utilisation d'autres méthodes d'imperméabilisation et de collecte. Toutefois, l'expérience américaine démontre qu'il est très difficile de faire des démonstrations d'équivalence. Ceci freine les possibilités de développement technologique dont le Québec pourrait profiter. Le MEF devrait donc définir les objectifs et des critères de comparaison objectifs pour chacun des éléments associés à la conception d'un LES. De cette façon, le gouvernement faciliterait et uniformiserait les démonstrations d'équivalence.

03.DM-18

Selon le MEF, l'application du projet de règlement devrait permettre une réduction importante de l'opposition à l'enfouissement contrôlé. Pourtant, un grand nombre de problèmes qui surviennent lors de la période active de la décharge ne sont pas considérés par ce projet. Il permettra l'implantation de décharges sans exiger qu'elles soient entourées de zones tampons adéquates. La seule amélioration des décharges conformes au nouveau règlement par rapport aux décharges par atténuation réside dans la présence d'une géomembrane qui reporte le problème de la pollution des eaux souterraines de quelques dizaines, voire d'une centaine d'années. Il est peu probable que les procédures de surveillance prévues dans le nouveau règlement permettent de détecter adéquatement la pollution des eaux souterraines par le lixiviat dans le cas des décharges à géomembrane avant que cette contamination ne soit généralisée. Les procédures permettent une détection hâtive dans le cas des décharges par atténuation. En mettant de l'avant des exigences plus coûteuses et technologiquement plus développées, le MEF donne au public un faux sentiment de sécurité.

05.DM-23

L'élimination des sols contaminés devrait être interdite dans les sites (articles 6 (2°) et 32 (2°)).

06.DM-33

À propos de l'article 6 (4°), l'assujettissement des sites de dépôts de résidus ligneux aux normes d'établissement et d'exploitation des sites techniques aurait des effets économiques importants sur l'industrie du sciage. Compte tenu que ces résidus sont éliminés dans des sites ne recevant que ce type de résidus, que ces sites ne sont exploités que par les scieries et que ces résidus sont naturels et peu dommageables pour l'environnement, cette obligation devrait être abrogée.

06.DM-19

Au sujet des boues enfouies à travers les autres déchets, le MEF devrait exiger du promoteur une confirmation de stabilité du site plutôt que de prévoir une norme quant à la proportion des boues par rapport aux autres déchets (article 7 (1°)).

04.DM-13

À l'article 7 (2°), la nécessité d'installer un système à double membrane pour l'enfouissement des cendres de scieries ne semble pas justifiée dans le cas des cendres de bois.

06.DM-19

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
Les cendres de combustion de bois devraient être exclues de l'obligation de mise en décharge comme c'est le cas en France (article 7 (2°)). Elles devraient être utilisées comme matériau fertilisant et de remplissage de terrains après une analyse de leur contenu.		04.DM-13
Il ne devrait pas être possible à un exploitant de refuser les cendres d'incinérateur produites dans la région parce que cela favorise leur transfert et la désresponsabilisation des régions qui possèdent un incinérateur (article 8).		06.DM-33 04.DM-06
Le MEF devrait plutôt préciser les déchets qui sont acceptables dans un site selon leur nature et non pas établir des priorités de réception comme à l'article 8. De plus, l'exigence de 20 % de siccité des boues devrait être ramenée à 15 % pour être cohérente avec la norme prévue à l'article 3.		04.DM-13
Les articles 3 (10°), 6 (2°), 8 (5°) et 32 (2°) doivent être regroupés pour en améliorer la compréhension. Il est inacceptable que l'exploitant d'un site d'enfouissement ne soit pas tenu d'accepter les sols classés entre les critères B et C, car il oblige les entreprises à payer plus cher pour éliminer ces déchets.		06.DM-19
Les dispositions prévues aux paragraphes 1, 2 et 6 de l'article 8 doivent être précisées afin que leur interprétation n'entraîne pas un refus <i>a priori</i> de tous les déchets de l'industrie forestière dans un LES.		06.DM-19
À l'article 8 (8°), le Ministère devrait clarifier la définition de l'incinération. Il semble que cet article s'appliquerait uniquement aux cendres de grille et aux cendres volantes de l'incinération des déchets municipaux et non aux cendres provenant de valorisation énergétique.		06.DM-19
§2 Aménagement	10-28	
Au regard des articles 10 à 28 et 29 à 62, des sites spécifiques devraient être prévus pour les résidus industriels non dangereux avec les adaptations nécessaires pour l'étanchéité, le captage des lixiviats et du biogaz, etc., compte tenu des caractéristiques des résidus et des volumes.		06.DM-92
<i>Conditions générales d'aménagement</i>	10-14	
Il est prévu aux articles 10, 74 et 80 portant sur les distances minimales des prises d'eau potable que ces distances ne s'appliquent pas s'il est démontré que la décharge n'est pas susceptible d'altérer la qualité de l'eau. Cette façon d'éviter l'application des distances minimales est beaucoup trop arbitraire et devrait être retirée. Si, toutefois, l'exception aux distances minimales devait être maintenue, la démonstration exigée pour se prévaloir de l'exception devrait être faite dans le cadre d'un forum public où des experts, choisis par des citoyens mais rémunérés par le promoteur, pourraient fournir une contre-expertise.		06.DM-33

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
L'exploitant d'un site a la responsabilité de protéger les sources d'eau potable exploitées ou potentielles qui pourraient être touchées par l'exploitation de son site. La norme spécifiant la distance minimale d'un kilomètre entre une prise d'eau potable et une décharge technique devrait s'appliquer systématiquement sans exception (article 10).		04.DM-06
La zone tampon de 10 mètres passe à 50 mètres dans le projet de règlement (article 14) et on y interdit toutes activités à l'exception de celles qui nécessitent l'accès à la zone d'enfouissement et le contrôle de son exploitation. Le MEF devrait permettre dans cette zone des aménagements connexes à l'exploitation du site.		12.DM-17
Quant à la notion d'intégration au paysage prévue à l'article 13, le gouvernement devrait étudier la possibilité de mettre en place des mécanismes d'appel souples pour dénouer les situations de désaccord entre l'exploitant d'un site et les représentants du MEF chargés d'appliquer cet article.		14.DM-11
La première version du projet de règlement technique (mars 1994) suggérait une surélévation de 15 mètres pour les LES (article 50). Le nouveau projet (mars 1996) est basé sur une norme très subjective de valeur esthétique non définie (article 13). La norme du 15 mètres serait préférable car moins subjective.		15.DM-03
<i>Étanchéité</i>	15-18	
Le projet de règlement devrait inclure une sous-section traitant de la diffusion moléculaire. Des exigences majeures quant à l'évaluation de la migration des contaminants par diffusion moléculaire devraient y figurer. La législation pourrait exiger une étude concernant la migration par diffusion moléculaire de certains contaminants très nuisibles à l'environnement, notamment les organiques pour lesquels les normes sont plus strictes. Seul un programme de contrôle et d'assurance de qualité de toutes les étapes de la mise en œuvre d'une barrière hydrogéologique, depuis les études préliminaires jusqu'à la postfermeture du LES, pourrait réellement garantir la sécurité du site et de l'environnement.		05.DM-09
Selon l'article 16, le niveau de protection peut être constitué d'une couche de matériaux argileux. Il faudrait prévoir que, la surface de cette couche se trouvant en contact avec l'eau de lixiviation, les caractéristiques des matériaux peuvent changer avec le temps. De même, il y a lieu de s'interroger sur le comportement des membranes synthétiques à long terme.		12.DM-17
Les résidus de désencrage ont des propriétés équivalentes ou supérieures dans certains cas aux matériaux argileux. De plus, ces résidus peuvent être utilisés comme matériaux constituant le système d'imperméabilisation des parois et comme matériaux de recouvrement final. Il devrait donc être prévu aux articles 16, 19, 31 (2°) et 43 que les résidus de désencrage puissent servir à l'imperméabilisation d'un site.		04.DM-13

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
<p>À l'article 17, le niveau inférieur de protection doit être situé à une distance de moins de 1,5 mètre au-dessus des eaux souterraines. L'aménagement du système d'imperméabilisation sous le niveau de la nappe d'eau souterraine permet de bénéficier d'une pression d'eau non contaminée vers les déchets et limite par le fait même les risques de contamination. On pourrait suggérer que, dans les premiers temps d'exploitation d'un site, un système soit prévu afin d'évacuer les eaux souterraines dans le but de limiter la pression exercée par l'eau sur le système d'imperméabilisation. Par la suite, avec le remplissage des cellules, un équilibre de pression pourra être atteint, permettant ainsi l'arrêt du système d'évacuation des eaux souterraines.</p>		12.DM-17
<p>Il n'est pas cohérent d'autoriser l'enfouissement des déchets sous le niveau de la nappe lorsqu'il s'agit d'un site aménagé dans une carrière (article 18) contrairement aux sites aménagés dans le sol.</p>		12.DM-17
<p><i>Captage des lixiviats</i></p>	19-21	
<p>À l'article 19, on devrait permettre aux concepteurs de diminuer l'écartement entre les drains afin de réduire l'épaisseur de la couche drainante. Au dernier paragraphe de l'article 19, l'utilisation de conduites munies d'une double paroi pour capter le lixiviat à l'extérieur de la partie imperméabilisée est exagérée. Ce type de conduite est employé uniquement pour le système de canalisation souterraine de produits pétroliers. Toutefois, des mesures de contrôle lors de la construction, des tests de pression à 900 kilopascals et des tests d'infiltration devraient être effectués.</p>		12.DM-17
<p>Les résidus de désencrage ont des propriétés équivalentes ou supérieures dans certains cas aux matériaux argileux. De plus, ces résidus peuvent être utilisés comme matériaux constituant le système d'imperméabilisation des parois et comme matériaux de recouvrement final. Il devrait donc être prévu aux articles 16, 19, 31 (2°) et 43 que les résidus de désencrage puissent servir à l'imperméabilisation d'un site.</p>		04.DM-13
<p><i>Captage des biogaz</i></p>	22	
<p><i>Captage des eaux superficielles et souterraines</i></p>	23-24	
<p><i>Assurance et contrôle de la qualité</i></p>	25-28	
<p>Les exploitants des LES devraient transmettre au MEF un bilan annuel qui permettrait de fixer des objectifs environnementaux et de performance à atteindre dans une perspective d'amélioration continue. Ces objectifs devraient être précis, quantifiés et réalisables. Un programme de suivi efficace et d'information sur la performance devrait comprendre notamment les indicateurs environnementaux, l'état d'avancement des actions, des projets et travaux définis dans le bilan environnemental ainsi que les moyens utilisés pour informer soit le MEF, soit la population locale.</p>		15.DM-08

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	<i>Articles du règlement</i>	<i>NOTRE RÉF.</i>
Toute disposition visant une certaine forme de volontarisme dans l'aménagement, le contrôle, l'exploitation et le suivi des sites d'enfouissement et des incinérateurs devrait être exclue d'un futur règlement.		06.DM-36
Le MEF devrait revoir ses mécanismes de suivi de terrain afin de les rendre plus efficaces, notamment au regard de la responsabilisation des experts-conseils.		14.DM-16
La nouvelle réglementation devra être plus claire et spécifier les qualifications des spécialistes chargés de faire les prélèvements nécessaires au contrôle des sites.		04.DM-06
En ce qui concerne les articles 10 à 28 et 29 à 62, des sites spécifiques devraient être prévus pour les résidus industriels non dangereux avec les adaptations nécessaires pour l'étanchéité, le captage des lixiviats et du biogaz, etc., compte tenu des caractéristiques des résidus et des volumes.		06.DM-92
À l'article 28, le mot «transmettent» devrait être remplacé par «rendent disponibles» car ces rapports peuvent être volumineux.		06.DM-92
§3 Exploitation	29-62	
Les modifications des valeurs limites à respecter pour le rejet du lixiviat et des eaux souterraines que présente le projet par rapport au règlement actuel ne semblent pas être motivées par le fait que des composés se seraient avérés moins toxiques. Il s'agirait plutôt d'une volonté d'uniformisation ou, dans le cas de l'exclusion de certaines normes, de l'absence de technologie peu coûteuse. La liste des polluants mesurés devrait être révisée afin de l'actualiser à la lumière des nouvelles découvertes en écotoxicologie et en considérant la pertinence d'y inclure les polluants réglementés ailleurs tels que le perchloro-éthylène.		15.DM-16
<i>Conditions générales d'exploitation</i>	29-45	
Aucune mesure spécifique pour contrôler les déchets n'est prévue dans le projet de règlement. L'article 29 propose que l'exploitant se fie sur les déclarations des transporteurs pour établir son registre. La position prise par le MEF semble se limiter à contrôler les rejets afin de s'assurer qu'il n'y ait aucune contamination. Un contrôle plus strict à l'entrée permettrait d'éviter la plupart des problèmes liés à une éventuelle contamination.		12.DM-06

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

---

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
<p>En ce qui concerne l'admissibilité des résidus reçus et des registres d'exploitation, les ICI qui expédient des résidus (article 29), les transporteurs et les sites d'enfouissement devraient plutôt utiliser un manifeste de circulation des résidus similaire à celui prévu aux articles 67 à 69 du <i>Règlement sur les déchets dangereux</i>. Ce manifeste contiendrait les informations prévues à l'article 29, incluant la nature détaillée des résidus. Il serait signé par les trois parties, soit l'expéditeur, le transporteur et l'exploitant, afin d'engager leur responsabilité. Les registres et les annexes devraient être transmis aux bureaux régionaux du MEF de même qu'à la Société de gestion proposée afin d'y demeurer jusqu'à la fin de la période postfermeture, et être accessibles au public.</p>		06.DM-33
<p>À propos du recouvrement des déchets prévu à l'article 31, il est exigé de ne pas laisser le recouvrement journalier plus de 60 jours (6 mois dans le règlement actuel) sans procéder à un nouveau recouvrement ou à une nouvelle couche de déchets. Pour les petits sites, cette exigence est inapplicable puisqu'en 60 jours, la progression du front de déchets est inférieure à 30 mètres. Le projet de règlement n'est donc aucunement adapté aux réalités des petits sites.</p>		01.DM-25
<p>Le projet exige qu'un site recevant plus de 20 000 tonnes de déchets par année soit pourvu d'une balance et d'un compacteur (article 36). Il semblerait donc qu'à partir de cette capacité d'accueil, cet équipement serait rentable et nécessaire à la viabilité des sites. De plus, les études de coûts suggèrent qu'en deçà de ce seuil, un site d'enfouissement étanche, tel qu'il est défini au projet de règlement, n'est pas viable économiquement et que d'autres options d'élimination devraient être autorisées pour des sites de moins de 20 000 tonnes par an.</p>		01.DM-25
<p>L'élimination des sols contaminés devrait être interdite dans les sites (articles 6 (2°) et 32 (2°)).</p>		06.DM-33
<p>Les articles 3 (10°), 6 (2°), 8 (5°) et 32 (2°) doivent être regroupés pour en améliorer la compréhension. Il est inacceptable que l'exploitant d'un site d'enfouissement ne soit pas tenu d'accepter les sols classés entre les critères B et C, car il oblige les entreprises à payer plus cher pour éliminer ces déchets.</p>		06.DM-19
<p>L'article 32 spécifie les matériaux qui peuvent servir au recouvrement des déchets. Les critères de la colonne A de l'annexe I auxquels renvoie cet article ne sont pas harmonisés avec ceux de l'annexe III du projet de politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés.</p>		06.DM-19
<p>À l'article 35, il est proposé de remplacer «périodiquement» par «selon un horaire d'inspection périodique» et de supprimer «à tout moment».</p>		06.DM-19
<p>À l'article 32, la liste des matériaux devrait inclure «des résidus provenant du déchiquetage des carcasses de véhicules automobiles» et «les sols contaminés par des métaux peu ou pas disponibles».</p>		06.DM-92

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement  
sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

---

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
L'article 41 qui impose à l'exploitant de prendre les mesures nécessaires pour prévenir ou supprimer toute invasion de rats ou autres rongeurs nuisibles devrait inclure les goélands et autres oiseaux.		12.DM-06
Il est prévu à l'article 43 (1 <sup>o</sup> ) que le recouvrement final doit s'effectuer au plus tard 60 jours après avoir atteint la hauteur maximale autorisée. Cette prescription ne pourra être respectée en tout temps de l'année car les recouvrements de géotextile ou d'argile ne peuvent se réaliser l'hiver.		12.DM-17
Les résidus de désencrage ont des propriétés équivalentes ou supérieures dans certains cas aux matériaux argileux. De plus, ces résidus peuvent être utilisés comme matériaux constituant le système d'imperméabilisation des parois et comme matériaux de recouvrement final. Il devrait donc être prévu aux articles 16, 19, 31 (2 <sup>o</sup> ) et 43 que les résidus de désencrage puissent servir à l'imperméabilisation d'un site.		04.DM-13
Le projet ne prévoit pas de mesures d'accès du public ni de la Société de gestion proposée au registre d'exploitation, ni de mesures pour la surveillance de ces registres de la part du MEF (article 29). Il en est de même pour les rapports annuels que l'exploitant doit préparer. Ces derniers seraient fournis au MEF uniquement sur demande et rien n'est prévu pour les rendre disponibles au public (article 45).		04.DM-06
Le règlement devrait considérer que les rapports d'échantillonnage prévus aux articles 45, 62 et 114 transmis chaque année au ministre de l'Environnement et de la Faune soient rendus publics sur demande, ce qui permettrait à tous les citoyens de les consulter. De plus, des normes devraient encadrer la mise en place de comités de vigilance formés de citoyens et de groupes environnementaux.		12.DM-06
<i>Lixiviats</i>	46-49	
La notion de milieux récepteurs devrait être considérée lors de la définition des nouvelles normes relatives aux rejets permis dans les LES et les incinérateurs. Il est inacceptable que, sur le plan environnemental, le milieu récepteur soit le siège du traitement tertiaire ou quaternaire du lixiviat. Non seulement les normes de rejet devraient permettre de respecter la capacité d'absorption des milieux récepteurs (les lacs, les rivières ou les ruisseaux), mais on devra également s'assurer que les rejets des LES ne viennent pas compromettre les usages existants de l'homme, de la faune et de la flore. En cas de perte d'un usage ou d'une composante du milieu, des mécanismes de compensation devraient être prévus.		12.DM-14
Dans la mesure où des tests de lixiviation démontrent que des résidus respectent les valeurs édictées à l'article 46 du projet de règlement, ces résidus devraient être admissibles dans les sites. Le fait d'introduire des notions de concentration dans la réglementation québécoise ne peut que créer un débalancement environnemental et économique en faveur des États-Unis.		16.DM-04

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
Le projet de règlement tel qu'il est présenté laisse entendre que les résidus industriels non dangereux seraient enfouis indistinctement avec les résidus domestiques. Dans ces conditions, plusieurs problèmes pourraient survenir, notamment au regard des contrôles environnementaux. Il est à se demander si les articles 46 et 50, qui présentent les diverses valeurs limites relatives aux contaminants à échantillonner, seraient adéquats pour les déchets industriels. De même, l'impact de ces déchets sur le processus de lixiviation n'est pas connu. Par ailleurs, certains déchets industriels sont pratiquement inertes et ne comportent aucun risque significatif pour l'environnement.		12.DM-06
Les normes concernant le lixiviat (article 46) devraient être établies à partir de mesures réelles prises sur le terrain et non uniquement en fonction de données théoriques tirées de la documentation.		04.DM-13
À l'article 46, parmi les critères pour le rejet des eaux de lixiviat, on trouve une norme sur la teneur en huile et graisse totale. Les méthodes d'analyse actuelles conduisent à une surestimation des teneurs en huile et graisse des résidus de pâtes et papier à cause de leur fort contenu en carbone organique. Cette norme ne devrait pas être utilisée pour les résidus de bois.		06.DM-19
La norme pour les composés phénoliques prévue à l'article 46 devrait être modifiée à 5 mg/L et il faudrait préciser s'il s'agit de composés phénoliques chlorés ou non. On devrait retrouver, au même article, que les eaux usées soient acheminées vers d'autres stations d'épuration qu'aux stations municipales.		06.DM-92
À l'article 49, la notion de boues liquides devrait être précisée. De plus, cette réintroduction, si elle est faite par aspersion à la surface des déchets, risque d'entrer en conflit avec la période de 60 jours de l'article 43.		12.DM-17
<i>Eaux souterraines</i>	50-53	
Les répercussions du projet de règlement seraient importantes pour la municipalité de la Baie-James. Pour le contrôle des eaux souterraines (articles 50 et 75), la municipalité devrait investir de 60 000 \$ à 70 000 \$ dans l'installation de piézomètres et prévoir 5 000 \$ annuellement afin d'assurer le suivi demandé par le Ministère pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines.		10.DM-07
Le projet de règlement devrait inclure une sous-section traitant de la diffusion moléculaire. Des exigences majeures quant à l'évaluation de la migration des contaminants par diffusion moléculaire devraient y figurer. La législation pourrait exiger une étude concernant la migration par diffusion moléculaire de certains contaminants très nuisibles à l'environnement, notamment les organiques pour lesquels les normes sont plus strictes. Seul un programme de contrôle et d'assurance qualité de toutes les étapes de la mise en œuvre d'une barrière hydrogéologique, depuis les études préliminaires jusqu'à la postfermeture du LES, pourrait réellement garantir la sécurité du site et de l'environnement.		05.DM-09



**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
Au sujet des eaux souterraines (article 50), il faudrait préciser s'il s'agit de celles de la couche sous-jacente au site ou s'il s'agit de celles, plus profondes, utilisées à plusieurs endroits comme source d'eau potable.		04.DM-13
L'articles 3 (10°) et l'article 6 (2°) devraient être abrogés puisque les sols ne sont pas des déchets. De même, l'article 50 n'a pas sa raison d'être car les eaux souterraines font déjà l'objet d'une politique. De plus, l'article 6 devrait être modifié pour permettre d'enfouir les catégories de déchets qui y sont mentionnés dans des sites spécifiques. À l'article 8, il faudrait préciser que l'exploitant d'un site est tenu de recevoir «en priorité» les déchets de la MRC. Par ailleurs, il ne devrait y avoir aucune contrainte territoriale pour les résidus industriels.		06.DM-92
<i>Biogaz</i>	54	
<i>Mesures de contrôle et de surveillance</i>	55-62	
Certaines modifications visant à instaurer des contrôles supplémentaires sur la provenance, le poids et la nature des matières résiduelles destinées à être enfouies ne devraient être instituées que dans la mesure où les objectifs sont clairement définis et à la condition que les coûts soient acceptables.		01.DM-04
Les MRC devraient être en charge, par l'intermédiaire de l'inspecteur régional, de la surveillance des opérations du site.		12.DM-03
Il est indispensable que le contrôle et le suivi liés aux sites d'enfouissement demeurent sous la responsabilité du MEF. Le MEF doit disposer des ressources humaines et financières pour s'assurer d'un respect rigoureux des politiques et règlements.		05.DM-14
Le MEF devrait obliger la création de comités de surveillance, sous la responsabilité des MRC, pour chaque LES existant, privé ou public.		04.DM-05
La formation des comités de suivi devrait être prévue par règlement pour tous les incinérateurs, SET, LES et DMF. Il devrait aussi être prévu que ces comités aient libre accès aux installations ainsi qu'aux spécialistes et aux dossiers.		06.DM-33
Des dispositions réglementaires doivent être prises le plus rapidement possible pour empêcher les exploitants de sites d'interdire l'accès aux inspecteurs municipaux.		14.DM-16
Il est temps de réviser en profondeur les articles du règlement qui concernent les émissions atmosphériques ou hydriques des LES. Les nouvelles normes ne devraient pas tolérer le rejet d'organismes biologiques pathogènes et devraient prévoir des bio-essais pour tenir compte des effets globaux des rejets sur les organismes vivants. Ainsi, la qualité des émissions dépendrait non seulement des propriétés physicochimiques des contaminants, mais surtout de leurs impacts sur la santé des êtres vivants.		03.DM-15

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
<p>Le projet de règlement devrait faire référence à la santé publique, principalement en évitant la contamination des eaux souterraines, en effectuant un suivi de la qualité de l'eau souterraine à l'aide de puits d'observation et d'analyses microbiologiques régulières des LES et des DET, et en misant sur la prévention.</p>		09.DM-06
<p>Le projet de règlement tel qu'il est présenté laisse entendre que les résidus industriels non dangereux seraient enfouis indistinctement avec les résidus domestiques. Dans ces conditions, plusieurs problèmes pourraient survenir, notamment au regard des contrôles environnementaux. Il est à se demander si les articles 46 et 50, qui présentent les diverses valeurs limites relatives aux contaminants à échantillonner, seraient adéquats pour les déchets industriels. De même, l'impact de ces déchets sur le processus de lixiviation n'est pas connu. Par ailleurs, certains déchets industriels sont pratiquement inertes et ne comportent aucun risque significatif pour l'environnement.</p>		12.DM-06
<p>Le règlement devrait considérer que les rapports d'échantillonnage prévus aux articles 45, 62 et 114 et transmis chaque année au ministre de l'Environnement et de la Faune soient rendus publics sur demande, ce qui permettrait à tous les citoyens de les consulter. De plus, des normes devraient encadrer la mise en place de comités de vigilance formés de citoyens et de groupes environnementaux.</p>		12.DM-06
<p>À l'article 55 relatif aux mesures de contrôle et de surveillance des lixiviats, les échantillons analysés devraient être prélevés à quatre périodes, fixées par règlement, qui pourraient être, par exemple, la crue printanière, juin, août et octobre.</p>		06.DM-33
<p>La philosophie du MEF consiste de plus en plus à se départir de ses responsabilités de contrôle et surveillance. Dans le projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets, le MEF confie à l'exploitant l'entière surveillance de la qualité des eaux souterraines et des biogaz à l'intérieur et à l'extérieur de son site pendant la période d'exploitation et la période postfermeture du site. L'exploitant aurait donc à embaucher et à rémunérer lui-même les professionnels chargés des échantillonnages, des analyses et de l'interprétation des résultats. Il en est de même pour l'assurance et le contrôle de la qualité qui constitueraient un devoir de l'exploitant (articles 55 et 62). Cette délégation pourrait poser de sérieux problèmes.</p>		04.DM-06
<p>La nouvelle réglementation devra être plus claire et spécifier les qualifications des spécialistes chargés de faire les prélèvements nécessaires au contrôle des sites.</p>		04.DM-06
<p>À l'article 59, il est spécifié que les échantillons de lixiviat d'eaux souterraines et d'eaux résurgentes ne doivent faire l'objet d'aucune filtration. Il s'agit d'une mesure qui va à l'encontre des recommandations du <i>Guide d'échantillonnages à des fins d'analyses environnementales</i> élaboré par le MEF.</p>		12.DM-17

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
<p>Il est impérieux de trouver des mécanismes permettant de lier davantage l'imputabilité des experts au regard des documents qu'ils signent pour le compte des promoteurs. Les dispositions actuelles des codes de profession et des ordres professionnels sont nettement insuffisantes. Il faut renforcer l'imputabilité des experts en les assortissant de possibilités de poursuites et d'amendes personnelles devant un éventuel tribunal spécialisé en environnement. Dans les dossiers environnementaux, il devient aberrant d'entendre les syndicats des ordres professionnels affirmer qu'ils ne donnent que rarement suite aux plaintes formulées par des tiers. Enfin, il est indispensable de prévoir des dispositions obligeant les experts-conseils à effectuer eux-mêmes la surveillance des travaux qu'ils ont conçus et à attester formellement que ces travaux ont été réalisés conformément aux plans et devis qu'ils ont signés.</p>		14.DM-16
<p>À l'article 58, il faudrait remplacer «trois fois par année» par «deux fois par année» pour diminuer les coûts.</p>		06.DM-92
<p>§4 Fermeture</p>	63-65	
<p>Les exigences des articles 64 et 68 ne sont pas utiles puisque l'exploitant d'un site est tenu, en cours d'exploitation, de transmettre régulièrement des informations techniques et rapports d'expert au Ministre. Ce dernier possède donc toutes les données nécessaires afin d'évaluer l'état du site lors de sa fermeture et durant la période de postfermeture. Toute information supplémentaire serait superflue.</p>		14.DM-11
<p>Les dispositions prévues au paragraphe 2 de l'article 65 ne devraient pas s'appliquer aux restaurations en vue de faire un parc ou un golf, par exemple.</p>		06.DM-92
<p>§5 Période postfermeture</p>	66-69	
<p>En ce qui concerne la période postfermeture, l'article 67 prévoit que, si pendant une période de cinq ans aucun échantillon n'a excédé les valeurs limites fixées par les articles 46 et 50 à 54, le propriétaire d'un site ne sera plus tenu d'effectuer des campagnes d'échantillonnage. Il faudrait veiller à ce qu'au moins un contrôle par année soit réalisé et ce, pendant la totalité de la période postfermeture.</p>		12.DM-06 06.DM-33
<p>L'article 69 prévoit que le propriétaire peut se faire relever par le Ministre des obligations qui lui incombent dès qu'il transmet une évaluation attestant que la décharge n'est plus susceptible de constituer une source de contamination. Cet article devrait être retiré du règlement, car il présente trop de risque pour la société. À défaut, il devrait au moins être prévu que le Ministre ait un pouvoir d'exiger une contre-expertise.</p>		12.DM-06
<p>Au sujet de l'article 69, il est essentiel que les dépôts définitifs bénéficient d'un suivi d'un minimum de 30 ans, avec une possibilité de prolongation tel qu'il est prévu au dernier paragraphe de l'article 68.</p>		06.DM-33
<p>Tous les sites actuels devraient être assujettis aux mêmes obligations de gestion post-fermeture que les nouveaux sites.</p>		04.DM-06

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
La nouvelle réglementation devrait être plus claire et spécifier les qualifications des spécialistes chargés de faire les prélèvements nécessaires au contrôle des sites, de même que les périodes d'échantillonnage du lixiviat.		04.DM-06
Le mot «indépendant» à l'article 68 devrait être supprimé car tout professionnel qualifié est tenu par son code de déontologie d'être indépendant.		06.DM-92
<b>Section 3 Les décharges en tranchée</b>	70-78	
Tous les dépôts en tranchée existants, tant municipalisés que non municipalisés, devraient continuer à être régis par les normes actuelles et seuls les nouveaux sites devraient se soumettre à la nouvelle réglementation. Les pourvoyeurs de chasse et de pêche et les campements industriels situés à une distance de moins de 30 kilomètres d'un dépôt en tranchée en TNO devraient utiliser ce dépôt. Les dispositions relatives à la tenue d'un registre de fréquentation en TNO, à l'obligation d'avoir en TNO une barrière fermée à l'entrée du site, aux dispositions obligeant la pose de piézomètres en TNO, à la prise d'échantillonnage périodique et à leur analyse devraient toutes être abrogées. Le nombre de recouvrements obligatoires des déchets devrait être limité et le maintien d'une petite tranchée durant l'hiver pour déposer des déchets tôt au printemps devrait être permis. De même, les dispositions concernant l'obligation d'accompagner une demande en TNO d'un certificat de localisation, celles touchant les relevés topographiques qui établissent des lignes de niveaux à intervalles maximaux d'un mètre, et celles ayant trait aux droits exigibles de 1 000 \$, compte tenu que les TNO sont des terres publiques sous la responsabilité du gouvernement du Québec, devraient également être abrogées.		15.DM-07
Les répercussions du projet de règlement seraient importantes pour la municipalité de la Baie-James. Pour le contrôle des eaux souterraines (articles 50 et 75), la municipalité devrait investir de 60 000 \$ à 70 000 \$ dans l'installation de piézomètres et prévoir 5 000 \$ annuellement afin d'assurer le suivi demandé par le Ministère pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines.		10.DM-07
Il est prévu aux articles 10, 74 et 80 sur les distances minimales des prises d'eau potable que ces distances ne s'appliquent pas s'il est démontré que la décharge n'est pas susceptible d'altérer la qualité de l'eau. Cette façon d'éviter l'application des distances minimales est beaucoup trop arbitraire et devrait être retirée. Si, toutefois, l'exception aux distances minimales devait être maintenue, la démonstration exigée pour se prévaloir de l'exception devrait être faite dans le cadre d'un forum public où des experts, choisis par des citoyens mais rémunérés par le promoteur, pourraient fournir une contre-expertise.		06.DM-33
En ce qui concerne l'article 71, il est proposé d'exclure les camps forestiers de l'application du projet de règlement, car les décharges en tranchée des camps forestiers sont déjà couvertes par le <i>Règlement sur les conditions sanitaires des campements industriels</i> .		06.DM-19

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
<b>Section 4 Les décharges en milieu nordique</b>	79-85	
Il est prévu aux articles 10, 74 et 80 sur les distances minimales des prises d'eau potable que ces distances ne s'appliquent pas s'il est démontré que la décharge n'est pas susceptible d'altérer la qualité de l'eau. Cette façon d'éviter l'application des distances minimales est beaucoup trop arbitraire et devrait être retirée. Si, toutefois, l'exception aux distances minimales devait être maintenue, la démonstration exigée pour se prévaloir de l'exception devrait être faite dans le cadre d'un forum public où des experts, choisis par des citoyens mais rémunérés par le promoteur, pourraient fournir une contre-expertise.		06.DM-33
<b>Section 5 Les décharges pour débris de construction ou de démolition</b>	86-93	
Il est aussi proposé d'imposer l'implantation d'une balance dans tous les DMS. Les nouvelles normes devraient être applicables à tous les sites quelle que soit leur région. De plus, cette réglementation devrait être basée sur des critères de performance, détaillant les résultats à atteindre, plutôt que sur les moyens pour arriver aux résultats.		16.DM-23
Le MEF doit être conséquent avec ses propositions et la section 5 doit être retirée.		06.DM-33 12.DM-06 04.DM-06
Le projet de règlement devrait prévoir que les dépôts de matériaux secs soient éliminés sur une base progressive et que, comme mesure transitoire, un système de manifeste de transport et de dépôt soit implanté de façon à mettre à la disposition du public toute information relative aux matériaux secs.		06.DM-67
Au sujet du recouvrement des débris de construction et de démolition (article 90), les résidus primaires, secondaires et de désencrage, dont les propriétés ont été démontrées, pourraient à cet égard servir de matériaux de recouvrement.		04.DM-13
Le niveau de contamination des sols autorisé pour le recouvrement à l'article 89 (1 <sup>o</sup> ) devrait tenir compte de la présence des contaminants et non uniquement de leur composition.		06.DM-92
<b>Section 6 Les décharges pour déchets de pourvoirie</b>	94-101	
Les ZEC et autres lieux où s'exercent des activités de plein air, et non seulement les pourvoiries, devraient être visés par le règlement.		12.DM-06
<b>Chapitre III Les installations d'incinération de déchets urbains</b>		102-115
<b>Section 1 Dispositions générales</b>	102-104	
Le gouvernement doit s'engager légalement à rendre plus adéquates les conditions d'élimination des déchets en interdisant l'enfouissement pêle-mêle et en décrétant un moratoire sur l'incinération.		16.DM-27

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	<i>Articles du règlement</i>	<i>NOTRE RÉF.</i>
Une disposition interdisant l'incinération des matières valorisables devrait être incluse dans le règlement.		12.DM-06
Le projet de règlement devrait interdire l'incinération des déchets solides et l'aménagement de nouveaux dépôts de matériaux secs.		04.DM-06
Le règlement devrait aussi bannir irrévocablement l'incinération et obliger la fermeture immédiate de l'incinérateur de Lévis et la fermeture progressive sur quatre ans de tous les autres incinérateurs. La valorisation énergétique des déchets devrait être interdite par règlement.		06.DM-67
<b>Section 2 Aménagement et exploitation</b>	<i>105-110</i>	
Au sujet de l'article 109 relatif aux données en continu sur la concentration des gaz de combustion, les données des exploitants d'incinérateurs devraient être transmises aux bureaux régionaux du MEF de même qu'à la Société de gestion proposée et être accessibles au public. Ces données devraient être conservées jusqu'à cinq ans après la fin de l'exploitation de l'incinérateur.		06.DM-33
<b>Section 3 Émission de gaz</b>	<i>111-113</i>	
À l'article 112, la valeur prévue de 20 milligrammes/m <sup>3</sup> de particules est extrêmement faible. Elle devrait être justifiée par des simulations de dispersions atmosphériques à des endroits hypothétiques d'incinération de déchets et être également ajustée selon les performances des meilleures technologies de combustion des déchets et d'épuration des gaz. Toutes les normes de cet article devraient être validées par simulation de dispersions atmosphériques.		04.DM-13
<b>Section 4 Mesures de contrôle des émissions de gaz</b>	<i>114</i>	
Le règlement devrait considérer que les rapports d'échantillonnage prévus aux articles 45, 62 et 114 et transmis chaque année au ministre de l'Environnement et de la Faune soient rendus publics sur demande, ce qui permettrait à tous les citoyens de les consulter. De plus, des normes devraient encadrer la mise en place de comités de vigilance formés de citoyens et de groupes environnementaux.		12.DM-06
<b>Chapitre IV Les centres de transfert de déchets</b>		
L'avant-projet consacre la pratique très contestable sur le plan environnemental du transbordement des déchets. Cette pratique offre un avantage concurrentiel important pour les LES situés dans la périphérie éloignée des villes en leur permettant de proposer des tarifs d'enfouissement moins élevés.		16.DM-30
<b>Section 5 Eaux de procédés et autres liquides</b>	<i>116-119</i>	
Relativement aux résidus admissibles dans un centre de transfert (article 117) et dans l'éventualité où de tels centres étaient autorisés, ils devraient gérer les résidus destinés aux incinérateurs séparément des résidus voués à la décharge.		06.DM-33

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement  
sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	<i>Articles du règlement</i>	<i>NOTRE RÉF.</i>
Le projet de règlement ne donne pas, à son article 117, de véritables responsabilités au MEF ou à la Société de gestion proposée pour la surveillance des centres de transfert, ce qui pourrait permettre le mélange de déchets conformes et non conformes destinés à l'enfouissement.		04.DM-06
Il faudrait élaborer un contrôle efficace des centres de transfert prévus à l'article 117.		04.DM-06
<b>Chapitre V Garantie</b>		
L'obligation du cautionnement pour les exploitants de sites municipaux devrait être abrogée.	<i>120-123</i>	15.DM-07
Au regard des garanties d'exécution prévues à l'article 120, le maintien d'une garantie de 100 000 \$ par décharge en tranchée impliquerait des débours de 5 000 \$. Ces frais s'ajoutent aux frais annuels exigés pour le contrôle de la qualité des eaux souterraines. La municipalité recommande qu'étant donné le faible volume de déchets enfouis dans les décharges en tranchée, le nombre de piézomètres soit réduit à un. Une attention particulière devrait être portée aux contaminants émis dans l'air et dans le sol, provenant de la faible température de combustion dans les tranchées. Il serait intéressant de savoir si des études existent sur le sujet. Quant à la garantie d'exécution de 100 000 \$, elle devrait être calculée par municipalité et non par dépôt en tranchée.		10.DM-07
Il est inacceptable d'exiger des réserves financières de 100 000 \$ à des petites municipalités responsables. Des solutions adaptées au milieu doivent être envisagées.		01.DM-05
À l'article 120 visant le montant des garanties, la garantie que doit fournir un exploitant d'incinérateur devrait être un minimum de 100 000 \$. À l'article 122 relatif à la durée de la garantie, il est recommandé qu'elle soit prolongée à deux ans après la fin de l'exploitation d'une installation d'élimination des résidus.		06.DM-33
Il n'y a cependant aucune raison pour que le MEF oblige les municipalités qui exploitent un site d'enfouissement à déposer une garantie et à détenir un permis (articles 120 et 129).		12.DM-17
L'application aux municipalités des dispositions administratives telles que l'obligation de fournir une garantie, l'abolition de la dispense pour les municipalités et l'obligation d'obtenir un permis d'exploitation d'un LES est injustifiée. Les municipalités devraient donc être dispensées de l'application de l'article 120. En effet, si une municipalité est assez solvable pour que le MEF accepte des obligations municipales en garantie, tel que le prévoit l'article 121 (2°) du projet de règlement, il est aberrant que ce même ministère demande aux municipalités de déposer elles-mêmes des garanties.		04.DM-20

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
<p>Si l'on considère le fait que les LES fonctionnent selon des normes dictées par le MEF, conformément aux certificat de conformité et permis d'exploitation, que l'aménagement final des LES de déchets de fabriques de pâtes et papier est effectué selon la progression des travaux d'enfouissement, que les entreprises exercent un suivi régulier des opérations, qu'il vaut mieux sécuriser au moment de l'aménagement et de l'exploitation, que la nature des déchets de fabriques de pâtes et papier est bien connue, il ne serait pas nécessaire d'exiger la garantie financière prévue à l'article 120. Elle pourrait être exigée dans le cas où l'exploitation des lieux d'enfouissement deviendrait à risque ou serait non conforme aux normes d'aménagement et d'exploitation.</p>		04.DM-13
	124-132	
<b>Chapitre VI Certificat d'autorisation et permis</b>		
<b>Section 1 Certificat d'autorisation</b>	124-127	
<p>Le MEF devrait être obligé de rendre ses décisions de délivrer ou non les permis et certificats d'autorisation dont il est question aux articles 124 à 132, ou de demander des informations complémentaires au promoteur, dans un délai maximal déterminé par règlement. Dès l'entrée en vigueur du projet de règlement, les exploitants de sites non conformes devraient soit cesser leurs opérations, soit être obligés de faire une demande de modification à leur certificat d'autorisation. Les dépotoirs municipaux encore en exploitation et qui devaient cesser leurs activités au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1992, devraient être fermés en priorité.</p>		14.DM-11
<p>En ce qui concerne les articles 124, 128 et 139, l'industrie forestière demande que le titulaire des attestations prévues au <i>Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel</i> soit soustrait à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'article 22 de la LQE.</p>		06.DM-19
<b>Section 2 Permis</b>	128-132	
<p>Il n'y a aucune raison pour que le MEF oblige les municipalités qui exploitent un site d'enfouissement à déposer une garantie et à détenir un permis (articles 120, 129).</p>		12.DM-17
<p>Dans la majorité des cas, la plupart des documents demandés par le MEF pour l'émission du permis sont déjà en sa possession, ayant été présentés lors des demandes des certificats d'autorisation antérieures à l'émission d'un permis. L'article 129 devrait donc être modifié.</p>		04.DM-20



**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

---

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
<p>Le MEF devrait être obligé de rendre ses décisions de délivrer ou non les permis et certificats d'autorisation dont il est question aux articles 124 à 132, ou de demander des informations complémentaires au promoteur, dans un délai maximal déterminé par règlement. Dès l'entrée en vigueur du projet de règlement, les exploitants de sites non conformes devraient soit cesser leurs opérations, soit être obligés de faire une demande de modification à leur certificat d'autorisation. Les dépotoirs municipaux encore en exploitation et qui devaient cesser leurs activités au plus tard le 1<sup>er</sup> décembre 1992 devraient être fermés en priorité.</p>		14.DM-11
<p>En ce concerne les articles 124, 128 et 139, l'industrie forestière demande que le titulaire des attestations prévues au <i>Règlement sur les attestations d'assainissement en milieu industriel</i> soit soustrait à l'obligation d'obtenir l'autorisation de l'article 22 de la LQE.</p>		06.DM-19
<b>Chapitre VII Dispositions pénales</b>		
<p>Les problèmes vécus dans les LES ne résultent pas nécessairement de l'application d'un règlement qui ne permettrait pas une protection suffisante de l'environnement, mais plutôt de la non-application de ce règlement par les autorités mandatées. Si le projet de règlement est adopté, le MEF devra avoir les moyens de l'appliquer, tout en agissant de concert avec les municipalités de façon à ce que les lieux d'élimination jugés non conformes le deviennent à l'intérieur d'un délai maximal de deux ans.</p>	133-138	12.DM-14
<p>Il s'avère extrêmement important de surveiller l'application de ces lois et règlements. Il peut être difficile pour le gouvernement d'intenter des poursuites contre une municipalité dont le site ne serait pas conforme aux normes. Si les responsabilités du monde municipal s'accroissent, il faudrait inventer de nouveaux mécanismes pour gérer adéquatement la réglementation. La vérification environnementale pourrait constituer l'une de ces avenues et la participation du comité des citoyens pourrait en représenter une autre.</p>		06.DM-03
<p>Il est impératif que les MEF se donne de véritables moyens pour faire respecter ses règlements. La capacité d'intervention du MEF en région doit être améliorée immédiatement et des sanctions sévères en présence d'infraction doivent être imposées et ce, pour tous les secteurs d'activité sans exception.</p>		12.DM-12
<p>Les noms des services d'élimination qui contreviennent à la réglementation environnementale devraient être publiés dans les journaux.</p>		12.DM-13
<p>Des mesures coercitives d'ordre économique devraient être prévues pour les gestionnaires qui contreviennent aux normes.</p>		01.DM-02
<p>Des mesures rétroactives portant sur les sites d'enfouissement existants devraient être appliquées afin de s'assurer que des propriétaires fautifs soient ramenés à l'ordre.</p>		12.DM-15

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	Articles du règlement	NOTRE RÉF.
Toute entité soumise à cette législation et qui ne la respecterait pas pourrait être mise en tutelle par le gouvernement. De sévères amendes pourraient être imposées. Cette nouvelle législation devrait également prévoir des mesures rétroactives afin de corriger les déficiences des installations de traitement en place ou des ententes actuelles qui ne respectent pas l'esprit du règlement.		05.DM-10
À propos des dispositions pénales, il est prévu à l'article 135 que l'amende maximale dans le cas d'une personne morale serait de 500 000 \$. Cette amende plafond est tout à fait dérisoire. À titre d'exemple, la Régie intermunicipale de gestion de déchets de la Mauricie a dépensé, en 1995, 1 060 000 \$ pour le recouvrement final étanche des déchets. L'amende maximale qui devrait être prévue au projet de règlement ne doit pas être plafonnée. Elle devrait être égale à la totalité des frais de réparation encourus, plus un montant forfaitaire en dommages et intérêts.		04.DM-20
<b>Chapitre VIII Dispositions diverses, modificatives et transitaires</b>		
Chaque LES devrait être examiné individuellement et, dans certains cas, des périodes de transition plus longues devraient être permises. Dans les cas où le site ne représente pas une source de pollution et que les propriétaires en font une saine gestion, ceci permettrait d'amortir les investissements réalisés et, surtout, donnerait aux municipalités touchées par la fermeture du LES l'occasion de se regrouper et de se concerter pour rechercher un nouveau site ou pour implanter une autre solution.	139-151	05.DM-06
Il est important d'adopter rapidement le projet de règlement sur les matières résiduelles puisque les directives sont actuellement basées sur ce projet. Il ne faut pas attendre une refonte qui risquerait de se prolonger encore quelques années. Il est donc préférable d'adopter un règlement séparé pour les autres activités de traitement des déchets.		16.DM-28
Le projet de règlement sur la mise en décharge doit être en vigueur le plus rapidement possible et applicable à l'ensemble des lieux d'enfouissement sanitaire dans un délai de deux ans.		15.DM-03
Il devrait préciser les échéanciers d'intervention pour effectuer l'imperméabilisation ou, à défaut, pour fermer les lieux par atténuation. Des mesures transitoires devraient être prévues.		05.DM-15
Les limites de surélévation retenues dans le projet de règlement à l'article 147 (1°) sont conformes à l'interprétation du <i>Règlement sur les déchets solides</i> (articles 45 et 50) par le CTO. En plus d'être d'une légalité douteuse, l'interprétation du MEF relative à ces articles constitue un subterfuge pour faire accepter aux citoyens des résidus contre leur gré.		06.DM-33
La période de cinq ans prévue pour assurer la transition entre les règles actuelles et les nouvelles n'est pas justifiée. L'échéancier devrait être ramené à deux ou trois ans.		12.DM-06

**Annexe 8 : Les commentaires et les propositions des participants au sujet du règlement  
sur la mise en décharge et l'incinération des déchets**

---

COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS	<i>Articles du règlement</i>	<i>NOTRE RÉF.</i>
<p>En ce qui concerne la période transitoire qui peut aller jusqu'à cinq ans (article 142), les sites actuellement en exploitation devraient être assujettis aux mêmes obligations de postfermeture que les nouveaux sites. Par ailleurs, le projet devrait être applicable immédiatement, et non dans un délai de deux ans, aux cendres d'incinérateurs qui devraient être enfouies dans des cellules spéciales.</p>		06.DM-33
<p>Relativement à l'article 144 qui porte sur la période de grâce pour les dépotoirs, ceux-ci devraient être contraints de fermer dans un délai d'un an après l'adoption du nouveau règlement.</p>		06.DM-33
<p>Pour les sites existants, le projet propose de laisser un délai de cinq ans après son entrée en vigueur pour les assujettir aux obligations de la postfermeture et ce, même s'il s'agit d'un dépotoir (article 144). Les exploitants de sites actuels pourraient donc être tentés de les combler et de les fermer avant la fin de ce délai pour ne pas y être assujettis. Le délai (trois à cinq ans) pour que les dépotoirs se conforment à la nouvelle réglementation devrait être aboli et les dépotoirs pourraient être fermés immédiatement.</p>		04.DM-06



---

## **Annexe 9**

### **Sommaire d'une étude portant sur la gestion des déchets municipaux au Québec : les lieux de traitement, les coûts et les contrats**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

INTRODUCTION .....	251
ANALYSE DES DONNÉES .....	252
Organismes assurant la gestion des déchets au Québec .....	252
Circulation de déchets domestiques au Québec .....	253
Coûts de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets au Québec .....	254
Dates d'entrée en vigueur et d'échéance des contrats de gestion des déchets .....	257





## Note au lecteur

Ce document a été déposé par la Commission, sous la côte 00.DD-6 ; il est disponible dans les centres de consultation des bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

Cette recherche a été réalisée par deux étudiantes de l'Université de Sherbrooke, Nathalie Caza et Roxanne Lessard, embauchées au BAPE à l'été de 1996. Le but de la recherche était d'établir :

- la liste des organismes assurant la gestion des déchets au Québec;
- les liens permettant de connaître la circulation des déchets domestiques au Québec;
- les coûts de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets au Québec.



## INTRODUCTION

Afin de recueillir les données nécessaires à la présente étude, deux questionnaires ont été élaborés et expédiés le 24 avril et le 14 juin 1996. Le premier fut adressé aux 1433 municipalités du Québec et 577 ont répondu soit un taux de 40 % et le deuxième fut soumis aux MRC et aux régies intermunicipales de gestion des déchets. Bien que ce premier questionnaire n'ait pas été envoyé aux MRC et aux régies intermunicipales de gestion des déchets, 23 MRC et 4 régies l'ont rempli après que certaines municipalités leur aient retransmis. Les données provenant des MRC représentent environ 21 % de la population québécoise et celles des régies intermunicipales, quelque 2 %. Selon le *Répertoire des municipalités* 1996, la population du Québec compte 7 208 884 habitants.

Précisons que lors de la collecte des données seul le pourcentage de la population représentée par une MRC a été considéré. Cela signifie que le pourcentage de la population de chacune des municipalités comprises dans une MRC n'a pas été comptabilisé. Les municipalités qui ont répondu au questionnaire représentent approximativement 36 % de la population québécoise. Ainsi, la représentation de ce premier questionnaire atteint 59 % de la population soit 21 % par le biais des MRC, 2 % par l'entremise des régies intermunicipales de gestion des déchets et 36 % à l'intérieur des municipalités.

Afin d'augmenter ce niveau de la représentativité, le second questionnaire réalisé et soumis aux MRC et aux régies intermunicipales de gestion des déchets donne comme résultat : 29 MRC sur 73 et 9 régies intermunicipales de gestion des déchets sur une possibilité de 22 ont répondu, représentant un taux de réponse respectif de 40 % et 41 %. Les MRC et les régies intermunicipales de gestion des déchets qui avaient répondu au premier questionnaire n'ont pas été sollicitées lors de ce second envoi.

Dans ce deuxième questionnaire, les MRC participantes représentaient environ 23 % de la population québécoise et les régies intermunicipales de gestion des déchets, quelque 6 %. Si l'on fait le cumul des deux questionnaires, les MRC participantes représentent 44 % de la population du Québec, les régies intermunicipales 8 % et les municipalités, après ajustement des données, 25 %. C'est donc dire que 77 % de la population actuelle du Québec a été rejointe par le biais de la représentativité de l'administration locale ou régionale.

L'échantillonnage ne représente toutefois que 52 % de l'ensemble des données recueillies puisque seul le pourcentage de la population d'une MRC a été retenu. Le choix des MRC pour l'analyse des données repose sur deux critères, le premier étant le pourcentage que représentent ces entités administratives par rapport à la population totale du Québec et le deuxième, le souci d'inclure le plus grand nombre de régions du Québec. Les MRC retenues regroupent 3 934 833 habitants ou 54,6 % de la population du Québec.

Si on exclut la ville de Montréal (1 030 678 habitants) pour laquelle aucune donnée n'a été recueillie, l'échantillonnage représente en fait 40,3 % de la population totale du Québec (tableau 1).

**Tableau 1: Municipalités régionales de comté retenues pour la saisie de données**

Région administrative	Municipalité régionale de comté et Communauté urbaine	Population
Bas—Saint-Laurent (01)	Rimouski-Neigette	53 819
Saguenay—Lac Saint-Jean (02)	Le Fjord du Saguenay	178 176
Québec (03)	Communauté urbaine de Québec	513 458
Mauricie—Bois Francs (04)	Centre de la Mauricie - Drummond	70 063 84 058
Estrie (05)	Sherbrooke	131 447
Montréal (06)	Communauté urbaine de Montréal	1 799 254
Outaouais (07)	Communauté urbaine de l'Outaouais	218 320
Chaudières-Appalaches (12)	La Nouvelle Beauce	24 885
Laval (13)	Laval	335 009
Lanaudière (14)	Assomption	104 302
Montérégie (16)	Champlain	330 222
Montérégie (16)	Lajemmerais	91 820
	TOTAL	3 934 833

## ANALYSE DES DONNÉES

### Organismes assurant la gestion des déchets au Québec

L'analyse des données concernant les municipalités du Québec permet d'établir un certain nombre de paramètres visant notamment les organismes mandatés pour la gestion des déchets au Québec. À cet égard, les entreprises suivantes sont citées régulièrement : les Services sanitaires Transvick, Transvick/Bérou et Pelosse, WMI, Déchex, Gestion de rebuts Laidlaw ltée, Myral Montréal, Rebut Canada, Sani-Gestion et Rebut Sanipan inc., auxquelles s'ajoutent Philip Environnement, Cascades récupération, Sanibelle et Transport sanitaire R.B. inc.

## Circulation de déchets domestiques au Québec

À la lumière des informations disponibles, on peut établir un plan partiel de la circulation des déchets domestiques au Québec. Dans la grande région de Montréal, les citoyens expédient leurs déchets vers des lieux d'enfouissement aussi éloignés que Saint-Nicéphore dans la MRC de Drummond, mais aussi aux sites de Lachenaie et de Sainte-Sophie, situés respectivement dans les MRC Les Moulins et La Rivière-du-Nord. En ce qui concerne la Rive Sud de Montréal, la MRC de Champlain dirige également ses déchets vers le site de Saint-Nicéphore. De plus, elle transfère une partie de ses rebuts vers les municipalités de Saint-Jean-de-Matha (dans la MRC de Matawinie) et de Berthier (dans la MRC D'Autray). Quant à la MRC de Lajemmerais, elle transporte ses déchets vers les sites de Saint-Nicéphore et de Berthier.

Sur la rive Nord de Montréal, la Ville de Laval se défait de ses rebuts au site de Lachenaie. La MRC de Drummond ainsi que la MRC du Centre de la Mauricie, pour leur part, expédient leurs déchets vers le site de Saint-Nicéphore, mais aussi vers celui de Saint-Étienne-des-Grès situé dans la MRC de Francheville. Ajoutons que la MRC de la Nouvelle-Beauce transborde ses matières résiduelles à Sainte-Foy (CUQ) et les enfouit au site de Berthier, situé dans la MRC D'Autray.

La MRC Le Fjord-du-Saguenay transfère ses déchets vers la municipalité de L'Ascension, localisée dans la MRC du Lac-Saint-Jean-Est alors que la MRC de L'Assomption les dirige vers les sites de Lachenaie et de Berthier. De son côté, la Communauté urbaine de l'Outaouais utilise le site Sainte-Sophie situé dans la MRC La Rivière-du-Nord.

Les données démontrent que les lieux d'enfouissement les plus importants au Québec, en regard de la superficie et de la quantité de déchets reçus, sont ceux de Saint-Tite-des-Caps, Saint-Étienne-des-Grès, Saint-Nicéphore, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Jean-de-Matha, Sainte-Sophie et Lachenaie. Actuellement, 69 lieux d'enfouissement recueillent les déchets de 74 % de la population québécoise. Dix d'entre eux, dont cinq sont privés et trois appartiennent à des multinationales, reçoivent, à eux seuls, les déchets de près de 50 % de la population du Québec<sup>1</sup>. La localisation de ces lieux d'enfouissement montre en quelque sorte la circulation des déchets domestiques au Québec entre les municipalités et les MRC.

---

<sup>1</sup> Drouin, Gilles, *Déchets la p'tite vite ou la gestion écologique?*, Franc-Vert, Dossier UQCN, 1996, pp. 23-27.

## Coûts de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets au Québec

La compilation des données a permis d'établir une échelle de valeurs par MRC, des coûts de la collecte, du transport et de l'élimination des déchets domestiques. Cette saisie a également fourni un certain nombre d'informations relatives aux coûts annuels de la gestion des déchets par municipalité. C'est à l'aide de ces dernières données que nous avons déterminé un ratio coût/habitant. Les résultats sont présentés au tableau 2. Il est toutefois important de mentionner que ces valeurs ne constituent pas des moyennes absolues, puisqu'elles peuvent grandement varier d'une région à une autre ou d'une municipalité à une autre. Elles ne doivent donc pas, en aucun cas, servir à des calculs ou à des estimations budgétaires.

**Tableau 2** Estimation préliminaire des coûts de collecte, de transport et d'élimination par MRC

	Coût de collecte	Coût de transport	Coût d'élimination
CUM	37,20 \$/porte	8,47\$/porte	30,89\$/tm ou 31,13\$/porte
CUQ	30,60 \$/porte ou 33,51 \$ tm	n.d.	89,50 \$/porte
CUO	n.d.	n.d.	55,66 \$/tm
MRC CHAMPLAIN	35,72 \$/porte	10,93 \$/porte	39,83 \$/tm
MRC Drummond	31,51 \$/porte	13,97 \$/porte	31,98 \$/tm ou 49,64 \$/porte
MRC Centre de la Mauricie	51,60 \$/porte	14,50 \$/porte	28,05 \$/tm
MRC Lajemmerais	n.d.	n.d.	78,21 \$/porte
MRC Laval	n.d.	n.d.	29,03 \$/tm
MRC Sherbrooke	26,70 \$/porte	2,00 \$/porte	23,26 \$/tm ou 22,40 \$/porte
MRC Nouvelle-Beauce	35,03 \$/tm	10,95 \$/tm inclus dans la cueillette	59 \$/tm
MRC Rimouski Neigette			
Ville de Rimouski	610,00 \$/an		369 893 \$/an
Villages périphériques	26 606,36 \$/an	2000 \$/an	14 280 \$/an
MRC Fjord du Saguenay	34 140 \$/an		76,25 \$/porte

Tableau 3: Coûts annuels de la gestion des déchets dans différentes municipalités

Municipalité	MRC	Population	Estimation du coût annuel	Ratio par habitant/année
Longueuil	Champlain	137 134	7 897 600 \$	57,59 \$
Saint-Léonard	CUM	74 083	2 069 118 \$	27,93 \$
Saint-Hubert	Champlain	78 171	1 719 862 \$	22,00 \$
Brossard	Champlain	68 414	1 575 000 \$	23,02 \$
Verdun	CUM	62 112	1 364 555 \$	21,97 \$
Boucherville	Lajemmerais	36 198	1 245 600 \$	34,41 \$
Repentigny	L'Assomption	56 555	1 221 558 \$	21,60 \$
Lasalle	CUM	74 777	1 215 864 \$	16,26 \$
Pierrefonds	CUM	49 377	1 100 458 \$	22,29 \$
Rimouski	Rimouski-Neigette	32 397	979 893 \$	30,25 \$
Anjou	CUM	37 700	969 464 \$	25,71 \$
Pointe-Claire	CUM	28 014	741 524 \$	26,27 \$
Saint-Lambert	Champlain	22 148	552 580 \$	24,95 \$
Sainte-Julie	Lajemmerais	22 097	541 326 \$	24,50 \$
Greenfield Park	Champlain	18 637	535 211 \$	28,72 \$
Varenes	Lajemmerais	15 809	534 142 \$	33,79 \$
Beaconsfield	CUM	19 873	501 235 \$	25,22 \$
Dorval	CUM	17 477	473 544 \$	27,10 \$
Ile Bizard	CUM	11 499	412 160 \$	35,84 \$
Cap-Rouge	CUQ	14 738	402 750 \$	27,33 \$
Rock Forest	Sherbrooke	15 119	412 137 \$	27,26 \$
Le Gardeur	Assomption	15 743	391 528 \$	24,87 \$
Mont-Royal	CUM	18 450	370 640 \$	20,09 \$
Kirkland	CUM	17 725	346 232 \$	19,53 \$
Assomption	Assomption	12 341	323 246 \$	26,19 \$
Saint-Amable	Lajemmerais	6 218	193 192 \$	31,07 \$
LeMoynes	Champlain	5 718	185 436 \$	32,43 \$
Hampstead	CUM	7 333	180 816 \$	24,66 \$
Contrecoeur	Lajemmerais	5 891	165 566 \$	28,10 \$
Charlemagne	Assomption	6 376	162 500 \$	25,49 \$
Verchères	Lajemmerais	5 125	148 398 \$	28,96 \$
Roxboro	CUM	5 957	125 366 \$	21,05 \$
Saint-Anne de Bellevue	CUM	4 083	117 728 \$	28,83 \$
Saint-Sulpice	Assomption	2 900	108 048 \$	37,26 \$
Saint-Gérard-Majella	Assomption	3 675	101 941 \$	27,74 \$
Baie d'Urfé	CUM	3 901	98 703 \$	25,30 \$
Montréal Est	CUM	3 815	90 862 \$	23,82 \$
Montréal Ouest	CUM	5 248	88 117 \$	16,79 \$
Épiphanie P.	L'Assomption	2 758	76 931 \$	27,89 \$
Le Bic	Rimouski-Neigette	3 190	72 414 \$	22,70 \$
Kinsey	Drummond	1 435	58 407 \$	40,70 \$
Sainte-Blandine	Rimouski-Neigette	2 036	53 088 \$	26,07 \$
Saint-Fabien	Rimouski-Neigette	1 910	51 661 \$	27,05 \$
Rimouski-Est	Rimouski-Neigette	2 246	42 686 \$	19,00 \$
Senneville	CUM	973	30 230 \$	31,07 \$

Ces données doivent être interprétées avec précaution car différents facteurs peuvent intervenir pour faire varier les prix, entre autres, la compétition, la présence d'un incinérateur. Les données indiquent que les

municipalités dépensent entre 7 897 600 \$ (Ville de Longueuil) et 30 230 \$ par année (municipalité de Senneville, CUM) pour gérer leurs déchets.

Le ratio le plus élevé est celui de la ville de Longueuil avec 57,59 par habitant. On doit toutefois noter que ce ratio inclut la gestion de tous les déchets industriels, commerciaux et institutionnels ainsi que les matériaux secs. Enfin, le plus bas ratio observé est celui de la municipalité de Montréal-Ouest soit 16,26 \$ par habitant. Sauf pour la Ville de Longueuil, les coûts présentés au tableau 3 excluent ceux qui engendrent la gestion des Industries, commerces et institutions (ICI) et des matériaux secs. On remarque des coûts relativement élevés pour les municipalités de plus de 100 000 habitants. Selon un rapport de la firme Serrener, la CUM aurait, en 1992, ainsi consacré 6,3 % de son budget total exclusivement pour gérer les déchets (28 municipalités). La même année, la CUQ (13 municipalités) aurait consacré 2,5 % de son budget à la gestion des déchets générés sur son territoire, contre 5,8 % pour la CUO (cinq municipalités)<sup>2</sup>.

L'état actuel de la recherche ne permet pas de préciser la provenance des matières résiduelles, leur lieux d'élimination, les coûts de la gestion des déchets et la nature des contrats qui régissent la gestion des déchets industriels, commerciaux et institutionnels. Néanmoins, les informations indiquent que la Communauté urbaine de Montréal expédie ses déchets de type ICI vers les sites d'enfouissement de déchets domestiques et ce, jusqu'à concurrence de six sacs par porte, le reste étant géré par le secteur privé.

Les données obtenues ne permettent pas non plus d'évaluer l'évolution de la gestion des déchets industriels, commerciaux et institutionnels au Québec, les gestionnaires étant soit réticents à transmettre leurs données malgré l'obligation réglementaire de tenir un registre, soit qu'ils ne possèdent pas cette information. Les matériaux secs, de manière générale, sont éliminés dans des dépôts de matériaux secs. Les données recueillies ne permettent cependant pas d'établir les coûts de gestion de ce type de matériaux. La firme Serrener estime pour sa part que les coûts d'élimination des matériaux secs varient entre 16 \$ et 28 \$ la tonne dans la région de Montréal, alors qu'ils se situent entre 16 \$ et 17,50 \$ dans la région de Québec<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Serrener Consultation, Validation des données du Ministère de l'environnement, p. 49, 1994.



### **Dates d'entrée en vigueur et d'échéance des contrats de gestion des déchets**

Nos observations indiquent que la plupart des contrats de gestion des déchets ont été conclus entre 1991 et 1996. Les dates d'échéance de ces contrats se situent, au plus tôt, à la fin de 1996 et, au plus tard, à la fin de 2001. Les Villes de Rimouski et de Longueuil font figure d'exception; leur contrat ayant été conclu respectivement en 1983 et 1986 pour se terminer en 2003 et 2006. Enfin, le village, la paroisse de village et la paroisse de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, tous situés dans la MRC de Drummond, ont conclu en 1996 un contrat qui prendra fin en 2016.



---

## Annexe 10

**Synthèse des principaux facteurs susceptibles  
de favoriser ou de défavoriser le transfert ou  
l'importation de matières résiduelles au Québec  
en provenance des provinces et États limitrophes**



**Cette annexe résume les principaux éléments relatifs à la gestion des matières résiduelles dans les différents États et provinces, qui pourraient constituer des facteurs favorisant ou non le transfert ou l'importation de déchets solides et matières secondaires au Québec.**

#### **Facteurs incitatifs**

- 1) L'absence de normes dans l'actuel *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r. 3.2) concernant l'importation de déchets solides pourrait inciter certaines municipalités des États américains limitrophes à exporter des déchets vers des sites d'enfouissement situés au Québec.
- 2) Les normes actuelles en matière d'aménagement et d'exploitation des sites d'enfouissement sont beaucoup moins strictes au Québec qu'en Ontario et dans les divers États américains. Cette situation se traduit actuellement par des coûts d'enfouissement beaucoup moins élevés au Québec. Elle pourrait inciter les municipalités des États américains et de l'Ontario situées à proximité du Québec à éliminer leurs déchets dans des sites d'enfouissement québécois dans la mesure où les coûts liés au transport des déchets et à leur élimination demeurent moins élevés que ceux exigés aux États-Unis.
- 3) Le coût des terrains étant généralement plus bas au Québec qu'en Ontario, les coûts d'enfouissement au Québec seraient donc moins élevés si les autres variables des coûts d'enfouissement sont constantes pour les deux territoires. Dans des régions comme l'Outaouais, cela pourrait inciter les municipalités ontariennes à transférer leurs déchets du côté québécois.
- 4) Au Canada, il y a libre circulation des biens, des services et des personnes. Par conséquent, il n'existe aucun mécanisme qui permet de contrôler les mouvements transprovinciaux de déchets solides. Aucune entente n'existe non plus à ce sujet entre le Québec et les provinces voisines de l'Ontario et du Nouveau-Brunswick.
- 5) Les règlements du *Code tarifaire du Canada* autorisent l'importation de plusieurs types de matières résiduelles destinées au recyclage. C'est le cas, notamment, des papiers et des cartons, des pneus, des déchets et sciures de bois, des déchets de matières plastiques, des déchets de débris de fonte et des cendres. L'importation de ces matières au Canada n'est permise qu'à des fins de recyclage ou de valorisation et le manifeste d'importation présenté à Douanes et Accise Canada doit spécifier la provenance, la destination et l'utilisation finale de ces matières. Toutefois, il est certain, comme dans la majorité des procédés de fabrication, que des résidus sont générés lors des activités de recyclage, incluant le rejet des matières ne présentant pas les caractéristiques requises pour être recyclées (papiers souillés et mal classés, plastiques non codés ou mal classés, etc.). Ces résidus deviennent des déchets québécois qui doivent ainsi être éliminés au Québec.
- 6) Le Québec est un gros producteur de papier. Actuellement, le papier qu'il exporte sur les marchés américains doit contenir un certain pourcentage de fibres recyclées et ce pourcentage augmentera progressivement au cours des prochaines années. Étant donné que le marché de la récupération du papier au Québec n'est pas en mesure de fournir les quantités requises par l'industrie des pâtes et papiers, celle-ci doit s'approvisionner sur les marchés américains, notamment au Maine. Le prix du papier récupéré est régi par les lois de l'offre et de la demande, d'où l'intérêt pour les États américains d'exporter leur papier au Québec où la demande est généralement très forte.

- 7) Des mécanismes de mise en marché des matières récupérées tels que la Bourse québécoise des matières secondaires (et les autres bourses nord-américaines de matières secondaires auxquelles elle est affiliée) favorisent l'exportation de matières secondaires destinées au recyclage.
- 8) Aux États-Unis, le transfert de déchets solides d'un État à un autre est courante, que ce soit pour l'enfouissement ou la valorisation énergétique. Par conséquent, des lois et règlements permissifs au Québec pourraient encourager ces États à y exporter leurs déchets pour les faire incinérer ou enfouir.

### Facteurs désincitatifs

- 1) L'actuel *Règlement sur les déchets solides* (Q-2, r. 3.2) stipule à l'article 115 que «l'exploitant d'un lieu d'élimination ne peut accepter les déchets qui y sont apportés et qui sont générés hors du Québec». Dans ces conditions, aucune instance régionale de gestion des déchets solides aux États-Unis ne peut baser ses plans de gestion des déchets solides sur l'élimination dans des sites d'enfouissement situés au Québec. De plus, aucun exploitant de lieu d'élimination ne sera enclin à recevoir et à accepter des déchets générés hors du Québec puisqu'en contrevenant au Règlement, il pourrait être passible d'une suspension de son autorisation d'exploiter un tel site.
- 2) D'après les dispositions du *Code tarifaire du Canada*, l'importation de déchets solides au Canada n'est pas permise, de plus, il n'existe aucune codification des déchets solides. En effet, d'après les renseignements recueillis auprès de Douanes et Accise Canada, les matières et biens pour lesquels il n'existe pas de codification ne peuvent pas être importés au Canada et ne sont pas acceptés aux postes douaniers. Dans ces conditions, aucune instance régionale de gestion des déchets solides aux États-Unis ne peut baser ses plans de gestion des déchets solides sur l'élimination dans des sites d'enfouissement situés au Québec.
- 3) L'article 3 du projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets stipule qu'aucun déchet solide ne peut être importé au Québec. L'application de cet article constituerait un facteur défavorisant l'importation ou le transfert de déchets solides en provenance des différents États américains ou d'autres provinces canadiennes.
- 4) La proposition 4 du document de consultation publique intitulé : *Pour une gestion durable et responsable de nos matières résiduelles* (MEF, 1995) stipule que le ministère de l'Environnement et de la Faune autorisera les projets d'aménagement et d'agrandissement des lieux d'enfouissement sanitaire et d'installation d'équipements d'incinération lorsqu'ils seront conformes notamment aux territoires de collecte prévus aux plans de gestion. Cet élément constituerait un frein important à l'importation de déchets au Québec.
- 5) La proposition 6.1 du document de consultation publique (MEF, 1995) précise que le gouvernement interdira l'élimination par enfouissement ou l'incinération des pneus hors d'usage générés annuellement. Aux États-Unis, l'incinération est permise à des fins de valorisation énergétique. Cette proposition devrait ainsi diminuer l'intérêt que pourraient avoir certains États américains à exporter leurs pneus hors d'usage au Québec.

- 6) Les nouvelles normes d'aménagement proposées (double système d'imperméabilisation et de collecte de lixiviats et biogaz) dans le projet de règlement sur la mise en décharge et l'incinération des déchets de même que la constitution de fonds de fermeture relatifs aux sites d'enfouissement auront pour effet de faire augmenter de façon importante les coûts d'enfouissement au Québec. Cette augmentation des coûts rendra le Québec moins «attirant» pour les différents États et provinces.
- 7) L'industrie du recyclage, exception faite du papier et du carton, semble moins développée au Québec qu'aux États-Unis et en Ontario. La faiblesse du marché des matières secondaires au Québec devrait, par conséquent, favoriser davantage l'exportation de ces matières vers d'autres territoires plutôt que leur importation.

Source : Groupe-conseil Roche ltée.





---

## Annexe 11

### **Sommaire d'une étude portant sur la gestion des matières résiduelles en Europe : outils légaux, économiques et sociaux**



---

## TABLE DES MATIÈRES

---

ÉTAT DE SITUATION .....	271
Le recyclage plutôt que l'enfouissement .....	271
Des normes environnementales plus sévères .....	271
L'opinion publique .....	271
Le principe du pollueur-payeur .....	271
Les orientations futures .....	272
Le modèle retenu .....	272
POLITIQUES ET RÈGLEMENTS DE GESTION	
DES MATIÈRES RÉSIDUELLES .....	273
Des mesures préventives développées pour la gestion des matières résiduelles .....	273
L'état des politiques et règlements au sein des pays européens .....	273
SYNTHÈSE .....	283
LES ÉLÉMENTS RETENUS .....	285
RÉFÉRENCES .....	286



## Note au lecteur

Ce document sera déposé d'ici peu dans les centres de consultation des bureaux du BAPE à Québec et à Montréal.

Cette recherche a été réalisée par deux étudiantes de l'Université de Sherbrooke, Nathalie Caza et Roxanne Lessard, embauchées comme stagiaires au BAPE à l'été 1996.



## ÉTAT DE SITUATION

La gestion des matières résiduelles est devenue problématique depuis quelques années dans les pays industrialisés. Cette préoccupation est consécutive à l'accumulation de déchets, à la menace qu'ils représentent pour la santé humaine et l'environnement et aux difficultés liées à leur élimination (capacité des sites d'enfouissement atteinte, opposition publique à l'incinération et à l'ouverture de nouveaux sites d'enfouissement, etc.). De profondes modifications des modes de gestion des déchets et des politiques ont ainsi cours en Europe (Curzio *et al.*, 1994).

### **Le recyclage plutôt que l'enfouissement**

Le mode de gestion des déchets des années 1970 a connu une révolution par rapport à celui maintenant pratiqué. En premier lieu, de profonds changements dans la manière d'éliminer les déchets sont observés : de plus en plus de pays favorisent le recyclage des déchets plutôt que leur enfouissement. Ainsi, la quantité de verre recyclé a quadruplé entre 1980 et 1991, la quantité de papier recyclé a également augmenté et la valorisation énergétique des déchets est en hausse en Europe. Cependant, cette option n'est pas privilégiée au même niveau que le recyclage par tous les pays (McCarthy, 1994). Pour certains pays, tels que l'Allemagne et la Suède, la valorisation énergétique ne doit pas être considérée comme une forme de recyclage thermique et être réalisée au détriment du recyclage.

### **Des normes environnementales plus sévères**

Le renforcement des normes environnementales au sein des installations d'élimination des déchets découle de cette révolution environnementale qui a occasionné la fermeture de plusieurs incinérateurs et sites d'enfouissement et provoqué des changements internes majeurs. La diminution du nombre d'installations susceptibles d'éliminer les matières résiduelles a entraîné une augmentation des coûts d'élimination des rebuts et une aggravation du problème des mouvements transfrontaliers des détritiques. Toutefois, cette refonte des normes n'a pas eu que des conséquences négatives. Dans certains pays, le développement d'instruments économiques et législatifs a permis de limiter les mouvements transfrontaliers des déchets, d'encourager le recyclage et le compostage et de diminuer la production des résidus (McCarthy, 1994).

### **L'opinion publique**

La révolution survenue dans la gestion des rebuts a été constatée par l'opinion publique. Les modes d'élimination des déchets représentent, pour le public, des risques environnementaux inacceptables et ce, malgré le développement de méthodes plus sécuritaires. Face à cette controverse, certains pays tels que l'Allemagne et les Pays-Bas ont proposé des lois pour bannir l'élimination de certains types de résidus (McCarthy, 1994).

### **Le principe du pollueur-payeur**

Autrefois, le principe du pollueur-payeur s'appliquait directement aux responsables de la contamination. Néanmoins, en Europe aujourd'hui, de plus en plus de pays demandent aux fabricants d'être responsables de leurs produits du «berceau au tombeau», c'est-à-dire de la conception du produit jusqu'à sa disposition finale (McCarthy, 1994). Dans quelques pays européens comme l'Allemagne, les Pays-Bas et la Suède, la responsabilité du producteur a été encadrée dans divers textes légaux.

## Les orientations futures

Selon McCarthy (1994), cette révolution est loin d'être terminée. Premièrement, la quantité de déchets solides municipaux est en croissance continue (une augmentation de 40 % entre 1975 et 1989) et ce, malgré les profonds changements effectués au sein de la gestion des rebuts. Cette augmentation s'explique entre autres par l'augmentation de la population et du volume de détritits per capita. Deuxièmement, l'aménagement de nouvelles installations d'élimination des matières résiduelles suscite toujours une opposition. En dernier lieu, les mesures développées pour réduire la quantité de résidus générés et pour améliorer la gestion des ordures ont été implantées récemment. Par conséquent, il faut continuer à améliorer la gestion des déchets pour contrôler et, éventuellement, réduire le problème que représente leur prise en charge. Pour atteindre ces objectifs, trois autres dimensions du problème des rejets solides municipaux devraient être abordées :

- la réduction de la quantité de déchets générés;
- la réduction de la toxicité que représentent les déchets;
- le développement d'un marché pour les matières récupérées.

L'utilisation d'instruments économiques et législatifs permet d'orienter les changements à venir. Ainsi, dans plusieurs pays européens, la taxation est un moyen employé pour réduire la quantité de rebuts générés. L'aide financière permet de développer des programmes pour promouvoir le déploiement de technologies propres en vue de réduire la toxicité des matières résiduelles. Elle rend possible l'instauration de systèmes de collecte des résidus. L'utilisation de la consigne permet d'atteindre des taux de recyclage intéressants. Les instruments législatifs sont également utilisés pour réduire le volume et la toxicité des rejets.

## Le modèle retenu

Pour mieux comprendre la révolution qui se déroule au sein de la gestion des déchets en Europe, le modèle existant dans dix pays européens a été examiné. Il s'agit de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Finlande, de la France, des Pays-Bas, de la Norvège, du Royaume-Uni, de la Suède et de la Suisse.

Ces pays industrialisés ont été retenus en raison des diverses approches de leur gestion des déchets. En effet, certains pays ont choisi une méthode contraignante comme celle adoptée par l'Allemagne, alors que d'autres ont préféré une méthode souple comme celle privilégiée par la France. De plus, ces pays ont été sélectionnés parce qu'ils financent (sauf l'Allemagne, la Belgique et la Suisse) le *Programme pour une production plus propre*. Ce programme est géré par le *Programme des Nations-Unies pour l'environnement*. Au niveau des organisations internationales, l'Union européenne (UE) commandite également ce programme. Par conséquent, et d'un commun accord, les directives de la commission concernant la gestion des résidus ont aussi été examinées malgré le fait que la Suisse et la Norvège ne soient pas membres de l'UE. Une comparaison entre les pays européens et les principes directeurs de l'UE permettra de voir l'évolution de la gestion des détritits à l'intérieur de chaque pays.



## **POLITIQUES ET RÈGLEMENTS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

Le ministère de l'Environnement ou son équivalent élabore les lois et les politiques en matière de gestion des déchets au sein de tous les pays européens retenus. Leur application est généralement confiée à diverses organisations telles que les agences environnementales, les provinces, les cantons, les municipalités, etc., bref, aux autorités provinciales et/ou municipales. Dans certains pays comme l'Allemagne, le Royaume-Uni, la France et les Pays-Bas, l'application des lois est placée sous la responsabilité d'organismes privés.

### **Des mesures préventives développées pour la gestion des matières résiduelles**

La prévention de la production de déchets signifie qu'il faille intervenir avant qu'ils ne soient générés. Les efforts portent sur la conception des produits, sur les modes de production et les méthodes de fabrication. Ainsi, l'utilisation de technologies propres permet de réduire la nocivité et la quantité de rebuts générés et à développer des produits dont les résidus peuvent facilement être recyclés ou éliminés sans représenter un risque pour l'environnement. Cette action permet également d'allonger le cycle de vie des produits et d'agir sur la durabilité des biens.

### **L'état des politiques et règlements au sein des pays européens**

#### **L'Union européenne**

En matière de substances résiduelles, les États membres de l'UE doivent, depuis 1975, promouvoir la prévention (réduction à la source). À la suite d'une modification de la directive, ils sont également tenus de prendre des mesures qui visent à éviter de générer des rejets. Pour atteindre ces objectifs, trois méthodes sont proposées aux États membres :

- le développement des technologies propres;
- la mise en marché de produits moins nocifs pour l'environnement;
- le développement de techniques appropriées pour éliminer les substances dangereuses contenues dans les déchets destinés à la valorisation.

Cette directive a pour but de modifier les processus de fabrication des produits en agissant sur les méthodes et la conception du produit. En effet, le transfert du coût de gestion des résidus à la charge du détenteur l'incite à en limiter le volume. La réduction à la source et la valorisation des déchets contribueraient à l'atteinte de cet objectif.

Pour appliquer ces mesures préventives, une politique environnementale a été développée au sein de l'UE dont les objectifs sont :

- de diminuer le volume des déchets;
- de réduire le nombre de décharges;
- d'augmenter le recyclage des matériaux traditionnels;
- de favoriser les technologies propres;

- d'optimiser les infrastructures de traitements des déchets;
- de renforcer les normes environnementales;
- d'améliorer les connaissances concernant les déchets;
- de développer des systèmes d'autofinancement pour la gestion des déchets (collecte, tri, recyclage et traitement).

L'application de ces directives par les pays membres de l'UE est variable. En effet, si certains États membres n'ont pas appliqué les directives, d'autres ont devancé l'UE en étant plus sévères.

En ce qui concerne les outils économiques, l'UE a instauré un fonds communautaire destiné à améliorer la qualité de l'environnement et créé une «bourse de déchets» ainsi qu'un programme de subventions pour la recherche. Le fonds communautaire peut être employé pour bonifier des projets innovateurs dans le domaine de la gestion des matières résiduelles. La création d'une bourse devrait, pour sa part, permettre d'établir un fichier de sociétés ou d'experts offrant des services dans le domaine de l'environnement.

L'UE a adopté divers règlements, directives et décisions. Depuis l'entrée en vigueur du *Traité de Maastricht*, en 1992, la dimension environnementale se retrouve dans toutes les décisions politiques. L'éducation et la sensibilisation des citoyens sont également indispensables au suivi des normes environnementales. Ainsi apparaît-il important de sensibiliser le citoyen et d'assurer son droit à l'information. À cet effet, plusieurs mesures existent pour responsabiliser l'individu.

## L'Allemagne

La réaction la plus vigoureuse au problème de la gestion des déchets est venue de l'Allemagne. Selon l'OCDE (1993), l'Allemagne a centré ses efforts sur le transport des résidus, sur leur diminution et le recyclage, la récupération et la réutilisation. Ce pays a légiféré sur la responsabilité du producteur de tous rejets résultant de la fabrication d'un produit (du berceau au tombeau), a élaboré une hiérarchisation des options de gestion des détritres (recyclage, réutilisation, incinération, élimination) et a inclus la notion du développement durable dans sa politique environnementale. L'Allemagne a été contrainte d'agir de la sorte pour faire face à une opposition publique féroce quant à l'aménagement de nouvelles décharges ou la construction de nouveaux incinérateurs.

Le *Règlement sur les emballages* prévoit une diminution de la quantité et du volume des emballages, responsabilise légalement le producteur industriel face aux résidus issus de la fabrication d'un produit et permet la mise en place d'un système d'autofinancement. L'Allemagne a innové avec la mise en place du *Dual System* pour la collecte, le tri, le recyclage et l'élimination finale des déchets d'emballage. En effet, l'UE n'a pas encore développé de directives portant sur ce type de déchets pour uniformiser l'approche parmi les pays membres. L'Allemagne craint que la mise en œuvre de cette nouvelle directive soit plus souple que son règlement, ce qui risque d'amoinrir les résultats des efforts fournis pour réduire la quantité et le volume de matières résiduelles.

L'Allemagne a développé plusieurs outils économiques. L'aide financière (subventions, prêts, allègement d'impôts) appuie les entreprises (principalement les PME) dans leurs démarches pour réduire le volume des résidus. Certaines provinces ont imposé une surtaxe aux producteurs qui génèrent des déchets industriels. Ce pays a également recours à la responsabilité pénale et civile, en obligeant les producteurs à posséder une assurance responsabilité civile pour tous les dommages causés à l'environnement. L'utilisation de taxes, consignes (accords librement consentis) et d'étiquettes (labels) environnementales représentent d'autres

moyens pour inciter les producteurs à réduire la quantité de débris générés. Le dernier projet en voie de réalisation pour réduire les résidus consiste à créer un programme de notification qui force les producteurs à rendre publics les registres de tous leurs rejets.

Toutefois, le recyclage en Allemagne connaît des difficultés malgré des outils économiques et légaux très stricts. Ainsi, ce pays récupère actuellement plus de plastique qu'il ne peut en traiter. Le *Dual System*, élaboré pour récupérer les emballages nécessaires connaît des ennuis financiers et des problèmes de fraudes tels que l'utilisation du " point vert " par des membres sans paiement de leur cotisation. Si la situation persiste, le gouvernement allemand prévoit légiférer ce type d'emballage tout comme les autres catégories (emballages de transport et emballages secondaires). De plus, le transfert de la responsabilité des municipalités autrefois responsables de la gestion des ordures municipales vers les producteurs ne s'effectue pas sans heurts.

Par ailleurs, les déchets doivent être éliminés idéalement dans la province où ils ont été produits. De plus, l'Allemagne connaît une rareté de lieux d'enfouissement. Bien que les normes allemandes soient les plus sévères en Europe, les citoyens ne veulent pas de nouvelles décharges. L'Allemagne interdit également la mise en décharge de certaines catégories de débris. La rareté des sites d'enfouissement explique partiellement les motifs soulevés par l'Allemagne pour exporter des ordures municipales et dangereuses malgré le bannissement de l'exportation des rebuts par les pays membres de la Convention de Bâle, dont l'Allemagne est signataire.

### **La Belgique (région wallonne)**

En Belgique, plus spécifiquement en région wallonne, les incitatifs sont très limités. Aucune mesure légale n'a été développée pour responsabiliser ceux qui génèrent des débris. Seuls des accords volontaires entre les secteurs privé et public semblent avoir été employés dans le cas de certains types de rejets tels que les emballages. La région wallonne a toutefois contrôlé l'élimination des matières résiduelles. À la suite de la *Loi spéciale du 16 juillet 1993*, l'élimination des ordures doit se faire sur le site autorisé le plus proche de l'endroit où elles ont été générées. Ceci répond au principe de proximité établi par l'UE. Il existe également un décret concernant la taxation des rebuts. Ce décret datant du 25 juillet 1991 a été appliqué après diverses modifications seulement en 1992.

L'utilisation de cette incitation économique est toutefois loin d'être facile. La taxe sur les matières résiduelles concerne les ordures ménagères (domestiques) et non ménagères. Dans le cas des déchets ménagers, l'application de la taxe est assez simple : les citoyens sont les contribuables de ce système. En absence de paiement de cette taxe, une amende fiscale correspondant au montant égal ou au double de la taxe est imposée. Toutefois, les autorités belges éprouvent de la difficulté à imposer les dépotoirs qui ne sont pas autorisés à recevoir des ordures ménagères. Elles doivent faire la preuve que les rebuts sont des déchets ménagers et que la taxe n'a pas été acquittée.

En ce qui concerne la taxe sur les rebuts non ménagers, son application n'est pas vraiment une réussite. En effet, l'expérience montre que le taux de taxation imposé est trop élevé. Le montant exigé de la part du fautif semble disproportionné par rapport à ses moyens financiers, ce qui rend une telle mesure difficilement applicable. Par contre, l'utilisation de la fiscalité pour l'instauration de technologies propres au sein des entreprises semble avoir un certain succès.

Au regard des incitations sociales, la région wallonne a ciblé quelques objectifs qui visent à informer le public et les scientifiques sur l'état de l'environnement, à former des personnes dans le domaine des sciences de l'environnement, à sensibiliser et responsabiliser les citoyens. Il est important de noter que les méthodes développées pour atteindre ces objectifs sont primordiales.

L'exportation des déchets est menée exclusivement pour leur valorisation. Les importations de déchets pour la mise en décharge sont, quant à elles, interdites depuis 1987. Toutefois, les moyens prévus pour contrôler les mouvements de déchets ne semblent pas actuellement être très efficaces.

## **Le Danemark**

L'implication récente de ce pays dans la réalisation d'action d'envergure pour la gestion des déchets limite le nombre d'informations disponibles. Il est néanmoins intéressant d'observer la mise en œuvre d'une stratégie globale favorisant le recyclage des matières résiduelles et le développement des technologies propres. L'objectif visé est de réduire de 50 % le volume des ordures destiné à l'élimination finale. Les mesures développées pour atteindre les objectifs ciblés ne sont toutefois pas documentées.

Au Danemark, les outils économiques mis en place consistent principalement à imposer des droits sur les emballages non retournés employés dans le commerce du détail. Ceux-ci permettent de dégager des recettes intéressantes. L'utilisation d'une taxe de 50 % sur la vaisselle jetable représente un élément particulier. Les incitations économiques ne sont pas seulement coercitives, puisqu'elles permettent aussi, de promouvoir le recyclage et le développement des technologies propres notamment par certains programmes d'aide financière. Malheureusement, ces incitations économiques décroissent et, dans le futur, les services liés au recyclage des rebuts devront s'autofinancer.

En ce qui concerne les outils législatifs, le Danemark possède la *Loi sur la protection de l'environnement* qui comporte des réglementations sur l'élimination de plusieurs catégories de rejets (emballages, journaux, papiers, détritiques alimentaires, etc.). Cette loi privilégie le développement de mesures préventives. Cependant, aucune loi ne responsabilise ceux qui génèrent des rebuts. La notion de développement durable n'est pas abordée non plus.

## **La Finlande**

La Finlande vient récemment d'adopter une nouvelle législation en matière de gestion des déchets. Cette modification a été effectuée pour harmoniser sa législation avec les principes directeurs de l'UE. Avec cette nouvelle loi, la Finlande désire prévenir (réduire à la source) la formation de rebuts.

La Finlande élabore actuellement un plan national de gestion des matières résiduelles pour respecter l'objectif fixé par la *Loi sur les déchets*. Ce plan directeur devrait contenir des informations relatives à l'application d'instruments économiques (taxes, surtaxes, consignes, etc.) et législatifs (responsabilité du producteur, utilisation de registres, etc.) pour limiter les rejets, favoriser le recyclage et l'utilisation de technologies propres. Les autorités envisagent de réglementer la responsabilité des producteurs, de prendre en considération le cycle de vie des produits et d'implanter des systèmes de gestion environnementale au sein des entreprises, etc. Toutefois, ce plan semble présenter des lacunes. Les méthodes déployées pour atteindre les objectifs ne paraissent pas suffisamment appliquées même si l'efficacité du plan en dépend largement.

En Finlande, on prévoit fermer plusieurs sites d'enfouissement après avoir atteint l'objectif de la réduction. Le gouvernement a déjà commencé à fermer certains sites. Il privilégie la fermeture des petits sites d'enfouissement au profit des grands sites qui, selon lui, sont plus faciles à gérer adéquatement. Ainsi, les municipalités exploitent déjà conjointement certains grands sites qui risquent cependant d'occasionner davantage de problèmes environnementaux. Dans le domaine du compostage des matières biodégradables, la Finlande est en voie d'élaborer des règlements nationaux pour obliger le compostage des matières putrescibles.

L'élimination des déchets dangereux est centralisée dans une installation nationale de traitement. Ce système permet de limiter la mise en décharge des substances dangereuses sur le site de production et de développer le traitement des rejets dangereux.

## La France

La gestion des déchets en France est décentralisée. Elle est présentement assurée par des directions, une agence environnementale et des sociétés agréées.

En ce qui concerne la politique des matières résiduelles, la France prévoit adopter des plans territoriaux ou régionaux d'élimination des rejets. Un délai subséquent de trois à cinq ans est prévu afin que les décisions prises respectent le contexte du plan. Quant aux moyens élaborés pour sa mise en œuvre, ils devront être efficaces.

Les outils légaux développés par la France, telle la *Loi du 13 juillet 1992*, prévoient la disparition des décharges traditionnelles d'ici l'an 2002. Les dépotoirs ne devront recevoir que les résidus ultimes, c'est-à-dire ceux qu'aucune autre option (réutilisation, recyclage, valorisation) ne pourra traiter. La législation souligne que la mise en décharge devra être la solution de dernier recours. Pour atteindre cet objectif, il faudra implanter des installations de traitement (tri, compostage, incinération avec valorisation énergétique, etc.). La création d'un fonds soutiendra la fermeture des décharges et favorisera d'autres modes de traitement comme le recyclage et la valorisation. La France a un projet ambitieux : fermer des dépotoirs traditionnels et en réaménager d'autres.

Un autre aspect de la législation française concerne la mise en décharge des rebuts importés. Sauf en présence d'un accord spécifique entre la France et le pays concerné, cette action est interdite. Cet élément paraît important compte tenu de la proximité de plusieurs pays industrialisés aux frontières de la France. La France devrait prévoir les mesures nécessaires afin de contrôler la mise en décharge de déchets importés. Enfin, la France, comme d'autres pays, a cessé de brûler ses déchets sur des plates-formes en haute mer.

Toujours selon la *Loi du 13 juillet 1992*, la France désire prévenir ou réduire la quantité et la nocivité des déchets, organiser le transport des matières résiduelles et limiter ce transport en distance et en volume, favoriser la valorisation et informer le public. Cette loi oblige également tout producteur ou importateur de produits commercialisés de contribuer à l'élimination de l'ensemble de ses rejets à l'aide d'incitations économiques comme la consigne, le système de retour ou la cotisation à un organisme comme la Société Éco-emballages. Cet organisme est considéré comme étant l'équivalent français du *Dual System* allemand, mais dans la réalité le système n'est pas le même. La cotisation à la Société Éco-emballages n'est pas obligatoire, et le producteur peut employer une autre solution. De plus, en l'absence d'efficacité, le gouvernement allemand met fin aux activités du *Dual System* et impose une loi rendant légalement responsables les producteurs d'emballages, ce qui ne semble pas être le cas de la Société Éco-emballages.

Il faut aussi mentionner que, depuis le 19 décembre 1992, la responsabilité dans la gestion des ordures ne se limite pas seulement aux producteurs, mais également aux personnes morales et aux collectivités locales.

Au regard des outils économiques, en plus de la Société Éco-emballages, la France bénéficie d'un système de fiscalité, de taxes et de redevances. Elle emploie très peu le système des consignes.

Ce pays a également développé des outils sociaux pour informer les citoyens sur la gestion des matières résiduelles, que ce soit à l'aide de commissions locales, par l'intermédiaire des producteurs ou des autorités responsables de l'élimination des rebuts ou de l'Agence environnementale.

En France, le secteur industriel est visé par les mesures préventives en matière de gestion des déchets, qui consistent à faire la promotion des technologies propres, des éco-produits, et à assumer la réalisation d'une étude sur les détritiques. Les technologies propres devront être économiquement viables et les éco-produits, permettre de modifier les habitudes des consommateurs et informer les citoyens sur le cycle de vie du produit. L'élaboration d'éco-produits demeure toutefois une approche volontaire. L'étude sur les substances résiduelles vise, quant à elle, à limiter la quantité et la nocivité des rejets.

## La Norvège

La Norvège n'est pas membre de l'UE. Ce pays présente certaines similitudes avec le Québec dont la répartition géographique de sa population.

L'objectif visé par la *Politique de gestion des déchets* consiste à limiter l'impact sur l'environnement. Pour atteindre cet objectif, le gouvernement norvégien se propose de réduire la production des déchets, réduire leur nocivité, promouvoir le recyclage, la réutilisation et la récupération du contenu énergétique et les éliminer de manière sécuritaire pour l'environnement. Toutefois, les moyens utilisés pour atteindre cet objectif demeurent mal documentés. Actuellement, le seul moyen connu est le Plan d'action gouvernemental basé sur le principe du pollueur-payeur et du cycle de vie des produits. Le gouvernement désire augmenter la responsabilité des entreprises et des municipalités. Il souhaite, à court terme, que les coûts de gestion des matières résiduelles intègrent les coûts sociaux.

Sur le plan des outils légaux, la *Loi sur le contrôle des produits* accorde aux autorités environnementales le pouvoir de décision concernant les systèmes de dépôt, les consignes, le recyclage et le traitement des rejets spéciaux. Présentement, cette loi paraît inefficace. Le gouvernement envisage de l'améliorer. Il projette également de responsabiliser les générateurs de substances résiduelles de même que les municipalités au regard de la planification de la gestion des déchets et du tri à la source. Il souhaite élaborer des règlements plus stricts concernant les matières résiduelles mis en décharge et les déchets immergés.

Les instruments économiques employés en Norvège s'identifient principalement aux taxes, aux subventions et aux consignes. Ils sont employés pour réduire la quantité de détritiques, générés, pour inciter les entreprises à développer des technologies propres et les municipalités à pratiquer le recyclage des résidus et le tri à la source. Pour atteindre l'objectif ciblé dans la *Politique de gestion des déchets*, le gouvernement se propose d'accroître les outils économiques. Il envisage d'instaurer une taxe sur les matières résiduelles mis en décharge et une taxe sur les produits pour inciter les citoyens à acheter des produits moins nocifs pour l'environnement.

En ce qui concerne les coûts de traitement des ordures ménagères, le gouvernement norvégien projette qu'elles soient identifiées clairement dans les comptes municipaux. Selon les informations obtenues, les résultats des projets pilotes de collecte et de recyclage devraient être appliqués plus tôt. Les programmes nationaux pour développer les marchés de produits recyclés, comparables à ceux existant pour le verre d'emballage et le papier blanc, pourraient être étendus à d'autres produits comme les autres papiers, les batteries d'automobiles et les pneus. Le gouvernement conçoit continuer la promotion du recyclage des déchets. Les recommandations dont nous avons pris connaissance sont à l'effet d'évaluer la rentabilité économique des différentes options de collecte, de recyclage et de développement des marchés de matières résiduelles.

Les incitations sociales sont très peu développées en Norvège par rapport à d'autres pays européens. Le gouvernement désire remédier à cette situation en augmentant la diffusion des informations disponibles et en développant des programmes d'éducation et de sensibilisation.

### **Les Pays-Bas**

La gestion des déchets aux Pays-Bas est imbriquée dans la politique environnementale et elle est assumée par plusieurs ministères et divers groupes sociaux. Elle fait appel aux consultations publiques et recherche le consensus conformément à la tradition néerlandaise. C'est aux Pays-Bas que le souci de la transparence et de l'accessibilité des informations au public est le plus élevé parmi les pays membres de l'UE. Cette approche démocratique s'avère parfois longue et lourde sur le plan administratif. L'intégration de la politique environnementale aux autres politiques nationales constitue une approche globalisante, car il existe alors une coordination entre les différents pouvoirs publics. Cette intégration se fait néanmoins sur une base volontaire et exige beaucoup d'organisation entre les ministres.

Au sein de ce pays, il existe plusieurs programmes (Plan national d'action en matière environnementale, programme de gestion des déchets, etc.) pour mieux gérer les matières résiduelles. Certains de ces programmes permettent d'autoévaluer la progression du système de gestion des rebuts. L'abondance de programmes pourrait toutefois alourdir l'administration déjà complexe. Ce sont les moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs qui semblent constituer le problème majeur des divers programmes néerlandais, dont le plan national d'action en matière environnementale. L'analyse des données obtenues révèle que les méthodes développées sont peu efficaces.

Les Pays-Bas sont considérés comme étant un État membre avant-gardiste dans le domaine environnemental, puisqu'ils ont hiérarchisé les options de gestion des déchets et développé une politique de produit manufacturé. Cette politique vise à informer le public et à intégrer le principe du cycle de vie d'un produit. L'intégration de cette politique au sein des entreprises néerlandaises rencontre quelques difficultés.

Plusieurs outils économiques permettent de constater l'importance qu'accordent les Pays-Bas à la gestion des matières résiduelles. La perception de taxes et de redevances existe depuis quelques années dans ce pays. Le gouvernement envisage d'ici peu de créer une nouvelle taxe et exiger une redevance sur l'élimination des rebuts, bien que les ménages doivent déjà s'acquitter d'une taxe pour les ordures ménagères. L'aide financière et les subventions ont également cours aux Pays-Bas. Elles servent principalement à aider les Néerlandais à acheter des véhicules moins polluants et les entreprises à développer des technologies propres.

Les instruments légaux du gouvernement néerlandais servent particulièrement à interdire une action qui peut porter un préjudice à l'environnement. Ainsi, la *Loi sur la gestion de l'environnement* interdit de mettre en décharge certains types d'ordures (déchets combustibles et recyclables) et d'immerger la quasi-totalité des débris en mer. Leurs lois permettent aussi d'imposer des taxes sur l'enfouissement des matières résiduelles. Le gouvernement désire ramener les coûts de l'enfouissement au même niveau que ceux de l'incinération. Il devrait également interdire la mise en décharge des ordures ménagères d'ici 1998, espérant ainsi favoriser le recyclage et réduire la quantité de rejets enfouis.

Les observateurs estiment que l'utilisation des accords librement consentis, malgré la présence d'outils légaux, est typique de ce pays qui privilégie les accords volontaires. Le gouvernement fixe les objectifs à atteindre à l'intérieur d'un certain délai et fournit de l'aide aux entreprises pour atteindre ces cibles. Ce système axe davantage ses efforts afin de responsabiliser les producteurs à un coût moindre. Toutefois, il repose sur le volontariat contrairement à ce qui est observé en Allemagne. En l'absence d'accord ou de non-respect des objectifs, le gouvernement intervient en imposant des lois, ce qui s'avère davantage restreignant et plus coûteux. De plus, en cas de non-respect des réglementations, les tribunaux peuvent recourir aux sanctions administratives et/ou pénales. Les entreprises fautives doivent indemniser les victimes de pollution soudaine et progressive. De plus, les compagnies d'assurances néerlandaises offrent aux entreprises une couverture d'assurance pollution pour se protéger contre les risques de pollution sporadique, ponctuelle et/ou progressive. Les entreprises néerlandaises, soucieuses de leur image publique, développent de plus en plus des systèmes de gestion environnementale au sein de leurs établissements. Par ailleurs, le gouvernement a rendu obligatoires les audits environnementaux.

Le développement des outils sociaux est également particulier aux Pays-Bas. Apparus au début des années 90, ils ont comme objectifs de modifier le comportement des individus en rapport avec l'environnement et d'encourager la responsabilité individuelle. Les moyens développés pour atteindre ces objectifs consistent à intégrer les organisations non gouvernementales au sein des discussions gouvernementales et à éduquer la population.

Selon l'OCDE (1995), il reste au gouvernement néerlandais beaucoup à faire pour combler l'écart entre les objectifs fixés et les réalités actuelles. Malgré d'excellents taux de recyclage pour les papiers/carton et le verre, le volume d'ordures ménagères est toujours en hausse, tout comme les déchets industriels. L'OCDE préconise de diminuer la quantité de matières résiduelles, d'augmenter le tri à la source, d'accélérer la mise en œuvre et le suivi des accords volontaires sur les rebuts, d'interdire la mise en décharge de certains débris, d'élaborer des consignes pour d'autres et d'améliorer le recyclage.

## **Le Royaume-Uni**

Nos recherches nous indiquent que dans ce pays, la participation des autorités gouvernementales à la gestion des matières résiduelles est plutôt réduite et assez bureaucratisée. Cette faible participation gouvernementale semble être à l'origine de la privatisation du système de collecte et d'élimination des résidus. Cette privatisation n'a donc pas suscité la création d'incitations économiques pour réduire la quantité de débris puisqu'ils sont source de revenus. L'intérêt à diminuer la production de déchets ne semble pas soutenu puisque leur traitement peut être réalisé.

Au cours des vingt dernières années, la principale méthode d'élimination employée au Royaume-Uni a été la mise en décharge. L'abondance des sites offerts par les conditions géographiques et les mines abandonnées expliquerait ce constat. De plus, cette gestion a été facilitée par le niveau de matières



résiduelles qui n'a pas augmenté. Cette approche a eu pour conséquence de limiter l'effet des incitations, d'empêcher la réduction significative des rebus, et de restreindre le développement d'outils économiques. Ce n'est que récemment qu'une taxe sur les déchets a été introduite. Le système de consigne est inexistant et seuls les crédits de recyclage et l'aide financière sont utilisés au Royaume-Uni.

Depuis la fin des années 80, le Royaume-Uni a adopté des mesures pour améliorer la gestion des matières résiduelles, notamment pour se conformer aux directives communautaires ainsi qu'à d'autres accords internationaux. Les impératifs techniques applicables à la mise en décharge et à l'incinération furent renforcés. Il est également prévu de les améliorer au cours des prochaines années. Une réglementation plus stricte concernant les décharges et les incinérateurs a été mise en place et sera renforcée au cours des cinq à dix prochaines années. De plus, le parlement a adopté des textes de loi définissant de nouvelles responsabilités et obligations : responsabilisation du producteur, établissement des conditions nécessaires à l'obtention d'une autorisation et responsabilité postfermeture. Lorsqu'elles seront pleinement appliquées, ces mesures vont entraîner de profondes mutations et améliorer les pratiques de gestion des déchets.

Des mesures plus strictes de prévention de la pollution de l'air et de l'eau ainsi que l'arrêt de l'immersion de résidus en mer risquent de contribuer à accroître le volume de déchets à traiter et à éliminer. L'application de la réglementation va entraîner la fermeture de plusieurs décharges et incinérateurs. Nos données nous indiquent que le Royaume-Uni se dirige, à moyen terme, vers des défis majeurs dans la gestion des déchets et que les alternatives qui se présentent seront vraisemblablement l'augmentation de la capacité d'élimination et la correction de la gestion des boues.

Le Royaume-Uni n'exporte pas ses déchets dangereux pour les faire éliminer à l'étranger. De plus, le gouvernement a mis un terme à l'élimination des résidus industriels par immersion, exception faite pour les matériaux de dragage et les boues d'épuration dont l'immersion devra prendre fin avant 1998. Cependant, le Royaume-Uni importe des rebus dangereux. Pour mieux gérer cette situation, la politique du gouvernement en matière d'importation des rebus dangereux est en voie de révision. En principe, pour des raisons de sécurité, il est prévu que les mouvements soient limités au strict minimum.

Le Royaume-Uni a également adopté une stratégie nationale qui prend en considération la notion de développement durable dans la gestion des matières résiduelles. Cette stratégie préconise la hiérarchisation de la gestion des rejets, le développement des politiques et des systèmes de gestion environnementale au sein des entreprises ainsi que des objectifs de recyclage. De plus, une évaluation triennale permettra de suivre l'évolution de la gestion des résidus. L'efficacité des moyens devrait être mesurée.

Les efforts fournis par le Royaume-Uni pour améliorer la gestion des déchets devront être soutenus car plusieurs correctifs doivent être envisagés. En effet, selon l'OCDE (1994), il conviendra d'accorder une plus grande attention à la méthode d'élimination conjointe : l'insuffisance des contrôles pourrait occasionner des problèmes de pollution importants et coûteux à résoudre. De plus, le développement des politiques de réduction au minimum des résidus n'a guère progressé. Le concept de contrôle intégré de la pollution (CIP) et la promotion des technologies propres restent les principales mesures. Toutefois, le CIP s'est jusqu'ici concentré sur la pollution atmosphérique et celle de l'eau, principalement en raison des difficultés inhérentes à une intégration des efforts de contrôle des substances résiduelles. Les efforts faits récemment par les secteurs public et privé ont réussi à promouvoir le recyclage, mais le taux atteint demeure non seulement parmi les plus faibles des pays européens et de l'OCDE mais bien loin des 50 % visés pour les ordures ménagères. Le recyclage se limite pour l'instant à un système de collecte à destination des citoyens et à une stratégie basée sur le volontariat des entreprises. Toujours selon l'OCDE, d'autres mesures, y compris

des instruments économiques, devraient être mises en œuvre pour stimuler la réduction et le recyclage des matières résiduelles. Du point de vue économique, l'emploi d'outils comme la consigne, les taxes vertes, etc. pourrait être envisagé, alors que sur le plan légal, le producteur pourrait être responsabilisé pour diverses catégories de résidus et devoir atteindre un seuil minimal de recyclage pour éviter d'être pénalisé. Une loi interdisant l'enfouissement et l'incinération des matières recyclées et obligeant le compostage des matières putrescibles pourrait être adoptée.

Selon l'OCDE (1994), le Royaume-Uni doit prendre en considération les propositions suivantes :

- fixer des objectifs quantitatifs pour la réduction et le recyclage des matières résiduelles afin de faciliter l'élaboration de mesures concrètes et la formulation de principes directeurs à l'intention du secteur privé;
- encourager, par le biais du gouvernement, l'intégration du problème de la production des déchets dans le contrôle intégré de pollution et établir un calendrier de réglementation à long terme tenant compte des progrès technologiques escomptés;
- recourir à des instruments économiques pour encourager la réduction et le recyclage des matières résiduelles : par exemple, taxes sur les décharges, systèmes de consigne et accroissement des crédits affectés au recyclage.

## La Suède

En Suède, on observe une décentralisation au sein de la gestion des ordures ménagères et industrielles. Au cours des années, la responsabilité de la gestion des matières résiduelles a été décentralisée du gouvernement central vers les municipalités, pour être ensuite prise en charge par les producteurs en 1993. Non seulement le principe du pollueur-payeur s'applique, mais il est appuyé par une législation. Les autorités ont vivifié celui-ci par des incitations économiques prenant notamment la forme de fonds pour financer les mesures d'amélioration de gestion et de réduction des déchets. De plus, en Suède, la responsabilité du producteur ne s'arrête pas à la gestion des résidus générés, mais vise également à éduquer et à sensibiliser les consommateurs, les détaillants et les manufacturiers à la production des matières résiduelles.

La Suède ne cesse de vouloir améliorer son système de gestion des résidus. En août 1996, un nouveau plan de gestion des déchets a été déposé. Les objectifs du plan visent la diminution de la quantité de rejets, la réduction de leur nocivité, l'éducation, la mise en place d'incitatifs économiques et des mesures législatives, etc.

Le pourcentage total de déchets domestiques triés et recyclés se situe actuellement à environ 12,5% soit 0,4 million de tonnes métriques sur 3,2 millions. Différentes mesures ont été mises en place par le gouvernement suédois pour augmenter ce faible pourcentage; il s'agit de l'obligation faite aux municipalités d'assumer la gestion des ordures ménagères, de l'interdiction d'enfouir ou d'incinérer les rebuts non triés et de la responsabilité imputée au producteur. Ces mesures sont toutefois trop récentes pour pouvoir évaluer les résultats qu'elles produiront éventuellement. De plus, le système de collecte n'est pas encore disponible pour toutes les catégories de résidus. Pour pallier cette lacune, le gouvernement envisage la possibilité de suggérer au consommateur de rapporter le produit usagé à l'endroit d'achat. Si une telle mesure était mise en place, le gouvernement pourrait l'accompagner d'incitations économiques, telle une consigne, pour favoriser le taux de récupération.

En ce qui concerne l'élimination des déchets domestiques et industriels, la Suède n'indique pas de préférence pour l'enfouissement ou l'incinération des déchets. Elle semble davantage préoccupée par le tri des déchets à la source. Son gouvernement a même développé un programme pour trier les rebus selon leurs propriétés caractéristiques et pour déterminer la méthode de gestion des matières résiduelles la plus appropriée parmi celles disponibles.

À long terme, la Suède favorise l'incinération des déchets accompagnée de récupération thermique. Par cette avenue, elle désire diminuer le nombre de sites d'enfouissement et valoriser l'énergie contenue dans les matières résiduelles. À cet égard, le National Energy Administration and National Swedish Environmental Protection Board a émis certaines conditions concernant la valorisation énergétique des déchets :

- l'incinération ne doit pas se faire au détriment du recyclage et de la récupération;
- l'énergie récupérée doit être employée de façon efficace sur une base financière économiquement viable;
- les émissions doivent être contrôlées et limitées en améliorant la qualité des déchets incinérés;
- les cendres et les résidus d'incinération doivent être enfouis séparément des autres déchets.

Le compostage pourrait également se révéler une méthode efficace pour éliminer les déchets putrescibles. Le NSEPB estime toutefois qu'en améliorer la qualité avant d'envisager sa commercialisation.

En ce qui regarde l'exportation des déchets dangereux, la Suède devance l'UE grâce à une réglementation plus stricte et plus sévère que celle observée au sein de ses États membres.

### **La Suisse**

Le système suisse de gestion des déchets prévoit que les frais d'élimination des déchets urbains se répercutent sur les consommateurs sous la forme d'une taxe sur les sacs d'ordures. La Suisse, qui n'est pas membre de l'UE, a choisi de faire porter sur les seuls consommateurs le poids de la gestion des déchets, au profit des producteurs, contrairement aux autres pays européens examinés.

## **SYNTHÈSE**

La gestion des matières résiduelles au sein des pays européens varie selon leurs caractéristiques spécifiques. L'efficacité des instruments légaux, économiques et sociaux développés par les différents pays étudiés est également très variable.

Les outils légaux concernent les taxes, les droits et les redevances pour diminuer la quantité et le volume des différentes catégories de matières résiduelles générées (emballages, verre, ordures ménagères, etc.). La Suisse va plus loin puisqu'elle tarifie les déchets ménagers selon leur poids. Certains pays ont aussi développé des instruments légaux pour mieux contrôler les sites d'enfouissement. Ainsi, l'Allemagne, la France et les Pays-Bas ont adopté des lois et des règlements pour interdire l'enfouissement de certains types de rebuts, principalement ceux qui sont collectés pour fin de recyclage. La Finlande, quant à elle, envisage de rendre obligatoire le compostage des matières putrescibles. L'Allemagne, la Finlande, le Royaume-Uni, la Suède et, dans certains cas, les Pays-Bas ont légalisé la responsabilité d'un générateur de déchets, alors que la Norvège envisage cette possibilité.

En Allemagne et en Suède, la responsabilisation du générateur de matières résiduelles débute avec la conception du produit et va jusqu'à sa disposition finale (du berceau au tombeau). Les matières doivent être sécuritaires pour l'environnement et la santé humaine. La Suède exige également du générateur de déchets qu'il veille à l'éducation et à la sensibilisation du consommateur. Ces deux pays ont d'ailleurs réglementé la hiérarchisation des options de gestion des résidus : le recyclage, la réutilisation, l'incinération avec valorisation et l'élimination. L'incinération qui ne doit pas se faire au détriment du recyclage, ne peut être considérée comme un recyclage thermique, mais plutôt comme l'ultime solution.

À ce jour, la France n'a pas légalisé ou élaboré de hiérarchisation des options de gestion des déchets cependant, l'élimination (ou l'enfouissement) représente, pour elle aussi, la solution de dernier recours. À l'intérieur de sa nouvelle stratégie nationale, le Royaume-Uni prévoit hiérarchiser les options de gestion des résidus. C'est grâce à cette hiérarchisation que certains pays, dont l'Allemagne, le Royaume-Uni et la Finlande, réussissent à inclure la notion de développement durable dans leur politique environnementale.

Les outils économiques employés dans les pays européens prennent la forme d'aide financière (subventions, prêts à un taux préférentiel, consignes) pour inciter les consommateurs ou les producteurs à modifier leur comportement, ou celle de taxes, droits et redevances. L'Allemagne, le Danemark, la France, la Norvège, les Pays-Bas octroient une généreuse aide financière pour inciter le développement des technologies propres, la conception d'écoproduits et le recyclage des déchets. Ils imposent également des taxes, des droits et des redevances pour limiter la quantité de résidus générés. La consigne est un outil fréquemment utilisé en Allemagne et dans les Pays-Bas.

Dans un avenir prochain, le Royaume-Uni, la Finlande, la Norvège et la Suède prévoient développer ou améliorer les outils économiques nécessaires pour promouvoir le développement des technologies propres. L'Allemagne précède de peu les autres pays européens en obligeant ses entreprises à notifier la quantité de matières résiduelles rejetées. La Finlande, quant à elle, exige que les entreprises maintiennent à jour un registre permettant d'avoir des informations sur le transport et la collecte des rebuts effectués sur une base commerciale. Ces données sont publiques et les consommateurs y ont accès, de telle sorte que ces mesures peuvent influencer les activités commerciales de l'entreprise.

Le recours aux outils sociaux est particulier à certains pays. L'Allemagne et la France utilisent les éco-étiquettes pour informer les consommateurs sur le cycle de vie du produit. La France, notamment la Suède sont avant-gardistes dans ce domaine puisqu'ils réalisent une étude pour caractériser les résidus. Ces connaissances permettront à la fois de mieux informer les consommateurs et d'améliorer la gestion des matières résiduelles. La Belgique, pour sa part, a développé un important programme pour sensibiliser et éduquer les citoyens à propos de la problématique des rebuts. Les Pays-Bas ont aussi investi dans l'éducation et la sensibilisation de la population pour modifier le comportement des individus et les responsabiliser. La Norvège bénéficie d'instruments sociaux pour éduquer et sensibiliser ses citoyens, même si ces instruments sont encore peu développés.

## LES ÉLÉMENTS RETENUS

- Développer des moyens pour réduire la quantité et le volume des déchets générés.
- Bannir l'enfouissement des matières recyclables, compostables et combustibles.
- Inclure la notion de développement durable dans les politiques environnementales.
- Favoriser le développement de technologies propres et de produits propres.
- Fixer des objectifs de récupération et de recyclage réalistes en fonction des capacités de traitement.
- Développer des options de recyclage et de récupération adaptées aux conditions socio-économiques des diverses régions.
- Développer un marché économiquement viable pour les matières résiduelles.
- Investir dans le domaine de la recherche et du développement.
- Développer des accords librement consentis avec les fabricants de produits et les fournisseurs de services pour la récupération des matières résiduelles.
- Éduquer et sensibiliser le citoyen à la gestion des matières résiduelles.

## RÉFÉRENCES

- Curzio, A.Q., L. Prosperetti et R. Zoboli, 1994. *The Management of Municipal Solid Waste in Europe*, p. 1.
- McCarthy, 1994. «The Municipal Solid Waste Problem in the Main Industrialized Countries», dans *The Management of Municipal Solid Waste in Europe*, p. 15-25.
- OCDE, 1993, *Examens des performances environnementales : Allemagne*, Paris, 246 pages.
- OCDE, 1994, *Examens des performances environnementales : Royaume-Uni*, Paris, 237 pages.
- OCDE, 1995, *Examens des performances environnementales : Pays-Bas*, Paris, 258 pages.